

COMMUNE DE TALLOIRES-MONTMIN



COMPTE-RENDU de la REUNION PUBLIQUE du CONSEIL MUNICIPAL du 10 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 10 octobre, le Conseil Municipal de la commune de TALLOIRES-MONTMIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean FAVROT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 octobre 2019.

Présents :

Jean FAVROT, Evelyne DURET, Philippe BETEND, Christine BOUVIER, Daniel BOA, Gérard ACHARD, Noëlle CAREL-LAMARCA, Sylvie DESBIOLLES (absente lors des délibérations n° 59/2019 et 60/2019), Stéphane DUCLOS, Mickaël GAMICHON, Bettina GARBEROGLIO, Claire GATELLET, Martine LAVAL, Marcel MANIGLIER, Danielle ROCHET, Didier SARDA.

Procurations :

Ludovic LAFLEUR a donné procuration à Evelyne DURET, Raphaël LYARET a donné procuration à Christine BOUVIER, Alain CARRERA a donné procuration à Philippe BETEND, Anne CONAN a donné procuration à Sylvie DESBIOLLES, Bernard HOFFMANN a donné procuration à Marcel MANIGLIER, Chantal VAUTIER a donné procuration à Didier SARDA.

Excusés :

Roselyne CHARREL, Christiane MICHARD, Philippe CUILLERY.

Secrétaire de séance : Philippe BETEND.

Début de la séance : 20 h 00.

Le procès-verbal de la séance précédente du Conseil Municipal du 3 septembre 2019 est approuvé sans observation.

n° 58/2019

OBJET : Informations au Conseil Municipal – DIA

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délibération n° 5 du 5 janvier 2016 relative aux délégations reçues par le Conseil Municipal :

Non préemption

- * D.I.A n° 30/2019 U, parcelle n° 1421 – section E – au lieu-dit « 145, chemin de Rovagny »,
- * D.I.A n° 31/2019 U, parcelle n° 190 – section AD – au lieu-dit « Perroix »,
- * D.I.A n° 32/2019 U, parcelles n° 471 et 477 – section AD – au lieu-dit «Pré Monteux »,
- * D.I.A n° 33/2019 U, parcelles n° 2 et 3 – section D – au lieu-dit « A l'envers»,
« 593, chemin de la Sauffaz »,
- * D.I.A n° 34/2019 U, parcelle n° 1421 – section E – au lieu-dit « 145, chemin de Rovagny»,
- * D.I.A n° 35/2019 U, parcelles n° 149 ; 150 ; 151 et 565 – section AD – au lieu-dit « Perroix»,
« 47, chemin de Traversy »,
- * D.I.A n° 36/2019 U, parcelles n° 186 et 683 – section AB – au lieu-dit «88, chemin des Fontaines »,
« Les Fontaines »,
- * D.I.A n° 37/2019 U, parcelles n° 1967 ; 1968 – section C – au lieu-dit « au Borgiat»,
- * D.I.A n° 38/2019 U, parcelle n° 266 – section AI – au lieu-dit « sur la Ville»,
- * D.I.A n° 39/2019 U, parcelle n° 437 – section AH – au lieu-dit «Talloires »,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de ces décisions du Maire.

n° 59/2019

OBJET : Annulation de la délibération n° 54/2019 – Octroi d'une servitude de passage sous la Ruaz -

Mme Sylvie DESBIOLLES, conseillère municipale, étant directement concernée par ce point inscrit à l'ordre du jour, quitte la séance publique.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion publique du 3 septembre 2019 le Conseil Municipal a voté l'octroi d'une servitude de passage et les modalités financières pour l'accès de la SCI l'Oratoire. Il convient d'annuler la délibération n° 54/2019 – Octroi d'une servitude de passage sous la Ruaz – afin de repréciser les modalités financières.

**Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à la majorité moins 2 contres (Mme Noëlle CAREL-LAMARCA, Mr Didier SARDA) et
2 abstentions (Mmes Claire GATELLET, Bettina GARBEROGLIO),**

DECIDE l'annulation de la délibération n° 54/2019 – Octroi d'une servitude de passage sous la Ruaz.

n° 60/2019

OBJET : Octroi d'une servitude de passage sous la Ruaz pour l'accès de la SCI l'Oratoire -

Mme Sylvie DESBIOLLES, conseillère municipale, étant directement concernée par ce point inscrit à l'ordre du jour, n'assiste pas à ce point en séance publique.

Monsieur le Maire rappelle qu'un hôtel s'est vendu sous la Ruaz, dans le Bourg de Talloires et que cet hôtel a toujours rencontré des difficultés en terme d'accessibilité et donc de secours.

La commune a été sollicitée par les nouveaux gérants, la SCI l'oratoire, pour l'obtention d'une servitude de passage conventionnelle.

Une telle servitude ayant pour effet de condamner trois places de stationnement public, une indemnisation est estimée à 100 000 €.

Il est proposé que cette indemnité soit versée en nature. La collectivité souhaitant parallèlement faire l'acquisition d'une salle de quartier de 80m² environ ainsi que le terrain de 94,24 m² sur lequel elle doit être édifiée, ce terrain jouxtant le parking communal et la localisation de ladite servitude. Cet ensemble foncier est estimé à 100 000 €. L'indemnisation de la servitude conventionnelle viendra donc en déduction du prix d'acquisition par la commune du terrain et de la salle.

La servitude de passage concernera donc les parcelles AH 193, 194, 195 et 196, afin de permettre au propriétaire de la parcelle AH 187 d'accéder à sa parcelle.

Le droit de passage s'exercera à l'endroit le moins dommageable pour le fonds servant, à savoir sur l'emprise actuelle des voies goudronnées servant de desservitude au parking de la plage municipale. Le droit de passage pourra être exercé en tout temps et à toute heure, sans aucune restriction, par le propriétaire du fonds dominant, les membres de sa famille, ses invités, clients et visiteurs, puis ultérieurement et dans les mêmes conditions, par les propriétaires successifs du fonds dominant.

Ce droit de passage pourra s'exercer à pieds, avec ou sans animaux, avec ou sans véhicules, à moteur ou non, sans aucune limitation, et pour tous les besoins actuels et futurs d'habitation et d'exploitation, quels qu'ils soient, dudit fonds.

Ce droit de passage devra être libre à toute heure du jour et de la nuit et ne devra jamais être encombré et aucun véhicule ne devra y stationner. Il ne pourra être ni obstrué ni fermé par un portail d'accès, sauf accord des parties à ce sujet. Tout aménagement de cette servitude ne pourra intervenir que d'un commun accord entre les propriétaires des deux fonds concernés.

Sans préjudice de ce qui précède, il est d'ores et déjà convenu et accepté entre les parties que la commune, pourra réaliser un accès payant au parking municipal assiette de la servitude de passage, ce qui constitue un aménagement à ladite servitude. En tout état de cause cet aménagement ne devra pas conduire à une facturation du passage de la SCI l'oratoire, ainsi que ses ayants-droits et ayants-cause. Une solution technique devra alors être proposée pour permettre aux personnes bénéficiant de cette servitude d'accéder gratuitement à la propriété de la SCI ORATOIRE, sans possibilité toutefois de s'octroyer un droit à stationnement gratuit sur le parking communal de la plage.

Par ailleurs, il est expressément convenu que la salle de quartier qui sera remise à la commune de Talloires-Montmin ne devra servir à aucune activité pouvant incommoder par le bruit ou les odeurs et qu'aucune activité de type restauration, bar ou autre de ce genre ne pourra jamais y être exploitée.

Parallèlement, s'agissant d'une copropriété en volume dont la partie surplombant la salle demeurant propriété de la SCI l'oratoire, il est convenu qu'aucune construction en dur, notamment à fin d'hébergement, ne pourra être édifiée au-dessus de la dite salle.

**Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à la majorité moins 1 contre (Mr Didier SARDA) et
3 abstentions (Mmes Noëlle CAREL-LAMARCA, Claire GATELLET, Bettina GARBEROGLIO),**

DECIDE l'octroi d'une servitude de passage conventionnelle concernant les parcelles n° 193 ; 194 ; 195 et 196 section AH au lieu-dit « sous la Ruaz ».

n° 61/2019

OBJET : Etat d'assiette des coupes de bois de l'année 2020 en forêt communale de Talloires-Montmin -

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur le Directeur de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2020 en forêt communale relevant du régime forestier.

**En conséquence, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,**

APPROUVE l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2020 présenté dans le tableau amendé ci-annexé,

AJOURNE toute coupe dedans la forêt communale de Montmin pour l'année 2020,

DEMANDE à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées dans le tableau ci-annexé,

PRECISE, pour ces coupes validées, la destination des coupes et leur mode de commercialisation, tels qu'inscrits au tableau,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.



Agence départementale de la Haute-Savoie

Commune de : **TALLOIRES**

Liste des coupes proposées à la vente en 2020 par l'ONF devant être désignées par l'ONF entre septembre 2019 et mai 2020 = ETAT D'ASSIETTE 2020

Numéro de Parcelle	Type de coupe (*) voir ci-dessous signification du code	Volume total présupposé réalisable en m3	Surface à parcourir en hectare	Année prévue par le plan d'aménagement	Année proposée par l'ONF	Coupe réglée/ Coupe non réglée proposée par l'ONF (**)	MOTIF ONF de conditionnalité de la coupe proposée ou de suppression, report de coupe réglée ou de proposition de la coupe non réglée à désigner	Année validée par le propriétaire (***)	Mode de commercialisation					
									Vente par soumission de bois sur pied	Vente par soumission de bois à l'unité de mesure	Contrat de bois façonné	Autre vente de gré à gré	Délivrance (****)	
1	IRR	638	7	2020	2020	Réglée			X					
33	IRR	220	4	2020	2020	Non réglée	Raison commerciale.		X					

Coordonnées du technicien ONF de la commune:

GUINGAND Julien
julien.guingand@onf.fr
06 23 11 08 77

Cachet du Maire pour validation



Signification des codes et vocables utilisés dans le tableau :

(*) : Code technique de la coupe

AMEL : amélioration; EM : emprise; IRR : irrégulière; AS : sanitaire; RTR : régénération par trouée; SF : taillis sous futaie; TS : taillis; RGN : régénération; E : éclaircie

(**) : Statut de la coupe

coupe réglée =

coupe non réglée =

coupe prévue par le plan d'aménagement de votre forêt communale

coupe prévue dans le plan d'aménagement de votre forêt communale mais modifiée (nature technique

ou assiette de surface) ou coupe non prévue dans le plan d'aménagement de votre forêt communale mais nécessaire

pour des raisons techniques (aspect sanitaire, chablis, besoin d'emprise,...)

(***) à renseigner par le propriétaire en cas de différence avec la proposition ONF

(****) Définition de la délivrance

Délivrance : bois cédé à la commune pour ses propres besoins comme pour ceux des affouagistes (droit au "bois de feu" pour les habitants de la commune)

Vente : vente des bois soit sur pied ou exploités bord de route (façonnés) faite par l'ONF soit par soumission soit par contrat ou soit pour de faibles volumes à l'amiable

n° 62/2019

OBJET : Déclassement de la source du Coin à Montmin -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune s'est rendue compte que la source du Coin était toujours classée dans le domaine public, bien que plus utilisée depuis des années.

Parallèlement, le Grand Annecy a demandé à la commune de Talloires-Montmin de dresser un inventaire des ouvrages qui lui sont remis dans le cadre du transfert de la compétence eau potable.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'acter en droit d'une situation factuelle, à savoir le déclassement de la source du coin et de ses ouvrages. Ceux-ci seront également désaffectés à l'usage du public.

**En conséquence, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,**

DECIDE du déclassement et de la désaffectation de la source du Coin à Montmin et de ses ouvrages,

n° 63/2019

OBJET : Admission en non valeur -

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur le Trésorier de FAVERGES lui a fait parvenir un état daté du 6 décembre 2017 par lequel il demande l'admission en non valeur de titres ou produits non recouvrables sur exercices antérieurs dont le montant s'élève à :

= 6 580,56 € sur le budget de l'eau ;

Il s'agit de titres de recettes antérieurs dont les produits n'ont pas pu être recouverts et dont les poursuites se sont révélées infructueuses.

En cas d'admission en non-valeur, les sommes feront l'objet d'un mandat sur le budget principal (suppression du budget de l'eau suite au transfert de compétence au Grand Annecy).

**Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
et à l'unanimité,**

DONNE DECHARGE au comptable des sommes détaillées dans l'état récapitulatif du 6 décembre 2017 présenté par Monsieur le Trésorier de FAVERGES pour le montant suivant :

- 6 580,56 € sur le budget de l'eau.

n° 64/2019

OBJET : Approbation du Schéma Directeur de la Randonnée, de l'inscription et la modification des sentiers au PDIPR ainsi que de la Convention cadre du déploiement du réseau des sentiers inscrits au PDIPR -

Monsieur le Maire rappelle :

- Qu'au terme de l'article L 361-1 et suivants du code de l'environnement, le Département de la Haute-Savoie est compétent pour élaborer le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).
- Que, par délibération n° CG-2013-347 en date du 10 décembre 2013, l'Assemblée Départementale a décidé des orientations stratégiques d'une nouvelle politique randonné et du déploiement du PDIPR. Placé au centre du dispositif, le randonneur doit avoir accès à la diversité d'une offre de sentiers qualitatifs, inscrits au PDIPR.
- Que par délibération n° CG-2013-347 en date du 10 décembre 2013, l'Assemblée Départementale a défini un cadre pour la mise en place des Schémas Directeurs de la Randonnée à l'échelle intercommunale et portés par les intercommunalités. Véritables outils de stratégie territoriale et de développement touristique en matière de randonnée pédestre, VTT et équestre, les Schémas Directeurs de la Randonnée ont pour principaux objectifs de :
 - Renforcer la place de l'offre randonnée et contribuer à la découverte des espaces naturels et au développement économique du territoire.
 - Planifier pour 5 ans l'aménagement, le balisage et l'entretien des sentiers.
 - Inscrire les sentiers au PDIPR selon la nouvelle classification départementale : Sentier d'intérêt départemental de niveau 1 et 2 (SID1 ET SID2), et Sentier d'intérêt local (SIL).

Monsieur le Maire précise :

- Que le Schéma Directeur de la Randonnée est valable 5 ans et détaille :
 - L'état des lieux du réseau de sentiers de l'intercommunalité.
 - Le projet du territoire en matière randonnée et les sentiers inscrits au PDIPR, leur modification ainsi que les projets d'inscription au PDIPR.
 - Les modalités de gestion du réseau de sentiers.
 - Les interventions pour les cinq années à venir.
 - Une fiche identitaire par sentier (cartographie et informations techniques et patrimoniales relatives au sentier).
- Que l'approbation du Schéma Directeur de la Randonnée fait l'objet d'une Convention cadre du déploiement du réseau des sentiers inscrits au PDIPR précisant les engagements du Département envers l'intercommunalité, et le cadre relatif pour :

- Respecter des procédures de demandes de subvention.
- Gérer le foncier.
- Respecter la Charte départementale de balisage.
- Réaliser des travaux d'aménagement des sentiers.
- Réaliser un panneau d'accueil.
- Réaliser un plan de balisage.
- Acheter le matériel de balisage charté.
- Poser le matériel de balisage charté et réceptionner les sentiers.
- Entretenir les sentiers inscrits au PDIPR.
- Que le matériel de signalétique des itinéraires inscrits au PDIPR doit être conforme à la charte départementale de balisage et son achat est assuré par :
 - le Département de Haute-Savoie pour les SID1.
 - la collectivité gestionnaire de l'itinéraire pour les SID2 et les SIL.
- Que l'équipement signalétique et l'aménagement des itinéraires inscrits au PDIPR sont assurés par l'intercommunalité.
- Qu'il est recommandé d'établir des conventions de passage sur les portions de sentiers traversant des propriétés privées.

**Ainsi le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
et à l'unanimité,**

DONNE un avis favorable sur le contenu du Schéma Directeur de la Randonnée élaboré par le GRAND ANNECY annexé à la présente délibération.

DONNE un avis favorable, sur l'ensemble des tracés et itinéraires à conserver, modifier et intégrer au PDIPR. Ces itinéraires sont présentés dans les fiches identitaires sentiers contenus dans le Schéma Directeur de la Randonnée annexé à la présente délibération.

S'ENGAGE, en ce qui concerne les chemins ruraux de la commune inscrits au PDIPR, en collaboration avec l'intercommunalité à :

- Ne pas aliéner les sentiers inscrits au DPIPR.
- Préserver leur accessibilité et leur continuité.
- Prévoir la création d'itinéraires de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière : ces itinéraires de substitution devant présenter un intérêt au moins égal du point de vue de la promenade et de la randonnée et à en informer le Département.
- Maintenir la libre circulation des randonneurs.
- Ne pas goudronner les sentiers inscrits au PDIPR.

APPROUVE le classement en SID1, SID2 et SIL des sentiers inscrits au PDIPR arrêté par le Département dont la liste et la cartographie sont annexées à la présente délibération.

Schéma Directeur de la Randonnée



Service Aménagement Opérationnel



TABLE DES MATIERES

A. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANNECY	1
1/ Situation géographique et présentation	2
2/ Les compétences du Grand Anancy	2
3/ Analyse paysagère et environnementale	5
3.1 Les unités paysagères	5
3.2 Les familles paysagères	8
3.3 Structuration du territoire	9
B. DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE LA RANDONNEE	12
1/ Identification des acteurs gestionnaires	12
1.1 Le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges	12
1.2 Le syndicat mixte du lac d'Anancy	13
1.3 Le syndicat mixte des Glières	15
1.4 Les Etablissements de Publics de Coopération Intercommunale	16
1.5 Les communes	19
2/ Offre actuelle des sentiers	20
2.1 Classement des sentiers existants sur le périmètre du Grand Anancy	21
2.2 Les sentiers existants à charge par structure	23
2.3 Tableau récapitulatif des sentiers existants (PDIPR et Hors PDIPR)	26
3/ Analyse des sentiers	34
3.1 Organisation spatiale des sentiers	34
3.2 Occupation du sol des sentiers	41
3.3 Représentation des espaces naturels patrimoniaux	43
4/ Cartographie des sentiers	52
4.1 Maillage des sentiers selon leurs labels	52
4.2 Maillage des sentiers selon les usages	52
4.3 Maillage des sentiers avec les territoires voisins	52
5/ Inventaire agritouristique et données touristiques	65
6/ Gestion du réseau de sentiers du Grand Anancy	74
7/ Budget 2017 et 2018	76
8/ Conclusion du diagnostic	78
C. PROJET DE TERRITOIRE	81
1/ Analyse multicritères et orientations	82
2/ Principes à respecter	84
3/ Orientation et présentation de la future offre de randonnée	86
3.1 Travail sur les sentiers existants	86
3.2 Projet de création/inscription de nouveaux sentiers PDIPR	88
3.3 Projet de liaison pour le schéma « Agglo-Nature »	239
3.4 Tableau récapitulatif des sentiers existants et des projets (hors agglo-nature)	246
4/ Gestion du réseau de sentiers du Grand Anancy n+5	255
5/ Budget et programmation n+5	259
D. FICHES IDENTITE SENTIER	261
ANNEXES	692

SCHEMA DIRECTEUR DES SENTIERS DE RANDONNEE

PARTIE A/ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANNECY

A. LE GRAND ANNECY	2
1/ Situation Géographique et présentation	2
2/ Les compétences du Grand Anancy	2
3/ Analyse paysagère et environnementale	5
3.1 Les unités paysagères	5
3.2 Les familles paysagères	8
3.3 Structuration du territoire	9

1/ Situation Géographique et présentation:

Le Grand Anancy créé le 01^{er} janvier 2017 est issu de la fusion de cinq intercommunalités. Les intercommunalités fusionnées sont : La C.C du Pays d'Alby, la C.C de la rive gauche du lac d'Anancy, la C.C de la Tournette, la C.C du Pays de la Filière et la C.A d'Anancy. Cette fusion est issue de la Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République¹ (loi NOTRe).

Promulguée le 07 août 2015, cette loi confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Il s'agit du troisième volet de la réforme des territoires, voulue par le président de la République, après la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles² (loi MAPTAM) et la loi relative à la délimitation des régions³.

Le Grand Anancy se situe dans la moitié sud/sud-ouest du département de la Haute Savoie et compte 34 communes pour environ 205 214 habitants et une superficie d'environ 539km² (estimation SIG-PostgresSQL) soit environ 380 habitants/km².



2/ Les compétences du Grand Anancy :

Le Grand Anancy est régi par des statuts créés par arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2016-0056 portant fusion de la communauté d'agglomération d'Anancy et les communautés de communes du Pays d'Alby, du Pays de Filière, de la Rive Gauche du Lac d'Anancy et de la Tournette.

L'annexe de cet arrêté précise les compétences et notamment celle dédiée aux sentiers de randonnée. Les compétences des sentiers des intercommunalités sont automatiquement reprises par la nouvelle agglomération du Grand Anancy (cf. annexe n°1)



¹ LOI n°2015-991 du 07 août 2015

² LOI n°2014-58 du 27 janvier 2014

³ LOI n°2015-29 du 16 janvier 2015



SIÈGE DU GRAND ANNECY
● Annecy, 46 avenue des îles

RELAIS SUR LE TERRITOIRE
● Alby-sur-Chéran, 129 route de Plaimpals
● Thoiry-Gilberts, 300 Rue des Fleuries
● Saint-Jorioz, 225 route de Sales

— Autoroute
— Route
— Chemin de fer
— Rivière

REPRESENTATION DES UNITES URBAINES DU GRAND ANNECY



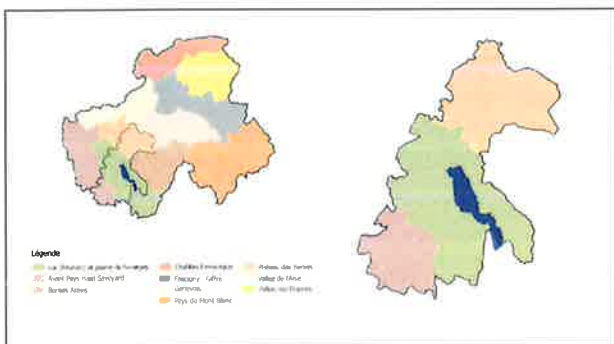
■ Coeur aggloméré ● Gares
■ Pôle urbain de proximité ◀▶ Echangeurs autoroutiers
■ Coeur de village ➔ Aéroport
— Grandes infrastructures (Autoroutes, Routes, Voie ferrée)

3/ Analyse paysagère et environnementale

Les paysages nombreux sur le Département permettent de valoriser des territoires. Ils permettent une entrée sur le territoire du Grand Anancy dans différents domaines tels que : l'agriculture, l'histoire au travers notamment du patrimoine, ...
Les sentiers de randonnées permettent justement cette valorisation... par des choix d'itinéraires on peut mettre en avant un patrimoine local, vernaculaire souvent méconnu des habitants eux-mêmes.

3.1 Les unités paysagères⁴

Le Département de la Haute Savoie compte 10 unités paysagères (U.P.) géomorphologiques. Ces dernières sont classées en 7 grandes familles qui correspondent à des degrés croissants d'occupation humaine du territoire.



⁴ Source : Atlas des paysages de Haute-Savoie DDT et CAUE, Éditions Villes et Territoires

U.P. Lac d'Annecy et plaine de Faverges :



Cette partie du département est la plus urbanisée et la croissance des villes est importante depuis les années 60. La plaine de Faverges quant à elle reste très agricole.

Il s'agit de deux plaines encadrées par des montagnes hautes aux grandes falaises calcaires, avec des massifs forestiers importants. En périphérie des deux agglomérations principales (Annecy et Faverges) où se concentrent les activités industrielles et de commerce, les paysages sont de type résidentiel, rural ou forestier.

Rive Est : Le lac est peu accessible (résidences ou routes en bord d'eau) et la rive est fortement urbanisée, malgré une apparence très boisée due aux parcs et jardins des résidences sur la rive, un tissu urbain lâche et des forêts installées sur les pentes.

Rive Ouest : le tissu urbain plus dense, les montagnes moins hautes et les replats plus grands donnent une impression de paysage beaucoup plus ouvert et beaucoup moins « naturel ». Le Semnoz, avec sa carrière et ses forêts, est un élément imposant du paysage qu'il domine. Trop peu profonde pour les gros bateaux de plaisance, la partie sud-ouest du lac est plus sauvage avec des roselières, des cours d'eau et un bâti plus ancien.

L'agglomération d'Annecy : la ville joue beaucoup sur le prestige de son lac, sur son statut de station balnéaire où il fait bon se ressourcer. Construite en demi-cercle autour de la vieille ville médiévale, les quartiers du 20ème siècle buttent contre les communes de Seynod (ville résidentielle), Seynod, Cran-Gevrier (villes résidentielles et industrielles), Meythet et Annecy-le-Vieux (villes traditionnellement résidentielles et agricoles). Aujourd'hui, la ville est bordée par des zones d'activités qui rongent les terres agricoles (au nord et à l'ouest). Le Fier forme une coupure avec ses gorges et ses rives parfois délaissées.

U.P. Avant-Pays Haut Savoyard :



Il est constitué par des collines qui se succèdent avec seulement deux massifs montagnards à l'est et à l'ouest. Des gorges imposantes serpentent dans ce paysage qui est constitué par une alternance de boisements, de cultures et de petites villes. Ce territoire subit l'attraction de l'agglomération d'Annecy.

L'Albanais : il s'agit d'un paysage de polycultures, avec des pôles industriels ponctuels notamment autour d'Alby sur Chéran et de Rumilly. Les sommets sont souvent boisés et quelques rares alpages sont présents.

U.P. Plateau des Bornes :



Le territoire du plateau des Bornes s'étend d'Annecy à La Roche-sur-Foron et est limité au nord par Cruseilles, il s'agit d'un paysage à dominante rurale voire forestière en cours d'urbanisation, il est fortement influencé par l'attraction d'Annecy et de La Roche.

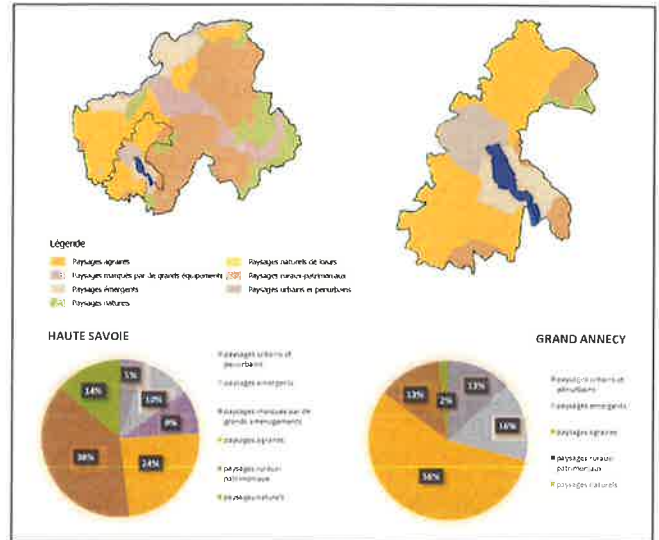
Il s'agit d'un territoire de passage puisqu'il dessert d'un côté le Lac d'Annecy et de l'autre la vallée de l'Arve. Il est donc fortement marqué par les différentes infrastructures de transport qui le traversent (autoroute, ancienne nationale, voie ferrée). Le tourisme n'a que peu d'impact dans cette zone, contrairement aux alentours du lac d'Annecy. Des montagnes hautes (Salève, Parmelan,...) dominent ce paysage plutôt encaissé, avec des falaises et des lapiaz qui sont de véritables « déserts calcaires » avec une végétation très spécifique.

Le micro paysage de la Fillière : il est marqué par de nombreux glissements de terrain et par la présence de la rivière du Fier en fond de gorges peu profondes. Autour de celle-ci, des zones d'activités se sont construites. Aujourd'hui, les résidences et plus spécialement les lotissements se multiplient autour de l'axe Annecy-La Roche. Le climat de ce territoire a tendance à être froid et brumeux. Cependant, la faible altitude a été favorable au développement de l'élevage et autour de Thorens, à la plantation de vergers de pommiers et de poiriers.

3.2 Les familles paysagères⁵

Les 7 familles de paysages constituent un référentiel homogène à l'échelle des 8 départements de la région Auvergne Rhône-Alpes en matière de paysages.

Elles sont établies selon le cadre posé par la convention européenne du paysage⁶ : définition des caractéristiques paysagères de la famille, représentations sociales du paysage, les tendances évolutives et les objectifs des politiques publiques et les outils réglementaires ou contractuels existants. L'ensemble des paysages régionaux identifiés - les 301 unités paysagères - ont été affiliés à l'une des 7 familles. La notion de famille traduit une dominante c'est à dire que la majeure partie du territoire de l'unité paysagère s'apparente dans sa définition, sa représentation collective, et son évolution aux traits de la famille.



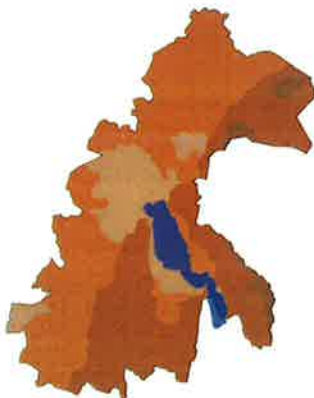
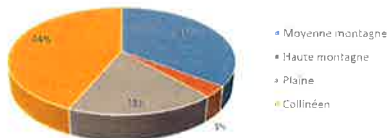
⁵ Données DIREN Rhône-Alpes

⁶ Convention européenne de Florence du 20 octobre 2000

3.3 Structuration du territoire

Le Grand Annecy d'une surface⁷ d'environ 537 km² est réparti en quatre domaines paysagers : l'espace de plaine d'environ 96 km², l'espace de haute montagne de 18 km², l'espace de moyenne montagne de 188 km² et l'espace collinéen le plus grand d'environ 235 km².

STRUCTURATION DU TERRITOIRE EN %



Légende

- collinéen
- moyenne montagne
- plaine
- haute montagne

- Un espace de type collinéen :

Cet espace dominant sur le territoire (235 km²) est représenté sur un axe Nord/Sud de l'Albanais Haut-Savoird jusqu'au plateau des Bornes plus au nord. Ces zones vallonnées à dominante rurale (paysage agricole) offrent de magnifiques panoramas à l'Est vers : les Alpes, le Semnoz, le Parmelan, la Tournette, les Dents de Lanfon et les Bauges ; à l'ouest vers le Clergeon, la Chautagne, la montagne des Princes. Cette topographie est idéale pour la pratique de la petite randonnée qu'elle soit pédestre ou VTT.

- Un espace de plaine :

Cet espace d'environ 96 km² se localise surtout sur le pôle urbain et péri urbain d'Annecy et se poursuit le long du lac du même nom. Secteur urbanisé qui se poursuit sur les abords du lac. C'est dans cette zone que l'on trouvera les modes de déplacements doux (pistes cyclables, lignes de bus)

Une seconde zone se situe sur la commune de St Félix qui se caractérise par la présence de nombreux étangs dont les plus célèbres sont ceux de Crosagny, Beaumont et de Braille. Ils sont classés en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1 (ZNIEFF), en Natura 2000 et en Zone Agricole Protégée. Enfin Villaz, se situe dans une zone de prairie naturelle, temporaire et de champs cultivés.

- Un espace de moyenne montagne :

Ces reliefs de moyenne montagne (188 km²) correspondent au massif du Semnoz (1640 m) et de Bange au sud, au Mont Veyrier (1291 m) à l'Est, à la Montagne du Taillefer au centre et au Massif des Glières au nord. Ce sont des reliefs peu escarpés qui offrent de très nombreux points de vue sur les Alpes ainsi que le Massif des Bauges, la Chambotte, le lac d'Annecy et même le lac du Bourget au chalet du Trousset sur la montagne de Bange. Par beau temps et ciel dégagé, on observera la chaîne des Belledonnes et la Chartreuse.

- Un espace de haute montagne :

Environ 18 km² sont représentés en haute montagne sur le périmètre du Grand Annecy. Il s'agit de la montagne de Sous-Dine (1896 m), la Tournette à 2351 m. Les abords du Parmelan, notamment la Tête de Bunant à 1660 m et le Plan de l'Aigle à 1676 m représentent d'un point de vue géographique un espace de haute montagne.

Ces différentes représentations offrent un potentiel avéré pour le développement des activités de pleine nature en particulier la randonnée qu'elle soit pédestre ou VTT.

La répartition de ces paysages et de ces reliefs conditionnent la pratique de la randonnée sur : l'usage du sentier (pédestre, VTT,...) et le type de public (familial, sportif).

⁷ Estimation SIG sous PostgreSQL

PARTIE B/ DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE RANDONNEE

B. DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE RANDONNEE 12

1/ Identification des acteurs gestionnaires 12

1.1 Le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges 12

1.2 Le Syndicat Mixte Intercommunal du Lac d'Anney 13

1.3 Le Syndicat Mixte des Glières 15

1.4 Les Etablissements Publics de Coopérations Intercommunales 16

1.5 Les communes 19

2/ Offre actuelle des sentiers 20

2.1 Classement des sentiers existants sur le périmètre du Grand Anney 21

2.2 Les sentiers existants à charge par structures 23

2.3 Tableau récapitulatif des sentiers existants (PDIPR et Hors PDIPR) 26

3/ Analyse des sentiers 34

3.1 Organisation spatiale des sentiers (pédestre et VTT) 34

3.2 Occupation du sol des sentiers 41

3.3 Représentation des espaces naturels patrimoniaux 43

4/ Cartographies sentiers 52

4.1 Maillage des sentiers selon leurs labels 52

4.2 Maillage des sentiers selon les usages 52

4.3 Maillage des sentiers avec les territoires voisins 52

5/ Inventaire Agritouristique et données Touristiques 65

6/ Gestion du réseau de sentiers du Grand Anney 74

7/ Budget 2017 et 2018 76

8/ Conclusion du Diagnostic 78



1/ Identification des acteurs gestionnaires

1.1 Le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges

Le Parc naturel régional du Massif des Bauges a été créé en décembre 1995 par décret du Premier Ministre. Cette reconnaissance nationale s'appuie sur la qualité des patrimoines et l'engagement volontaire des communes, pour un développement local fondé sur leur préservation et leur valorisation. La [charte constitutive du Parc](#) est le document qui rassemble ces engagements, ainsi que les grandes orientations de développement du Massif. Mieux accueillir le public, préserver et perpétuer les patrimoines et les paysages tout en contribuant au développement économique du territoire sont ainsi les grands axes inscrits dans l'actuelle charte. Les actions du Parc sont menées en lien avec les 5 missions des Parcs Naturels Régionaux, précisées dans le Code de l'environnement aux articles L.133-1 à L.133-4 et R.133-1 à R.133-16 :

- La protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages.
- L'aménagement du territoire, en contribuant à la définition et l'orientation des projets d'aménagements.
- Le développement économique et social, en animant et coordonnant les actions économiques et sociales pour assurer une qualité de vie sur son territoire ; les Parcs soutiennent les entreprises respectueuses de l'environnement qui valorisent ses ressources naturelles et humaines.
- L'accueil, l'éducation et l'information du public. Les Parcs favorisent le contact avec la nature, sensibilisent les habitants aux problèmes environnementaux.
- L'expérimentation et la recherche. Les Parcs contribuent à des programmes de recherche et ont pour mission d'initier des procédures nouvelles et des méthodes d'actions.



Le PNR s'étend sur 64 communes dont 19 en Haute-Savoie. 14 d'entre-elles sont dans le périmètre du Grand Anney soit environ 157km².

1.2 Le Syndicat Mixte Intercommunal du Lac d'Anney

Le SILA a été créé en 1957 par plusieurs communes afin de sauver le lac d'Anney de la pollution. C'est une structure de coopération intercommunale qui regroupe cinq EPCI à savoir :

- La communauté d'agglomération du Grand Anney
- La communauté de communes des Sources du Lac
- La communauté de communes des vallées de Thônes
- La communauté de communes du pays de Cruseilles
- La communauté de communes Fier et Usse

Les compétences du SILA sont l'assainissement des eaux usées (SPAC / SPANC), le traitement des déchets (ordures ménagères et déchets assimilés) et l'aménagement et la protection du lac d'Anney.

Selon cette dernière compétence, le syndicat œuvre pour la randonnée plus précisément sur un cheminement piéton commun en partie avec une voie verte et vélo route qui à terme, fera le tour du lac d'Anney ; à ne pas confondre avec le GRP® Tour du lac d'Anney.

Le cheminement piéton au bord du lac est un itinéraire d'environ 42,8 km sécurisé qui chemine entre villes et villages, roselières, plages et deux réserves naturelles. Il est balisé selon la charte PDIPR du Département de la Haute-Savoie avec toutefois une section non balisée dans la Réserve Naturelle du Roc de Chère et une fin provisoire d'itinéraire entre la Réserve naturelle du bout du lac et Angon.

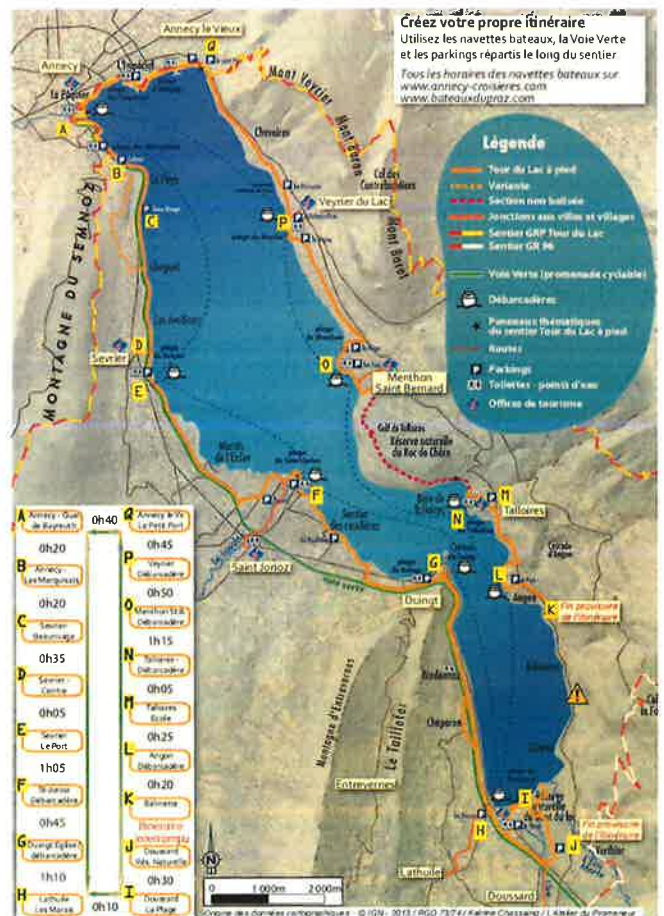
Il comporte 30 km de voie revêtue et 12 km de voie naturelle ou empierrée. Près de 10 km sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Des aménagements ont été réalisés afin d'améliorer la sécurité des usagers :

- Réfection de l'enrobement sur le lac à Talloires en direction de la RN du Roc de Chère.
- Création de sentiers et de la passerelle sur l'Ire (affluent du lac), dans la RN du bout du lac.
- Elargissement de la servitude de marchepied.
- Elargissement de la voie verte à Sevrier et St Jorioz.

Une plaquette descriptive des itinéraires est disponible à l'Office de Tourisme du lac d'Anney.

Une convention entre le SILA et le Grand Anney a été signée afin de bien définir les rôles de chacun (entretien, balisage) sur les tronçons communs aux sentiers inscrits au PDIPR (cf. annexe n°2).



Le plateau des Glières est un haut lieu de la Résistance française et contribue fortement à l'identité haut-savoiarde. C'est un espace naturel propice à la promenade, randonnée et aux pratiques sportives qui accueille un grand nombre de visiteurs.

Le Syndicat a été créé le 12 octobre 2010 et son siège est à l'Hôtel du Département de la Haute Savoie. Il est constitué de la communauté de communes Faucigny-Glières, des communes d'Entremont, Dingy St Clair, la Balme de Thuy, de la commune nouvelle de Fillière et du Conseil Départemental de la Haute Savoie.

Le syndicat a pour objet de mieux accueillir les publics fréquentant le plateau des Glières en particulier l'organisation des circulations et déplacements, de veiller au respect et à la coordination des célébrations sur les lieux de mémoire, de promouvoir une éducation citoyenne et d'éviter les conflits d'usage sur les espaces ouverts au public, il est autorité organisatrice des activités de circulations douces (non motorisées). Il assure une mission d'accueil et d'information de publics fréquentant le plateau en relation avec les offices de tourisme.

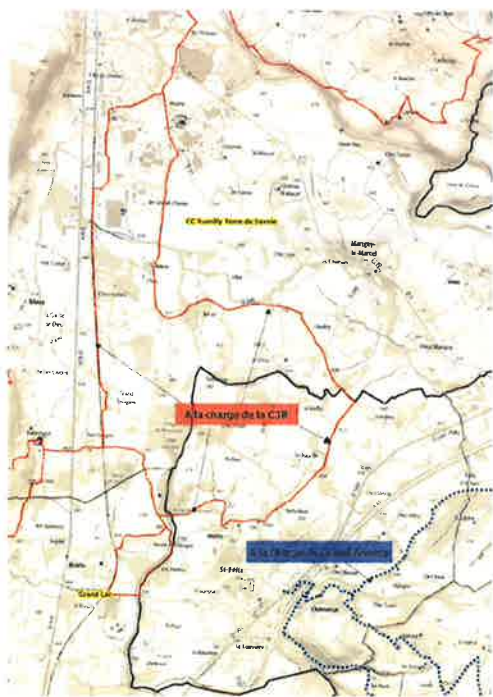


Il est donc compétent en matière de sentiers de randonnée sur son périmètre soit environ 60,97 km². Le 09 septembre 2016, s'est tenu une réunion de concertation entre le Syndicat Mixte des Glières, les communautés de communes des Vallées de Thônes, du Pays de Fillière de Faucigny-Glières et le service randonnée du CD74 afin de répartir la prise en charge des sentiers PDIPR [cf. annexe n°3].

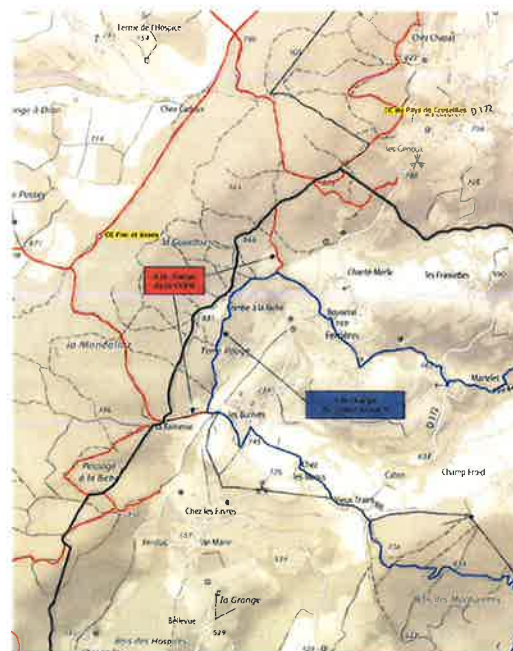
Plusieurs structures de coopérations intercommunales sont limitrophes avec le Grand Annecy. Huit communautés de communes situées en Haute-Savoie et deux en Savoie dont la communauté d'agglomération « Grand Lac » et « Chambéry Métropole ». Ces EPCI sont tous compétents en matière de sentiers de randonnée et possèdent des itinéraires (pédestre et/ou VTT) soit en « cross-over » des sentiers du Grand Annecy ou bien sur des cheminements distincts.



Lorsque les itinéraires sont dans le périmètre de l'agglomération et indépendants de ceux dont le Grand Annecy à la charge, ils relèvent alors de la compétence de la structure limitrophe. Exemple de la Boucle des étangs de Crosagny sur la commune de St Félix : Le sentier VTT des étangs de Crosagny inscrit au PDIPR (labellisé FFC) passe sur la commune de St Félix. Il ne se superpose pas avec des sentiers relevant de la compétence du Grand Annecy ; il est donc à la charge de la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie.



Lorsqu'un ou plusieurs itinéraires se superposent, la gestion du tronçon concerné revient après concertation à la structure qui a inscrit le sentier au PDIPR. Une coordination sur l'entretien et la prise en compte des objectifs et de la signalétique est alors étudiée.



La boucle de Viéran-Mandallaz (en bleu) relève de la compétence du Grand Annecy et la boucle de la Mandallaz (en rouge) de la CCFU. Cette répartition de gestion s'est faite après concertation entre les 2 structures et vérification auprès du service randonnée de l'inscription au PDIPR.

1.5 Les communes

Certaines communes du Grand Anecy ont souhaité valoriser des itinéraires de randonnées. Ces sentiers ont fait l'objet ou non d'une demande d'inscription au PDIPR mais faute de répondre au cahier des charges n'ont pu être labellisés. S'offre alors aux communes plusieurs choix pour la signalétique :

Marquage peinture - balisage dit « local » - signalétique PDIPR mais la conception du plan de balisage, l'achat, l'assemblage et la pose est intégralement à la charge de la commune.

Quelques exemples :



Balisage dit « local » - Poteau directionnel Viuz la Cléaz



Balisage dit « local » - Poteau directionnel Héry sur Alby

Sur les communes de l'ancienne CC de la Tournette, les communes ont fait le choix d'harmoniser la signalétique et d'utiliser la signalétique départementale. Ainsi l'ensemble des sentiers possède le même balisage à l'exception des plus anciens PDIPR qui sont sur l'ancienne charte du CD74 mais qui seront remis à niveau dans les années à venir.

2/ Offre actuelle des sentiers

Avant tout, il convient de définir les labels des différents sentiers présents sur le territoire du Grand Anecy. Qu'ils soient pédestres ou VTT, les sentiers sont labellisés différemment et peuvent parfois prêter à confusion.

Qu'est-ce que la charte PDIPR ? Qu'est-ce que le label ? La FFRP, la FFC, le Conseil Départemental 74 ?

☞ La Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP) :

Elle est délégataire de la pratique de la randonnée pédestre. Elle définit les normes et peut entretenir un réseau de sentiers sur le territoire national. Elle a trois missions :

1. Développer la randonnée pédestre en France comme pratique sportive,
2. Contribuer à la sauvegarde de l'environnement,
3. Valoriser le tourisme vert et les loisirs.

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP), antenne départementale est le représentant officiel des randonneurs (en club ou non) auprès des pouvoirs publics. Son rôle est donc d'assurer les missions de la FFRP au niveau local.

GR® (Grande Randonnée) - GRP® (Grande Randonnée de Pays) et PR® (Petite Randonnée) sont des marques déposées par la FFRP.



GR®



GRP®



PR®

☞ La Fédération Française de Cyclisme (FFC) :

Par délégation du Ministère de la Santé et des Sports, la Fédération Française de Cyclisme a pour objet de développer et d'organiser sur tout le territoire français, DOM-TOM compris, le sport cycliste sous toutes ses formes et de défendre les intérêts des coureurs cyclistes.

Ces missions s'appliquent aujourd'hui à de multiples disciplines : Cyclisme sur route, sur piste, VTT, BMX, freestyle, cyclo-cross, polo vélo, cyclisme en salle et vélo couché.

Il y a 95 comités départementaux chargés d'organiser, développer et diriger la pratique de leur discipline sportive sous toutes ses formes sur le territoire de leur discipline sportive, sur le territoire de leur compétence. Ils sont en charge de développer la randonnée VTT et de valoriser le tourisme.

Le logo VTT est une marque déposée.



☞ Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie :

La loi du 22 juillet 1983 a confié aux départements la compétence pour élaborer les Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée afin d'assurer la conservation des chemins ruraux et la continuité des itinéraires en favorisant la découverte et en développant la pratique de la randonnée. Peuvent être inscrits, les itinéraires structurants et certaines boucles qui permettent de découvrir des aspects variés du patrimoine que les itinéraires soient pédestres, équestres ou VTT.

Il s'agit donc d'organiser la randonnée à l'échelle du département en reprenant les logos de randonnée (marque déposée) des Fédérations.

Pour cela il est demandé à chaque collectivité compétente de se doter d'un schéma directeur de la randonnée. En contrepartie, le CD74 appuie techniquement et financièrement les structures. Ainsi depuis 1996, c'est environ 3700 kms de sentiers qui maillent le département avec un balisage unique charté PDIPR74.

La charte PDIPR :

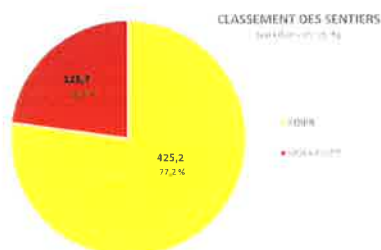
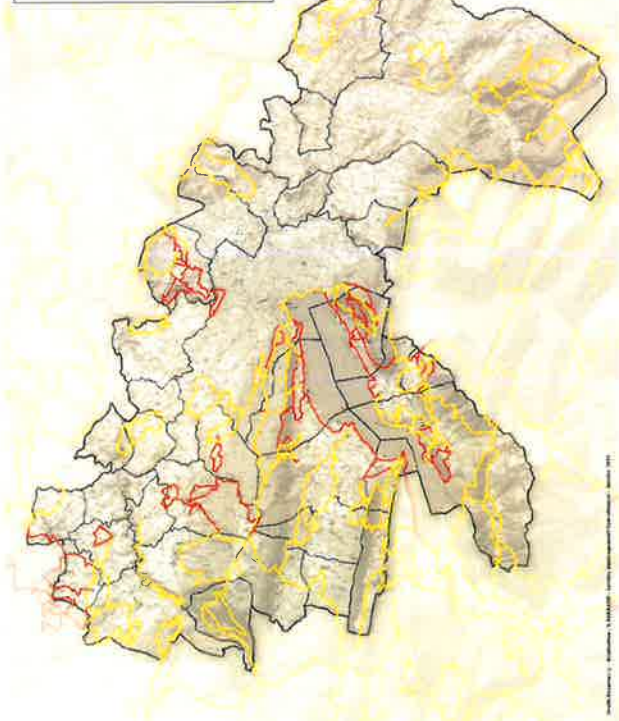
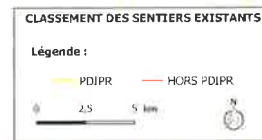
Chaque département est libre de choisir le type de signalétique (fixation, forme du poteau, visserie...) mais à l'obligation de reprendre les logos (®) labellisés des Fédérations. Ainsi on retrouvera le même balisage sur l'ensemble du département avec les mêmes pictogrammes, poteaux, le même procédé de calcul de temps...

2.1 Classement des sentiers existants sur le périmètre du Grand Anecy

Sans tenir compte du portage des sentiers (gestion par le Grand Anecy, par le PNR...), deux catégories peuvent être distinguées : les itinéraires inscrits au PDIPR et les Hors PDIPR dans le périmètre.

Il s'agit d'une représentation de la base de données du conseil départemental de la Haute Savoie sur le périmètre du Grand Anecy ; plus précisément où est ce que le département apporte un appui technique et financier.

Cela représente un total d'environ 551 kms répartis de la façon suivante : 425,2 kms de sentiers existants inscrits au PDIPR (dont 88 kms d'itinéraires GR® et GRP®) et 125,7 kms Hors PDIPR (dont 8,6 kms de sentiers classés Hors PDIPR de Grand Lac Agglomération en Savoie).

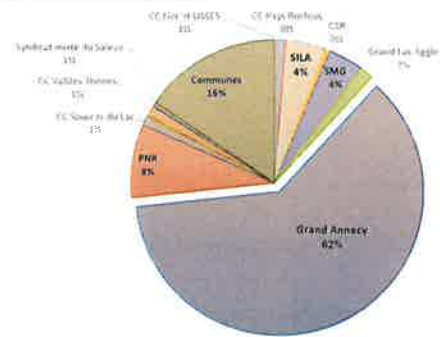


2.2 Les sentiers existants à charge par structures.

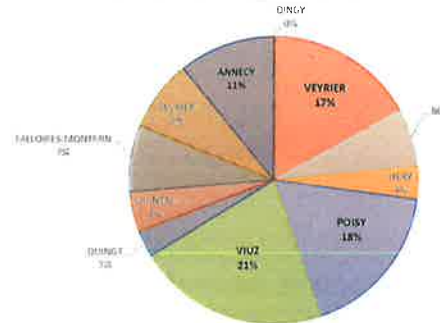
Une répartition de la prise en charge des **sentiers existants** est nécessaire afin de coordonner les actions d'entretien et de signalétique sur le périmètre du Grand Anancy et en dehors des limites. Cette répartition est fonction du classement des sentiers (PDIPR ou HORS PDIPR) et de la compétence exercée (par ex : les sentiers GR et GRP relèvent du PNR dans le périmètre du Parc). Un total d'environ 573,1 kms de linéaires identifiés dont 362,2 kms seront gérés par le Grand Anancy. Les sentiers PDIPR sont référencés au niveau du département et le conseil départemental apporte un appui technique et financier. Les sentiers Hors PDIPR sont soit d'initiative communale ou d'intérêt communautaire, ils ne répondent pas au cahier des charges (longueur trop faible, % de routes goudronnées trop important, traversées de routes dangereuses...). Le balisage est alors à la charge de la structure porteuse. Deux possibilités :
 . Elle choisit un balisage dit « local » : peinture, petit jalon (exemple à Héry sur Alby, page 19)
 . Elle s'oriente vers la signalétique départementale pour harmoniser le balisage. Ce dernier sera à ses frais et ne pourra bénéficier d'aucune aide du département. Seul le logo de la collectivité sera précisé et non celui du département.

STRUCTURES REÇEVES	PDIPR	HORS PDIPR	TOTAL
Grand Anancy	341,5	3	344,6
SILA	0	25	25
Grand Lac Agglomération	0	8,6	8,6
CC Humilly Terre de Savoie	2,6	0	2,6
Syndicat Mixte des Glèzes	22,5	0	22,5
Syndicat Mixte du Salève	2,7	0	2,7
CC Sources du Lac	6,3	0	6,3
PNR du Massif des Bauges	47,3	0	47,3
CC Fier et Ussets	6,3	0	6,3
CC Pays Nochois	1,4	0	1,4
CC des Vallées de Thônes	7,1	0	7,1
Commune de Bluffy	0	8,6	8,6
Commune de Dingy	0	0,1	0,1
Commune de Quintal	0	4	4
Commune de Poisy	0	15,5	15,5
Commune de Veyrier du Lac	0	15,8	15,8
Commune d'Héry sur Alby	0	3,2	3,2
Commune de Sevrier	0	7	7
Commune de Duingt	0	2,7	2,7
Commune de Viuz la Chesaz	0	18,9	18,9
Commune de Talloires-Montmin	0	6,6	6,6
Ville d'Anancy	0	9,4	9,4
			567,3

REPARTITION PAR STRUCTURES



REPARTITION PAR COMMUNES (Base des 16N)



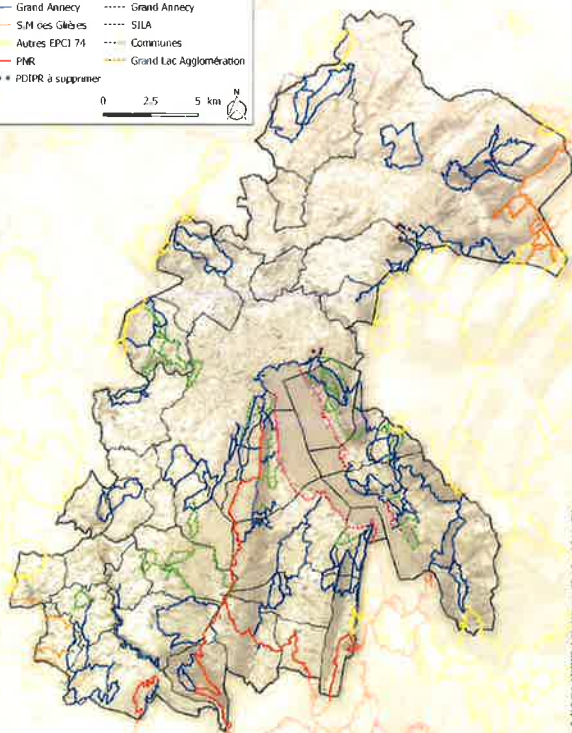
REPARTITION DES SENTIERS EXISTANTS

Légende :

PDIPR HORS PDIPR

- Grand Anancy
- S.M. des Glèzes
- Autres EPCI 74
- PNR
- *** PDIPR à supprimer
- Grand Anancy
- SILA
- Communes
- Grand Lac Agglomération

0 2,5 5 km



2.3 Tableau récapitulatif des sentiers existants (PDIPR et Hors PDIPR)

N° Sentier	Commune de départ	Type actuel	Bande Liaison	Données techniques		Type activité	Objetif	Pointe d'arrêt	Végétalisation	
				Longueur	Surface				Sur	En
1001	Grand Anancy	PDIPR	Route	1,9 km	0,0000	0,00	Pêche de Carre de Lacul par les 3 Rives	Club Flouret Vaux la Bougrie		
1002	Grand Anancy	PDIPR	Route	1,7 km	0,0000	0,00	Randonnée	Randonnée		
1003	Grand Anancy	PDIPR	Route	0,8 km	0,0000	0,00	Le Lac d'Alby	Le Lac d'Alby		
1004	Grand Anancy	PDIPR	Route	0,8 km	0,0000	0,00	Le Lac d'Alby	Le Lac d'Alby		
1005	Grand Anancy	PDIPR	Route	0,8 km	0,0000	0,00	Le Lac d'Alby	Le Lac d'Alby		
1006	Grand Anancy	PDIPR	Route	0,8 km	0,0000	0,00	Le Lac d'Alby	Le Lac d'Alby		
1007	Grand Anancy	PDIPR	Route	0,8 km	0,0000	0,00	Le Lac d'Alby	Le Lac d'Alby		
1008	Grand Anancy	PDIPR	Route	0,8 km	0,0000	0,00	Le Lac d'Alby	Le Lac d'Alby		
1009	Grand Anancy	PDIPR	Route	0,8 km	0,0000	0,00	Le Lac d'Alby	Le Lac d'Alby		
1010	Grand Anancy	PDIPR	Route	0,8 km	0,0000	0,00	Le Lac d'Alby	Le Lac d'Alby		
1011	Grand Anancy	PDIPR	Route	0,8 km	0,0000	0,00	Le Lac d'Alby	Le Lac d'Alby		
1012	Grand Anancy	PDIPR	Route	0,8 km	0,0000	0,00	Le Lac d'Alby	Le Lac d'Alby		
1013	Grand Anancy	PDIPR	Route	0,8 km	0,0000	0,00	Le Lac d'Alby	Le Lac d'Alby		
1014	Grand Anancy	PDIPR	Route	0,8 km	0,0000	0,00	Le Lac d'Alby	Le Lac d'Alby		
1015	Grand Anancy	PDIPR	Route	0,8 km	0,0000	0,00	Le Lac d'Alby	Le Lac d'Alby		
1016	Grand Anancy	PDIPR	Route	0,8 km	0,0000	0,00	Le Lac d'Alby	Le Lac d'Alby		
1017	Grand Anancy	PDIPR	Route	0,8 km	0,0000	0,00	Le Lac d'Alby	Le Lac d'Alby		
1018	Grand Anancy	PDIPR	Route	0,8 km	0,0000	0,00	Le Lac d'Alby	Le Lac d'Alby		
1019	Grand Anancy	PDIPR	Route	0,8 km	0,0000	0,00	Le Lac d'Alby	Le Lac d'Alby		
1020	Grand Anancy	PDIPR	Route	0,8 km	0,0000	0,00	Le Lac d'Alby	Le Lac d'Alby		

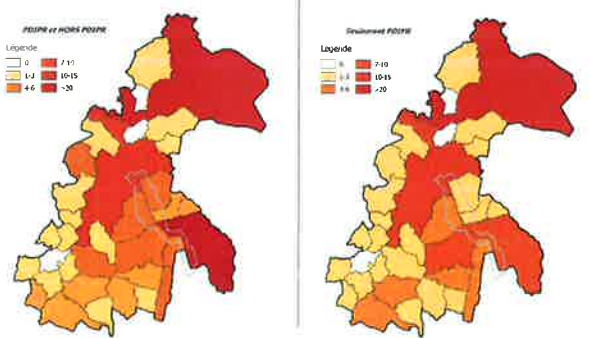
N° Ré. Sentier	Commune de départ	Type actuel	Boucle Linéaire	Données techniques			Types activités	Objectif	Points forts	Fréquentation							
				longueur	Altitude	Donnée				Non pratiqué	pratiqué	Non pratiqué					
Jardin de la Roche																	
Le Parc de la Roche (100 km de la Roche)	LEVALLOIS	PMR	Ascar	10 km	100m	1000	PMR	Site de la Roche	Le Parc de la Roche	10 km	100m	1000					
Le Parc de la Roche (100 km de la Roche)	LEVALLOIS	PMR	Ascar	10 km	100m	1000	PMR	Site de la Roche	Le Parc de la Roche	10 km	100m	1000					
Le Parc de la Roche (100 km de la Roche)	LEVALLOIS	PMR	Ascar	10 km	100m	1000	PMR	Site de la Roche	Le Parc de la Roche	10 km	100m	1000					
Le Parc de la Roche (100 km de la Roche)	LEVALLOIS	PMR	Ascar	10 km	100m	1000	PMR	Site de la Roche	Le Parc de la Roche	10 km	100m	1000					

N° Ré. Sentier	Commune de départ	Type actuel	Boucle Linéaire	Données techniques			Types activités	Objectif	Points forts	Fréquentation							
				longueur	Altitude	Donnée				Non pratiqué	pratiqué	Non pratiqué					
Jardin de la Roche																	
Le Parc de la Roche (100 km de la Roche)	LEVALLOIS	PMR	Ascar	10 km	100m	1000	PMR	Site de la Roche	Le Parc de la Roche	10 km	100m	1000					
Le Parc de la Roche (100 km de la Roche)	LEVALLOIS	PMR	Ascar	10 km	100m	1000	PMR	Site de la Roche	Le Parc de la Roche	10 km	100m	1000					
Le Parc de la Roche (100 km de la Roche)	LEVALLOIS	PMR	Ascar	10 km	100m	1000	PMR	Site de la Roche	Le Parc de la Roche	10 km	100m	1000					
Le Parc de la Roche (100 km de la Roche)	LEVALLOIS	PMR	Ascar	10 km	100m	1000	PMR	Site de la Roche	Le Parc de la Roche	10 km	100m	1000					

N° Ré. Sentier	Commune de départ	Type actuel	Boucle Linéaire	Données techniques			Types activités	Objectif	Points forts	Fréquentation							
				longueur	Altitude	Donnée				Non pratiqué	pratiqué	Non pratiqué					
Jardin de la Roche																	
Le Parc de la Roche (100 km de la Roche)	LEVALLOIS	PMR	Ascar	10 km	100m	1000	PMR	Site de la Roche	Le Parc de la Roche	10 km	100m	1000					
Le Parc de la Roche (100 km de la Roche)	LEVALLOIS	PMR	Ascar	10 km	100m	1000	PMR	Site de la Roche	Le Parc de la Roche	10 km	100m	1000					
Le Parc de la Roche (100 km de la Roche)	LEVALLOIS	PMR	Ascar	10 km	100m	1000	PMR	Site de la Roche	Le Parc de la Roche	10 km	100m	1000					
Le Parc de la Roche (100 km de la Roche)	LEVALLOIS	PMR	Ascar	10 km	100m	1000	PMR	Site de la Roche	Le Parc de la Roche	10 km	100m	1000					

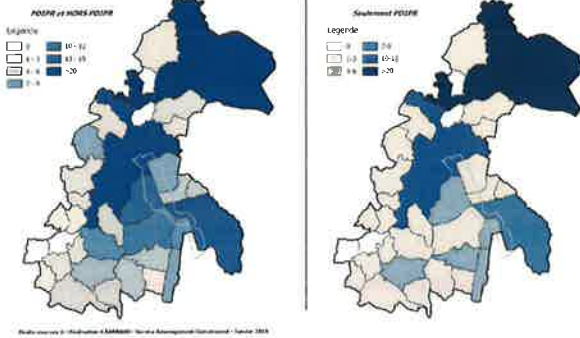
3/ Analyse des sentiers

3.1 Organisation spatiale des sentiers (pédestre et VTT)

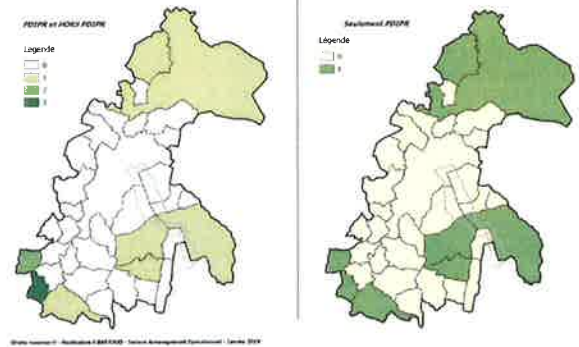


Source : IGN, 2018. Base de données : IGN, 2018.

Organisation spatiale des sentiers pédestres



Organisation spatiale des sentiers VTT



$$\text{Ratio} = \frac{\text{Longueur en kilomètre de sentiers présents sur la commune}}{\text{Superficie de la commune en km}^2}$$

Toutefois, cette première analyse montre que les communes qui possèdent le plus de sentiers (≥ 9) cas des PDIPR sont celles qui ont fusionnées et qui augmentent donc par conséquent leur superficie. Cela a pour effet de récupérer un plus grand nombre de sentiers sur les anciennes municipalités.

Ensuite, les communes qui présentent un nombre de sentiers compris en 3 et 9 sont celles qui se situent à proximité de massifs tels que le Veyrier, la Tournette, le Semnoz, le Taillefer et le lac d'Anney à l'exception des communes de Naves-Parmelan et de Villaz qui ne possèdent que des départs de sentiers vers la montagne du Parmelan.

L'effet « Hors PDIPR » permet aux communes d'augmenter le nombre de sentiers. Cas de la commune de Viuz la Chiesaz qui compte un total de 8 sentiers mais seulement 1 seul inscrit au PDIPR ou encore St Jorioz qui comptabilise 10 sentiers sur la commune mais seulement 2 au PDIPR.

Cette observation se vérifie surtout sur les anciennes intercommunalités du Pays d'Alby, de la Rive Gauche du Lac d'Anney et de la Tournette.

De plus, la dissociation de l'offre pédestre et VTT permet de constater une forte dichotomie entre ces 2 usages.

En effet, l'offre pédestre est très présente sur le Grand Anancy contrairement à l'offre VTT qui elle, est « déficitaire ».

L'analyse pédestre permet de constater que 4 communes sont dépourvues de tout sentier, la commune de St Félix se rajoute aux 3 communes citées précédemment sans sentiers.

Là encore l'effet « Hors PDIPR » est très marqué ce qui a pour effet d'augmenter le nombre de sentiers surtout sur les communes situées entre le Semnoz et le lac d'Anney – cette observation est identique sur les communes de Veyrier du Lac, Menthon St Bernard et Bluffy.

A ce jour, l'offre pédestre PDIPR est plutôt homogène sur les communes qui possèdent des sentiers (entre 1 et 3 sentiers). Les 2 grandes communes nouvelles font exception, principalement due à leur surface.

Concernant l'analyse VTT, il y a exactement 5 sentiers inscrits au PDIPR de la Haute-Savoie dont 3 gérés par le Grand Anancy, 1 par la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie et le dernier par la communauté de communes des sources du lac :

- « La Cuséenne » sur les communes Cusy et Chainaz les Frasses
- « La Boucle du Laudon » sur les communes St Jorioz et St Eustache
- « La boucle de Groisy » sur les communes de Fillière et Groisy
- « La boucle des étangs de Crosagny » sur St Félix qui est gérée par la communauté de communes de Rumilly Terre de Savoie.
- « Le circuit 7 » sur Talloires-Montmin géré par la communauté de communes des Sources du Lac labellisé FFCT.

Trois autres sentiers de la communauté d'agglomération Grand Lac (ex C.C du Canton d'Albens) en Savoie font une « incursion » et sont en cross-over sur des sentiers pédestres ce qui explique le nombre de 4 sentiers sur la commune de Chainaz les Frasses (1 pédestre et 3 VTT) ou bien 2 sentiers comptabilisés sur la commune de St Félix. L'intégralité des sentiers VTT présents sur l'ancien territoire de la CCPA fait partie du site VTT FFC de l'Albanais n°161.

En effet, en juin 2010, l'Albanais est devenu le premier centre de plaine labellisé FFC (Fédération Française de Cyclisme) des deux Savoie.

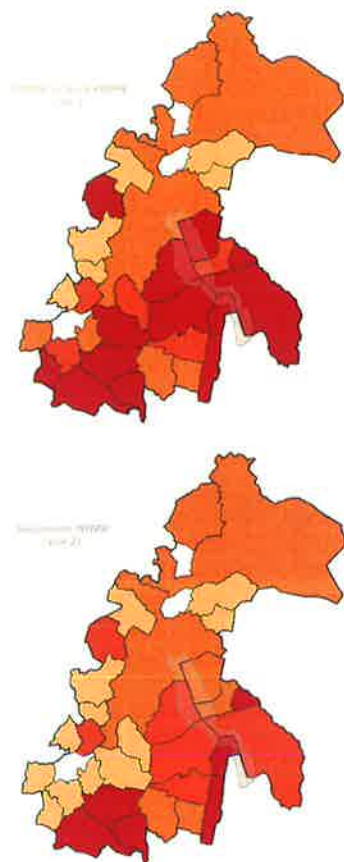
Cette démarche de certification résulte d'une action du CDDRA pilotée par le Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Albanais (SIGAL). Ainsi ces sentiers sont référencés au niveau national dans des revues spécialisées et promus sur le site internet et le guide de la FFC.

Une convention a été établie entre la FFC et le site d'accueil du label, la maison du vélo située à Rumilly. En effet, pour être labellisés, les itinéraires doivent disposer d'un centre d'attache pouvant offrir aux pratiquants des prestations de services. Dans le même esprit que les sentiers inscrits au PDIPR, ces sentiers doivent aussi respecter la charte FFC. Un balisage spécifique mais uniforme au niveau national a été mis en place.

Le balisage de la Charte FFC se résume aux pictogrammes qui viennent s'appuyer sur des éléments déjà existants tels que le mobilier urbain (banc, signalétique routière, éclairage public) ou sur support naturel (arbres, rochers). A noter que ces sentiers peuvent être balisés PDIPR en intégrant le label VTT FFC.

	DIFFICULTE	BALISAGE	ENTRETIEN	PANNEAU DEPART
La Cuséenne (Grand Anancy)	Difficile	✓ PDIPR + FFC	✓	✓
La Boucle des étangs de Crosagny (CC Rumilly Terre de Savoie)	Très Facile	✓ PDIPR (partie C3R) + FFC	✓	✓
Entre Monts et Etangs (Grand Lac Agglomération)	Très Difficile	✓ Support FFC	✓	✓
Entre Forêts et Collines (Grand Lac Agglomération)	Difficile	✓ Support FFC	✓	✓
Les Hauts de St Ours (Grand Lac Agglomération)	Facile	✓ Support FFC	✓	✓
Circuit 10 (CC des Sources du Lac)	Très Difficile	✓ PDIPR + FFCT	✓	✓

Organisation spatiale affinée des sentiers (pédestre et VTT)



Commune	Ratio voie 1	Ratio voie 2
Algy-sur-Chézais	0	0
Amboise	1,59478	1,59478
Anney	0,843381	0,629783
Argonny	0	0
Bluffy	3,29438	1,82023
Champanelle	1,03332	0,509926
Chapigny	1,04647	1,04647
Chavignol	0	0
Chavignol	3,330495	3,330495
Cour	1,46448	1,47158
Duingt	2,60225	1,89641
Étréaupont	1,01482	1,38462
Étréaupont-Tréau	0,301574	0,201574
Filliers	0,093722	0,093722
Geny	0,82171	0,82151
Gruffy	1,25863	1,25863
Héry-sur-Ailly	0,900118	0,511211
La Chapelle-Saint-Maurice	0,77594	0,77594
Lezchaur	0,825489	0,701846
Montbas-Saint-Benoît	1,24483	0,795299
Montigny-Lancres	0,142133	0,142133
Pléze	0,55373	0,55373
Sauval-Pommery	0,338068	0,338068
Silly	2,2281	0,864238
Quessy	0,390889	0,541504
Saint-Eustache	1,11413	1,0275
Saint-Félix	0,734212	0,308818
Saint-Vincent	1,33152	1,0381
Saint-Yves	0,829299	0,829299
Severin	1,97336	0,87141
Tallevaux-Montmorin	1,61643	1,22883
Veyrier-du-Lac	2,12105	0,683349
Vézé	0,389624	0,389624
Vuize-Chézais	1,17878	0,41982

39

Analyse spatiale affinée :

Cette analyse représente la longueur de sentier par km² présent sur les communes du Grand Anancy en prenant l'intégralité des sentiers (PDIPR et Hors PDIPR) quel que soit l'usage (pédestre et VTT). Cela permet de constater que les communes nouvelles d'Anney et de Fillière ne sont plus les communes qui comptent le plus de sentiers ; respectivement 812ml/km² et 695ml/km². Et qu'au contraire, les communes comme Bluffy et Duingt comptent quant à elles le plus de sentiers par km². C'est-à-dire 3394 ml/km² pour Bluffy et 2682 ml/km² sur Duingt.

Ces différentes représentations spatiales nous permettent de constater une forte concentration des sentiers au sud du Grand Anancy dû principalement aux massifs présents autour du lac et une nette diminution voire l'absence totale (Charvonnet, Argonay) en remontant vers le Nord/Nord-Ouest du Grand Anancy. Cas particulier de la commune nouvelle de Fillière qui compte beaucoup de sentiers (>20) concentrés essentiellement sur le Massif des Glières. Compte tenu de sa superficie, elle possède un ratio de seulement 695 ml/km² alors qu'il serait de plus 1,10 km/m² sur le périmètre du Massif des Glières.

Pour conclure ces différentes analyses, on peut d'ores et déjà affirmer que la thématique randonnée est très présente et homogène sur le Grand Anancy si l'on tient compte uniquement des sentiers PDIPR. L'usage pédestre étant le plus représenté.

Les sentiers Hors PDIPR viennent « doper » le réseau et la répartition devient alors hétérogène avec une forte concentration au sud-sud/est du Grand Anancy. Les itinéraires se concentrent alors autour du lac d'Anney et de ces massifs environnants (Semnoz, Veyrier, ...) mais également sur le massif des Glières avec les sentiers historiques.

L'offre de sentiers VTT est particulièrement faible (5 sentiers PDIPR/74) alors que le nombre de pratiquants est en constante augmentation dû notamment à la présence d'acteurs professionnels VTT (SCOTT, Mountain Bikes Fondation, Section sport études de l'IUT d'Anney, Ecole Moniteur Cycliste Français d'Anney).

Ces 5 itinéraires VTT sont des circuits relativement simples à vocation famille et détente, comme la boucle des étangs de Crosagny ou la boucle du Laudon, sauf celui de la CC des Sources du Lac sur Talloires-Montmin de niveau noir. Ces sentiers existants ne répondent pas à la demande actuelle c'est-à-dire d'avoir des parcours VTT qui demandent des capacités physiques, des notions de pilotage, des parcours engagés aux virages surélevés présentant du dénivelé positif et négatif. Par conséquent, des itinéraires non officiels se créent et les conflits d'usages apparaissent (Exemple de la descente VTT du Semnoz...). De plus, ces derniers roulent sur les mêmes itinéraires créant ainsi une sur-fréquentation et favorisant par la même occasion des dérives de parcours ; ces itinéraires diffus en forêt utilisent 3 voire 4 pistes différentes freinant la régénération naturelle de la forêt (problème soulevé par l'ONF !)

S'en suit également une multiplication d'un « pseudo-balisage officiel » qui n'a pas été validé par les collectivités et les organisations, sans lien ni coordination avec les acteurs qui gravitent autour du milieu (ONF, Chasseurs...).

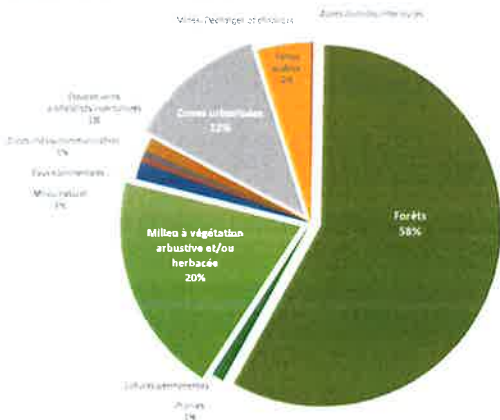
2 orientations peuvent être étudiées :

- Le développement d'un réseau de sentiers VTT en partenariat avec les différents acteurs en prenant en compte les différentes attentes des vététistes.
- Le développement de la randonnée en corrélation avec le Schéma Agglo Nature. Travailler sur un réseau reliant le centre urbain aux espaces ruraux et de grande nature en passant par les parcs et les grands équipements culturels et sportifs.

40

3.2 Occupation du sol des sentiers

SENTIERS GERES PAR LE GRAND ANANCY



D'après ce graphique, on s'aperçoit que les sentiers sont à dominante forestiers à 58% et traversent des milieux à végétation arbustive et/ou herbacée type lande à hauteur de 20%. Le milieu urbain est représenté (12%) car très souvent les points de départs/arrivées se situent aux chefs lieux. Les tronçons de sentiers en milieu agricole (cultures permanentes et/ou terres arables) sont peu représentés sur les sentiers du Grand Anancy en raison de leur localisation concentrée au sud/sud-est autour du Lac d'Anney et des massifs environnants laissant place soit à des massifs forestiers ou un milieu prairial de type bocage. A l'inverse les sentiers situés Nord/Nord-Ouest de l'agglomération offrent une ouverture sur les milieux agricoles et prairiaux et un peu moins forestier.

41



Illustration du milieu prairial type « bocage » depuis la montée au passage du Monthlieu (circuit de Sous-Dine). En toile de fond, le lac Léman

42

3.3 Représentation des espaces naturels patrimoniaux

L'analyse des principales mesures existantes en matières de protection du patrimoine naturel, conduit à les présenter selon la classification suivante :

- Les inventaires :
 - Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
 - Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
 - Inventaire Départemental des Zones Humides
- Les outils de protection des milieux naturels :
 - Les Zones Agricoles Protégées
 - Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope
 - Les Sites Classés
 - Les Sites Inscrits
 - Les Espaces Naturels Sensibles
- Les outils d'aménagements du territoire :
 - Engagements Européens Natura2000 (ZPS, ZSC)

LES INVENTAIRES :

LES ZNIEFF :

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique établi en 1987 au plan national par le ministère de l'Environnement n'a pas de portée réglementaire directe. Il est basé sur des expertises scientifiques, qui mettent en exergue les sites présentant une richesse écologique avérée et méritent pour cela d'être pris en compte de manière attentive dans les documents d'urbanisme. Deux types de ZNIEFF sont définis :

Les ZNIEFF de type 1 sont des sites de taille généralement réduite qui présentent un fort intérêt patrimonial en ce sens qu'ils hébergent des espèces et des habitats bien identifiés. Ces sites correspondent donc à un enjeu de préservation des biotopes concernés.

Les ZNIEFF de type 2 sont des sites plus vastes qui englobent souvent les ZNIEFF de type 1. Ce zonage met en évidence un ensemble naturel dont les équilibres globaux doivent être préservés.

Les ZNIEFF ont le caractère d'un inventaire scientifique. Elles constituent toutefois un élément d'expertise pris en considération par la jurisprudence des tribunaux administratifs et du Conseil d'Etat.

Sur le périmètre du Grand Anancy 10 ZNIEFF de type 2 sont recensées. Elles sont surtout situées dans la partie Sud/Sud-Est et au Nord en limite administrative. On notera une « zone blanche » sur la partie Ouest du Grand Anancy.

Concernant les ZNIEFF de type 1, on recense 11 sites majeurs et environ 40 sites de plus petites superficies réparties sur l'ensemble du Grand Anancy. Elles correspondent bien souvent à un ensemble de petites zones humides comme sur la commune de St Félix autour des étangs de Crosagny ou bien le ruisseau du « Couche » au Nord sur la commune de Fillière ou encore une zone identifiée sur le Fier sur la ville nouvelle d'Anancy.

43

LES ZICO :

Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux regroupent les plus grands sites ornithologiques français. Les ZICO sont définies par la directive européenne 79/409/CEE du 25/04/1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages.

Les ZICO ont pour objectifs :

- La protection des habitats permettant d'assurer la survie et la reproduction des oiseaux sauvages rares ou menacés,
- La protection des aires de reproduction, de mue, d'hivernage et des zones de relais de migration pour l'ensemble des espèces migratrices.

L'existence d'une ZICO n'est pas en elle-même une protection réglementaire. Sur le périmètre du Grand Anancy, il y a 2 sites identifiés :

- La montagne de Frères – Plateau des Glières

D'une superficie de 2000 ha, elle est située en réserve de chasse et de faune sauvage établie par décret ministériel. On peut y observer des espèces nicheuses remarquables comme l'aigle royal, le faucon pèlerin, le lagopède alpin, la gelinotte des bois, le grand-duc d'Europe, le pic noir, le merle à plastron.

- Les Bauges

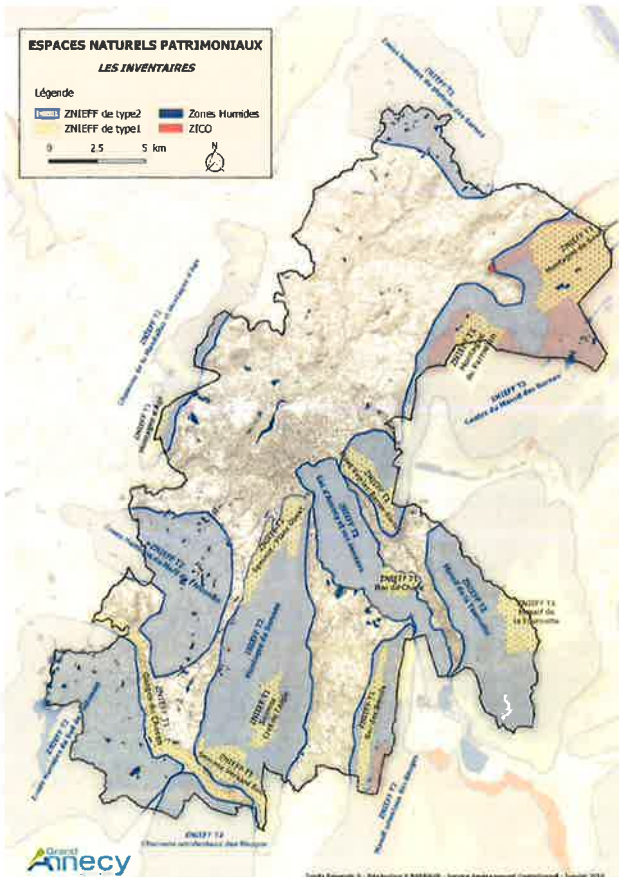
Ce site d'une superficie de 17750 ha est en grande partie hors périmètre du grand Anancy. 135 ha environ sont présents sur la commune d'Entremmes. Parmi les oiseaux nicheurs on peut observer l'aigle royal, le faucon pèlerin le lagopède alpin ou bien encore la perdrix bartavelle.

LES ZONES HUMIDES :

Un recensement a été effectué à l'initiative de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt par ASTERS. Il a permis l'identification de 2150 zones humides en Haute-Savoie dont 268 sur le périmètre du Grand Anancy.

La majeure partie des zones humides identifiées se situent au Sud du Grand Anancy sur l'ancienne intercommunalité du Pays d'Alby ou au Nord sur la ZNIEFF de type 2 du plateau des Bornes.

44



45

LES OUTILS DE PROTECTION DU MILIEU NATUREL :

LA ZAP :

Sur le périmètre du Grand Anancy, il existe une seule Zone Agricole Protégée située sur le territoire de l'Albanais dans le triangle Entrelacs (Albens) / Rumilly et St Félix.

Il est possible de classer en ZAP des zones dont la préservation présente un intérêt général en raison soit de la qualité de leur production soit de leur situation géographique.

LA ZAP est instituée à l'initiative du Préfet ou d'une ou plusieurs communes. La délimitation de la zone est arrêtée par le préfet et annexée au plan local d'urbanisme dans le cadre de servitudes d'utilités publiques affectant l'utilisation des sols.

Dans un espace périurbain, la ZAP peut permettre de protéger les zones agricoles lorsque l'agriculture n'est plus en mesure de résister à la pression urbaine et que son maintien répond à un objectif d'intérêt général au titre de la préservation de l'espace agricole, du paysage ou de l'environnement.

A des fins paysagères, la ZAP peut notamment permettre des coupures vertes entre les zones urbanisées.

LES APPB :

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope s'appliquent à la protection de milieux peu exploités par l'homme et abritant des espèces animales et/ou végétales sauvages protégées.

Les objectifs sont la préservation de biotopes nécessaires à la survie d'espèces protégées et plus généralement l'interdiction d'actions pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux.

La protection vise le milieu lui-même et non les espèces qui y vivent (maintien du couvert végétal, du niveau d'eau, interdiction de dépôts d'ordures, de constructions, d'extractions de matériaux,...). La destruction, le dérangement ou le déplacement d'espèces protégées par la loi sont interdits.

Sur le périmètre du Grand Anancy, 6 APPB sont en vigueur :

- Les roselières de St Jorioz depuis le 19 septembre 1990
- Le marais de l'enfer sur la commune de St Jorioz (protégé depuis le 30 septembre 1991)
- Les roselières du lac d'Anancy (Albigny) protégées depuis le 28 septembre 1999
- Le bois des Côtes et le marais de Côte-Merle depuis le 05 octobre 2007 sur la ville nouvelle d'Anancy (anciennement Meythet)
- Le marais de chez Bourgeois sur la commune de Fillière (anciennement St Martin de Bellevue) depuis le 08 septembre 2003.
- La tourbière de Balme protégée depuis le 08 septembre 2003 sur la commune de Fillière (anciennement Thorens-Glières).

46

LES SITES CLASSES ET SITES INSCRITS:

La loi du 02 mai 1930 ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque prévoit deux niveaux de protection : l'inscription et le classement.

Les sites classés sont des sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque dont la préservation ou la conservation présentent un intérêt général.

Cette procédure est utilisée en particulier en vue de la protection d'un paysage remarquable, naturel ou bâti. La procédure est à l'initiative de l'Etat (DIREN) ou de la commission départementale des sites, perspectives ou paysages. Le classement est prononcé par décret ministériel, généralement après avis du Conseil d'Etat. L'objectif de la protection est le maintien des lieux dans les caractéristiques paysagères ou patrimoniales qui ont motivé le classement.

Les sites inscrits sont moins restrictifs toutefois, toute demande d'autorisation de travaux susceptibles d'affecter l'espace est soumise à l'architecte des Bâtiments de France qui émet un avis simple sauf pour les travaux de démolition qui sont soumis à un avis conforme. Les sites inscrits en fonction de leurs enjeux diagnostiqués dans l'étude paysagère peuvent éventuellement accepter des aménagements et une évolution de l'urbanisation, sous réserve de vérifications des impacts et de la mise en place de dispositions d'encadrements appropriés. Sur le périmètre du Grand Annecy on compte :

- 3 sites classés : Le Roc de Chère, la forêt communale du vallon de Ste Catherine et les canaux du Thiou et du Vassé
- 29 sites inscrits : le bourg médiéval et ses abords d'Alby sur Chéran, le château de Menthon, Les gorges du Fier, les rives du lac d'Annecy à Veyrier du lac, le plateau des Glières et la montagne des Auges, le château de D'Héré.....

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES:

Un espace naturel sensible a pour objectif de participer au maintien de la biodiversité animale et végétale, de préserver un équilibre entre espaces urbanisés, naturels et agricoles et constitue un support privilégié pour l'éducation à l'environnement. Il contribue à sauvegarder le cadre de vie de la population locale mais aussi de la population touristique. Il existe deux types d'E.N.S :

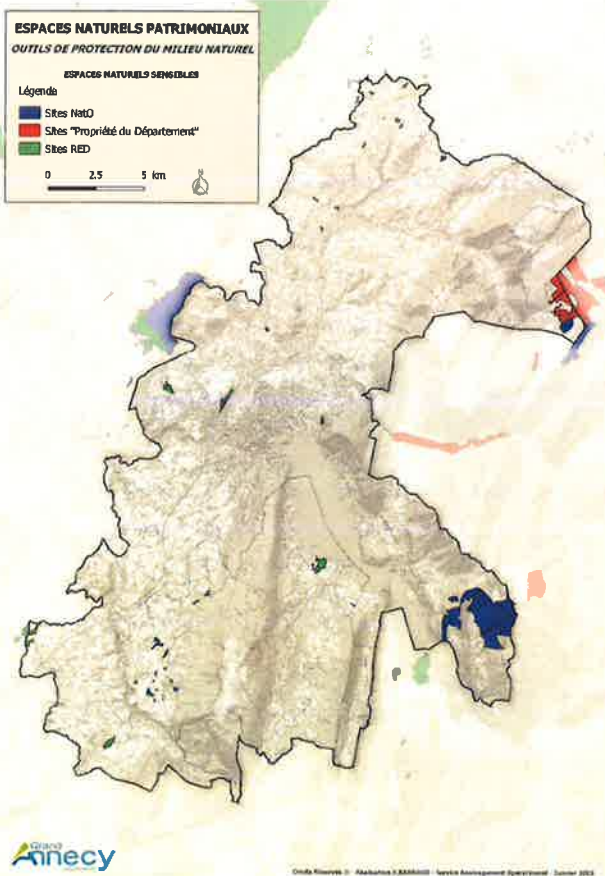
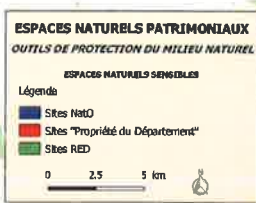
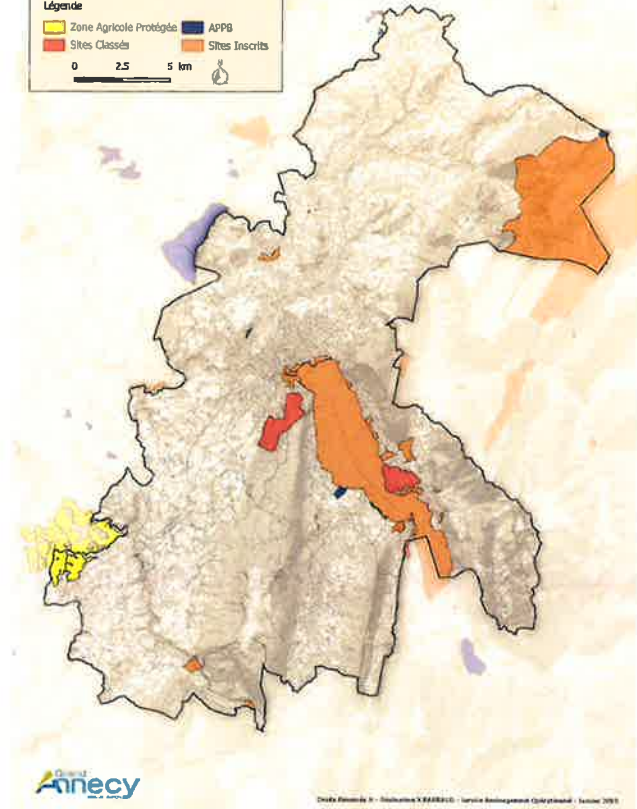
- Espace de nature remarquable qui présente un intérêt particulier fort pour la biodiversité et les paysages : Site R.E.D (Réseau Ecologique Départemental)
- Espace de Nature Ordinaire (Site NatO) qui présente une richesse réelle et participe au maintien de la biodiversité et de la qualité des paysages.

Sur le Grand Annecy, plusieurs sites sont classés E.N.S :

Exemples de RED : le marais de l'enfer à St Jorioz, Les étangs et marais de Crosagny à St Félix, le marais de Côte Merle et Bois des Côtes à Meythet, le marais de Macully à Poisy, Les friches à molinie à Groisy et 6 zones humides à Evires.

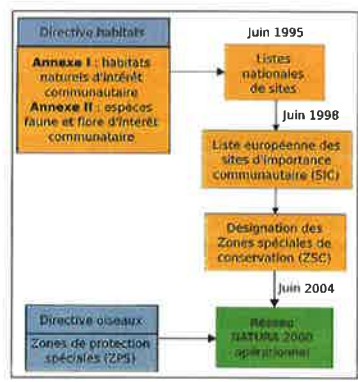
Exemples de NatO au nombre de 21 se répartissent de la façon suivante : 4 en alpage situés sur le massif de la Tournette, 3 en milieux forestiers, 2 vergers, 11 zones humides et 1 site identifié en mosaïque de milieu sur la Mandallaz.

Source : Schéma des Espaces Naturels Sensibles de Haute Savoie 2016-2022



LES OUTILS D'AMENAGEMENTS DU TERRITOIRE :

Natura 2000 est un réseau européen institué par la directive 92/43/CEE sur la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages (plus connue comme directive Habitat), du 21 mai 1992. Encore en cours de constitution, il doit permettre de réaliser les objectifs fixés par la convention sur la diversité biologique, adoptée lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992 et ratifiée par la France en 1996. Il y a 2 types de zones protégées : La mise en place de ce réseau s'appuie sur 2 directives européennes : La Directive Oiseaux de 1979 (identifie les Zones de Protection Spéciale) et la Directive Habitat de 1992 (identifie les Zones Spéciale de Conservation).

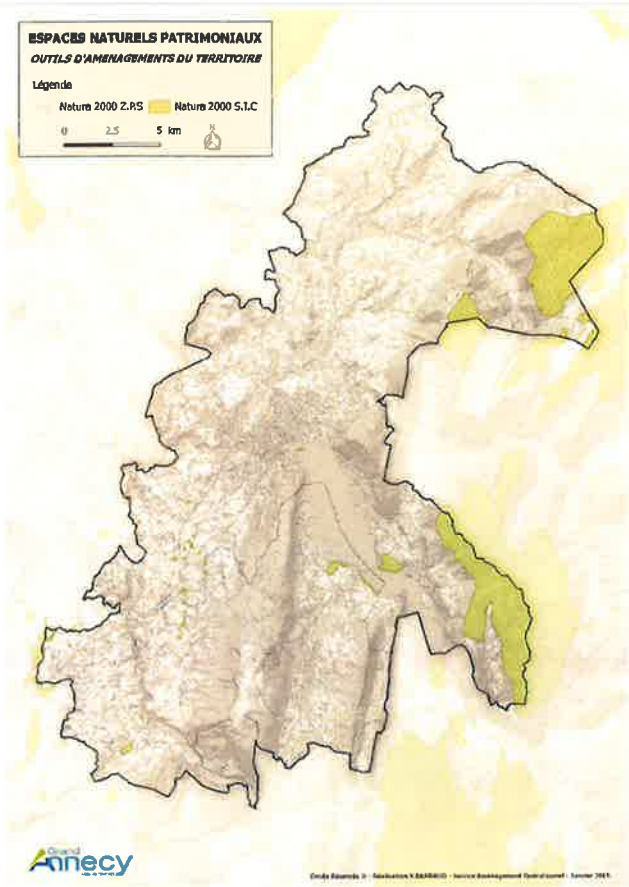


Sur le périmètre du Grand Annecy, on va retrouver une zone de protection spéciale sur les Frettes (Parmelan) et le massif des Glières et plusieurs sites d'importances communautaires répartis sur l'agglomération (massif de la Tournette, réseau de zones humides de l'Albanais, ...).

ESPACES NATURELS PATRIMONIAUX
OUTILS D'AMENAGEMENTS DU TERRITOIRE

Légende
 Nature 2000 Z.P.S Nature 2000 S.L.C

0 2,5 5 km



4/ Cartographies sentiers

4.1 Maillage des sentiers selon leurs labels

Trois types de sentiers sont représentés : les GR®, GRP® et les Sans Labels car les PR sont absents sur le périmètre d'étude. Cette classification est une représentation du classement de la F.F.R.P.

LABELS	KMS	%
GR®	15,826	2,89
GRP®	70,38	12,89
Sans label	459,63	84,20
	545,85	100

4.2 Maillage des sentiers selon les usages

Le Grand Anancy est compétent sur les sentiers à usage pédestre et VTT ; certains tronçons sont mixtes.

USAGES	KMS	%
Pédestre	485	88,9
VTT	25,1	4,6
Double usage	35,7	6,5
	545,8	100

4.3 Maillage des sentiers avec les territoires voisins

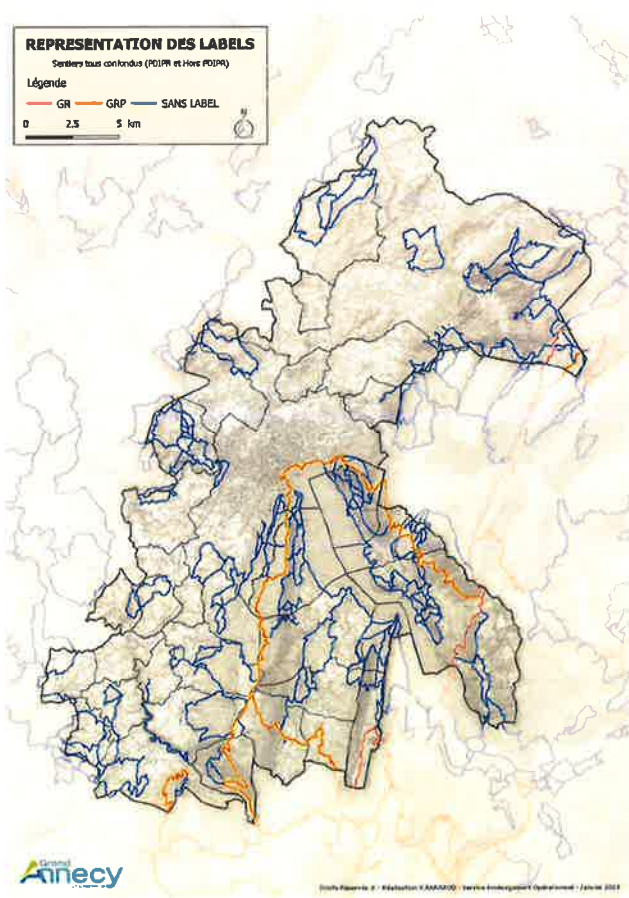
Le Grand Anancy est limitrophe avec 10 établissements publics de coopération intercommunale dont 2 en Savoie : « Grand Lac Agglomération » et « Grand Chambéry ». Plusieurs sentiers sont communs avec ces structures comme évoqués en page 16.



REPRESENTATION DES LABELS
 Sentiers tous confondus (POIR et Hors POIR)

Légende
 GR GRP SANS LABEL

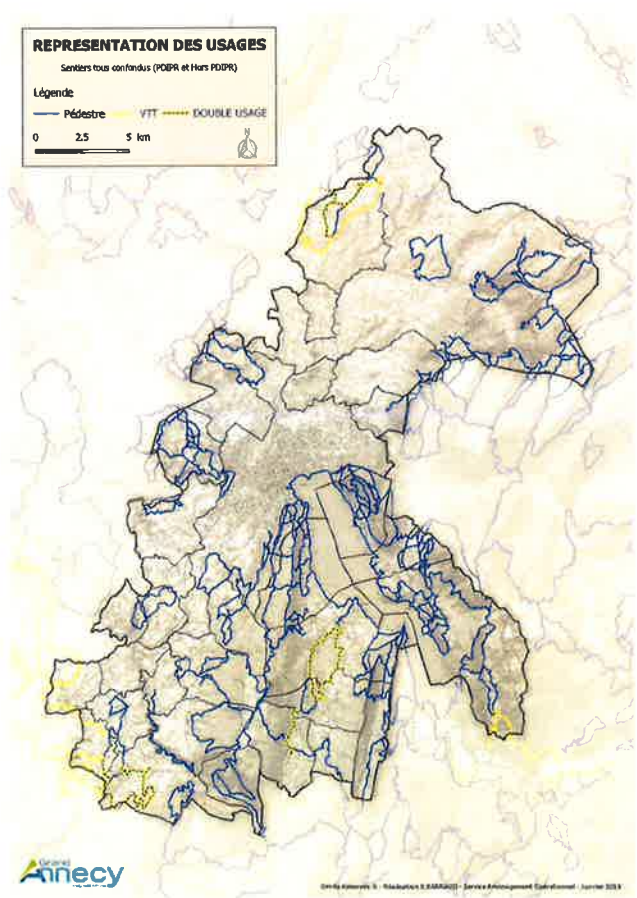
0 2,5 5 km

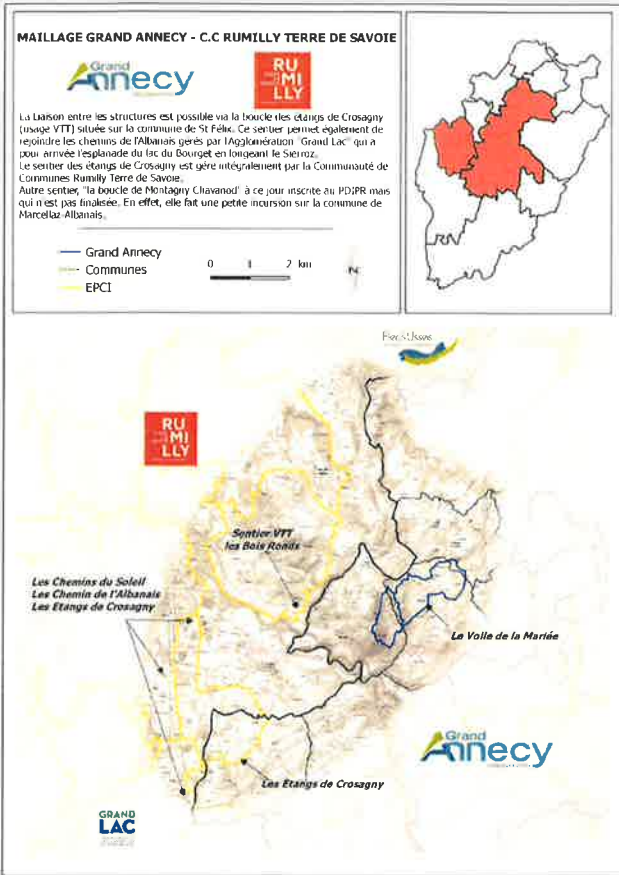


REPRESENTATION DES USAGES
 Sentiers tous confondus (POIR et Hors POIR)

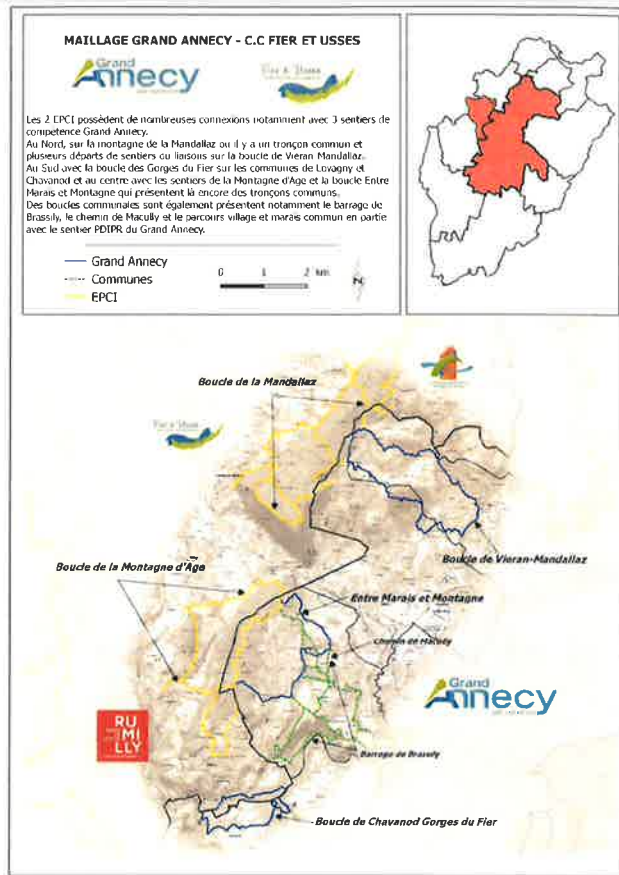
Légende
 Pédestre VTT DOUBLE USAGE

0 2,5 5 km

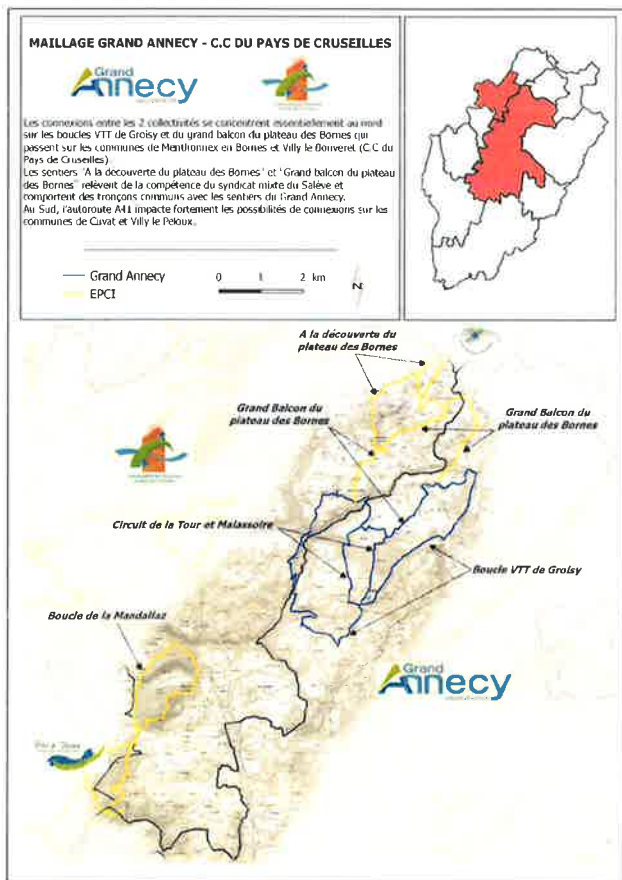




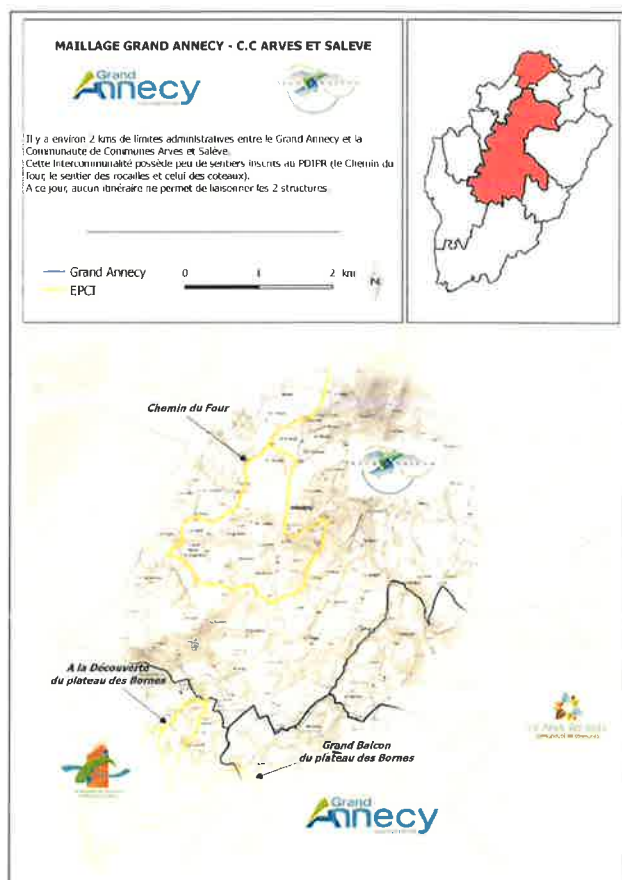
55



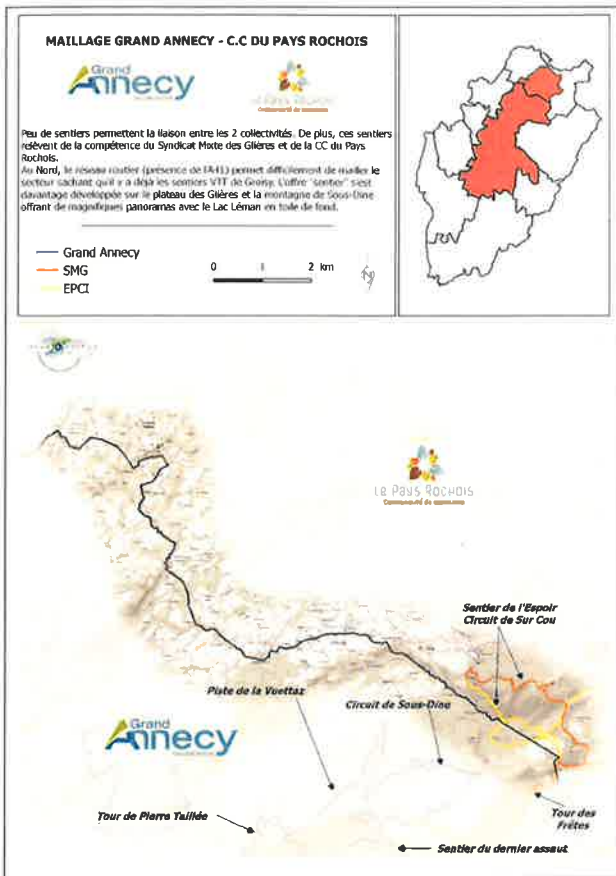
56



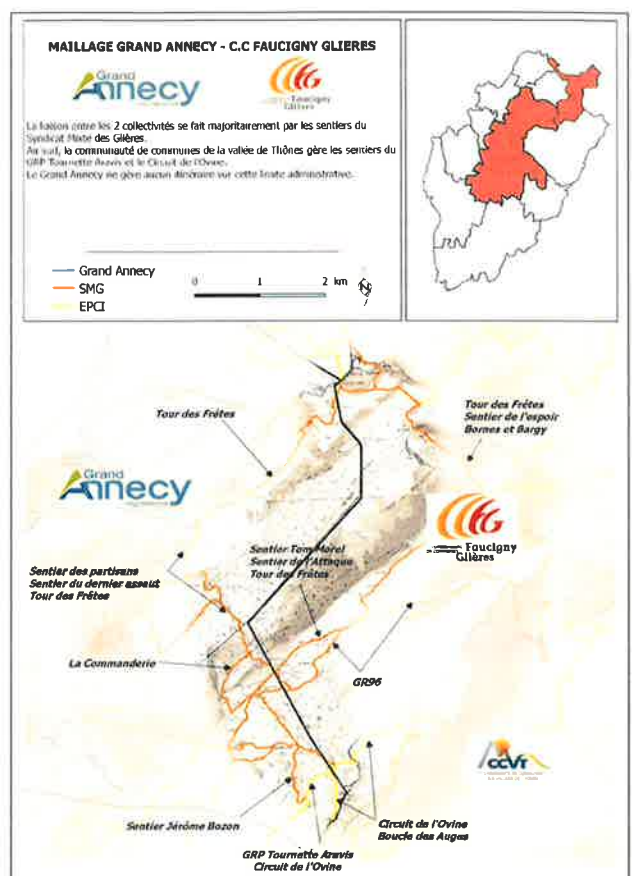
57



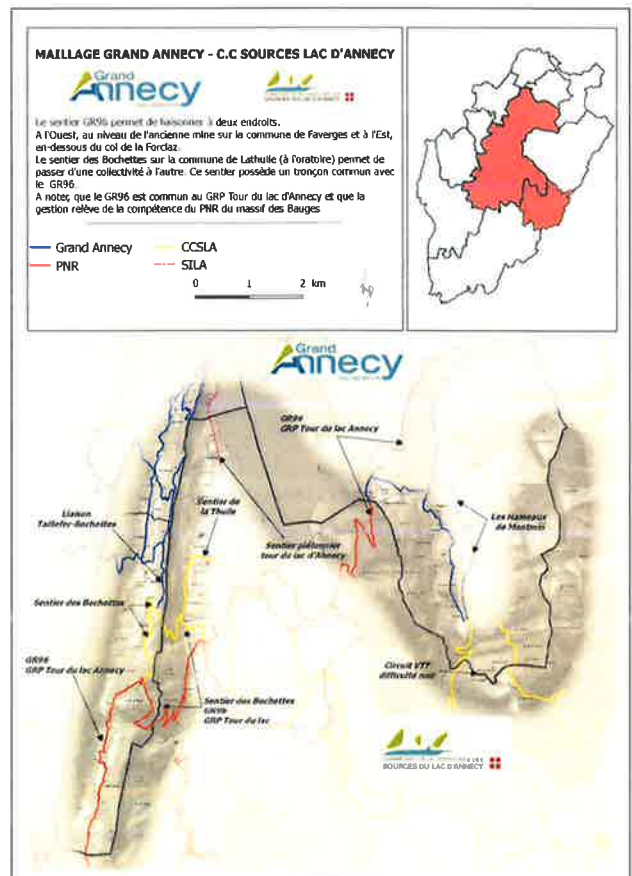
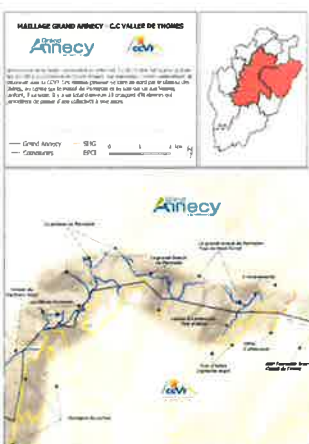
58

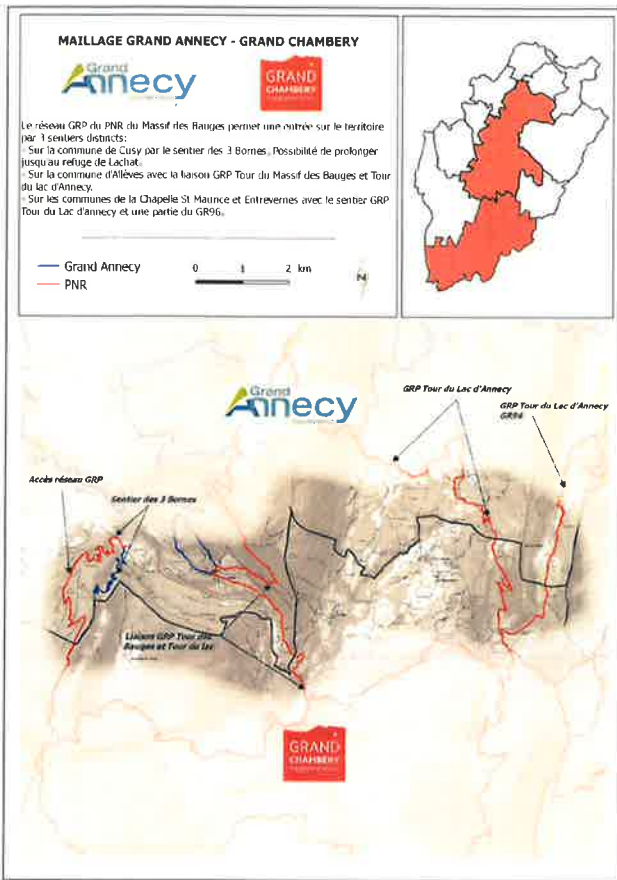


59

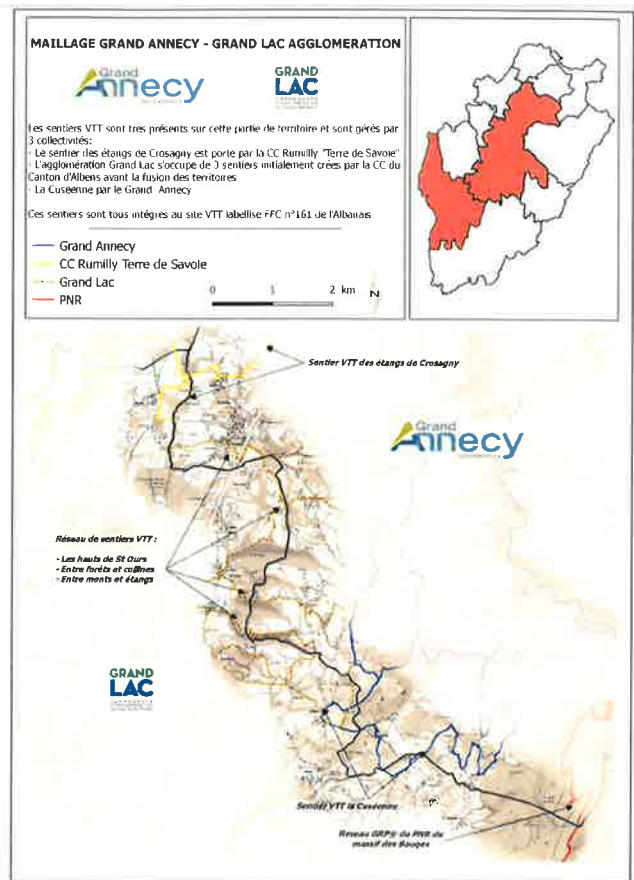


60





63

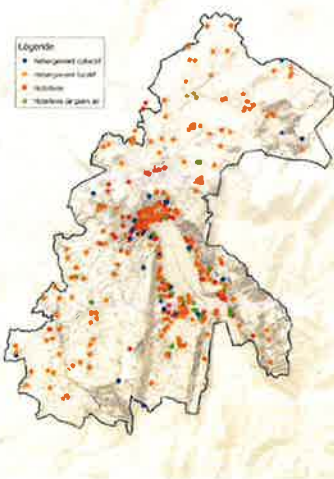


64

5/ Inventaire Agritouristique² et données Touristiques³

Les données agritouristiques sont issues de la plateforme APIDAE (ex Site Touristique Rhône-Alpes) et mettent en avant le potentiel touristique du Grand Anancy en lien avec la thématique « sentier ».

➤ Les Hébergements :

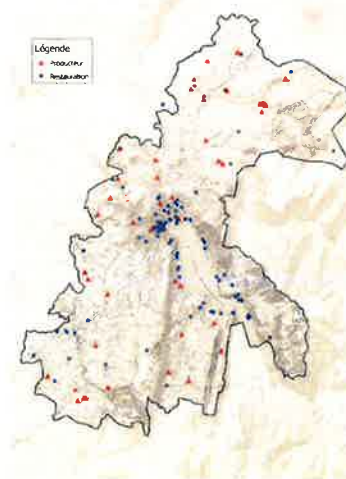


Très présents sur le Grand Anancy, les types d'hébergements sont répartis de la façon suivante :

- Les hébergements locaux au nombre de 393
Exemples :
Le gîte « château de Thorens », la chambre d'hôtes « le Sourire du Lac » à Sevrier, La chambre d'hôtes « le Nant d'Orsan » à St Félix.
- Les hébergements collectifs au nombre de 35
Exemples :
Le chalet de Gruffy sur le Semnoz, Le centre des Puisots, le centre de vacances de Poisy.
- L'hôtellerie avec 82 établissements
Exemples :
L'hôtel du lac à Talloires, les Trésoms à Anancy, la chaumière savoyarde à Thorens Glières ou Alb'hôtel à Alby sur Chéran
- L'hôtellerie de plein air au nombre de 32
Exemples :
Camping au cœur du lac à Sevrier, Camping univers du lac à St Jorioz, le Belvédère à Anancy.

« L'effet lac ». On peut observer une part importante des hébergements autour du lac et sur Anancy. Pour le reste du territoire une répartition plus dispersée mais toujours proche des communes et des services.

➤ La restauration et les producteurs locaux :



« L'effet Lac », est toujours présent sur cette analyse thématique et montre une concentration de restaurants, snacks ou autres établissements de restauration rapide tout autour du lac avec un noyau dense sur Anancy. C'est environ 155 établissements recensés sur le périmètre du Grand Anancy.

Concernant les producteurs (miel, fromages, volailles fermières, œufs...) au nombre de 51, on les retrouve davantage en milieu rural.

² Données issues de la base de données APIDAE - La géolocalisation des objets touristiques issus d'APIDAE sur les cartes peut parfois s'avérer erronée en fonction des adresses renseignées sur la plateforme. De même que les données issues de la base sont à relativiser car un établissement peut très bien être à la fois Hôtel et Restaurant ; ou bien encore le chalet de Gruffy qui est identifié en Hébergement collectif est également un restaurateur.

³ Données issues de Savoie Mont-Blanc

65

66

DONNEES TOURISTIQUES ISSUES DE SAVOIE MONT BLANC

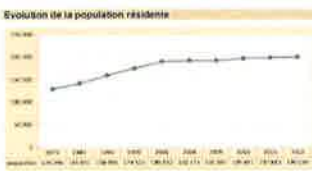


Dans l'économie touristique de Savoie Mont Blanc, le secteur du Lac d'Annecy représente

- 4% des lits touristiques
- 10% des emplois liés au tourisme
- 17% des nuitées hôtelières estivales
- 23% de la fréquentation des plages payantes

CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

- Superficie : 530 km²
- 45 communes
- 199 039 habitants (source : INSEE 2012)
- Soit 17% de la population de Savoie Mont Blanc et 26% de la population du département de Haute-Savoie
- Taux d'évolution annuel : +1% pour la période 1999-2012



Chiffres arrêtés au 30 septembre 2018

CAPACITE D'ACCUEIL

Source : Observatoire SMBT 2015



- 57 800 lits touristiques (6 882 structures)
- 4% de la capacité d'accueil de Savoie Mont Blanc
- 9% de la capacité d'accueil de Haute-Savoie
- 48% sont des lits marchands (27 500 lits)
- L'hôtellerie de plein air représente 48% de l'offre marchande
- La part de l'hôtellerie est de 29% des lits marchands (8 000 lits ; 98 établissements)

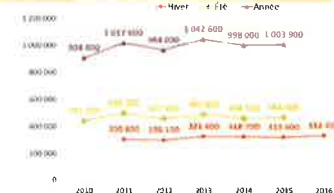
Le mode de comptage des lits touristiques (en particulier non marchands) ayant été modifié, la comparaison avec les données des années antérieures n'est pas réalisable.

FREQUENTATION DES HERBERGEMENTS MARCHANDS : L'HOTELLERIE

Fréquentation 2016 des hôtels du Lac d'Annecy en nuitées



Evolution des nuitées dans l'hôtellerie



Période	Taux d'occupation	Durée moyenne de séjour
Année 2015	61%	1,6 nuits
Hiver 2015/2016	55%	1,5 nuits
Été 2015	75%	1,8 nuits

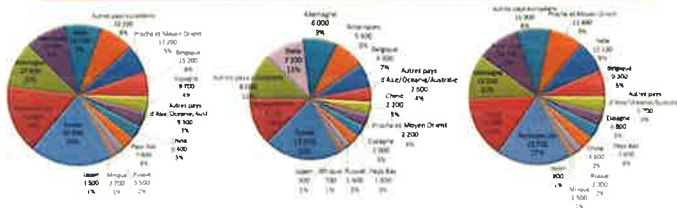
De 2010 à 2016, la fréquentation annuelle dans l'hôtellerie du secteur Lac d'Annecy, est en hausse.

- La fréquentation des hôtels du secteur Lac d'Annecy est plus importante en été.
- Par rapport à Savoie Mont Blanc, le volume de nuitées du territoire représente 12% des nuitées hôtelières annuelles, 7% des nuitées hivernales et 17% des nuitées estivales.
- Ce secteur pèse pour 23% des nuitées annuelles de Haute-Savoie ; 15% l'hiver et 27% l'été.

Répartition des nuitées françaises et étrangères dans les hôtels du secteur Lac d'Annecy

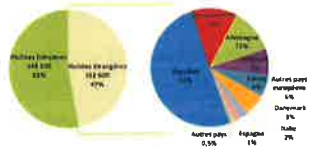


Fréquentation de l'hôtellerie du secteur Lac d'Annecy : les principales nationalités



FREQUENTATION DES HERBERGEMENTS MARCHANDS : L'HOTELLERIE DE PLEIN AIR

AVERTISSEMENT : l'équivalence de fréquentation de l'hôtellerie de plein air réalisée par l'INSEE a été modifiée en 2013 entraînant une rupture de série. Un autre changement porte sur le découpage géographique. Le Lac d'Annecy est désormais inclus dans la section « Lac d'Annecy Albanais Pays du Rhône ». Les données de cette nouvelle série statistique ont été actualisées depuis 2010 et ne doivent pas être comparées aux données de la section « Lac d'Annecy ». **LAC D'ANNEY + ALBANAIS PAYS DU RHONE** : Fréquentation des campings 2015



- 661 200 nuitées ont été enregistrées dans les campings du secteur « Lac d'Annecy, Albanais, Pays du Rhône » durant l'été 2015 (de juin à septembre), soit 93% des nuitées de l'année (de mai à septembre). La fréquentation est en stabilité par rapport à l'été précédent.
- Ce volume représente 34% des nuitées estivales en campings de la destination Savoie Mont Blanc et 51% de la Haute-Savoie
- Le taux d'occupation moyen est de 43%
- La clientèle française représente 51% des nuitées (la clientèle étrangère est néerlandaise (51% des nuitées étrangères))
- La durée moyenne de séjour globale est de 5,5 nuits.

LAC D'ANNEY + ALBANAIS PAYS DU RHONE

Le nombre de nuitées estivales dans les campings du secteur de Lac d'Annecy Albanais Pays du Rhône, suit une légère tendance à la hausse de 2010 à 2013, depuis il suit une légère baisse (-3% de nuitées entre 2010 et 2015).



FREQUENTATION DE QUELQUES EVENEMENTS SPORTIFS

Les Marathons du lac d'Annecy

- Le Marathon du Lac d'Annecy se déroule fin avril sur 42,195 km d'Annecy à Doussard par la rive Ouest
- 2 593 classés en 2015 (2 433 en 2014 ; 2 458 en 2013)
- Le semi-marathon : 21,1 km d'Annecy à St-Jorioz
- 3 610 classés en 2015 (3 365 en 2014 ; 3 550 en 2013)

[marathondulac-annecy.com / sport-info.com]

Les 10 km d'Annecy

- Une course en ville et sur les bords du lac qui se déroule en septembre
- 2 700 classés en 2015 (2 711 en 2014 ; 2 066 en 2013)

[10km-lac-annecy.com / sport-info.com]

La Maxi Race Trail du Lac d'Annecy

- 7 courses autour du lac au printemps
- Technica Maxi-Race - Le tour du lac : 86 km ; 5300 m d+
- XL-Race - Le tour du lac en 2 jours : 87 km ; 5300 m d+ en relais de 2 ou 4
- Team-Race - Le tour du lac en relais 86 km ; 5300 m d+ en relais de 2 ou 4
- Marathon-Race - Le demi-tour du lac : 43 km ; 2800 m d+
- Jean Lain Trail Découverte - Le quart du tour du lac : 15 km ; 1100 m d+
- Fémina-Race - Le quart du tour du lac 100% féminine : 15 km ; 1100 m d+
- Vertical-Race - La montée sèche : 4 km ; 850 m d+
- 7 400 coureurs au départ en 2015* (4 452 en 2014 ; 4 500 en 2013)

* Inclut l'accueil des championnats du monde 2015 de Trail IAU - International Association of Ultrarunners [www.maxi-race.org]

FREQUENTATION DES SITES TOURISTIQUES

Source : Enquête SMBT - Année 2015 - Sites ayant accepté la publication de leurs données

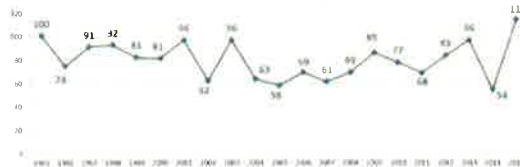
Commune	Catégorie	Site	Nombre d'entrées Année 2015
Annecy	Transports Touristiques	Croisières commentées sur le lac d'Annecy (Croisière Grand lac 1h + circuit Omnibus 2h)	171 728
Annecy	Manifestations	Festival International du Film d'Animation	125 000
Annecy	Musées	Musée-Château d'Annecy	113 417
Annecy	Musées	Musée-Palais de l'Isle	43 864
Annecy	Manifestations	Fête du Lac	38 226
Annecy	Manifestations	IF9 Europe - International Festival Film Festival	37 008
Annecy	Transports Touristiques	Croisières à bord du MS Libellule	36 553
Menthon	Châteaux	Château de Menthon	24 487
Crêt-Verrier	Musées	CCSTI La Turbine	23 197
La Balme de Sillingy	Sites Naturels	Le Parc des Jardins de Haute-Savoie	18 824
Seyrier	Musées	Musée de la Cloche (Paccard)	16 237
Arancy	Manifestations	Festival du Cinéma Italien	15 734
Annecy	Manifestations	Annecy Classic Festival	9 300
Seynod	Manifestations	Biarriale du Cinéma Espagnol (biarriale)	6 600 (en 2014)
Annecy	Musées	Conservatoire d'Art et d'Histoire (expo CITA)	8 218
Seyrier	Musées	Ecomusée du Lac d'Annecy	7 521
Faverges	Musées	Musée des Papillons	2 301
Saint-Jorioz	Musées	Maison du Pays du Laillon	1 810

Le secteur du Lac d'Annecy compte de nombreux sites de visites (payantes) : musées, châteaux et sites de plein air. Les croisières sur le lac d'Annecy viennent en tête des visites et représentent 24% des visites du secteur. La fréquentation des musées du secteur représente 22% des visites de musées de SMB, les châteaux 20%

FREQUENTATION DES PLAGES PAYANTES

Evolution de la fréquentation des plages payantes du Lac d'Annecy

En indice base 100 = 668 1955 / à champ constant



- Les plages payantes du Lac d'Annecy ont enregistré 287 076 entrées au cours de la saison estivale 2015 (de mai à septembre)
- L'été 2014, particulièrement inattendu, constitue le niveau le plus bas enregistré en 21 saisons. A l'inverse, l'été 2015, quasiment caniculaire, en constitue le point le plus haut.
- En 2015 ce secteur représente 25% de la fréquentation des plages payantes de Savoie Mont-Blanc.

Source : Enquête SMBT

ECONOMIE DU TOURISME

RICHESSE DEGAGEE PAR LE TOURISME

Source : INSEE-Fisher-Analyse économique, données estimées 2011

- 170 millions d'euros de richesse dégagée par le tourisme en 2011
Soit 18% de la richesse dégagée par le tourisme en Haute-Savoie, 6% en Savoie Mont Blanc et 4% en Rhône Alpes

FISCALITE

Source : DGFiP 73 et 74 - 2013

- 5 communes et groupements de communes ont collecté la taxe de séjour en 2013
Le produit de la taxe de séjour a été de 1 million € (+35% par rapport à 2012)
Il représente 5% du produit de Savoie Mont Blanc et 13% du produit de la Haute-Savoie

INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES*

Source : Tableau de Bord des Investissements touristiques d'Alpi France - 2015

- 25 millions € ont été investis en 2015 dans le secteur du Lac d'Anney
Ils représentent 3% des investissements réalisés en Savoie Mont Blanc et 5% de ceux réalisés en Haute-Savoie
25 millions € ont été investis dans les hébergements dont 18 millions € dans les hébergements marchands

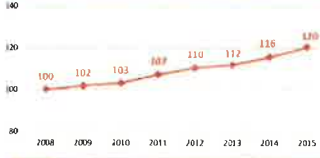
Montants (millions €) et part des investissements réalisés par poste en 2015



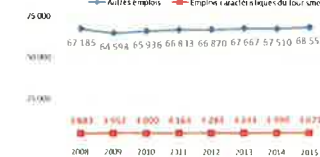
EMPLOIS TOURISTIQUES SALARIES

Source : ACOSS - 2015

Evolution des emplois touristiques en indice base 100 = 2008



Evolution du nombre d'emplois touristiques et autres



- En 2015, avec 4 671 emplois, le tourisme représente 6% des emplois du secteur privé du Lac d'Anney
Ces emplois se trouvent principalement dans la restauration et les hébergements
La Lac d'Anney passe pour 10% dans le total des emplois touristiques de SMB et pour 20% dans celui de la Haute-Savoie
Le nombre d'emplois touristiques du secteur est en progression depuis 2008 (+20%)

Les emplois touristiques salariés pris en compte correspondent aux codes d'activité (NAF) suivants : 4939B, 4939C, 5010Z, 5110Z, 5110Z, 5220Z, 5330Z, 5510A, 5510B, 5510C, 5510D, 5520Z, 7212Z, 7312Z, 7312Z, 7900Z, 8230Z, 9102Z, 9102Z, 9102Z, 9200Z, 9202Z, 9329Z, 9329Z

DOMAINE SKIABLE : LES INVESTISSEMENTS

Source : Alpi France - Montagne Leaders - DSF - 2015

Evolution des investissements dans les domaines skiables



- 0.2 million d'euros ont été investis dans les domaines skiables du secteur du Lac d'Anney en 2015, soit 0,1% des investissements réalisés en Savoie Mont Blanc et 0,4% des investissements des stations de Haute-Savoie
90% des investissements réalisés en 2015 ont été consacrés à la création de remontées mécaniques neuves
En huit ans, les équipements de loisirs ont représenté 50% des investissements (tous réalisés en 2011), tandis que 32% ont été consacrés à de nouvelles remontées mécaniques

* Hors investissements « damage », non disponibles par station en 2015

SKI ALPIN

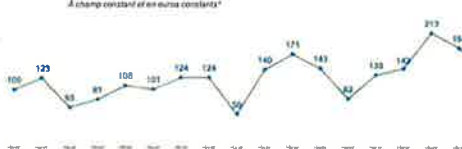
Source : Domaines skiables de France - 2016/2018

Evolution de la fréquentation du ski alpin en journées skieurs en indice base 100 = hiver 2006/2007



- 143 631 journées skieurs alpins ont été enregistrées dans les stations du secteur du Lac d'Anney au cours du dernier hiver. La fréquentation suit une évolution à la hausse, l'hiver 2006/2007, peu enneigé à moyenne altitude, faisant exception
0,4% des journées skieurs alpins de Savoie Mont Blanc se font dans ce secteur
Ce qui représente 1,2% des journées skieurs alpins du département de Haute-Savoie

Evolution des recettes des domaines skiables en indice base 100 = hiver 1998/1999

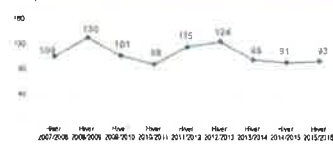


- Au cours de l'hiver 2015/2016, le chiffre d'affaires des domaines skiables du secteur du Lac d'Anney a atteint 1,3 milliard d'euros. Il est en hausse par rapport au début de la série statistique (hiver 1998/1999)

SKI NORDIQUE

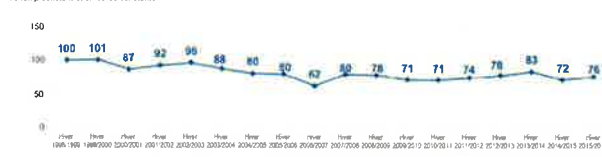
Source : Savoie Montagne et Haute Savoie Nord - 2015/2016

Evolution de la fréquentation du ski nordique en journées skieurs - En indice base 100 = hiver 2007/2008



- 37 683 journées skieurs nordiques ont été enregistrées dans le secteur du Lac d'Anney au cours du dernier hiver
6% des journées skieurs nordiques (loisirs) de Savoie Mont Blanc se font dans ce secteur
Ce volume représente 11% de la fréquentation de la Haute-Savoie pour le ski nordique

Evolution de la redevance ski nordique - En indice base 100 = hiver 1998/1999



- Au cours de l'hiver 2015/2016, le montant de la redevance ski nordique a été de 129 277 euros
Ce montant représente 4% des recettes ski nordique de SMB et 6% des recettes de Haute-Savoie

L'évolution de ces indicateurs est réalisée à champ constant. Tous les sites ayant répondu chaque année depuis le début de la série sont pris en compte en euros constants (pour les recettes), les montants sont corrigés de la hausse des prix selon l'indice officiel de l'INSEE

Les stations de ski à champ constant de ces deux indicateurs sont : Seythenex, Semnoz

OFFRE DOMAINE SKIABLE

Table with 2 columns: Category (Stations alpines, Moment de puissance, Nombre de remontées mécaniques) and Value (3, 2749, 10).

Contact : alpi@alpi.fr / www.alpi.fr

Le moment de puissance, MP, d'une remontée mécanique mesure sa capacité à faire passer de l'électricité aux passagers. Le moment de puissance d'une station ou d'un domaine skiable somme des MP des différents appareils, mesure donc la capacité de production de ski = c'est un indicateur de la performance du domaine skiable

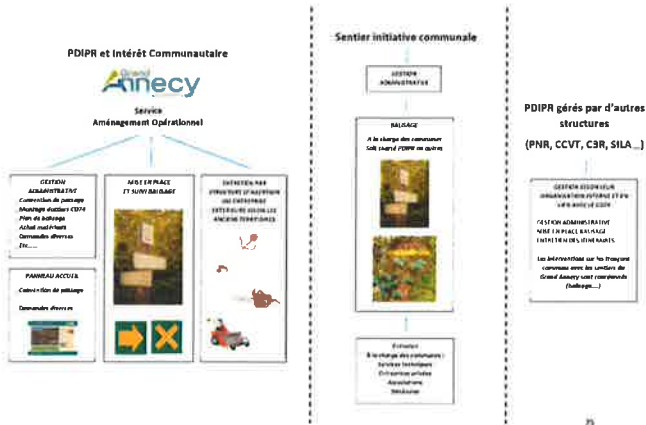
Remarques : Pour toute utilisation merci de citer les sources des données telles que mentionnées dans la présente brochure de l'Association de l'Investissement SMB 73

Table with 3 columns: Fonction, SÉRIERES FINANCIÈRES, SÉRIERES D'INTERETS COMMUNAUTAIRES. Contains detailed financial and interest series data for the Grand Anney ski resort.

Concernant les schémas comportant des tronçons communs relevant de la compétence d'autres structures (CCVT, PNA, ...), une coordination de bailiage est mise en place afin d'assurer la continuité des objectifs et des temps réponses aux les plaques directionnelles. Chaque structure prendra à sa charge les tronçons qui en relèvent.

Sur le périmètre administratif du Grand Anney, une répartition de prise en charge des sentiers est réalisée entre les différentes structures après concertation :

- Périmètre du PNR, les sentiers GR® et GRP® de faits inscrits au PDIPR relèvent de la compétence totale du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges.
- Périmètre du Syndicat Mixte des Glières, les sentiers sont répartis entre le Grand Anney, la C.C.V.T et le S.M.G.
- Concernant le sentier piétonnier du Tour du lac d'Anney, la répartition de gestion avec le SILA est établie selon les tronçons inscrits au PDIPR et ceux Hors PDIPR avant la nouvelle politique randonnée qui classe les sentiers en 3 catégories (SID1, SID2 et SIL). Les PDIPR relèvent donc de la compétence du Grand Anney et les Hors PDIPR du SILA.
- Les sentiers VTT présents sur l'Albanais relèvent de la compétence de Grand Lac Agglomération ou de la CC. Rumilly Terre de Savoie. Seul le sentier VTT n°7 « la Cuséenne » relève du Grand Anney. Le balisage des tronçons communs relève de la compétence du Grand Anney en intégrant leur signalétique.



7/ Budget 2017 et 2018

Avant la création du Grand Anney en janvier 2017, chaque EPCI avait sa propre gestion des sentiers de randonnées inscrits ou non au PDIPR.

- Pour la CC du Pays d'Alby le Chantier Local d'Insertion qui a également intégré le Grand Anney continue d'entretenir les itinéraires comme prévu à son schéma directeur de la randonnée validé en avril 2017.
- Les équipements installés sur le Semnoz et les 3 Bornes sont vérifiés annuellement par une entreprise spécialisée.
- Pour la CC Rive Gauche du Lac d'Anney, le Grand Anney a repris le même principe de gestion : Une entreprise se charge d'entretenir les sentiers et procède également à la maintenance du balisage.
- Pour la CC Tournette, c'est le Chantier Local d'insertion dirigé par la CC de la Vallée de Thônes qui intervient pour l'entretien de la végétation sur les sentiers.
- Pour CC du Pays de Filière, c'est la structure d'insertion d'Agire74 intervenant déjà pour le compte du Syndicat Mixte des Glières qui se charge d'entretenir la végétation sur les sentiers du Grand Anney.

76

8/ Conclusion du Diagnostic

Un schéma Directeur qui concerne l'ensemble du Grand Anney

Le 1^{er} janvier 2017, le Grand Anney est né de la fusion des Communautés de Communes du Pays d'Alby, de la Rive Gauche du Lac d'Anney, de la Tournette, du Pays de Filière et de la Communauté d'Agglomération d'Anney ont fusionnées afin de construire l'avenir d'un grand ensemble territorial comptant 34 communes et une population de plus de 200 000 habitants.

Un territoire attractif composé de multiples paysages (agaires, naturels, urbains...) situé sur des espaces géographiques hétérogènes allant de la plaine, aux collines jusqu'en montagne. Les différents inventaires, outils de protections et d'aménagements des milieux naturels témoignent d'une grande richesse faunistique et floristique sur le Grand Anney ; que ce soit sur le Plateau des Glières au Nord, sur le massif de la Tournette plus à l'est ou bien encore, au Sud avec les nombreuses zones humides de l'Albanais.

L'objectif du schéma directeur est de planifier, organiser la randonnée pour les 5 années à venir mais aussi d'éveiller la curiosité du pratiquant et lui faire découvrir ces richesses identifiées à haute valeur écologique présent sur le Grand Anney.

Le développement de la randonnée est l'un des outils de valorisation du Territoire

La valorisation du territoire est associée à la pratique de la randonnée. Celle-ci permet une valorisation du territoire dans différents domaines tels que l'agriculture et l'Histoire au travers notamment du patrimoine.

Le massif des Glières en est l'exemple parfait. Un milieu naturel préservé au cœur d'un massif historique où les sentiers de randonnée mettent en évidence une extraordinaire diversité de milieux naturels au patrimoine historique transmis par nos aînés et qui rappellent la mémoire de nombreux résistants qui ont combattu pour la défense des libertés.

Par des choix d'itinéraires on peut mettre en avant un patrimoine local, vernaculaire souvent méconnu des habitants eux-mêmes, des voies pavées, des murets de pierres sèches, des fours à pain, des glaciers...

Les sentiers de randonnée permettent aussi de valoriser un paysage, une vue d'ensemble du territoire.

Des vues imprenables... sur le Mont Blanc depuis le Grand Montoir du Parmelan ou bien encore le Lac Léman, depuis la Croix de Sous-dine sur les Glières. Du chalet du Trousset sur la montagne de Bange, on observera le lac du Bourget ou le grand Colombier qui domine le Rhône.

78



L'année 2017 a été une année de transition avec pour objectifs :

- de garantir la praticabilité, l'entretien des sentiers relevant de la compétence du Grand Anney (état des lieux, diagnostic...)
- de continuer les actions inscrites au schéma directeur de la CCPA (rebalisage de 3 sentiers) et de la CCRGLA.

Pour l'année 2018, l'entretien des sentiers de randonnée a été affiné (certains sentiers nécessitant plus de passage que d'autres) et des actions de rebalisateur ciblés ont été réalisées sur le Parmelan. En prévision de 2019, plusieurs plans de rebalisateur ont été effectués : Circuit de Sous-Dine, Sentier de Pierre Taillée, Sentier du dernier assaut, Sentier VTT la Cuséenne, Entre Albanais et Chéran, Sentier de Patétier, Sentier des Partisans, sentier de la Vuettaz et enfin la liaison port - St Jorioz.

77

Le réseau d'itinéraires, porte d'accès vers des activités touristiques

Un réseau de sentiers supérieur à 500 kms et la présence du lac permet d'offrir de nombreuses activités touristiques de plein air :

- La pêche sur des rivières comme le Fier ou encore le Chéran labellisé « Rivière Sauvage »
- Le parapente avec plusieurs départs... du col de la Forclaz ou au Semnoz par exemple.
- Les sports d'eau-vive et activités nautiques sur le lac d'Annecy
- Les trails ou le VTT utilisant les sentiers

Le trail, le VTT se développent de façon exponentielle avec des évènements sportifs majeurs tels que la Maxi Race Trail avec plus de 7400 coureurs répartis sur 7 formats de course.

L'argent de ces activités génère des retombées économiques importantes sur le Grand Annecy (hébergement, restauration, visites...). En 2011, ces activités ont généré 170 millions d'euros ce qui représente 18% de la richesse à l'échelle du Département de la Haute-Savoie, 8% en Savoie Mont-Blanc et 4% en Rhône-Alpes.

Depuis 2015, 4671 emplois « tourisme » sont recensés ce qui représente 6% des emplois du secteur privé.

« L'effet Lac »Ce dernier pèse pour 10% dans le total des emplois touristiques de Savoie Mont Blanc et pour 20% de celui de la Haute-Savoie (données Savoie Mont-Blanc).

Cette analyse démontre que la randonnée est une activité à ne pas négliger et qu'elle est vecteur de retombées économiques et source d'emplois importantes.

Une compétence claire pour une gestion coordonnée des sentiers

Les différents acteurs compétents en matière de sentiers sont clairement identifiés.

Le Grand Annecy est compétent sur 349,6 kms de sentiers (inscrits ou non au PDIPR) et une coordination avec les différents acteurs (EPCI, PNR...) est menée afin d'assurer la parfaite praticabilité des sentiers (continuité d'objectifs, calcul horaire...) et offrir aux pratiquants un service de qualité sur l'ensemble de l'agglomération du Grand Annecy.

Conformément aux statuts⁴ du Grand Annecy, dans l'exercice de sa compétence et dans le respect de l'intérêt communautaire, il sera uniformisé progressivement la gestion des sentiers sur tout son périmètre.

Les communes seront étroitement associées afin de définir ensemble ce projet de territoire lié à la randonnée dépassant même parfois les limites administratives avec des itinéraires structurants tels que le GR®96, le GRP® Tour du lac d'Annecy ou bien encore le sentier piétonnier Tour du Lac d'Annecy.

Des sentiers et différents usages

L'analyse spatiale des sentiers et les usages liés à l'inscription au PDIPR mettent en avant un grand nombre de sentiers pédestres et un manque avéré de sentiers VTT (cf. page 36). Si un sentier pédestre peut être en grande partie pratiqué en VTT, ce dernier usage peut parfois être source de conflits liés soit à la sécurité lors de descente croisée avec des pédestres, soit à une pratique diffuse en milieu forestier empêchant alors la régénération naturelle et favorisant l'érosion.

Il convient de bien définir ce que l'on entend par « pratique VTT » notamment dans la compétence relevant du Grand Annecy : Est-ce du VTT loisir en plaine ? Est-ce du VTT sur des sentiers présentant par moment des tronçons un peu plus engagés ? Ou bien encore du VTT type « enduro » ou qualifié « descente » qui revêt un caractère beaucoup plus sportif et par conséquence de la compétence liée aux sports transférée aux communes depuis le 1^{er} janvier 2017.

Une question ouverte pour une pratique très présente notamment autour du lac d'Annecy et ses massifs environnants avec des acteurs tels que SCOTT, la Mountain Bikers Fondation qui génère, là encore des retombées économiques non négligeables. Le prix moyen d'une descente VTT au départ des Rochers Blancs (massif du Semnoz) jusqu'au bord du lac d'Annecy mais facturée 60 €. A titre d'exemple la Maison du Vélo située à Rumilly qui a notamment créé une école Moniteur Cycliste Français à Annecy en a réalisé plus de 200 sur 3 mois d'activité ce qui représente environ 12 000 € pour un seul encadrant !! Avec comme clientèle des Annéciens mais surtout des touristes étrangers (Anglais, Pays-Bas, Allemagne...) qui sont notamment comptabilisés dans les chiffres de fréquentation (page 66).

La volonté affirmée du Grand Annecy est à la base de toute action cohérente pour la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine chemins et sentiers sur le nouveau périmètre de l'agglomération. Ce volet devra prendre en compte le tourisme et la communication faite autour des sentiers en partenariat avec l'Office de Tourisme du lac d'Annecy mais également le volet économique « indirect » par exemple par le développement du réseau VTT, pour assurer à la population locale mais également aux touristes, une qualité de vie basée sur la pratique d'un loisir « nature » qui entretient un bien-être physique et mental.

Le schéma Agglo-Nature proposé par l'ancienne agglomération d'Annecy, tend justement à cette qualité de vie. A travers ce schéma, il s'agira de porter un regard synthétique sur le territoire en croisant différentes thématiques telles que : le paysage, l'urbanisme, l'écologie, les déplacements en mode doux, en proposant les principes d'un réseau de nature hiérarchisé et structuré en rapprochant le plus possible les habitants d'un espace de nature en toute tranquillité.

Ainsi, la combinaison du Schéma Directeur de la Randonnée et du Schéma Agglo Nature permettra de partager tous ces espaces de nature, en affirmant des liens forts entre la nature et l'identité territoriale, et de proposer à la population locale mais également aux touristes nombreux, des itinéraires structurés balisés, entretenus et de qualité générateurs de retombées économiques.

⁴ Arrêté Préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0056 signé par M. Georges-François LECLERC

SCHEMA DIRECTEUR DES SENTIERS DE RANDONNEE

PARTIE C/ PROJET DE TERRITOIRE

C. PROJET DE TERRITOIRE.....	82
1/ Analyse multicritères et orientations.....	82
2/ Principes à respecter.....	84
3/ Orientation et présentation de la future offre de randonnée.....	86
3.1 Travail sur les sentiers existants.....	86
Estimation du coût HT pour le rebalisateur pour les 5 années à venir.....	87
3.2 Projet de création/inscription de nouveaux sentiers PDIPR.....	88
321/ Sur le Pays d'Alby.....	88
LE SENTIER DES FAILLES DE ST SYLVESTRE.....	89
LE SENTIER VTT ENTRE CHERAN SEMNOZ.....	102
LE TOUR DU PAYS D'ALBY.....	114
322/ Sur la CC Tournette.....	135
LA MONTEE DE LA TOURNETTE.....	136
323/ Sur la CC Rive Gauche du Lac d'Annecy.....	145
324/ Sur la CC Pays de Filère.....	146
LIAISON CROIX DE SOUS DINE – PAS DE LA TRUIE.....	146
325/ Sur la CZA.....	154
LE SENTIER DES ARGONAUTES.....	154
LIAISON DU CRET DE LA VARDE.....	166
BOUCLE SUR LES BOIS.....	177
BOUCLE DES CRETS.....	193
SENTIER NATURE FIER ET HERBE.....	205
SENTIER DU VALLON DU FIER.....	214
LA BOUCLE DE BALMONT.....	223
SENTIERS VTT DU SEMNOZ.....	231
3.3 Projet de liaisons pour le schéma « Agglo Nature ».....	239
EXEMPLE DE LIAISON AGGLO NATURE.....	241
3.4 Tableau récapitulatif des sentiers existants et des projets hors agglo-nature.....	246
4/ Gestion du réseau de sentiers du Grand Annecy n°5.....	255
Estimation du coût HT pour les projets (nouveaux sentiers).....	258
5/ Budget et programmation n°5.....	259



C. PROJET DE TERRITOIRE

Le projet de territoire du Grand Annecy lié à la thématique randonnée doit prendre en compte les critères et interactions sur le nouveau périmètre (fusion des 5 EPCI) et parallèlement répondre au projet schéma Agglo Nature initié par l'ancienne agglomération.

1/ Analyse multicritères et orientations

Il s'agit là de représenter trois ensembles et leurs interconnexions afin de mieux comprendre les multiples enjeux liés à la randonnée.

Comment comprendre ce schéma (cf. page suivante) :

Il met en évidence l'inadéquation entre le niveau 1 et les niveaux suivants. Le Grand Annecy dispose de beaucoup d'outils pour faire de ce territoire un « spot » de sports de pleine nature incluant bien évidemment la randonnée et ses déclinaisons.

Niveau 1 : Adéquation entre le pratiquant et le Territoire »

Niveau 2 : Une offre en demi-teinte liée notamment à la pratique du VTT

En effet, l'offre de sentier est importante mais essentiellement axée sur le pédestre et ne répond pas à la demande de la pratique VTT.

La conciliation des usages est difficile notamment sur des secteurs comme le Semnoz, le Veyrier où la pratique VTT. Ces 2 massifs illustrent bien la situation :

Manque de sentiers VTT → massifs intéressants pour cette pratique → une demande forte → retombées économiques (encadrement par la MCF, ligne de bus dédiée au VTT, ...) mais peu de coordination entre les acteurs du milieu (ONF, SIPAS, CD74, PNR, Communes, Association VTT, ...) ce qui engendrent des conflits d'usages.

Niveau 3 : Amélioration de la mise en valeur des itinéraires de randonnée

Il s'agit là d'avoir une cohérence de balisage sur l'ensemble du Grand Annecy. Beaucoup de sentiers datent de plus de 12 ans et possèdent une signalétique vétuste, cassée issue de l'ancienne charte de randonnée, impossible à refaire aujourd'hui.

De plus, certains sentiers sont équipés de chaînes et/ou de câbles. Ces équipements sont vétustes et non conformes.

La communication sur les sentiers doit être améliorée. Le Grand Annecy pourrait proposer un site internet proposant les parcours, créer des topo-fiches uniforme sur l'ensemble du territoire ou bien encore l'implantation de panneaux d'accueil au départ des sentiers.

Et enfin, des équipements comme des garages à vélo ou des poubelles au départ des sentiers pourraient être installés afin d'améliorer l'accueil au départ des sentiers.

2/ Principes à respecter

Avant toute chose et afin d'obtenir un réseau cohérent sur l'ensemble du territoire et du pratiquant, il est nécessaire de prendre en compte plusieurs paramètres pour la remise à niveau de sentiers existants ou encore pour la création de nouveaux sentiers.

- LOGIQUE D'ACCES :

Le premier moyen d'accéder au territoire du Grand Anancy reste la voiture puis le train. Présente sur la ville d'Anancy la gare SNCF et les lignes de bus interdépartementales de la Haute-Savoie (LIHSA) qui desservent le reste du territoire avec par exemple la ligne n°171 qui passe successivement sur les communes d'Entrelacs (73), St Félix, Alby sur Chéran, Seynod et Anancy ; ou encore la ligne 161 au départ de Thorens-Glières (Aviernoz, Les Ollières, Villaz, Anancy le Vieux, Pringy, Anancy).

Le réseau routier est dense, varié et multidirectionnel. Les différentes pénétrantes routières organisent le territoire. Les principales sont celles de l'autoroute A41 au sud avec l'échangeur d'Alby sur Chéran - l'A41 au nord vers Genève et l'A410 vers le Mont-Blanc.

Le réseau Départemental RD1201, RD1508, RD1203, RD1508, et RD909 dessert également les secteurs d'Alby, Rive Gauche...

- LOGIQUE DE STATIONNEMENT :

Pour une meilleure lisibilité du réseau, il est nécessaire de ne pas multiplier les points de départ des itinéraires. Les aires de stationnement sont le deuxième paramètre à prendre en compte. Elles doivent être facilement accessibles et permettre l'accès à plusieurs sentiers.

Les aires de stationnement doivent aussi répondre à des problématiques de sécurité routière et de pratique (départ commun VTT et pédestre) et au nombre potentiel de visiteurs qu'elles peuvent attirer par la qualité du site et/ou le nombre d'itinéraires qu'elles desservent (exemple du parking à la Maison des Pêcheurs non loin de la passerelle ou celui du Pont de l'Abîme ou encore le parking du golf au départ d'Echarvines pour les sentiers présents sur la réserve naturelle du Roc de Chère).

- LOGIQUE D'ITINÉRAIRE :

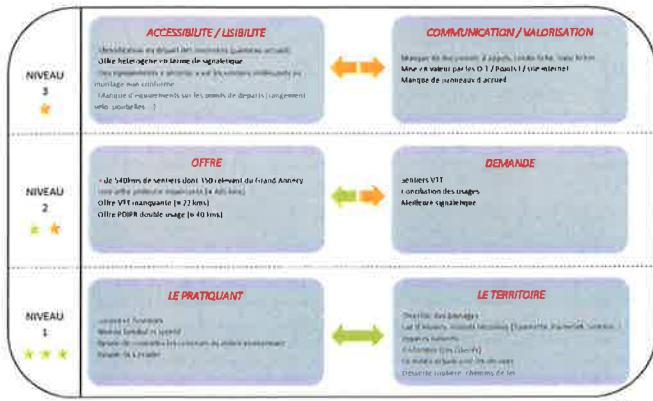
Découvrir un environnement, observer un paysage, comprendre l'histoire des lieux... tous ces aspects peuvent être valorisés dans les différents itinéraires de randonnée. Les nouveaux itinéraires pourront être créés autour de thématiques vernaculaires et originales.

Les thématiques abordées peuvent être :

- En relation avec l'itinéraire ou le territoire traversé,
- Suggérées par des traces du passé visible ou non,
- Originales et apporter un plus même pour les locaux (exemple des failles de St Sylvestre)
- Différentes de celles fréquemment présentées,
- Etc...

84

ANALYSE MULTI-CRITÈRES LIÉE À LA RANDONNÉE



- LOGIQUE DU PRATIQUANT :

Le pratiquant perçoit avant tout les limites naturelles (ruisseau, versant, forêt, route, altitude...) sans se soucier des limites administratives. Les itinéraires qui lui sont proposés doivent le prendre en compte, il est aussi important d'intégrer les besoins et les attentes de chaque pratiquant spécifiques aux piétons et aux cyclistes. Il faut donc anticiper ces conflits entre les différentes pratiques car tous les sentiers ne permettent pas le partage du cheminement (engins motorisés et pédestres par exemple). Il est donc nécessaire d'étudier les caractéristiques techniques du tracé (pente, largeur, support...) pour connaître et anticiper les portions potentiellement partagées entre les pratiquants.

- LOGIQUE D'EQUILIBRE :

L'objectif est d'offrir une même qualité et homogénéité sur l'ensemble du territoire, il est aussi nécessaire d'offrir une variété d'itinéraires permettant de répondre aux demandes tant familiales que sportives.

- LOGIQUE DE CONNEXIONS :

Comme le schéma Agglo Nature le présente, il s'agit de créer des circuits en fonction des lignes radiales et circulaires tracés dans le schéma. Ces connexions dont certaines seraient communes aux itinéraires PDIPR permettraient de répondre au mieux aux besoins et souhaits de chaque habitant/visiteur et valoriseraient les communes et les paysages du territoire. Ces connexions créeraient ainsi un réseau reliant le centre urbain en passant par les parcs et les grands équipements culturels et sportifs et seraient praticables à pied ou en vélo.

Cette mise en réseau permettrait également une extériorisation vers les EPCI voisins par des connexions logiques et astucieuses.

3/ Orientation et présentation de la future offre de randonnée

Certaines ex-intercommunalités comme la CCPA et la CCRGLA étaient dynamiques sur la compétence sentiers (les 2 ont un schéma directeur adopté). Le Grand Anancy reste sur cette dynamique et souhaite dans les années à venir constituer un réseau de sentiers de randonnée de qualité tout en continuant de garantir la parfaite praticabilité des sentiers existants sur l'intégralité du périmètre.

Le projet de territoire du Grand Anancy se décompose en 2 axes principaux :

- La remise à niveau des sentiers PDIPR existants.

Il s'agit là, de finaliser des sentiers inscrits au PDIPR depuis une dizaine d'années et qui ne sont toujours pas balisés ou qui ne possèdent pas de panneau d'accueil au départ du sentier (exemple de la boucle de Viéran - Mandallaz ou la boucle de Montagny les Lanches).

- La création de nouveaux sentiers.

En effet, certaines communes ont proposé de nouveaux tracés afin de les intégrer si possible au PDIPR. Ces créations devront répondre aux différentes logiques citées précédemment et devront obligatoirement avoir les autorisations préalables des propriétaires.

Pour résumer, les orientations de la future offre de randonnée sont :

De nouveaux sentiers pour étoffer et diversifier l'offre de randonnée pédestre et VTT, la finalisation de sentiers existants et la mise en sécurité de certains tronçons sur des sentiers emblématiques comme ceux présents sur le Parmelan nécessaire et utile pour garantir la sécurité des pratiquants.

Ces actions cohérentes s'inscrivent pleinement dans la politique du Conseil Départemental de la Haute-Savoie en faveur de la randonnée et répondent au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées dans l'objectif d'assurer la conservation des chemins ruraux et de mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel... présents sur le territoire du Grand Anancy.

3.1 Travail sur les sentiers existants

Un travail important doit être mené sur les sentiers existants. Cela concerne, la remise à niveau des sentiers (rebalisage à neuf), la finalisation pour certains (implantation de panneau d'accueil) ou encore la modification d'itinéraire (exemple le sentier du Chéran). Ces actions sont indispensables et doivent être prévues au schéma directeur de la randonnée.

En effet, plusieurs sentiers possèdent un balisage de plus de 12 ans avec un balisage absent, parfois détérioré et basé sur le modèle de l'ancienne charte de randonnée.

Le Grand Anancy a repris en 2017 les actions lancées par la CCPA inscrite dans le schéma directeur notamment le rebalilage à neuf de 3 sentiers à savoir le Chaos du Chéran, les Tours St Jacques et le sentier des 3 Bornes ; ainsi que l'implantation de 5 panneaux d'accueil sur les sentiers cités précédemment.

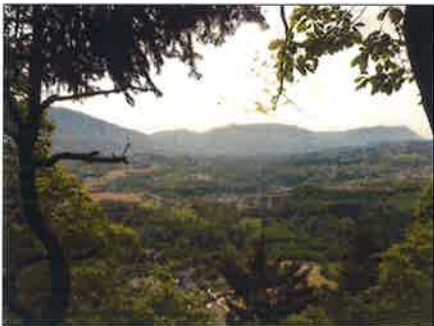
Concernant les actions restantes sur la CCPA et la CCRGLA, celles-ci seront automatiquement reprises et intégrées au calendrier de remise à niveau des sentiers. Le coût de ces actions est déjà connu et s'élève à 32 280€ HT pour la CCPA et 26 343€ HT subvention déduite du Conseil Départemental de la Haute Savoie soit un total 58 623€ sur 5 années.

Le tableau ci-après définit les actions à réaliser sur chaque sentier pour un coût total d'environ 195 000 € subvention déduite du Conseil Départemental pour 5 ans soit 39 000 €. Ce montant ne tient pas compte de l'entretien annuel à réaliser et de la maintenance du balisage.

85

86

PHOTOS

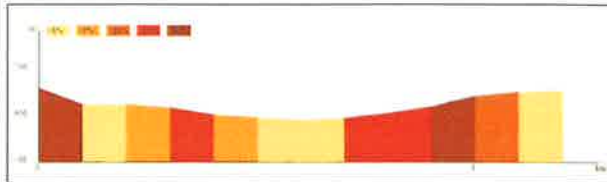


91

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Le sentier des failles de St Sylvestre
 Numéro d'identification sur la Carte : n°18
 Référence carte IGN : 3331 OT RUMILLY SEYSSEL
 Longueur de l'itinéraire : 1,2 km



Dénivelés : D+ 68m D- 79m

Durée : 1h00
 Longueur Goudronnée (en km et %) : /
 Commune(s) et lieu de départ : Commune de St Sylvestre / Parking de l'école (45°50'12.74"N/ 6° 1'7.54"E)
 Commune(s) traversée(s) avec code INSEE: St Sylvestre (74254)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
- GRP
- Sentier PDIPR
- Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis Annecy par autoroute :

Prendre l'A41 direction Chambéry
 Prendre la sortie 15.1 SEYNOD-SUD
 A Chaux, Au rond-point, prendre la 1ère sortie à droite (D38) sur 2 kms (direction de Chapeiry / Marcellaz / St Sylvestre) puis la D138 jusqu'à St Sylvestre. Arrivé au Chef-lieu de St Sylvestre se stationner sur le parking de l'école non loin de l'église.

92

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal :

Traversée des failles / point de vue

Elément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Point de vue sur l'Albanais, massif du Semnoz
	Espace Naturel Remarquable	Espace Boisé Classé (PLU de St Sylvestre)
	Biodiversité des milieux	/
	Autres	Failles géologiques
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	/
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	Chapelle de St Sylvestre
	Patrimoine immatériel	/
	Petit patrimoine bâti	/
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	/
	Restauration	/
	Hébergement	Gîte de France au Chef-Lieu
	Autres	

Valorisation du sentier :

Ce sentier serait à valoriser à travers :

- Une topo-fiche sur le même principe que les sentiers PDIPR en partenariat avec l'Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie.
- Le site internet du Pays d'Alby et de l'Office de Tourisme.

93

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais

Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non

Si « Oui », précisez la fréquence :

Le sentier serait entretenu par le Chantier Local d'Insertion porté par la Communauté de Communes du Pays d'Alby à raison de 2 jours/équipe par an ce qui correspond à 2 voir 3 passages/an.

Balisage : Oui Non

Si « Oui » :

Charte Départementale

Autre Balisage

Année de balisage :

Si année non connue, estimation :

Balisage : Récent Ancien

Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :

- Parkings : Oui Non

Si « Oui », précisez nombre et capacité d'accueil + reportez sur la carte

Présence de 2 parkings : devant l'école (10 voitures) et à la mairie (5 voitures).

- Panneau d'accueil : Oui Non

Si « Oui », précisez et reportez sur la carte

Le panneau d'accueil serait à implanter au départ du sentier, au parking du cimetière.

- Autres équipements : Oui Non

(table d'orientation, aire de Pic-Nic, structure d'accueil, autre,...)

Si « Oui », précisez le nombre et reportez sur la carte

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes...) et si une solution est mise en place. La sécurisation des failles est obligatoire (risque de chute d'arbres). Au préalable une coupe d'arbres morts, secs ou dépérissants devra être effectuée.

Problème de foncier : Oui Non

Si « Oui », précisez et reportez sur la carte cadastrale

Une grande partie du sentier se situe sur des parcelles privées

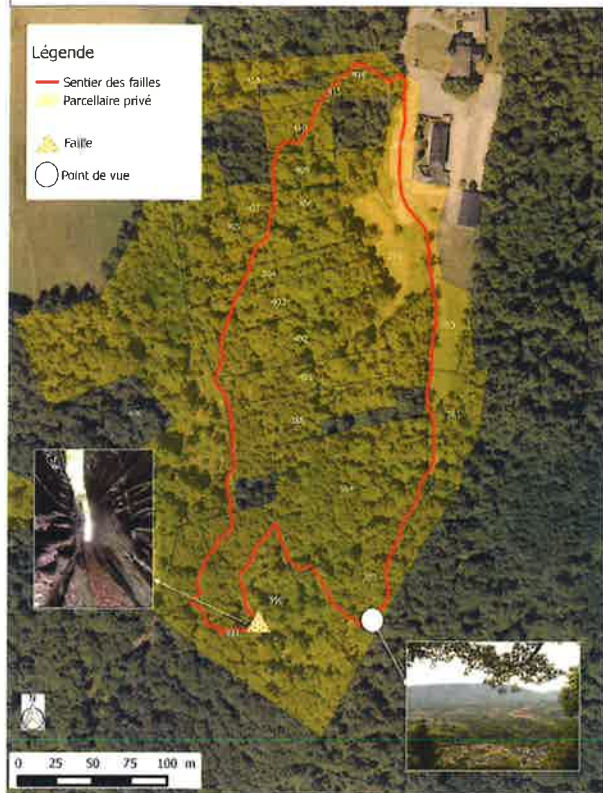
Conflits d'usage identifiés : Oui Non

Si « Oui », précisez et reportez sur la carte cadastrale

94

PROJET DU SENTIER DES FAILLES

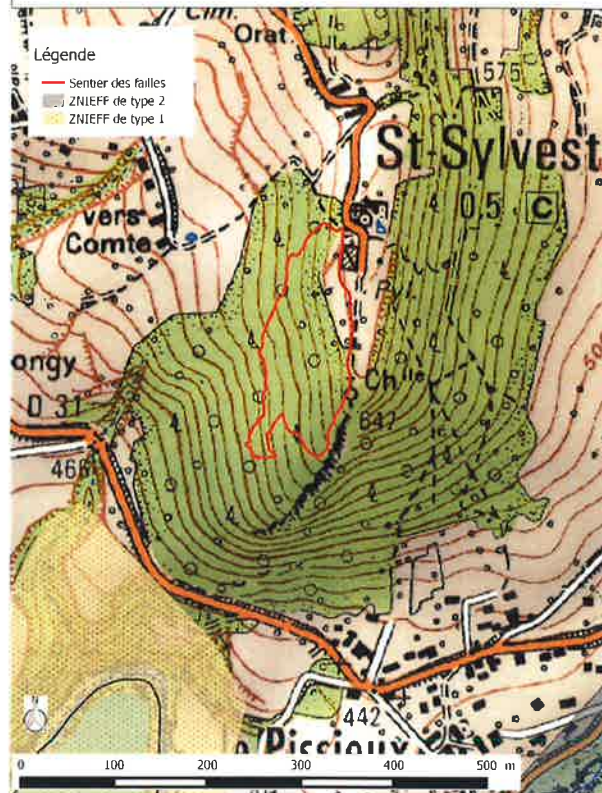
COMMUNE DE ST SYLVESTRE / SECTION OB



95

PROJET DU SENTIER DES FAILLES

COMMUNE DE ST SYLVESTRE / SECTION OB



96

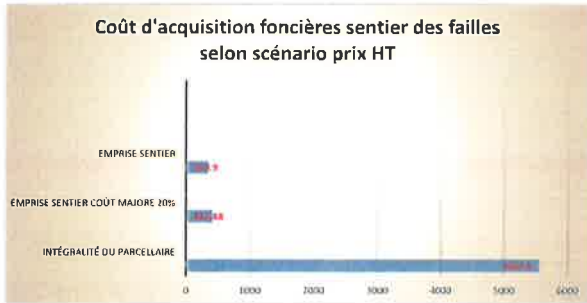
 PROJET DU SENTIER DES FAILLES LISTING PROPRIETAIRES Commune de St Sylvestre – SECTION OB PRIX AU M² : Zone A = 1€ HT / Zone N = 0,50€ HT (tarif au 01^{er} septembre 2015)					
N° DE PARCELLES	PROPRIETAIRES	EMPRISE	TARIF HT		
			emprise	parcelle	
415 ZONES A et N Surf totale parcelle : 1114m ²	Mme EXCOFFIER Sylvie Marcellette 74540 St Sylvestre	Longueur 33,4 ml x Largeur 1 ml 33,4m ² 27,7ml en zone A / 5,7ml en zone N ER à prévoir	30,55€	/	
416 A Surf totale parcelle : 282m ²	Mme COUTIN Genevieve 04 Impasse des Cimes 74150 Rumilly	Longueur 11,2 ml x Largeur 1 ml 11,2m ² ER à prévoir	11,20€	/	
418 ZONES A et N Surf totale parcelle : 3268m ²	Mr CHARVIER Henri Marcellette 74540 St Sylvestre	Longueur 20 ml x Largeur 1 ml 20m ² ER à prévoir	20,00€	/	
410 ZONES N Surf totale parcelle : 1482m ²	Mme COUTIN Genevieve 04 Impasse des Cimes 74150 Rumilly	Longueur 52,9 ml x Largeur 1 ml 52,9m ² ER à prévoir	26,45€	/	
408 ZONES N Surf totale parcelle : 1089m ²	Mme GIROD Annie Les Quatre Chemins 41 Route de la Rate 74150 MOYE Mme DEVANCE Delphine La Guinchère 0600 Route des Champanges 74500 PUBLIER Mme DEVANCE Elodie 1051 Route des Quatre Chemins 74150 MOYE	Longueur 26,5 ml x 1 ml 26,5m ² ER à prévoir	13,25€	/	
406 ZONES N Surf totale parcelle : 964m ²	Mme COUTIN Genevieve 04 Impasse des Cimes 74150 Rumilly	Longueur 9,4 ml x largeur 1 ml 9,4m ² ER à prévoir	4,70€	/	
407 ZONES N Surf totale parcelle : 924m ²	Mme GIROD Annie Mme DEVANCE Delphine Mme DEVANCE Elodie	Longueur 19,9 ml x Largeur 1 ml 19,9m ² ER à prévoir	9,95€	/	
405 ZONES N Surf totale parcelle : 4621m ²	Mr CHARVIER Francois Marcellette 74540 St Sylvestre	Longueur 29,5 ml x Largeur 1 ml 29,5m ² ER à prévoir	14,75€	/	
404 ZONES N Surf totale parcelle : 1935m ²	Mr DECARRE Jean 06 rue Louis Armand 74000 ANNECY Mr DECARRE Edmond Chez Mr VANHELMON 05 Rue du Maréchal Leclerc 74000 ANNECY	Longueur 20,6 ml x Largeur 1 ml 20,6m ² ER à prévoir	10,30€	/	

97

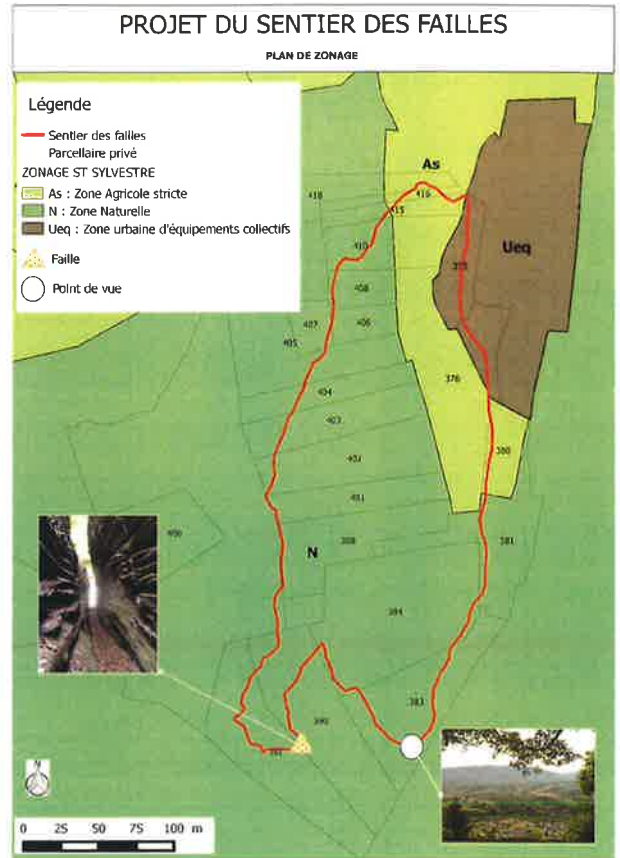
404 suite	Mme DECARRE Lina 903, route des Granges 74540 CHAPEIRY Mr MIEGE Emile 306 Chemin de la Violette 74150 MARCELLAZ ALBANAIS Mme DECARRE Mana 65, route de Sechenal 74370 St MARTIN DE BELLEVUE				
403 ZONES N Surf totale parcelle : 2884m ²	Mr EXCOFFIER Raymond Lachat 74540 ST SYLVESTRE Mme GERMAIN Olga 62 Rue des Frères 74350 CRUSILLES Mme EXCOFFIER Jeannine 2 Impasse des Gravines 74370 METZ-TESSY Mme EXCOFFIER Jocelyne 327, route de Troines 74350 CRUSILLES	Longueur 31 ml x Largeur 1 ml 31m ² ER à prévoir	15,50€	/	
402 ZONES N Surf totale parcelle : 3867m ²	Mr EXCOFFIER Denis Lachat 74540 ST SYLVESTRE Mr EXCOFFIER Henri Lachat 74540 ST SYLVESTRE Mr EXCOFFIER Raymond Lachat 74540 ST SYLVESTRE	Longueur 28,4 ml x Largeur 1 ml 28,4m ² ER à prévoir	14,20€	/	
401 ZONES N Surf totale parcelle : 459m ²	PROPRIETAIRES OU BND 254 80401	Longueur 12,8 ml x Largeur 1 ml 12,8m ² ER à prévoir	6,40€	/	
400 ZONES N Surf totale parcelle : 8447m ²	Mme MARESCHAL Florence 05 rue de la Garenne 92310 SEVRES Mme DORIGES Sandrine 05 rue de la Garenne 92310 SEVRES	Longueur 42 ml x Largeur 1 ml 42m ² ER à prévoir	21,00€	/	
390 ZONES N Surf totale parcelle : 5705m ²	Mr DECARRE Jean 06 rue Louis Armand 74000 ANNECY	Longueur 150 ml x Largeur 1 ml 150m ² ER sur l'intégralité de la parcelle	/	2852,50€	
391 ZONES N Surf totale parcelle : 5410m ²	Mme LAMBERT Simone 17 rue des Tours 74150 RUMILLY Mr GROS DAILLON Jean Francois Le Longeray 74540 MURES Mr GROS DAILLON Marcel 3 rue du Kiosque 74860 CRAN GEVRIER Mme GROS DAILLON Marlyse	Longueur 210,92 ml x Largeur 1 ml 210,92m ² ER sur l'intégralité de la parcelle	/	2705,00€	

98

	53 Chemin des Moulins 74540 ALBY SUR CHERAN Mme BRANCIFORTE Odette 302 Chemin Forêt de Rivoire Vieille 38110 DOLOMIEU Mr LAMBERT Michel 15 rue de l'Horizon 69720 ST BONNET DE MURES			
384 ZONES N Surf totale parcelle : 4035m²	Mr MICHEL Jean 74540 ST Sylvestre	Longueur 87,9 ml x Largeur 1 ml 87,9m² E.R à prévoir	43,95€	/
383 ZONES N Surf totale parcelle : 4730m²	Mr MICHEL Jean 74540 ST Sylvestre	Longueur 133,5ml x Largeur 1 ml 133,5m² E.R à prévoir	66,75€	/
381 ZONES N Surf totale parcelle : 2914m²	Mr MICHEL Jean 74540 ST Sylvestre	Longueur 71,9 ml x Largeur 1ml 71,9m² E.R à prévoir	35,95€	/
380	COMMUNE DE ST SYLVESTRE	Longueur 53,35 ml x Largeur 1ml 53,35m²		
376	COMMUNE DE ST SYLVESTRE	Longueur 68,5 ml x Largeur 1ml 68,5m²		
375	COMMUNE DE ST SYLVESTRE	Longueur 83,8 ml x Largeur 1ml 83,8m²		



99



100

Le sentier VTT Entre Chéran Semnoz :

Cet itinéraire traverse les communes de Gruffy, Mûres et Viuz la Chésaz soit un linéaire d'environ 13,1 kms. Cette boucle VTT se développe d'un côté entre la Rivière du Chéran sur un espace alternant plaines et collines, de l'autre côté en piémont du massif du Semnoz.

Cet itinéraire viendrait étoffer l'offre VTT de la Communauté de Communes du Pays d'Alby qui à ce jour ne comptabilise qu'1 seul circuit de niveau difficile. Le tracé a été travaillé avec la Maison du Vélo de Rumilly pour proposer un tracé sans aucune difficulté de niveau facile et à destination des familles.

Il viendrait également compléter l'offre VTT du centre FFC de l'Albanais et porterait à 17 le nombre de sentiers répartis sur les Communautés de Communes d'Albens, Rumilly et Alby.



101

LE SENTIER VTT ENTRE CHERAN SEMNOZ

<p>Sentier de niveau:</p> <p>S.I.D.2</p>	<input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT – Cf. partie 1 <input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2 <input type="checkbox"/> Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1 <input checked="" type="checkbox"/> Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2
--	---

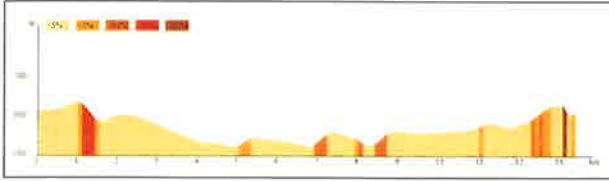


102

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Sentier VTT Entre Chéran Semnoz
Numéro d'identification sur la Carte : n°19
Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY
Longueur de l'itinéraire : 13,1 km
Dénivelés : D+ 244m D- 246m



Durée : 1h30 à 2h00

Longueur Goudronnée (en km et %) : 6,2 kms soit environ 45,9% de longueurs goudronnées

Commune(s) et lieu de départ : Commune de Gruffy/ Parking du cimetière (45°47'27.02"N/ 6° 3'27.03"E)

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Gruffy (74138), Mûres (74194) et Viuz la Chiésaz (74310)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
 GRP
 Sentier PDIPR
 Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Prendre l'A41 direction Chambéry

Prendre la sortie 15.1 SEYNOD-SUD

A Chaux, Au rond-point, prendre la 2nde sortie : D1201 (direction Aix les Bains, Chambéry, Alby sur Chéran)

Traverser Balmont et prendre à gauche la D5 (direction Balmont, Viuz la Chiésaz, Allèves)

Continuer sur la D5 jusqu'à Gruffy et suivre la direction cimetière, Musée de la Nature.

Depuis Annecy :

Sortir d'Annecy et traverser Cran-Gevrier (avenue du Pont Neuf) en direction de Seynod

A Seynod prendre la D1201, avenue d'Aix les Bains

Traverser Chaux et continuer sur la D1201 (direction Aix les Bains, Chambéry, Alby sur Chéran)

Traverser Balmont et prendre à gauche la D5 (direction Balmont, Viuz la Chiésaz, Allèves)

Continuer sur la D5 jusqu'à Gruffy et suivre la direction cimetière, Musée de la Nature.

103

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : Commune de Mûres entre le Massif du Semnoz et le Chéran.

Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Point de vue sur l'Albanais, massif du Semnoz
	Espace Naturel Remarquable	Natura 2000 - SIC
	Biodiversité des milieux	/
	Autres	Musée d'Histoire Naturelle de Gruffy
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	/
	Patrimoine immatériel	Stèle commémorative sur le sentier du Semnoz à 650 m du point de départ.
	Petit patrimoine bâti	/
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	/
	Restauration	/
	Hébergement	2 gîtes de France sur le parcours (le Kejamana et Floryvette)
	Autres	/

Valorisation du sentier :

Ce sentier serait à valoriser à travers :

- Une topo-fiche sur le même principe que les sentiers PDIPR en partenariat avec l'Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie.
- Le site internet du Pays d'Alby et de l'Office de Tourisme.

104

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais

Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non

Si « Oui », précisez la fréquence :

Le sentier serait entretenu par le Chantier Local d'Insertion porté par la Communauté de Communes du Pays d'Alby à raison de 2 jours/équipe par an ce qui correspond à 2 voir 3 passages/an.

Balissage : Oui Non

Si « Oui » :

Charte Départementale

Autre Balissage

Année de balissage :

Si année non connue, estimation :

Balissage : Récent Ancien

Etat du balissage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :

- Parkings : Oui Non

Si « Oui », précisez nombre et capacité d'accueil + reportez sur la carte

Présence d'1 parking au cimetière de Gruffy (point de départ) : une dizaine de place de voitures.

- Panneau d'accueil : Oui Non

Si « Oui », précisez et reportez sur la carte

Le panneau d'accueil serait à implanter au départ du sentier, au parking du cimetière, Déjà présence du panneau du Semnoz

- Autres équipements : Oui Non

(table d'orientation, aire de Pic-Nic, structure d'accueil, autre...)

Si « Oui », précisez le nombre et reportez sur la carte

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes...) et si une solution est mise en place.

Problème de foncier : Oui Non

Si « Oui », précisez et reportez sur la carte cadastrale

Une grande partie du sentier se situe sur des parcelles privées

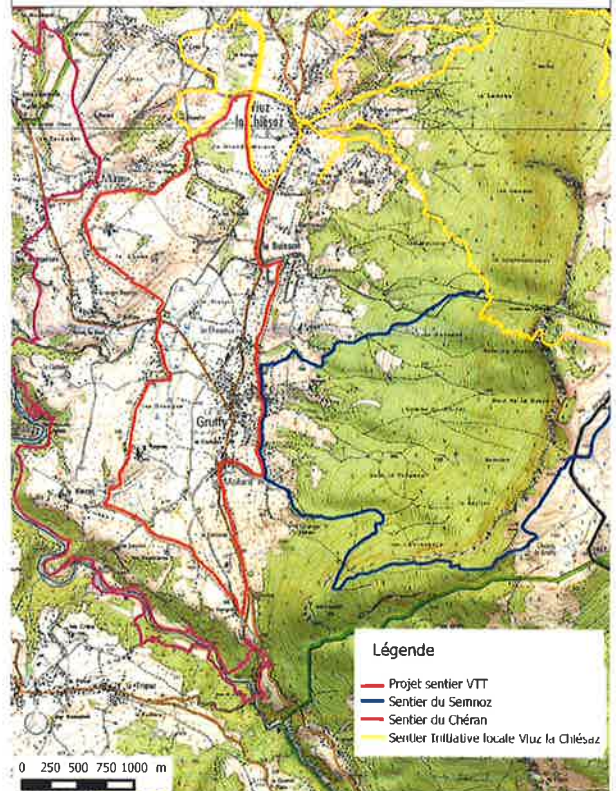
Conflits d'usage identifiés : Oui Non

Si « Oui », précisez et reportez sur la carte cadastrale

105

PROJET DU SENTIER VTT ENTRE CHERAN SEMNOZ

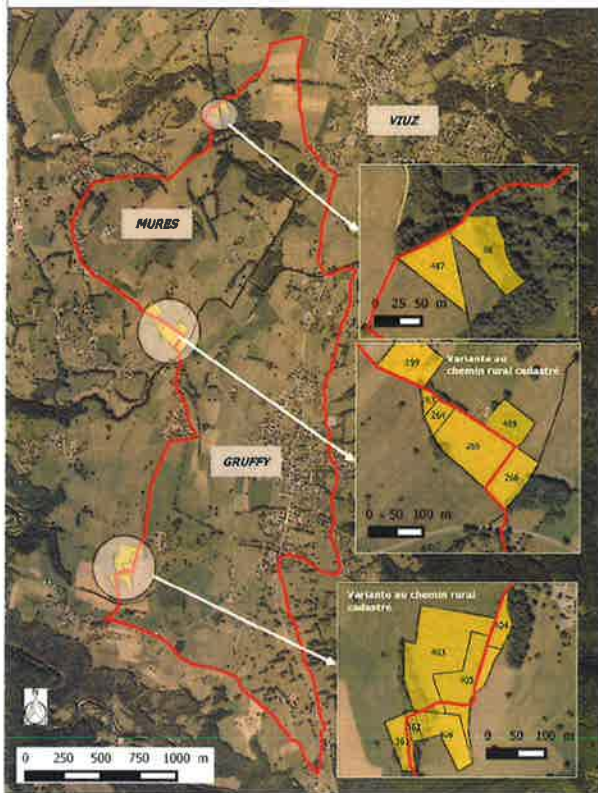
COMMUNES DE GRUFFY - MURES - VIUZ LA CHIESAZ



106

PROJET DU SENTIER VTT ENTRE CHERAN SEMNOZ

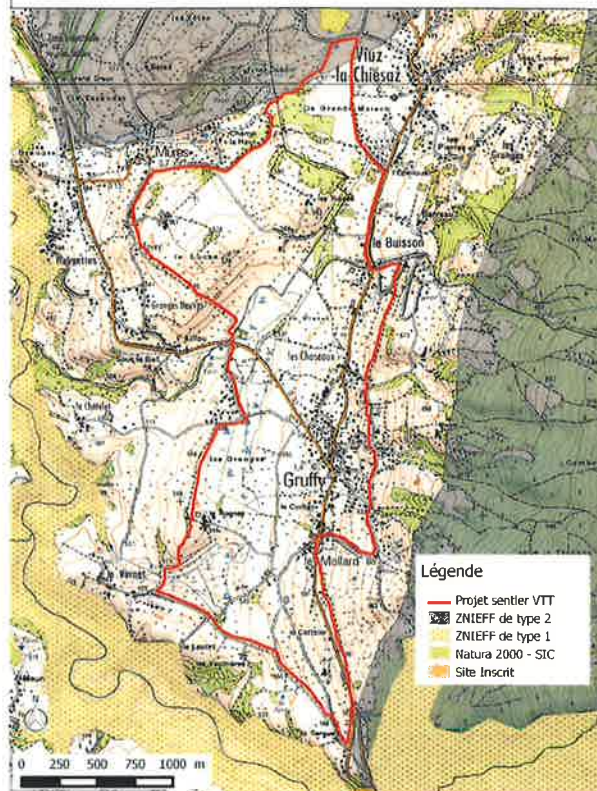
COMMUNES DE GRUFFY - MURES - VIUZ



107

PROJET DU SENTIER VTT ENTRE CHERAN SEMNOZ

COMMUNES DE GRUFFY - MURES - VIUZ LA CHIESAZ



108

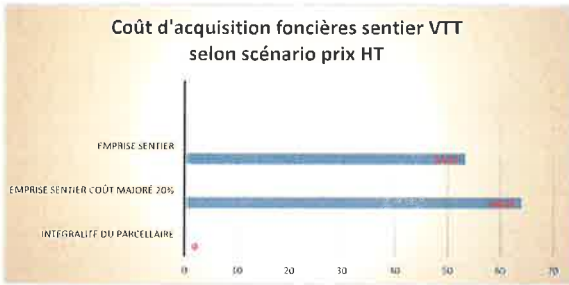
 PROJET DU SENTIER VTT LISTING PROPRIETAIRES Prix au m ² : Zone A = 1€HT / Zone N = 0,50€ HT (tarif au 01 ^{er} septembre 2015)				
N° DE PARCELLES	PROPRIETAIRES	EMPRISE	TARIF HT	
			EMPRISE	PARCELLE
N° 266 Mures SECTION OB ZONE N Surf. Totale parcelle : 2834m ²	Mr COLLET Paul 22, Avenue des Iles 74000 ANNECY Mr COLLET Jean Louis 196 Route de Vallières Le Villard 74150 ST EUSEBE	Longueur 2ml x largeur 1 ml 2m ² Procédure urbanisme Déplacement chemin rural cadastré		
N° 409 Mures SECTION OB ZONE N Surf. Totale parcelle : 4551m ²	Mr LAPERROUSAZ Jean François 62, rue du coteau de Bossy 73420 VINEYS DU LAC Mr LAPERROUSAZ Louis 129 Route d'Anney 74540 VIUZ LA CHESAZ Mme LAPERROUSAZ Irène 129 Route d'Anney 74540 VIUZ LA CHESAZ	Longueur 33,2 ml x Largeur 1 ml 33,2m ² Procédure urbanisme Déplacement chemin rural cadastré		
N° 265 Mures SECTION OB ZONE N Surf. Totale parcelle : 7673m ²	Mme GORET Beatrice 36, rue Raymond Duflo 76150 MAROMME Mr GORET Gérard 14, avenue du Champ Fleuri 74600 SEYNOD Mr GORET Pascal 295 Rue Jean Cochet 74210 FAVERGES	Longueur 86 ml x Largeur 1 ml 86m ² Procédure urbanisme Déplacement chemin rural cadastré		
N° 264 Mures SECTION OB ZONE N Surf. Totale parcelle : 1900m ²	Mr DAVIET Joseph Grange Neuve 74540 MURES Mr DAVIET Eric Grange Neuve 74540 MURES Mme BEAUQUIS Marie Grange Neuve 74540 MURES	Longueur 34,9 ml x Largeur 1 ml 34,9m ² Procédure urbanisme Déplacement chemin rural cadastré		
N° 263 Mures SECTION OB ZONE N Surf. Totale parcelle : 1045m ²	Mr DAVIET Joseph Mr DAVIET Eric Mme BEAUQUIS Marie	Longueur 36,2 ml x 1 ml 36,2m ² Procédure urbanisme Déplacement chemin rural cadastré		
N° 299 Mures SECTION OB ZONE N Surf. Totale parcelle : 7183m ²	Mr VINCENT Bernard Champ Borne 74540 MURES	Longueur 9,8 ml x largeur 1 ml 9,8m ² Procédure urbanisme Déplacement chemin rural cadastré		
N° 487 Mures SECTION OA ZONE N Surf. Totale parcelle : 2985m ²	Mr PETIT Jean 825 Route de Champ Fleuri 74540 VIUZ LA CHIESAZ	Longueur 65,2 ml x largeur 1 ml 65,2 m ² E.R à prévoir	32,60€	
S/Totale Commune de MURES			32.60€	

109

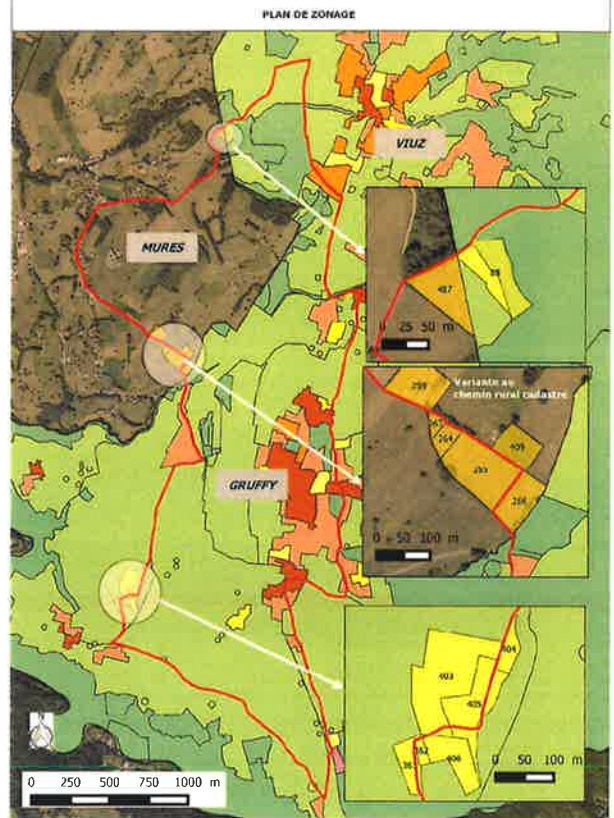
N°88 Viuz la Chiesaz SECTION OC ZONE A et N Surf. Totale parcelle : 2985m ²	Mr PETIT Jean 825 Route de Champ Fleuri 74540 VIUZ LA CHIESAZ	Longueur 25,5 ml x largeur 1 ml soit 25,5 m ² 16ml en zone A et 9,5ml en N E.R à prévoir	20,75€	
S/Totale Commune de VIUZ LA CHIESAZ			20,75€	
N° 361 Gruffy SECTION OF ZONE Ap Surf. Totale parcelle : 3000m ²	Mr BOGEY Jean François Le Cersier SUD 74540 GRUFFY	Longueur 94,6ml x Largeur 1 ml 94,6m ² Procédure urbanisme Déplacement chemin rural cadastré		
N° 362 Gruffy SECTION OF ZONE Ap Surf. Totale parcelle : 830m ²	Mr BOGEY Jean François Le Cersier SUD 74540 GRUFFY	Longueur 14,4ml x Largeur 1 ml 14,4m ² Procédure urbanisme Déplacement chemin rural cadastré		
N° 406 Gruffy SECTION OF ZONE Ap Surf. Totale parcelle : 4989m ²	Mme PETIT-ROULET Rognev SUD 74540 GRUFFY	Longueur 13ml x Largeur 1 ml 13m ² Procédure urbanisme Déplacement chemin rural cadastré		
N° 405 Gruffy SECTION OF ZONE Ap Surf. Totale parcelle : 15679m ²	Mr CARRIER Raymond Rognev SUD 74540 GRUFFY Mme CARRIER Marie-Luce Rognev NORD 74540 GRUFFY Mme PETIT-ROULET Marie Rognev SUD 74540 GRUFFY	Longueur 135,1ml x Largeur 1 ml 135,1m ² Procédure urbanisme Déplacement chemin rural cadastré		
N° 404 Gruffy SECTION OF ZONE Ap Surf. Totale parcelle : 2153m ²	Mme PETIT-ROULET Marie Rognev SUD 74540 GRUFFY	Longueur 86,9ml x Largeur 1 ml 86,9m ² Procédure urbanisme Déplacement chemin rural cadastré		
S/Totale Commune de GRUFFY				

110

Le coût d'acquisition totale est à relativiser. En effet certaines parcelles comme les n°266 et 409 sont en réalité sur un chemin de desserte agricole et n'impacte à aucun moment la surface exploitée. Les parcelles n°88 et 487 sont déjà soumises à une prescription (emplacement réservé). La commune de Mûres souhaite acquérir l'emprise du chemin agricole sur 2m de large de même que les parcelles n°299, 263, 264, 265, 266 et 409. Les autres parcelles situées sur les communes de Gruffy et Mûres feront l'objet d'une procédure d'urbanisme afin de déplacer le chemin rural cadastré.



PROJET DU SENTIER VTT ENTRE CHERAN SEMNOZ



► Le Tour du Pays d'Alby :

Le Pays d'Alby a pour projet la création d'un sentier d'intérêt communautaire. L'objectif de ce projet est de permettre aux 13000 habitants du canton, un réseau de balades « intercommunales » de plus de 55 kms. Ce circuit serait essentiellement basé sur le réseau existant de chemins ruraux et/ou sentiers PDIPR.

Ce projet serait par la suite à inscrire dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays d'Alby en cours de réalisation.

Enfin, ce projet se veut un vecteur de la promotion de la marche à pied incitant à la découverte du paysage de l'Albanais. Les politiques communales de réaménagement des sentiers déjà impulsées çà et là seront ainsi fédérées au niveau de la Communauté de Communes du Pays d'Alby, garante de la pérennisation de ce type d'actions.

A terme, le service Communication du Pays d'Alby associé à l'Office de Tourisme de l'Albanais en Pays de Savoie assureront la promotion de ce sentier avec les différents « Points Informations » présents sur l'Albanais.



LE TOUR DU PAYS D'ALBY

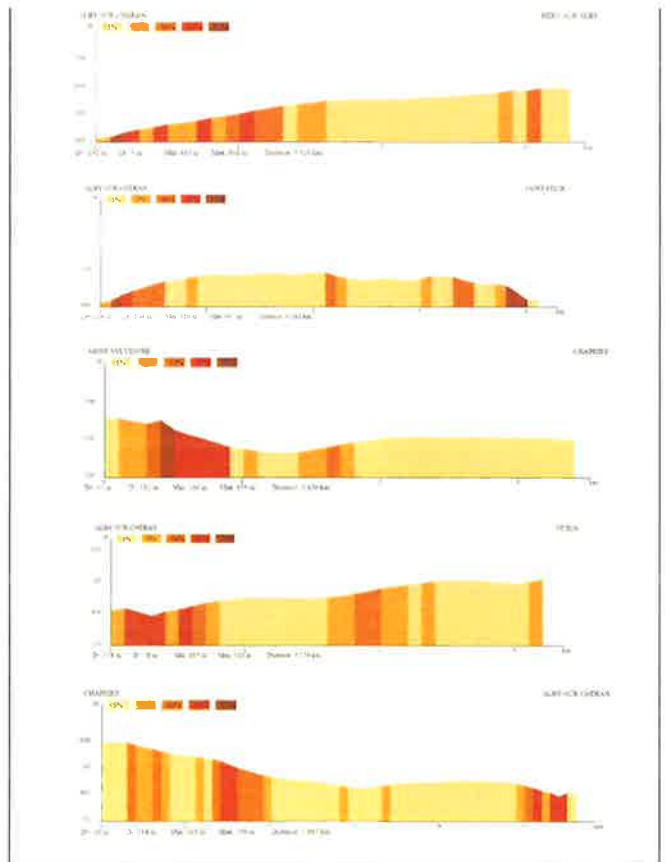
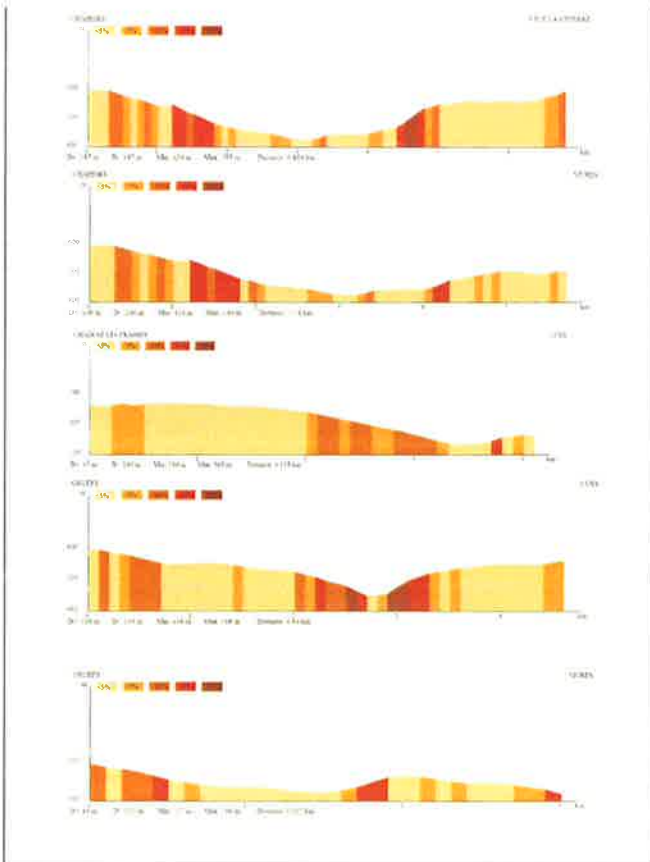
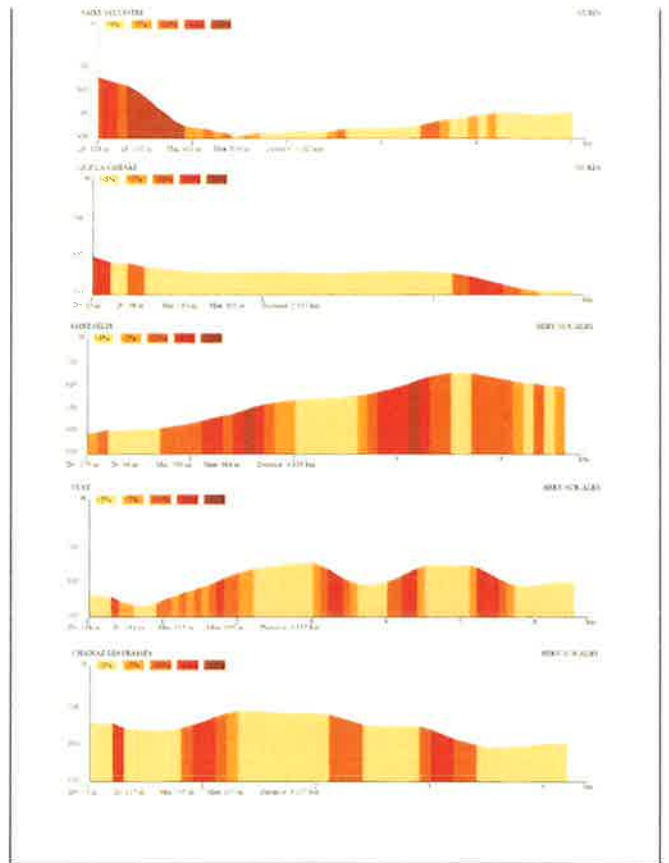
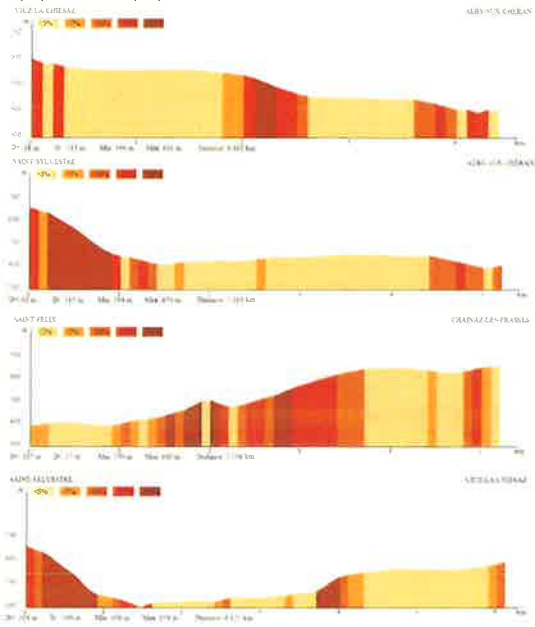
Sentier de Niveau :	<input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
S.J.L.	<input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
	<input type="checkbox"/> Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1
	<input checked="" type="checkbox"/> Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2



PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Le Tour du Pays d'Alby
 Numéro d'identification sur la Carte : n°20
 Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNEY - 3331 OT RUMILLY SEYSSSEL
 Longueur de l'itinéraire : 60 kms
 Dénivelés : (cf. profils altimétriques)



Noms du tronçon	Dénivellement + (m)	Dénivellement - (m)	Distance (Km)	Durée (heures)
Alby-sur-Chéran / Saint-Félix	114	104	4,181	0 h 50
Alby-sur-Chéran / Viuz-la-Chiésaz	213	18	4,461	1 h 23
Cusy / Chainaz-les-Frasses	145	47	4,129	0 h 55
Alby-sur-Chéran / Chapeiry	234	46	5,697	1 h 05
Chapeiry / Saint-Sylvestre	112	55	3,436	1 h 00
Cusy / Gruffy	153	119	4,464	0 h 50
Mûres / Gruffy	122	43	3,027	0 h 30
Alby-sur-Chéran / Héry-sur-Alby	208	67	3,027	1 h 00
Variante : Alby-sur-Chéran / Héry-sur-Alby	192	3	3,327	0 h 30
Cusy / Héry-sur-Alby	198	161	6,327	1 h 20
Saint-Félix / Héry-sur-Alby	275	66	4,639	1 h 05
Mûres / Viuz-la-Chiésaz	98	10	2,805	0 h 30
Alby-sur-Chéran / Saint-Sylvestre	113	62	5,265	1 h 40
Alby-sur-Chéran / Mûres	138	38	3,279	0 h 45
Saint-Félix / Chainaz-les-Frasses	337	67	5,258	1 h 25
Héry-sur-Alby / Chainaz-les-Frasses	127	70	4,257	1 h 15
Mûres / Chapeiry	190	106	5,74	1 h 50
Chapeiry / Viuz-la-Chiésaz	187	187	6,864	1 h 30
Saint-Félix / Chainaz-les-Frasses	337	67	5,258	1 h 10
Mûres / Saint-Sylvestre	260	114	5,012	1 h 30
Viuz-la-Chiésaz / Saint-Sylvestre	269	204	6,125	1 h 25
Variante : Gruffy / Allèves	381	547	7,207	3 h 08

Longueur Goudronnée (en km et %) : 39,79 km soit environ 66,31%

Commune(s) et lieu de départ : Chacune des 11 communes de la CCPA

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Gruffy (74138) / Viuz la Chiésaz (74310) / Cusy (74540) / Allèves (74540) / Chainaz-les-Frasses (74540) / Héry-sur-Alby (74540) / Saint Félix (74540) / Mûres (74540) / Alby-sur-Chéran (74540) / Saint Sylvestre (74540) / Chapeiry (74540)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
- GRP
- Sentier PDIPR
- Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Ce sentier permet le maillage entre les 11 communes de la CCPA

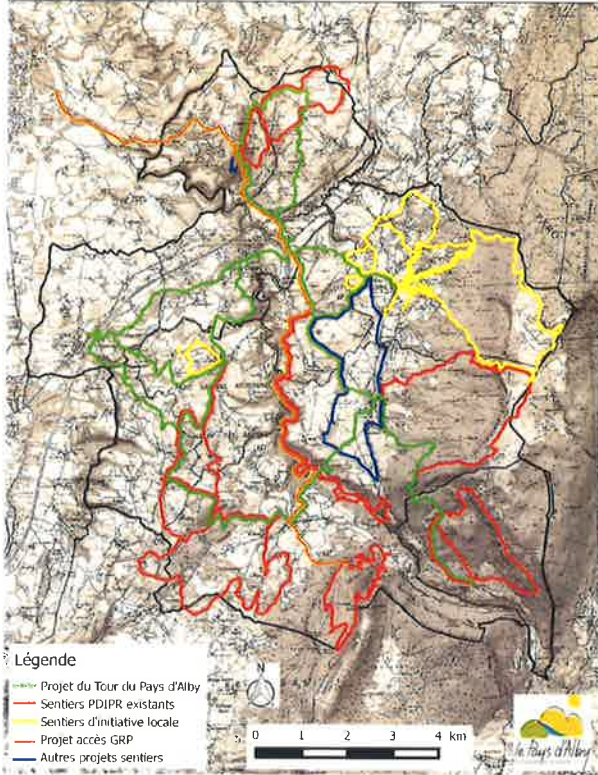
Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : Relier chacune des 11 communes en traversant des milieux différents, en offrant de nombreux points de vue tout en valorisant le patrimoine local.		
Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :		
	Paysage / Panorama	Présence de grandes plaines agricoles fleuries. Vue sur le Chéran, le massif des Bauges, l'Albanais, de nombreux bourgs Vue sur le Mont-Blanc, le Clergeon, la Chautagne, la Chartreuse.
	Espace Naturel Remarquable Cf. carte des espaces naturels	Zone NATURA 2000 du réseau de zones humides de l'Albanais (Marais de Mièges / Sauget) ZNIEFF de type 2 Montagne du Semnoz N° Régional : 7426 ZNIEFF de type 2 Zone humide Nord de l'Albanais N° Régional : 7425 ZNIEFF de type 2 Zone humide Sud de l'Albanais. N° Régional : 7305 ZNIEFF de type 1 des gorges du Chéran et de nombreuses zones humides ZNIEFF de type 1 Semnoz versant Sud N° régional : 74260002 ZNIEFF de type 1 Marais des Mièges N° régional : 73050017
	Biodiversité des milieux	Vergers pédagogiques
	Autres	Grotte des fours
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	Site inscrit du Bourg Médiéval d'Alby-sur-Chéran
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	Pont Vieux (Alby-sur-Chéran) / Pierres Romaines (Gruffy) / Nombreux châteaux et maisons fortes.
	Patrimoine immatériel	Stèle de la Résistance
	Petit patrimoine bâti	Nombreux fours à pain / Clochés / Oratoires
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	/
	Restauration	Des points de restauration sont présents sur l'itinéraire
	Hébergement	Des points d'hébergement sont présents sur l'itinéraire
	Autres	
Valorisation du sentier : Valorisation par le Service Tourisme de la CCPA et l'office de tourisme de l'albanais Pays de Savoie.		

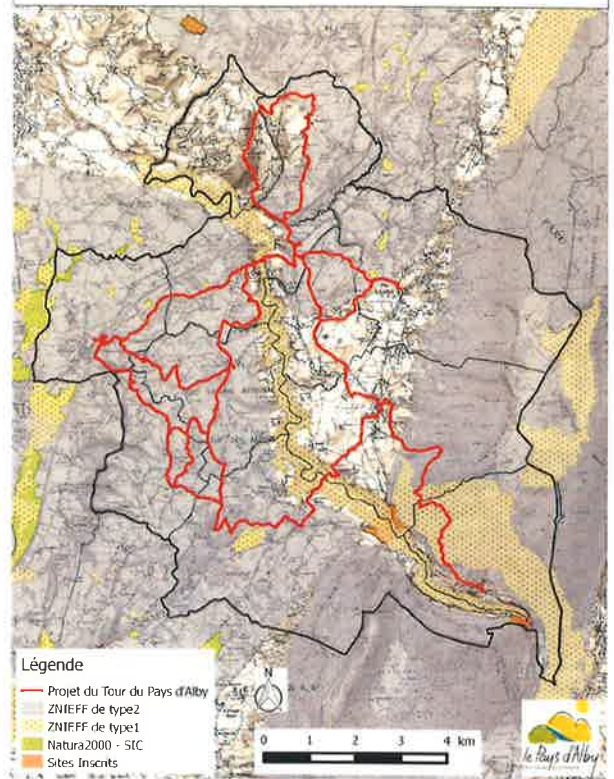


PROJET DU TOUR DU PAYS D'ALBY



123

PROJET DU TOUR DU PAYS D'ALBY



124

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais
 Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte : cf. carte de travaux

Entretien régulier : Oui Non
 Si « Oui », précisez la fréquence :
 Le sentier sera entretenu par le Chantier Local d'Insertion porté par la Communauté de Communes du Pays d'Alby à raison de 2 jours/équipe ce qui correspond à 3 passages/an.

Balissage : Oui Non
 Si « Oui » :
 Charte Départementale
 Autre Balissage
Année de balissage : 2014
 Si année non connue, estimation :
 Balissage : Récent Ancien
 Etat du balissage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :
 - Parkings : Oui Non
 Si « Oui », précisez nombre et capacité d'accueil + reportez sur la carte
 Présence d'un parking public dans chaque commune. Cf. cartes de détails pour chaque commune
 - Panneau d'accueil : Oui Non
 Si « Oui », précisez et reportez sur la carte
 - Autres équipements : Oui Non
 (table d'orientation, aire de Pic-Nic, structure d'accueil, autre...)
 Si « Oui », précisez le nombre et reportez sur la carte

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non
 Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes,...) et si une solution est mise en place :
 Traversée de routes. Le tracé optimise au maximum les équipements en place (notamment les passages piétons). Cf. Carte travaux

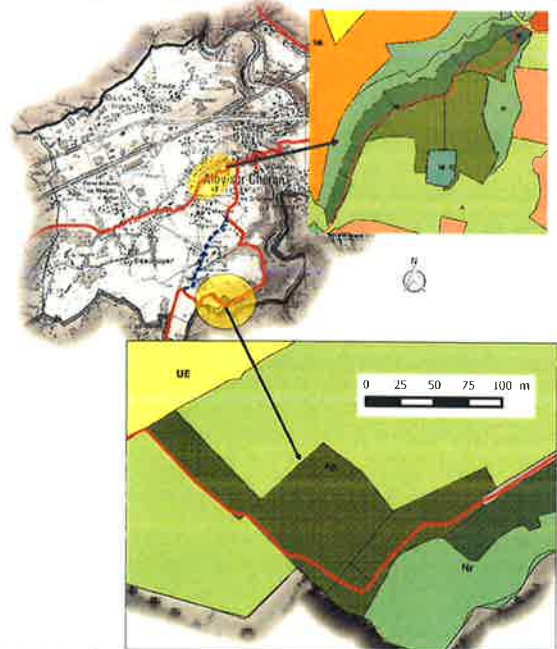
Problème de foncier : Oui Non
 Si « Oui », précisez et reportez sur la carte cadastrale
 cf. cartes problématiques foncières

Conflits d'usage identifiés : Oui Non
 Si « Oui », précisez et reportez sur la carte cadastrale

125

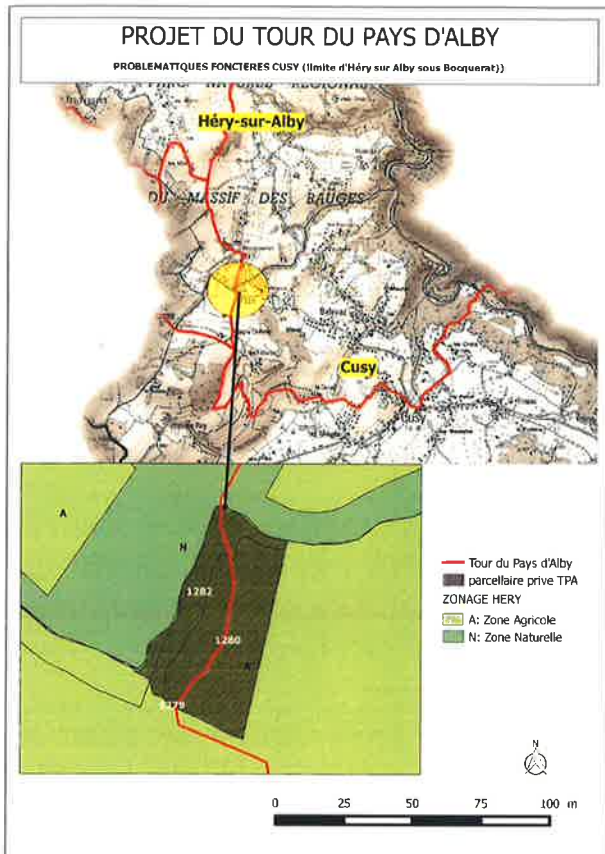
PROJET DU TOUR DU PAYS D'ALBY

PROBLEMATIQUES FONCIERES ALBY SUR CHERAN (secteur collège René Long)

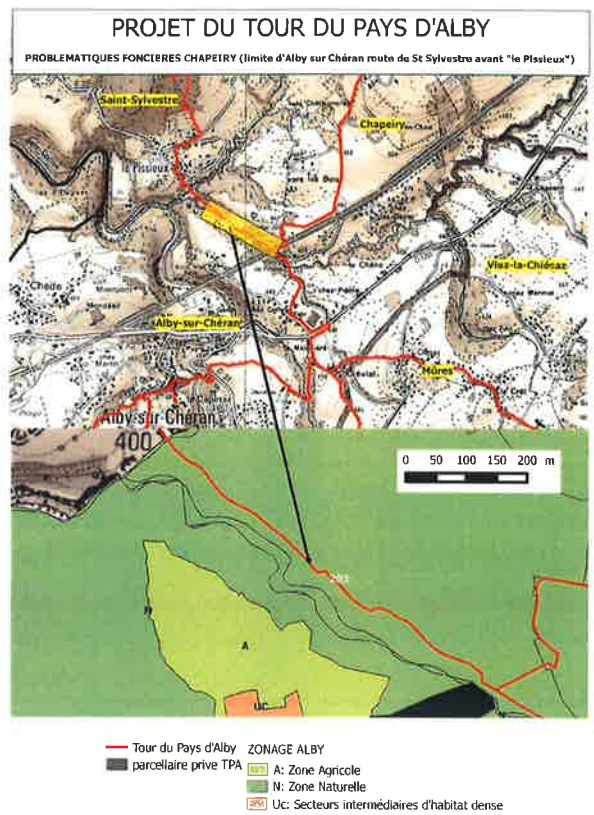


- Tour du Pays d'Alby
- - - Variante si problème foncier
- parcelaire privée TPA
- Ap : Zone Agricole à forte valeur paysagère
- Nr : Zone naturelle repérant les boisements d'accompagnements des ruisseaux
- Ue : Zone d'équipements publics communaux et intercommunaux

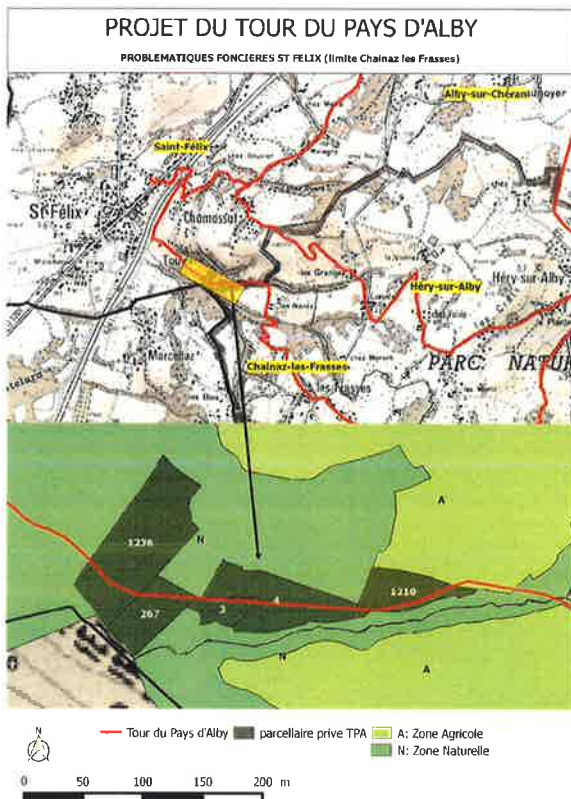
126



127



128



129

N° DE PARCELLES		PROPRIETAIRES	EMPRISE	TARIF HT	
				emprise	parcelle
N° 395	Alby sur Chéran SECTION OB ZONE Ap Surf. Totale parcelle : 6133m² E.R à prévoir	Mr VITTEY Fabrice 169 Chemin du Lieuet 74540 ALBY SUR CHERAN	Longueur 105 ml x Largeur 1 ml 105m²	105,00€	/
N°390	Alby sur Chéran SECTION OB ZONE Ap Surf. Totale parcelle : 864m² E.R à prévoir	Mme REY Anne 35 Rte des Bauges 74540 HÉRY SUR ALBY Mr RUPH François 138 Rue du Nivolet 73000 CHAMBERY Mme RUPH Marie Claude 9 Rte de Quantat 74600 SEYNOD Mme RUPH Mireille Grande du Froidou 18160 LA CELLE CONDE Mr RUPH Denis 124 Rte de Prestilly 74160 FEIGÈRES	Longueur 30 ml x Largeur 1 ml 30m²	30,00€	/
N°376	Alby sur Chéran SECTION OB ZONE Ap Surf. Totale parcelle : 3165m² E.R à prévoir	Mr LANSARD Jean François 431 Rte de Masigny 74540 ALBY SUR CHERAN Mme LANSARD Christiane 189 Rte de l'Enclus 74890 BONS EN CHABLAIS Mme LANSARD Jeanne 20 LOT des Cumuus 97351 MATOURY	Longueur 84 ml x Largeur 1 ml 84m²	84,00€	/
N°381	Alby sur Chéran SECTION OB ZONE Nr Surf. Totale parcelle : 2318m² E.R à prévoir	Mr LANSARD Jean François 431 Rte de Masigny 74540 ALBY SUR CHERAN Mme LANSARD Christiane 189 Rte de l'Enclus 74890 BONS EN CHABLAIS Mme LANSARD Anne 20 LOT des Cumuus 97351 MATOURY	Longueur 98 ml x Largeur 1 ml 98m²	98,00€	/
N°66	Alby sur Chéran SECTION OB ZONE Nr Surf. Totale parcelle : 2887m² E.R à prévoir	Mme ROURE Evelyne Louise 100 Rte de Vallier 74150 VALLIERES	Longueur 87 ml x Largeur 1 ml 87m²	43,50€	/

130

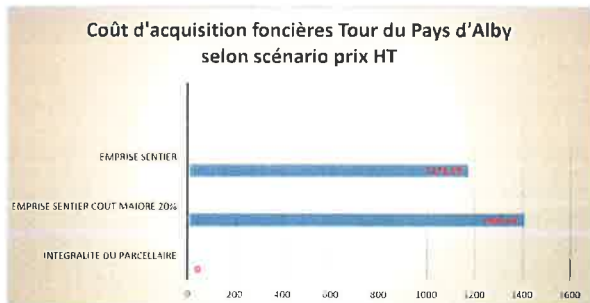
N°67 Alby sur Chéran SECTION OB ZONE Nr Surf. Totale parcelle : 534m² E.R à prévoir	Mr MALLINOUD Yves 295 Rte de St Félix 74540 ALBY SUR CHERAN	Longueur 24,3 ml x Largeur 1 ml 24,3m²	12,15€	/
N°68 Alby sur Chéran SECTION OB ZONE Nr Surf. Totale parcelle : 668m² E.R à prévoir	Mr GRÉILLER Jean Ayrald 415 Rte de Maigny 74540 ALBY SUR CHERAN	Longueur 28,9 ml x Largeur 1 ml 28,9m²	14,45€	/
N°69 Alby sur Chéran SECTION OB ZONE Nr Surf. Totale parcelle : 1833m² E.R à prévoir	Mme JACQUIER Michèle 124 Rte des Molasses 74540 ALBY SUR CHERAN	Longueur 81,5 ml x Largeur 1 ml 81,5m²	40,75€	/
N°77 Alby sur Chéran SECTION OB ZONE Nr Surf. Totale parcelle : 4653m² E.R à prévoir	Mme JACQUIER Michèle 124 Rte des Molasses 74540 ALBY SUR CHERAN	Longueur 94,1 ml x Largeur 1 ml 94,1m²	47,05€	/
N°78 Alby sur Chéran SECTION OB ZONE Nr Surf. Totale parcelle : 2624m² E.R à prévoir	Mr MARTIN Jean François 566 Rte du barrage 74540 ALBY SUR CHERAN	Longueur 10 ml x Largeur 1 ml 10m²	5€	/
N°79 Alby sur Chéran SECTION OB ZONE A Surf. Totale parcelle : 3628m² E.R à prévoir	Mr MARTIN Louis 82, Chemin de la Cure 74540 ALBY SUR CHERAN	Longueur 108,4 ml x Largeur 1 ml 108,4m²	108,40€	/
N°642 Alby sur Chéran SECTION OB ZONE A Surf. Totale parcelle : 8173m² E.R à prévoir	Mme JACQUIER Michèle 124 Rte des Molasses 74540 ALBY SUR CHERAN	Longueur 14,3 ml x Largeur 1 ml 14,3m²	14,30€	/
N°1057 Alby sur Chéran SECTION OB ZONE A Surf. Totale parcelle : 12384m² E.R à prévoir	Mme GONTHIER Leonie 20, allée des Andélyres 74540 ALBY SUR CHERAN	Longueur 40,7 ml x Largeur 1 ml 40,7m²	40,70€	/
S/TOTAL COMMUNE D'ALBY SUR CHERAN			643,30€	/
N°1279 Cusy SECTION OA ZONE A Surf. Totale parcelle : 4m²	DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAOÛNE			
N°1280 Cusy SECTION OA ZONE A Surf. Totale parcelle : 1812m² E.R à prévoir	Mr BURNAT Julien 50, chemin des écoliers 74540 HÉRY SUR ALBY	Longueur 60,8 ml x Largeur 1 ml 60,8m²	60,80€	/
N°1282 Cusy SECTION OB ZONE A Surf. Totale parcelle : 738m² E.R à prévoir	Mr BURNAT Julien 50, chemin des écoliers 74540 HÉRY SUR ALBY	Longueur 18,1 ml x Largeur 1 ml 18,1m²	18,10€	/

131

S/TOTAL COMMUNE DE CUSY			78,9€	/
N°203 Chapeiry SECTION OA ZONE N Surf. Totale parcelle : 600m² E.R à prévoir	INDIVISION Mme BOUCLIER et Mr NOEL	Longueur 580 ml x Largeur 1 ml 580m²	290,00€	/
S/TOTAL COMMUNE DE CHAPEIRY			290€	/
N°1210 St Félix SECTION OC ZONE A Surf. Totale parcelle : 2287m² E.R à prévoir	Mr MASSONAT Roger 17 rue Vaugelas 73100 AIX LES BAINS Mr MASSONAT Robert 48 Avenue de la Liberté 71100 AIX LES BAINS Mme MASSONAT Charlotte 28 rue de Pacalure 38170 SEYSSINET PARISET	Longueur 85,8 ml x Largeur 1 ml 85,8m²	42,90€	/
N°4 St Félix SECTION OC ZONE N Surf. Totale parcelle : 4003m² E.R à prévoir	Mr HUMBERTY Jean 315 rte des Terrailles 73420 DRUMETTAZ CLARAFOND Mme ROQUIOZ Martine 315 rte des Terrailles 73420 DRUMETTAZ CLARAFOND	Longueur 85,3 ml x Largeur 1 ml 85,3m²	42,65€	/
N°3 St Félix SECTION OC ZONE N Surf. Totale parcelle : 977m² E.R à prévoir	Mme GALLET Héliane Mme GALLET Danièle 10, rue Sommeiller 74300 CLUSES Mr GALLET Michel Verdland 74340 SAMOENS Mr GALLET Philippe 26 rue Lalande 69006 LYON Mr RIVIERE Jean-Paul 6 rue Lucien Ducrot 89400 CHARMOY Mr BONNET Robert 311 che Pont la République 30900 NIMES	Longueur 50,4 ml x Largeur 1 ml 50,4m²	25,20€	/
N°267 St Félix SECTION OC ZONE N Surf. Totale parcelle : 2381m² E.R à prévoir	Mme MORESCHI Francisca 385 Rte de Lignièrès 74540 SAINT FELIX Mr CHARVIER Patrick 5 rue des Écoles 74540 ALBY SUR CHERAN	Longueur 48 ml x Largeur 1 ml 48m²	24,00€	/
N°1236 St Félix SECTION OC ZONE N Surf. Totale parcelle : 6763m² E.R à prévoir	Mme COUDURIER Sylvie 2, montée Carrières Romaines 73100 AIX LES BAINS	Longueur 53,2 ml x Largeur 1 ml 53,2m²	26,60€	/
S/TOTAL COMMUNE DE SAINT FELIX			161,35€	/

132

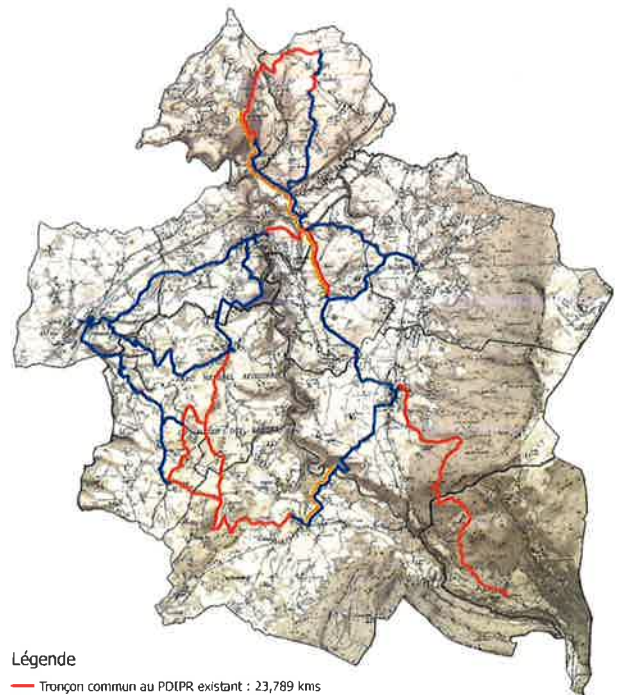
Le coût concernant l'acquisition de l'emprise du sentier s'élève à 1179,55 €.
Des emplacements réservés seront inscrits dans le cadre du P.L.U.I. en cours d'élaboration.
Ce projet de sentier a un lien étroit avec le projet d'accès GRP puisque 6,7 kms sont en commun avec celui du Chéran. Il faudra donc avoir une cohérence dans les directions (objectifs et kms) lors de la réalisation du plan de balisage si le GRP se concrétise.



133

LE TOUR DU PAYS D'ALBY

Différentes possibilités d'inscriptions



Légende

- Tronçon commun au PDIPR existant : 23,789 kms
 - Nouveaux tronçons : 36,127 kms
 - Tronçon commun au Projet GRP : 6,7 kms (1,6 kms "sentier du Chéran" et 5,1 kms nouveau linéaire)
- Formule 1 : — (Le GRP sera à la charge du PNR)
Formule 2 : — + — (Si le GRP n'aboutit pas, il sera à la charge de la LCSPA)

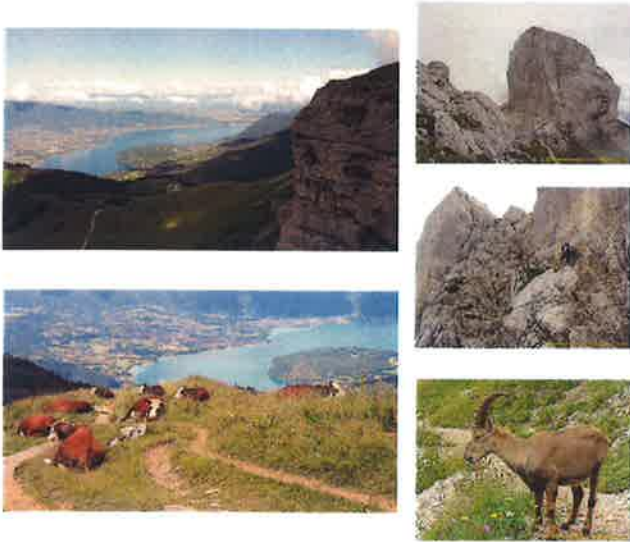
134

⇒ La montée à la Tournette :

La Tournette est décrite comme étant la montagne des annéciens. Enormément pratiquée, le sommet appelé « le fauteuil » domine le lac d'Annecy avec de sublimes panoramas. A ce jour, l'accès au sommet se fait soit :

- Depuis le chalet de l'Aulp
- Depuis l'église de Montmin

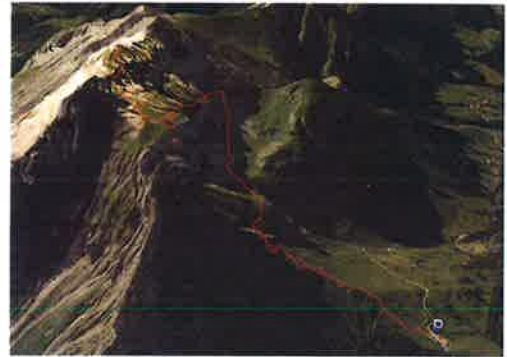
C'est un itinéraire très fréquenté et varié qui comporte des parties sur pelouses, pierriers, passage en rochers et des passages aériens équipés pour faciliter le franchissement.



LA MONTEE DE LA TOURNETTE

Sélection de Niveau :

- Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
- Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
- Sentier SUPPRIMER – Cf. Partie 1
- Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2



PHOTOS



PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

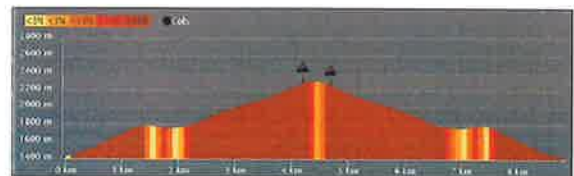
IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : La montée de la Tournette

Numéro d'identification sur la Carte :

Référence carte IGN : 3431 OT LAC ANNECY

Longueur de l'itinéraire : montée 4,4 kms



Dénivelés : D+ 936m

Durée : 4h00

Longueur Goudronnée (en km et %) :

Commune(s) et lieu de départ : Le chalet de l'Aulp commune de Talloires-Montmin (45°49'54.49"N/ 6°15'48.26"E)

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Talloires-Montmin (74275)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
- GRP
- Sentier PDIPR
- Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis Annecy :

Prendre la direction de Veyrier du Lac, Talloires – Longer le bord du lac.

A Talloires prendre la direction de Montmin – Col de la Forclaz. Passez le col et descendre vers Montmin.

En bas de la descente, prendre la route communale à gauche en direction du chalet de l'Aulp.

Suivre cette direction et se stationner au chalet de l'Aulp.

INTERETS DU SENTIER		
Objectif principal : Somme de la Tournette / le Fauteuil		
Elément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :		
Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Point de vue sur lac d'Annecy, Mont Blanc, le mont Charvin la chaîne des Aravis
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF1 et 2 Massif de la Tournette / Natura2000
	Biodiversité des milieux	
	Autres	Faune de montagne (bouquetin, lagopède,...)
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	/
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	Refuge de la Tournette / Chalet du Casset
	Patrimoine immatériel	/
	Petit patrimoine bâti	/
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	/
	Restauration	Chalet de l'Aulp
	Hébergement	/
	Autres	/
Valorisation du sentier :		

139

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE	
Etat du sentier :	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Assez bon <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/> Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :
Entretien régulier :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Si « Oui », précisez la fréquence : Le sentier ne présente aucune partie de fauche ou d'entretien spécifique
Balisage :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si « Oui » : Charte Départementale <input type="checkbox"/> Autre Balisage (peinture) <input checked="" type="checkbox"/>
Année de balisage :	Si année non connue, estimation : Balisage : Récent <input type="checkbox"/> Ancien <input checked="" type="checkbox"/> Etat du balisage : Bon <input type="checkbox"/> Partiel <input type="checkbox"/> Mauvais <input checked="" type="checkbox"/>
Equipements :	- Parkings : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si « Oui », précisez nombre et capacité d'accueil + reportez sur la carte Chalet de l'Aulp (25 voitures) Panneau d'accueil : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Si « Oui », précisez et reportez sur la carte Le panneau d'accueil serait à implanter au départ du sentier, au parking du cimetière. - Autres équipements : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> (table d'orientation, aire de Pic-Nic, structure d'accueil, autre,...) Si « Oui », précisez le nombre et reportez sur la carte Passages aériens équipés de câbles en mauvais état – Remplacement obligatoire.
DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES	
Points noirs :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Passages délicats sur les tronçons équipés de câbles. Les équipements sont obsolètes et ils devraient être intégralement déposés afin d'en remettre des nouveaux.
Problème de foncier :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si « Oui », précisez et reportez sur la carte cadastrale Une grande partie du sentier se situe sur des parcelles privées
Conflits d'usage identifiés :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Si « Oui », précisez et reportez sur la carte cadastrale

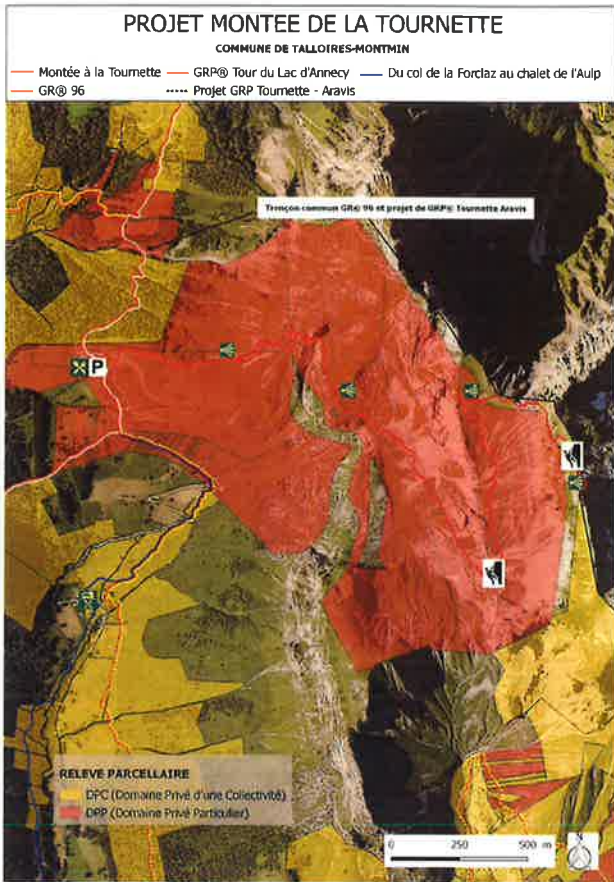
140



141



142



143

PROJET MONTEE DE LA TOURNETTE LISTING PROPRIETAIRES Commune de Talloires-Montmin				
N° DE PARCELLES	PROPRIETAIRES	EMPRISE	TARIF MF	
			emprise	parcelle
OE-629 TALLOIRES	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE HAUTE SAVOIE 100, boulevard du Montparnasse 75014 PARIS	Longueur 277,9 ml		
OE-632 TALLOIRES	Mme EICHE Eliane 101, chemin du Seugy 74260 MANIGOD	Longueur 517,5 ml		
OE-633 TALLOIRES	Mme EICHE Eliane 101, chemin du Seugy 74260 MANIGOD	Longueur 797,7 ml		
OE-634 TALLOIRES	Mme EICHE Eliane 101, chemin du Seugy 74260 MANIGOD	Longueur 623,6 ml		
OE-635 TALLOIRES	Mme EICHE Eliane 101, chemin du Seugy 74260 MANIGOD	Longueur 519,3 ml		
OE-1403	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE HAUTE SAVOIE 100, boulevard du Montparnasse 75014 PARIS	Longueur 1109 ml		

144

ZONAGE DU SITE



Autre projet, la modification du GRP Tournette – Aravis qui passerait par le GR96 pour suivre la direction « des Sétets » et remonter à la pointe des Frêtes et redescendre ensuite vers les Praz Dzeures.

323/ Sur la CC Rive Gauche du Lac d'Anney

Le schéma directeur de la CCRGLA validé en 2017 ne prévoit pas la création de nouveaux sentiers si ce n'est l'inscription au PDIPR d'une liaison vers le Crêt de l'Aigle (longueur < 1km) Il fait mention :

- de poursuivre la politique de mise en valeur de suivi et d'entretien des sentiers,
- de développer l'offre à destination des familles sur des itinéraires praticables par le plus grand nombre, par exemple : par exemple l'inscription au PDIPR de la boucle de Patérier déjà existante et balisée selon la charte du CD74.

Il s'agit d'une inscription au PDIPR autrement dit une mise à jour administrative des sentiers existants déjà balisés selon la charte PDIPR du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

145

324/ Sur la CC Pays de Fière

LIAISON CROIX DE SOUS DINE – PAS DE LA TRUIE

Sentier de Niveau

NON RETENU AU PDIPR

- Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
- Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf Partie 1 + 2
- Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1
- Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2



146

PHOTOS



147

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Liaison croix de Sous Dine – Pas de la Truie

Numéro d'identification sur la Carte :

Référence carte IGN : 3431 OT LAC ANNECY

Longueur de l'itinéraire : 1,8 km

Dénivelés : D+ 33m / D- 277m

Durée : 0h25

Longueur Goudronnée (en km et %) : 0 km

Commune(s) et lieu de départ : Fillière

Commune(s) traversée(s) : Fillière et Le Petit Bornand

Typologie actuelle du sentier :

- GR
- GRP
- Sentier PDIPR
- Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis Annecy :

Depuis l'Hôtel de Ville, prendre la RD 1508 puis RD909 pour prendre la direction d'Annecy Le Vieux. A Annecy le Vieux, continuez sur la RD2203. A Pringy, prendre la 1^{ère} sortie du rond-point sur la RD1203 en direction de Thorens Glières. A Thorens-Glières, prendre la D2, route de la Luaz puis route de Montpiton en direction du lieu-dit Cheneviers. Arrivé à Chenevier, traverser le hameau (impasse) et se stationner sur le parking.

148

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : Permet de boucler entre le sentier de Sous-Dine et le Tour des Frères.

Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Pointe Percée / Sur Cou / Mont Blanc,...
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF 2 : Centre du massif des Bornes ZNIEFF 1 : montagne de Sous Dine Natura 2000 : SIC et ZPS
	Biodiversité des milieux	
	Autres	
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	Site inscrit du plateau des Glières
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	

Valorisation du sentier :

149

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais

Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non

Si « Oui », précisez la fréquence :

A ce jour, il n'est pas entretenu. Un entretien sommaire serait réalisé à raison de 1 ou 2 passages/an (présence de bcp de rochers/lapiaz)

Balisage : Oui Non

Si « Oui » :

Charte Départementale

Autre Balisage (peinture)

Année de balisage :

Si année non connue, estimation :

Balisage : Récent Ancien

Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :

- Parkings : Oui Non

Si « Oui », précisez nombre et capacité d'accueil + reportez sur la carte

Panneau d'accueil : Oui Non

Si « Oui », précisez et reportez sur la carte

Le panneau d'accueil serait à implanter au départ du sentier, au parking du cimetière.

- Autres équipements : Oui Non

(table d'orientation, aire de Pic-Nic, structure d'accueil, autre...)

Si « Oui », précisez le nombre et reportez sur la carte

Passages aériens équipés de câbles en mauvais état – Remplacement obligatoire.

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Passages délicats sur les tronçons équipés de câbles

Problème de foncier : Oui Non

Si « Oui », précisez et reportez sur la carte cadastrale

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

Si « Oui », précisez et reportez sur la carte cadastrale

150



151



152



153

325/ Sur la C2A

LE SENTIER DES ARGONAUTES

Sentier de Tolouze :

NON RETENU AU PDIPR

- Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
- Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
- Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1
- Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2



154

PHOTOS

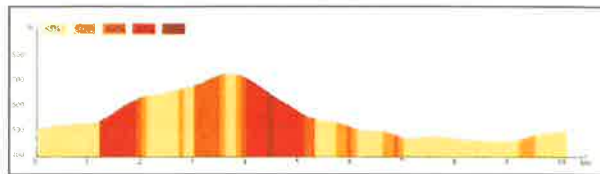


155

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Le sentier des Argonautes
 Numéro d'identification sur la Carte :
 Référence carte IGN : 3431 OT LAC ANNECY
 Longueur de l'itinéraire : 10,1 kms



Dénivelés : D+ 284m
 Durée : 2h30
 Longueur Goudronnée (en km et %) : 2,3 kms soit environ 22,7%
 Commune(s) et lieu de départ : Parking en face de la mairie (45°56'43.05"N/ 6° 8'21.73"E)
 Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Argonay (74019) et une toute petite partie (410ml) sur la commune nouvelle de Fillière (anciennement St Martin de Bellevue)
 Typologie actuelle du sentier :
 GR
 GRP
 Sentier PDIPR
 Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2
 Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison
 Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :
 Depuis Annecy :
 En face la mairie, prendre la RD909 passer devant Bonlieu. Puis rejoindre l'avenue de Brogny en passant devant la Préfecture en tournant à gauche au feu par la rue Louis Revon. Remonter toute l'avenue de Brogny et prendre la direction d'Argonay (RD2203 puis RD1203). Sur la RD1203 (Avenue Marcel Dassault prendre à gauche au rond-point en direction du chef-lieu d'Argonay. Se stationner sur le parking en face de la mairie.

156

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : Le gros chêne

Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Vue sur Annecy, Parmelan, Tournette
	Espace Naturel Remarquable	
	Biodiversité des milieux	Milieu forestier, la Filière
	Autres	Parc aux daims
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	L'église St Christophe
	Patrimoine immatériel	Il y aurait un trésor au pied du gros chêne
	Petit patrimoine bâti	
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	Auberge d'Argonay
	Hébergement	Auberge d'Argonay
	Autres	Boulangerie Marie Blachère, Grand Frais

Valorisation du sentier :

157

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais
 Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non
 Si « Oui », précisez la fréquence :
 A ce jour, il n'est pas entretenu. Un entretien sommaire serait réalisé à raison de 1 ou 2 passages/an.
 Balisage : Oui Non
 Si « Oui » :
 Charte Départementale
 Autre Balisage (peinture)
 Année de balisage :
 Si année non connue, estimation :
 Balisage : Récent Ancien
 Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais
 Equipements :
 - Parkings : Oui Non
 Si « Oui », précisez nombre et capacité d'accueil + reportez sur la carte
 En face de la mairie (dizaine de place)
 Panneau d'accueil : Oui Non
 Si « Oui », précisez et reportez sur la carte
 Le panneau d'accueil serait à implanter au départ du sentier, au parking du cimetière.
 - Autres équipements : Oui Non
 (table d'orientation, aire de Pic-Nic, structure d'accueil, autre...)
 Si « Oui », précisez le nombre et reportez sur la carte

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Problème de foncier : Oui Non
 Si « Oui », précisez et reportez sur la carte cadastrale

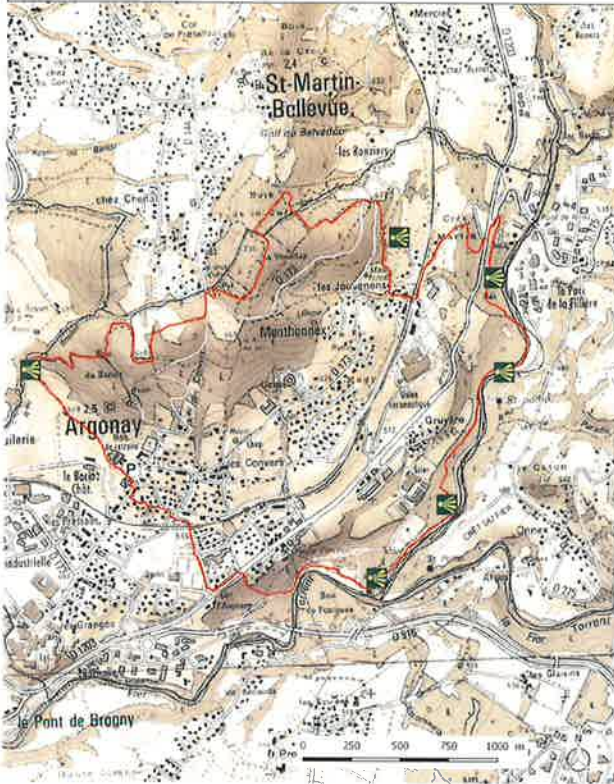
Conflits d'usage identifiés : Oui Non
 Si « Oui », précisez et reportez sur la carte cadastrale

158

PROJET DU SENTIER DES ARGONAUTES

COMMUNE D'ARGONAY

— Projet sentier des Argonautes

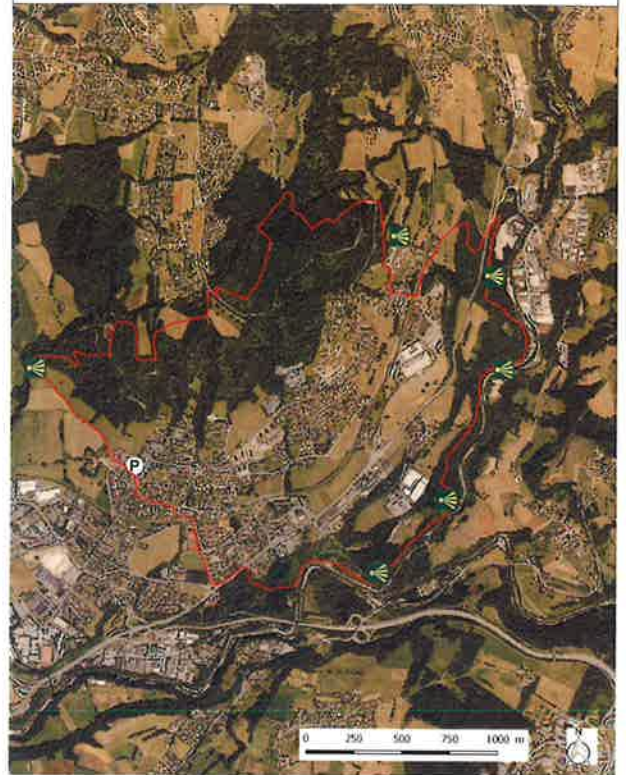


159

PROJET DU SENTIER DES ARGONAUTES

COMMUNE D'ARGONAY

— Projet sentier des Argonautes

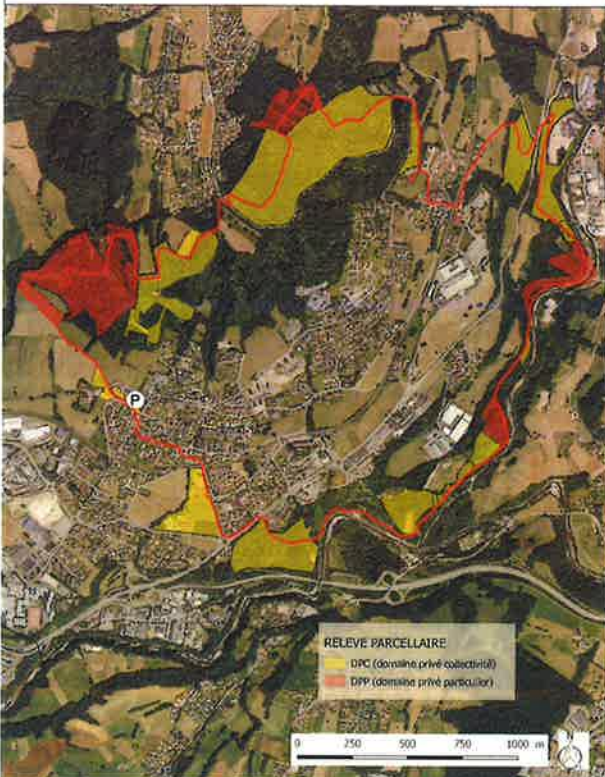


160

PROJET DU SENTIER DES ARGONAUTES

COMMUNE DE ARGONAY

— Projet sentier des Argonautes



161

PROJET DU SENTIER DES ARGONAUTES LISTING PROPRIÉTAIRES Commune d'Argonay et Filière

N° DE PARCELLES	PROPRIÉTAIRES	EMPRISE	TARIF HT	
			emprise	parcelle
AB-26 ARGONAY	Mme De GANTELET D'ANIERES DE SALES Marie Françoise Château de la Mancellière 50540 ISIGNY LE BUAT	Longueur 50,5ml		
AB-66 ARGONAY	M PERRET Sébastien 242, route de Ferramant 74370 CHARVONNEX Mme FRANCOIS Mathilde 242, route de Ferramant 74370 CHARVONNEX	longueur 553,2 ml		
AB-69 ARGONAY	M ROMAND Pierre 215, route du Parmelan 74370 ARGONAY	Longueur 28,7 ml		
AB-71 ARGONAY	M GIROD Jean-François 3, boulevard du lycée 74000 ANNECY M GIROD Joel Pascal 33, rue Sommeiller 74000 ANNECY	Longueur 30,3 ml		
AB-77 ARGONAY	M REGAT René 715, route du président Lavv 74370 ARGONAY Mme MARTINOD Raymonde 715, route du président Lavv 74370 ARGONAY	Longueur 19,7 ml		
AB-79 ARGONAY	Indivision FALCONNET Mme NICOLLIN Anne-Marie 1000, avenue Marcel Dassault 74370 ARGONAY	Longueur 36 ml		
AB-81 ARGONAY	Propriétaires du BND 019 AB0081	Longueur 14 ml		
AB-82 ARGONAY	Mme METRAL Jeannine 1 lot les berges 74330 LA BAUME DE SILLINGY	Longueur 12,3 ml		
AB-84 ARGONAY	Mme CHATRON-COLLIET Sylvie 25, rue Georges Lafont 44300 NANTES	Longueur 9,1 ml		
AB-85 ARGONAY	Mme LACHENAL Lucienne 299, route des Rigolés 74370 ARGONAY M MARTIGNOLES Jean-François 492, route du Barioz 74370 ARGONAY	Longueur 20,2 ml		

162

AB-86 ARGONAY	M PERRET Sébastien 242, route de Ferramant 74370 CHARVONNEX	Longueur 161,7 ml		
	Mme FRANCOIS Mathilde 242, route de Ferramant 74370 CHARVONNEX			
AB-70 ARGONAY	M EMONET Bernard 44, rue de la République 74330 EPAGNY METZ-TESSY	Longueur 78,7 ml		
	M EMONET Gérard 39, chemin des Fins Nord 74000 ANNECY			
AB-99 ARGONAY	M BAUSSAND Robert Chez M. et Mme Baussand Franco 360, route des granges 74370 ARGONAY	Longueur 29,8 ml		
BA-29 FILIÈRE	M HOFER Albert 1, route de la ferme 74370 FILIÈRE	Longueur 9,5 ml		
BA-28 FILIÈRE	M HOFER Albert 1, route de la ferme 74370 FILIÈRE	Longueur 8,6 ml		
BA-27 FILIÈRE	M BOCQUET Victor 325 chemin des Grands Rés 74370 FILIÈRE	Longueur 9,7 ml		
BA-26 FILIÈRE	M HOFER Albert 1, route de la ferme 74370 FILIÈRE	Longueur 13,2 ml		
BA-25 FILIÈRE	M HOFER Albert 1, route de la ferme 74370 FILIÈRE	Longueur 19,7 ml		
BA-24 FILIÈRE	Mme BOCQUET Delphine 11, rue Georges Berger 75017 PARIS	Longueur 26,9 ml		
	Mme BOCQUET Catherine 3004, route de Fretallaz 74370 FILIÈRE			
	Mme USUREAU Colette 82, route des Diaquenods 74370 FILIÈRE			
BA-23 FILIÈRE	M HOFER Albert 1, route de la ferme 74370 FILIÈRE	Longueur 11 ml		
BA-22 FILIÈRE	Mme BOCQUET Delphine 11, rue Georges Berger 75017 PARIS	Longueur 11,5 ml		
	Mme BOCQUET Catherine 3004, route de Fretallaz 74370 FILIÈRE			
	Mme USUREAU Colette 82, route des Diaquenods 74370 FILIÈRE			

163

BA-17 FILIÈRE	Mme RIBOLLET Mauricette 984, route des Menthonnex 74370 ARGONAY	Longueur 30,5 ml		
BA-21 FILIÈRE	Mme BOCQUET Delphine 11, rue Georges Berger 75017 PARIS	Longueur 15,9 ml		
	Mme BOCQUET Catherine 3004, route de Fretallaz 74370 FILIÈRE			
BA-20 FILIÈRE	Mme BOCQUET Delphine 11, rue Georges Berger 75017 PARIS	Longueur 15,2 ml		
	Mme BOCQUET Catherine 3004, route de Fretallaz 74370 FILIÈRE			
	Mme USUREAU Colette 82, route des Diaquenods 74370 FILIÈRE			
BA-18 FILIÈRE	Mme DURY Yvette 15, route de Sechenal 74370 FILIÈRE	Longueur 14,1 ml		
	Mme CARRIER Christine 142, route de Sechenal 74370 FILIÈRE			
BA-71 FILIÈRE	Mme BAUSSAND Elisabeth 435, route du gros chêne 74370 FILIÈRE	Longueur 71,5 ml		
	M. BAUSSAND Laurent 455, route des Devants 74200 LE LYAUD			
	Mme BAUSSAND Marie-Noëlle 74, chemin des Pressouds 74370 ARGONAY			
	M BAUSSAND Emmanuel 431, route du gros chêne 74370 FILIÈRE			
AZ-4 FILIÈRE	Mme BAUSSAND Germaine 913, route de sous le mont 74350 ALLONZIER LA CAILLE	Longueur 113 ml		
	Mme BAUSSAND Hermine 75 Muncheer STR 82008 UNTERHACHING ALLEMAGNE			
	M VANCOPPENOLLE José LEOPOLD 1 LAAN 84 BRUGES BELGIQUE			
	Mme BOCQUET Marie 84 avenue LEOPOLD 1 8000 BRUGES - BELGIQUE			

164

AB-85 ARGONAY	M REGAT René 715, route du Président Lavy 74370 ARGONAY	Longueur 1 ml		
	Mme MARTINOD Raymonde 715, route du Président Lavy 74370 ARGONAY	Sortie Parc à daims à étudier		
AD-197 ARGONAY	M FABRE Lucien 13, impasse de la sapinière 74960 ANNECY	Longueur 67,6 ml		
	Mme ATTRUX Marcelle 13, impasse de la sapinière 74960 ANNECY			
AD-207 ARGONAY	M LAVY Arthur 249, route de Gruyère 74370 ARGONAY	Longueur 91,7 ml		
AD-207 ARGONAY	M FABRE Lucien 13, impasse de la sapinière 74960 ANNECY	Longueur 133,3 ml		
	Mme ATTRUX Marcelle 13, impasse de la sapinière 74960 ANNECY			
AE-138 ARGONAY	M NICOLLIN Christian 1000, avenue Marcel Dassault 74370 ARGONAY	Longueur 25 ml		
	Mme FALCONNET Anne-Marie 1000, avenue Marcel Dassault 74370 ARGONAY			
AE-143 ARGONAY	M REGAT Georges 1639, route de Bonneville 74130 CONTAMINÉ SUR ARVES	Longueur 244,5 ml		
AH-1462 ARGONAY	M BOMMARIN Laurent 30, route de champ moisi 74370 ARGONAY	Longueur 29,7 ml		
	Mme AUGELLO Maria 30, route de champ moisi 74370 ARGONAY			
AB-311 ARGONAY	M GILLET Robert 73, chemin des Pressouds 74370 ARGONAY	Longueur 24,9 ml		
	Mme POMMET Marie-Thérèse 73, chemin des Pressouds 74370 ARGONAY			
	SCI D'ARGONAY chef-lieu 74370 ARGONAY			
AB-308 ARGONAY	M GILLET Robert 73, chemin des Pressouds 74370 ARGONAY	Longueur 21,3 ml		
	Mme POMMET Marie-Thérèse 73, chemin des Pressouds 74370 ARGONAY			
	SCI D'ARGONAY chef-lieu 74370 ARGONAY			
	SCI D'ARGONAY chef-lieu 74370 ARGONAY			



165

LIAISON DU CRET DE LA VARDE

Sanctuaire de Crozeau

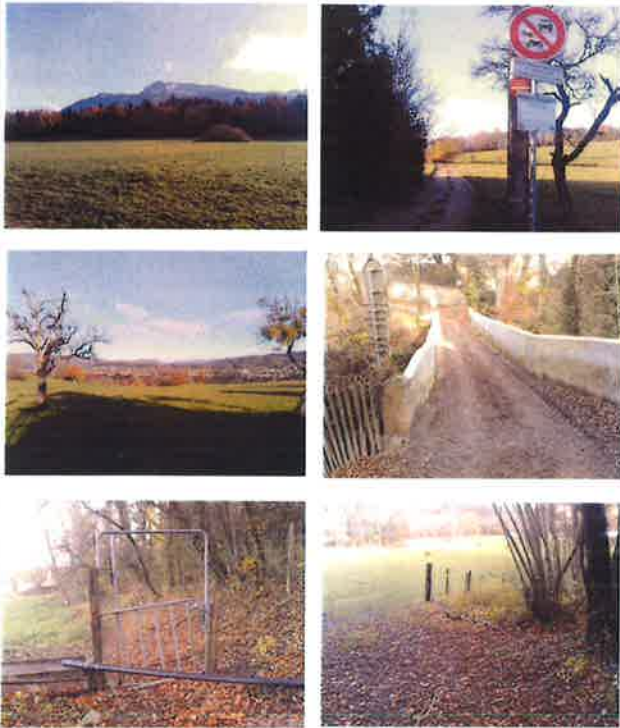
NON RETENU AU PDIPR

<input type="checkbox"/>	Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
<input type="checkbox"/>	Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
<input type="checkbox"/>	Sentier SUPPRIMER – Cf. Partie 1
<input checked="" type="checkbox"/>	Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2

166

PHOTOS

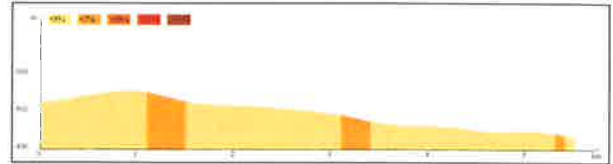


167

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Liaison du crêt de la Varde
 Numéro d'identification sur la Carte :
 Référence carte IGN : 3431 OT LAC ANNECY
 Longueur de l'itinéraire : 5,5 kms



Dénivelés : D+ 32m
 Durée : 1h15
 Longueur Goudronnée (en km et %) : 2,6 kms soit environ 47,2%
 Commune(s) et lieu de départ :
 Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Annecy (74004), Argonay (74019) et Epagny Metz-Tessy (74112).

Typologie actuelle du sentier :

- GR
- GRP
- Sentier PDIPR
- Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis Annecy :
 En face la mairie, prendre la RD909 passer devant Bonlieu et tourner à gauche au feu. Passer devant la Préfecture et prendre à droite sur l'Avenue du Parmelan. Au rond-point prendre la 3ème sortie à droite toujours sur l'avenue du Parmelan. Rester sur la DS, avenue de Thônes puis tout toujours tout droit, avenue des Carrés. Continuer en direction des Glaisins, contourner le parking central et prendre à droite la rue du Pré de la Salle puis la rue de Lachat qui monte à droite devant le restaurant « la casa nostra ». Continuez à monter en direction de l'Espace Rencontre, route de Thônes. Tourner à gauche rue de la Frasse et se stationner au parking de l'Espace Rencontre.

168

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : Liaison entre 2 projets de sentier : Boucle sur les Bois et sentier du vallon du Fier

Elément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Vue sur le Fier au Pont de la Bornalle. Proximité avec le bois des Glaisins. Vue sur la Mandallaz et la Montagne d'Age.
	Espace Naturel Remarquable	Paysage agricole du Crêt de la Varde
	Biodiversité des milieux	Opération 21000 arbres sur le haute de la Varde
	Autres	
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	Chapelle de Provins, maison Pressoir et maison des Evadés.
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	Pont de la Bornalle
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	

Valorisation du sentier :

169

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais
 Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non

Si « Oui », précisez la fréquence :

Le sentier ne présente aucune partie de fauche ou d'entretien spécifique

Balisage : Oui Non

Si « Oui » :

Charte Départementale

Autre Balisage (peinture)

Année de balisage :

Si année non connue, estimation :

Balisage : Récent Ancien

Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :

- Parkings : Oui Non

Si « Oui », précisez nombre et capacité d'accueil + reportez sur la carte

Espace rencontre des Glaisins (50 places)

Panneau d'accueil : Oui Non

Si « Oui », précisez et reportez sur la carte

Le panneau d'accueil serait à implanter au départ du sentier, au parking du cimetière.

- Autres équipements : Oui Non

(table d'orientation, aire de Pic-Nic, structure d'accueil, autre...)

Si « Oui », précisez le nombre et reportez sur la carte

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Problème de foncier : Oui Non

Si « Oui », précisez et reportez sur la carte cadastrale

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

Si « Oui », précisez et reportez sur la carte cadastrale

170

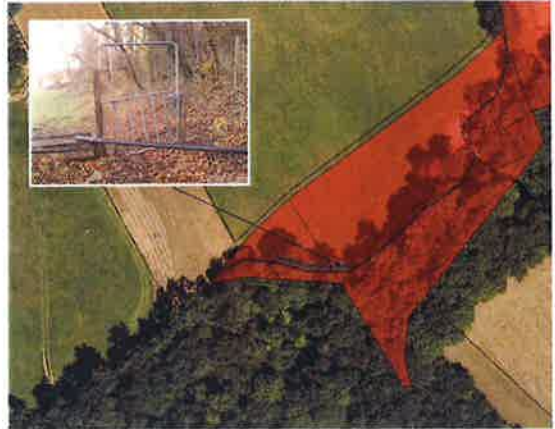
Ce projet de sentier (tracé de principe) proposé par la commune nouvelle d'Annecy (anciennement Annecy le Vieux) possède des tronçons avec une problématique d'urbanisme liée à la desserte agricole du centre équestre (EARL Ecuries Nicolas BODIN).
2 points soulevés :

1/ Selon le propriétaire de l'écurie, à ce jour il a des difficultés à se faire livrer du fourrage ou autres par le pont de la Bornalle qui passe au-dessus, pour des raisons de limite de tonnage autorisé. Son seul accès, se fait par le chemin rural cadastré qui descend du lieu-dit « Crêt de la Varde ».



171

Le chemin rural cadastré traverse la parcelle, le propriétaire demande à ce qu'il soit créé un chemin rural en limite de parcelle au gabarit agricole, pour faciliter son accès à la parcelle. Ce chemin serait utilisé par la randonnée également.



Une barrière permettant la traversée du champ est présente mais à ce jour fermée car elle a été cassée. Le cheminement créé vient en quelque sorte, en lieu et place du chemin rural cadastré.

2/ Jusqu'au centre équestre, le projet de sentier est visible sur le terrain mais à partir de ce dernier il n'y a plus de sentier ; seulement un tracé de principe qui à priori traverse les écuries et longe le Fier. Le projet ne passe pas le pont de la Bornalle pour remonter sur la piste cyclable.

De plus la présence d'un chien de race montagne des Pyrénées type « patou » très impressionnant à la limite de la morsure rend ce passage compliqué.

172



173



174



175

Grand Anancy		PROJET LIAISON DU CRET DE LA VARDE LISTING PROPRIETAIRES Ville d'ANNECY		
N° DE PARCELLES	PROPRIETAIRES	EMPRISE	TARIF HT	
			emprise	parcelle
BA-41 ANNECY	Mme BORDIGNON Denise 6, rue du Sergent Hoff 75017 PARIS	Longueur 81,6 ml		
BB-5 ANNECY	Mme COMTE Ginette 5, chemin du Plou 74940 ANNECY	Longueur 44,9 ml [normalement sur chemin rural cadastré]		
	Mme COMTE Huguette 1, route de Bovagne 74330 LA BALME DE SILLINGY			
BB-9 ANNECY	Mme COMTE Raymonde 211, route de Villaz 74370 ARGONAY	Longueur 94,4 ml [normalement sur chemin rural cadastré]		
	Mme COMTE Ginette 5, chemin du Plou 74940 ANNECY			
BB-10 ANNECY	Mme COMTE Huguette 1, route de Bovagne 74330 LA BALME DE SILLINGY	Longueur 34,5 ml [normalement sur chemin rural cadastré]		
	Mme COMTE Raymonde 211, route de Villaz 74370 ARGONAY			
	Mme COMTE Ginette 5, chemin du Plou 74940 ANNECY			
AK-54 ANNECY	Copropriété des Rives du Fier 150, route de la reine 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	Longueur 13,2 ml		
AK-178 ANNECY	Copropriété des Rives du Fier 150, route de la reine 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	Longueur 22,6 ml		
AK-70 ANNECY	Copropriété des Rives du Fier 150, route de la reine 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	Longueur 96,4 ml		
AK-99 ANNECY	Copropriété Park Nord 16, avenue d'Alery 74000 ANNECY	Longueur 158,8 ml		

176

BOUCLE SUR LES BOIS

Sentier de Niveau 1

NON RETENU AU PDIPR

- Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
- Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
- Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1
- Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2

177

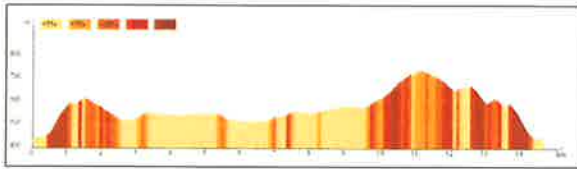
PHOTOS

178

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Boucle sur les bois
 Numéro d'identification sur la Carte :
 Référence carte IGN : 3431 OT LAC ANNECY
 Longueur de l'itinéraire : 14,7 kms



Dénivelés : D+ 507m

Durée : 2h45

Longueur Goudronnée (en km et %) : 5 kms soit environ 34%

Commune(s) et lieu de départ : Anancy

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Anancy (74012)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
 GRP
 Sentier PDIPR
 Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis Anancy :

Prendre la direction d'Anancy le Vieux sur l'avenue d'Albigny (RD909). Passez devant l'Impérial, continuer tout droit sur l'avenue du Petit Port. Au rond-point, prendre tout droit jusqu'au second rond-point pour revenir sur ses pas et se stationner sur le grand parking qui sera sur la droite.

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : Sur les Bois et Mont Veyrier

Elément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Vue sur le Parmelan, le lac
	Espace Naturel Remarquable	ENS NATO mare du mont Veyrier
	Biodiversité des milieux	
	Autres	Parcours de santé des Glaisins
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	Eglise St Laurent, Maison Eugène Sue
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	Ancienne fabrication des cloches Paccard
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	

Valorisation du sentier :

Ce sentier serait à valoriser à travers :

179

180

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais

Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non

Si « Oui », précisez la fréquence :

A ce jour, il n'est pas entretenu. Un entretien sommaire serait réalisé à raison de 1 ou 2 passages/an

Balisage : Oui Non

Si « Oui » :

Charte Départementale

Autre Balisage (peinture)

Année de balisage :

Si année non connue, estimation :

Balisage : Récent Ancien

Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :

- Parkings : Oui Non

Si « Oui », précisez nombre et capacité d'accueil + reportez sur la carte

Environ 50 places (45°54'22.06"N / 6°9'26.13"E)

- Panneau d'accueil : Oui Non

Si « Oui », précisez et reportez sur la carte

Le panneau d'accueil serait à implanter au départ du sentier, au parking du cimetière.

- Autres équipements : Oui Non

(table d'orientation, aire de Pic-Nic, structure d'accueil, autre...)

Si « Oui », précisez le nombre et reportez sur la carte

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Problème de foncier : Oui Non

Si « Oui », précisez et reportez sur la carte cadastrale

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

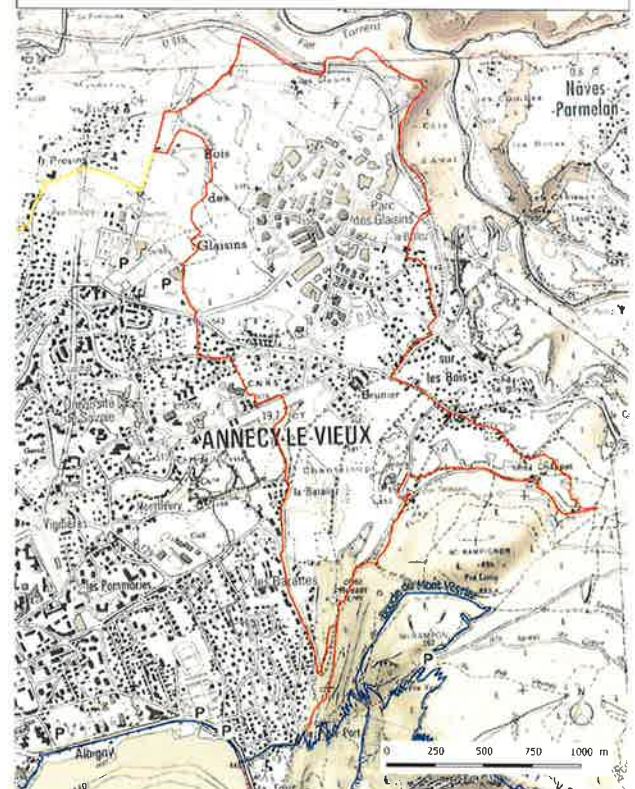
Si « Oui », précisez et reportez sur la carte cadastrale

181

PROJET DE LA BOUCLE SUR LES BOIS

COMMUNE NOUVELLE D'ANNECY

— Projet sur les Bois — Projet liaison du crêt de la Varde — Sentiers PDIPR existants



182

PROJET DE LA BOUCLE SUR LES BOIS

COMMUNE NOUVELLE D'ANNECY


— Projet sur les Bois — Projet liaison du crêt de la Varde - - - Sentiers PDIPR existants



183



184

 PROJET BOUCLE SUR LES BOIS LISTING PROPRIETAIRES Ville d'ANNECY				
N° DE PARCELLES	PROPRIETAIRES	EMPRISE	TARIF HT	
			emprise	parcelle
BY-42 ANNECY	M. LAEUFFER Pierre (pas d'adresse au cadastre) 74000 ANNECY	Longueur 21,6 ml		
BY-43 ANNECY	M. LAEUFFER Pierre (pas d'adresse au cadastre) 74000 ANNECY	Longueur 4 ml		
CA-24 ANNECY	M DU HAMEL FOUGEROUX Thierry 57, chemin des Chapelaines 74940 ANNECY Mme DE SAINT ROMAIN Clara 57, chemin des Chapelaines 74940 ANNECY	Longueur 30,8 ml		
CA-23 ANNECY	M JOURDAIN Raymond 53, chemin des Chapelaines 74940 ANNECY Mme DUC Andrée 53, chemin des Chapelaines 74940 ANNECY	En limite de la CA-24		
CA-28 ANNECY	M. VEVRAT DUREBEX Georges 57, chemin des Chapelaines 74940 ANNECY Mme DUCORPS Agnès 57, chemin des Chapelaines 74940 ANNECY	Longueur 13,2 ml		
CA-29 ANNECY	M. GUYOT Alain 4, allée des cyclamens 74940 ANNECY Mme GUYOT Véronique 4, allée des cyclamens 74940 ANNECY Mme BURLET Denise 4, allée des cyclamens 74940 ANNECY	Longueur 41,4 ml		
CA-377 ANNECY	M. THUSY Philippe 4, rue des cygnes 74940 ANNECY	Longueur 77,9 ml		
BR-19 ANNECY	Mme COUILLOU Isabelle 1, allée des Hirondelles 74940 ANNECY	Longueur 169,5 ml		
BR-25 ANNECY	M. REMI Christian 34, route de Morette 74230 THONES	Longueur 10 ml		

185

BR-24 ANNECY	M. REMI Christian 34, route de Morette 74230 THONES	Longueur 28,5 ml		
BL-17 ANNECY	M. DE GUIGNE Stanislas 188, rue de Vaugirard 75015 PARIS	Longueur 130,8 ml		
	Mme DE GUIGNE ANNE 188, rue de Vaugirard 75015 PARIS			
	M. DE GUIGNE Jacques 24, avenue Théophile Gautier 75016 PARIS			
	Mme DE GUIGNE Christine 12, rue de la Jonquière 75017 PARIS			
BL-21 ANNECY	M. DE GUIGNE François 24, avenue Théophile Gautier 75016 PARIS	Longueur 223 ml		
	M. DE GUIGNE Paul 24, avenue Théophile Gautier 75016 PARIS			
	M. DE GUIGNE Stanislas 188, rue de Vaugirard 75015 PARIS			
	Mme DE GUIGNE ANNE 188, rue de Vaugirard 75015 PARIS			
BM-1 ANNECY	M. DE GUIGNE Jacques 24, avenue Théophile Gautier 75016 PARIS	Longueur 38,3 ml		
	Mme DE GUIGNE Christine 12, rue de la Jonquière 75017 PARIS			
	M. DE GUIGNE François 24, avenue Théophile Gautier 75016 PARIS			
BM-8 ANNECY	M. DE GUIGNE Paul 24, avenue Théophile Gautier 75016 PARIS	Longueur 27,7 ml		
	Mme DERONZIER Monique 1751, route du pont d'Onnex 74370 VILLAZ			
	Mme CONVERS Isabelle 29, rue des Bourvières 74940 ANNECY			
	M. CHAMOT Michel 40, rue du Bulloz 74940 ANNECY			

186

BM-9 ANNECY	Mme MARTINOD Ghislaine 27, rue des Bouvières 74940 ANNECY	Longueur 34,9 ml		
	M.LAPLACE Sébastien 27, rue des Bouvières 74940 ANNECY			
	Mme LAPLACE Delphine Route de Glapigny 74260 THONES			
	Mme LAPLACE Madeleine 12, rue des Bouvières 74940 ANNECY			
BM-10 ANNECY	M.LAPLACE Jean 26, rue des Bouvières 74940 ANNECY	Longueur 33,7 ml		
	Mme CONVERS Isabelle 29, rue des Bouvières 74940 ANNECY			
BM-11 ANNECY	M. CHAMOT Michel 40, rue du Bulloz 74940 ANNECY	Longueur 31,2 ml		
	M.DUCRET Jean-François 647, route de Saumane 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE			
	Mme DUCRET Marie-Thérèse 24, rue du Bulloz 74940 ANNECY			
	Mme MUGNIER Thérèse 48, rue du Bulloz 74940 ANNECY			
BM-12 ANNECY	Mme DUCRET Marie-Gabrielle 3, rue du Bicentenaire 74960 ANNECY	Longueur 32,3 ml		
	Mme DUCRET Marie Joseph 19, rue Chanterelle 74940 ANNECY			
BM-13 ANNECY	Mme DUCRET Caroline 19bis, rue Chanterelle 74940 ANNECY	Longueur 24,1 ml		
	M.MERMILLOD-BARON Denis 38, chemin de la Canaud 74600 ANNECY			
	M.REBESCO Pierre 5, chemin des Erouennes 74940 ANNECY			
	Mme MAILLET Denise 5, chemin des Erouennes 74940 ANNECY			

187

BM-14 ANNECY	M.CHAMOT Patrick 1456, route de Thusy 74150 ST EUSEBE	Longueur 23,1 ml		
	Mme CONVERS Isabelle 29, rue des Bouvières 74940 ANNECY			
BM-15 ANNECY	Mme MUGNIER Thérèse 48, rue du Bulloz 74940 ANNECY	Longueur 70,5 ml		
	Mme DUCRET Marie-Pierre 24, rue du Bulloz 74940 ANNECY			
	Mme DUCRET Marie-Gabrielle 3, rue du Bicentenaire 74960 ANNECY			
	Mme DUCRET Marie Joseph 19, rue Chanterelle 74940 ANNECY			
BM-133 ANNECY	M.DUCRET Jean-François 647, route de Saumane 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE	Longueur 11,5 ml		
	Mme CONVERS Isabelle 29, rue des Bouvières 74940 ANNECY			
	M.CHAMOT Bernard 3, allée des Sainfoins 74940 ANNECY			
	M. CHAMOT Michel 40, rue du Bulloz 74940 ANNECY			
OC-839 ANNECY	M.CHAMOT Patrick 1456, route de Thusy 74150 SAINT EUSEBE	Longueur 52,8 ml		
	M.CHAMOT Jean Paul Le Guery 44130 NOTRE DAME DES LANDES			
	M. ESSER Jean Chemin forestier des Cheneviers Route du plan de Sagran 74940 ANNECY			
	Mme DONA Nelly Chemin forestier des Cheneviers Route du plan de Sagran 74940 ANNECY			

188

OC-276 ANNECY	Mme NOEL Christiane Les Barillettes 42810 ROZIER EN DONZY	Longueur 13,1 ml		
OC-275 ANNECY	M.BARAT Didier 52, rue du vieux saule 74150 SALES	Longueur 22,3 ml		
OC-283 ANNECY	M. ESSER Jean Chemin forestier des Cheneviers Route du plan de Sagran 74940 ANNECY	Longueur 76,5 ml		
	Mme DONA Nelly Chemin forestier des Cheneviers Route du plan de Sagran 74940 ANNECY			
OC-832 ANNECY	M. ESSER Jean Chemin forestier des Cheneviers Route du plan de Sagran 74940 ANNECY	Longueur 19 ml		
OC-281 ANNECY	Mme DONA Nelly Chemin forestier des Cheneviers Route du plan de Sagran 74940 ANNECY	Longueur 62,3 ml		
	Mme CROSET Louise 5, rue Montaigne 74000 ANNECY			
OC-1500 ANNECY	M.VITTOZ Jean-Pierre 37, rue du Grand Essert 74940 ANNECY	Longueur 57 ml		
	M. ESSER Jean Chemin forestier des Cheneviers Route du plan de Sagran 74940 ANNECY			
OC-1503 ANNECY	Mme DONA Nelly Chemin forestier des Cheneviers Route du plan de Sagran 74940 ANNECY	Longueur 40,4 ml		
	M. ESSER Jean Chemin forestier des Cheneviers Route du plan de Sagran 74940 ANNECY			

189

BW-90 ANNECY	Mme PESSAY Adele Sur les Bois 74940 ANNECY	Longueur 74,8 ml		
	M.TOLLUIS GLUSENKAMP Joseph Sur les Bois 74940 ANNECY			
BX-6 ANNECY	M.CHARIGLIONE Claude 5, allée Charles Peguy 74940 ANNECY	Longueur 57,4 ml		
BX-9 ANNECY	M.CHARIGLIONE Claude 5, allée Charles Peguy 74940 ANNECY	Longueur 57,9 ml		
BX-7 ANNECY	Mme DELETRAZ Sylvaine L'annonciade 83460 LES ARCS	Longueur 184,2 ml		
	M.DELETRAZ Joseph Residence les Fleurs 157, avenue François Fabre 83160 LA VALETTE DU VAR			
	M.DELETRAZ Henri 584, chemin des Sabliettes 83500 LA SEYNE SUR MER			
	Mme DELETRAZ Josette 31, impasse François Cruciani 83100 TOULON			
BX-8 ANNECY	Mme PERILLAT BOITEUX Denise 1, rue Bonnet 69100 VILLEURBANNE	Longueur 255,6 ml		
	Mme PERILLAT-BOITEUX Suzanne 57, route de la Croix Maulde 87460 BUJALEUF			
	M.BUFFET Gabriel 29, rue de Verdun 74940 ANNECY			
	Mme BURKHALTER Anna 29, rue de Verdun 74940 ANNECY			

190

OC-716 ANNECY	Mme FAVRE Paulette 5, impasse des Barattes 74940 ANNECY	Longueur 45,3ml		
	Mme BOGUET Chantal 17, rue François Mansart 78120 RAMBOUILLET			
	Mme BOGUET Martine 1, avenue de Paris 96140 PLEUCADEC			
OC-715 ANNECY	Mme GAUDIN Yvonne 8, rue Président Favre 74000 ANNECY	Longueur 18,1ml		
	M. ROBERT Bruno 427, route de Polisy 74330 EPAGNY METZ-TESSY			
OC-714 ANNECY	Mme VITTOZ Josiane 92, rue Blomet 75015 PARIS	Longueur 28,1ml		
	M. CROSET Robert 6, rue du pré de la danse 74940 ANNECY			
OC-713 ANNECY	M. CROSET Emile 3, rue Montagne 74000 ANNECY	Longueur 15,3ml		
	Mme BLOMET Colette 5, rue de l'Aurore 74940 ANNECY			
OC-712 ANNECY	M. MONTMASSON Pierre 5, rue de l'Aurore 74000 ANNECY	Longueur 17,4ml		
	Mme BARA Colette 5, rue de l'Aurore 74940 ANNECY			
OC-711 ANNECY	M. CROSET Emile 3, rue Montagne 74000 ANNECY	Longueur 25,5ml		
	Mme VITTOZ Josiane 92, rue Blomet 75015 PARIS			
	M. CROSET Robert 6, rue du pré de la danse 74940 ANNECY			
	Mme VITTOZ Josiane 92, rue Blomet 75015 PARIS			
	M. CROSET Robert 6, rue du pré de la danse 74940 ANNECY			

191

OC-710 ANNECY	M. MONTMASSON Pierre 5, rue de l'Aurore 74000 ANNECY	Longueur 73,8 ml		
	Mme MONTMASSON Daniele 23, avenue Gérard Perreard 74960 ANNECY			
AV-277 ANNECY	Mme RAULT Florence 1, rue des marmottes 74940 ANNECY	Longueur 558,3 ml		
	M. JOIGNEAULT Marc 1, rue des marmottes 74940 ANNECY			



192

BOUCLE DES CRETS

Sentier de Niveau :

NON RETENU AU PDIPR

- Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
- Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
- Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1
- Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2

193

PHOTOS

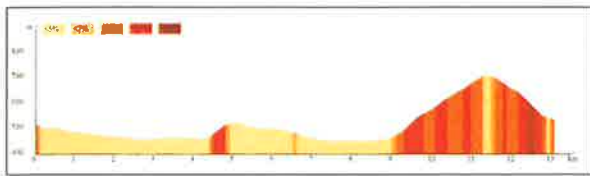


194

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Boucle des Crêts
 Numéro d'identification sur la Carte :
 Référence carte IGN : 3431 OT LAC ANNECY
 Longueur de l'itinéraire : 13,1 kms



Dénivelés : D+330m
 Durée : 3h00
 Longueur Goudronnée (en km et %) : 3,5kms soit environ 26,3%
 Commune(s) et lieu de départ : Epagny – Metz-Tessy

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Epagny – Metz-Tessy (74112), Sillingy (74272) et Annecy (74010)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
- GRP
- Sentier PDIPR (tronçon commun avec « Viéran – Mandallaz »)
- Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :
 Depuis Annecy :

Prendre la direction de la zone commerciale du Grand Epagny par la RD1508 et sortir à Epagny. Au grand rond-point, prendre la 3^{ème} à droite (rue de la Tuilerie). Au second rond-point, prendre la 3^{ème} à droite (rue de l'Europe). Au 3^{ème} rond-point, prendre à droite et après avoir parcouru 100 m, prendre à gauche la route de la montagne sur 1 km et tourner à droite. Le parking sera 200 m plus loin sur la gauche.

195

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : Colline des Crêts

Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :
 Tronçon commun avec le sentier PDIPR de Viéran-Mandallaz

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Point de vue sur le Parmelan et la Tournette depuis les Crêts.
	Espace Naturel Remarquable	
	Biodiversité des milieux	Zone humide du canal, bois des Machurettes
	Autres	Cascade de tuff
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	Village historique de Metz-Tessy
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	

Valorisation du sentier :

196

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais
 Si « Assez bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non

Balissage : Oui Non

Si « Oui » : seul le tronçon balisé de Viéran-Mandallaz mais présentant de grosses lacunes est entretenu à ce jour

Charte Départementale

Autre Balissage (peinture)

Année de balissage :

Si année non connue, estimation :

- Balissage : Récent Ancien
- Etat du balissage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :

- Parkings : Oui Non

Si « Oui », précisez nombre et capacité d'accueil + reportez sur la carte

Une dizaine de places.

Panneau d'accueil : Oui Non

Si « Oui », précisez et reportez sur la carte

Le panneau d'accueil serait à implanter au départ du sentier, au parking du cimetière.

- Autres équipements : Oui Non

(table d'orientation, aire de Pic-Nic, structure d'accueil, autre...)

Si « Oui », précisez le nombre et reportez sur la carte

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Problème de foncier : Oui Non

Si « Oui », précisez et reportez sur la carte cadastrale

Traversées de propriétés privées

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

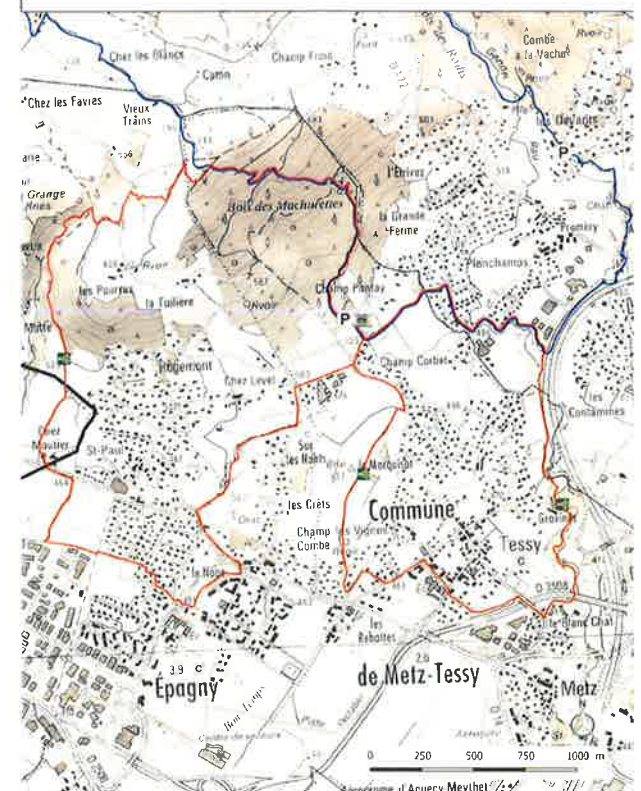
Pour éviter tout conflit d'usage avec la pratique VTT sur site, il est préconisé de baliser le projet communal VTT. Dans sa partie montante (sur le tronçon PDIPR existant) et descendante (hors PDIPR). Les pictogrammes seraient à la charge de la commune et utiliseraient les supports existants dans la partie montante et sur supports naturels dans la partie descendante.

197

PROJET DU SENTIER DES CRETS

COMMUNE D'EPAGNY METZ-TESSY

— PDIPR Viéran-Mandallaz — Projet Boucle sur les Crêts



198

PROJET DU SENTIER DES CRETS

COMMUNE D'EPAGNY METZ-TESSY

— PDIPR Vieran-Mandallaz — Projet Boude sur les Crêts

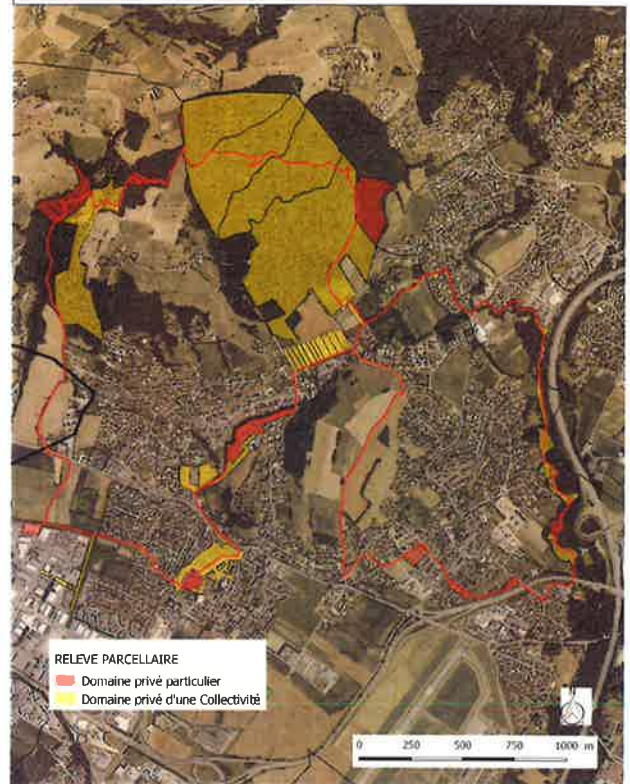


199

PROJET DU SENTIER DES CRETS

COMMUNE D'EPAGNY METZ-TESSY

— Projet boude sur les Crêts



200

N° DE PARCELLES	PROPRIETAIRES	EMPRISE	TARIF HT	
			emprise	parcelle
AD-198 EPAGNY METZ-TESSY	M. BEAQUIS Gilbert 176, Impasse des Nants 74330 EPAGNY METZ-TESSY	Longueur 463,1ml		
AH-273 EPAGNY METZ-TESSY	Copropriété 112 AH 273 59 Avenue de Genève 74000 ANNECY	Longueur 79,4 ml		
AH-274 EPAGNY METZ-TESSY	Office Public de l'Habitat 2, rue Marc Leroux 74000 ANNECY	Longueur 10 ml		
AE-322 EPAGNY METZ-TESSY	M BAPPERT Gaston 355, rue des castors 74330 EPAGNY METZ-TESSY Mme ASCELIPIADE Lysiane 120, rue des castors 74330 EPAGNY METZ-TESSY	Longueur 22,6 ml		
AE-108 EPAGNY METZ-TESSY	M. SIBOUL Antoine 107, rue du canal 74330 EPAGNY METZ-TESSY	Longueur 11 ml		
AE-96 EPAGNY METZ-TESSY	M. SIBOUL Antoine 107, rue du canal 74330 EPAGNY METZ-TESSY	Longueur 30 ml		
AE-95 EPAGNY METZ-TESSY	M. SIBOUL Antoine 107, rue du canal 74330 EPAGNY METZ-TESSY	Longueur 5 ml		
AP-125 EPAGNY METZ-TESSY	Copro de l'immeuble Grand Epagny Nord 54, rue des roseaux 74330 EPAGNY METZ-TESSY	Longueur 6,3 ml		
AA-1 EPAGNY METZ-TESSY	La Ferme de St Paul 1545, route d'Epagny 74330 SILLINGY	Longueur 7,9 ml		
PARCELLE SUR LA CCFU	La Ferme de St Paul 1545, route d'Epagny 74330 SILLINGY	Longueur 92,1 ml		
AT-42 EPAGNY METZ-TESSY	M PARIS Jean 1151, route de Ferrières 74330 EPAGNY METZ-TESSY Mme PARIS Annie 48, chemin des Fontanettes 74330 EPAGNY METZ-TESSY M PARIS Eliane 90, route de St Christophe 74370 ARGONAY	Longueur 53,7 ml		

201

AT-46 EPAGNY METZ-TESSY	M.BURDET Michel 171, route du château 74330 EPAGNY METZ-TESSY	Longueur 40,7 ml		
AT-47 EPAGNY METZ-TESSY	M.BURDET Georges 179, route du château 74330 EPAGNY METZ-TESSY	Longueur 44,4 ml		
AT-48 EPAGNY METZ-TESSY	M.BURDET Bernard 28, pas des jardins 74330 EPAGNY METZ-TESSY	Longueur 43,3 ml		
AZ-14 EPAGNY METZ-TESSY	Mme JURAND Jacqueline 15, rue des frères 74600 ANNECY Mme DUNOYER Mireille 126, chemin du ruisseau 74540 CHAPEIRY Mme DUNOYER Sylvie 4, allée Auguste Bartholdi 74600 ANNECY Mme DUNOYER Nicole 14, CRS Libération - Général de Gaulle 38100 GRENOBLE Mme DUNOYER Catherine 20, rue de la Donzière 74600 ANNECY Mme GRUFFAT Amandine 2, pas Josset 75011 PARIS	Longueur 94,9 ml		
BA-13 EPAGNY METZ-TESSY	M LAVOREL Jérôme 1138, route de Ferrières 74330 EPAGNY METZ-TESSY	Longueur 20,6 ml		
BA-12 EPAGNY METZ-TESSY	Mme FOURNIER-BIDDO Rose 34, route des Bornous 74330 EPAGNY METZ-TESSY M. LAVOREL Charles 34, route des Bornous 74330 EPAGNY METZ-TESSY	Longueur 73,7 ml		
BA-11 EPAGNY METZ-TESSY	M. GENEVE François Chez M. GENEVE Robert 8, impasse des Barlatti 74370 EPAGNY METZ-TESSY	Longueur 56,1 ml		
BA-10 EPAGNY METZ-TESSY	M.CHATENOUD Daniel 9, chemin du vieux tassy 74370 EPAGNY METZ-TESSY	Longueur 29,2 ml		
BA-7 EPAGNY METZ-TESSY	M. LAVOREL Fabrice 20, avenue du Roussillon 66140 CANET EN ROUSSILLON Mme LAVOREL Marie Thérèse 5, rue des Genottes 74370 EPAGNY METZ-TESSY	Longueur 25,4 ml		

202

AT-1 EPAGNY METZ-TESSY	M BOCQUET Lucien Chef-lieu 74330 LA BALME DE SILINGY	Longueur 60,5ml		
	M BOCQUET Adrien Dalmoz 74330 LA BALME DE SILINGY Mme BOCQUET Anna Chef-lieu 74330 LA BALME DE SILINGY			
OA-778 PRINGY	Mme AVET LE VEUFF Germaine 62, rue des Frères 74350 CRUSEILLES	Longueur 63,7 ml		
	Mme LYARD Marie 1040, route de Chosal 74350 CERCIER			
	Mme LYARD Sylvie 36, lot du Trevilly 74350 WILLY LE PELLOUX			
	Mme HUMBERT Severine 2355, route de Chosal 74350 CRUSEILLES			
	M HUMBERT Nicolas Lot champ Verdun 134, chemin de Récradeoz 01220 DIVONNE LES BAINS			
M HUMBERT Lionel Route de Frangy 74390 CERCIER				
AH-2 EPAGNY METZ-TESSY	Mme FUMEX Lucienne 653, route des Chappes 74570 FLIERE	Longueur 45,2 ml		
	Mme FUMEX Georgettes 1473, route des Fleuries 74570 FLIERE			
AH-S EPAGNY METZ-TESSY	M.SOLIDAN Sylvain 40, rue de la Grenette 74370 EPAGNY METZ-TESSY	Longueur 29,3 ml		
	M.SOLIDAN Frederic 10, rue des Etoilles 74960 ANNECY			
	Mme SOLIDAN Madeleine 161, impasse Bouchet 73100 LE MONTCEL			
	M.SOLIDAN Jean Pierre 2051, route de Ferrières 74370 ANNECY			
	Mme SOLIDAN Claudine 102, chamo de Carroz 74270 MENTHONNEX SOUS CLERMONT			
AH-120 EPAGNY METZ-TESSY	Mme DERONZIER Irene 31, route des Bornous 74370 EPAGNY METZ-TESSY	Longueur 42,5 ml		

203

AH-10 EPAGNY METZ-TESSY	Mme GAUDIN Yvonne B, rue Président Favre 74000 ANNECY	Longueur 14,7 ml		
	Mme ROBERT Anne 16, route vieille route des Pensière 74290 VEYRIER DU LAC			
AH-40 EPAGNY METZ-TESSY	M LAVOREL Claudius Lotissement les Terrasses 73410 ENTRELACS	Longueur 7,5 ml		
AH-105 EPAGNY METZ-TESSY	M JOUVENOD Lucien 1, rue Eugene Verdun 74000 ANNECY	Longueur 13,1 ml		
AD-355 EPAGNY METZ-TESSY	SCIC HABITAT RHONE ALPES Immeuble le K 5, place Camille Georges 69285 LYON	Longueur 8,7 ml		
AP-174 EPAGNY METZ-TESSY	M BERTHET André 2, chemin des Vignes 74370 EPAGNY METZ-TESSY	Longueur 76,2 ml		
	M. BERTHET Jean 132, chemin de l'Arguille 74160 FEIGERES			
AE-245 EPAGNY METZ-TESSY	Mme LAVOREL Micheline 13, rue Eugene Verdun 74000 ANNECY	Longueur 12,6 ml		
AD-197 EPAGNY METZ-TESSY	M MINA Alexandre 1, impasse des noyers 74370 EPAGNY METZ-TESSY	Longueur 117 ml		
	Mme LE ROUX Audrey 1, impasse des noyers 74370 EPAGNY METZ-TESSY			
AD-352 EPAGNY METZ-TESSY	Copropriété du lot des Longeray Impasse des noyers 74370 EPAGNY METZ-TESSY	Longueur 32,3 ml		

204

SENTIER NATURE FIER ET HERBE

Statut de l'ouvrage :

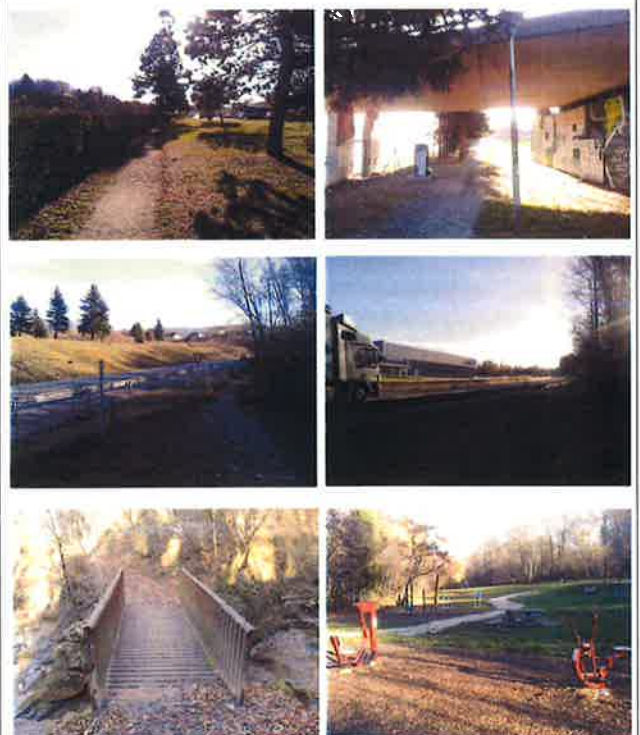
NON RETENU AU PDIPR

- Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
- Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
- Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1
- Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2



205

PHOTOS

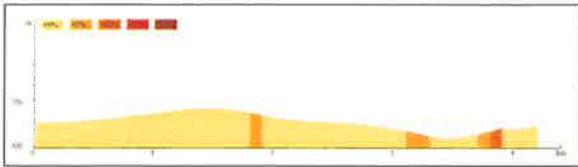


206

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Parcours Nature Fier et Herbe
 Numéro d'identification sur la Carte :
 Référence carte IGN : 3431 OT LAC ANNECY
 Longueur de l'itinéraire : 4,2 kms



Dénivelés : D+ 66m

Durée : 0h50

Longueur Goudronnée (en km et %) : < 60 m soit environ 1,5%

Commune(s) et lieu de départ : Commune nouvelle d'Anncy

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Commune nouvelle d'Anncy (74010)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
 GRP
 Sentier PDIPR
 Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis Anncy :

Depuis la mairie d'Anncy, place de l'Hôtel de prendre la direction de Chavanod. Traverser le parc Altais jusqu'au 2^e rond-point, prendre la sortie à gauche, après 200 m, vous trouverez l'entrée du massif avec un panneau indicateur.

207

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal :

Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	
	Espace Naturel Remarquable	
	Biodiversité des milieux	
	Autres	
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	

Valorisation du sentier :

208

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais

Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non

Si « Oui », précisez la fréquence : Ce sentier serait entretenu 1/an

Balilage : Oui Non

Si « Oui » :

Charte Départementale

Autre Balilage (peinture)

Année de balilage :

Si année non connue, estimation : >10 ans

Balilage : Récent Ancien

Etat du balilage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :

- Parkings : Oui Non

Si « Oui », précisez nombre et capacité d'accueil + reportez sur la carte 3 à 4 de places (45°53'42.73"N/ 6° 5'3.00"E)

Panneau d'accueil : Oui Non

Si « Oui », précisez et reportez sur la carte

Autres équipements : Oui Non

(table d'orientation, aire de Pic-Nic, structure d'accueil, autre...) : table

Si « Oui », précisez le nombre et reportez sur la carte

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Problème de foncier : Oui Non

Si « Oui », précisez et reportez sur la carte cadastrale

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

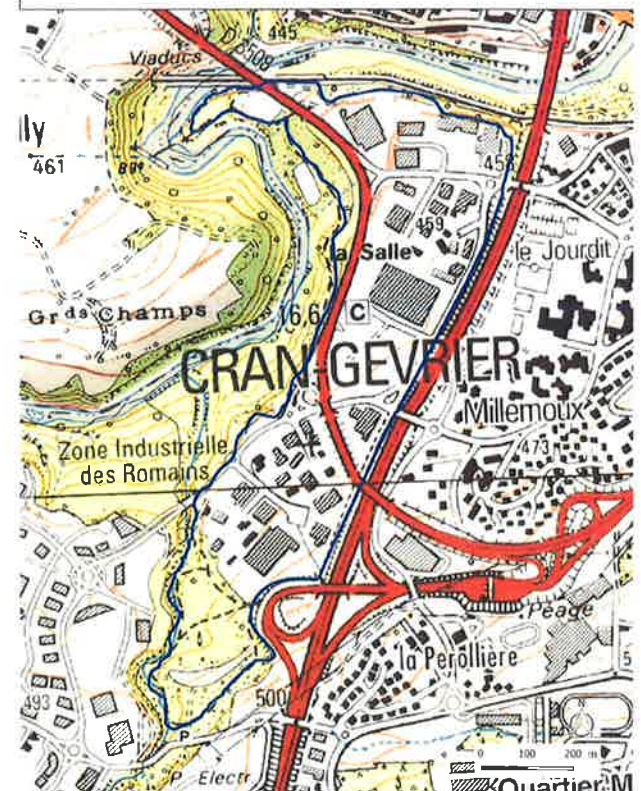
Si « Oui », précisez et reportez sur la carte cadastrale

209

PROJET SENTIER NATURE FIER ET HERBE

VILLE D'ANNECY

— Projet sentier nature Fier et Herbe



210

PROJET SENTIER NATURE FIER ET HERBE

VILLE D'ANNECY

— Projet sentier nature fier et herbe

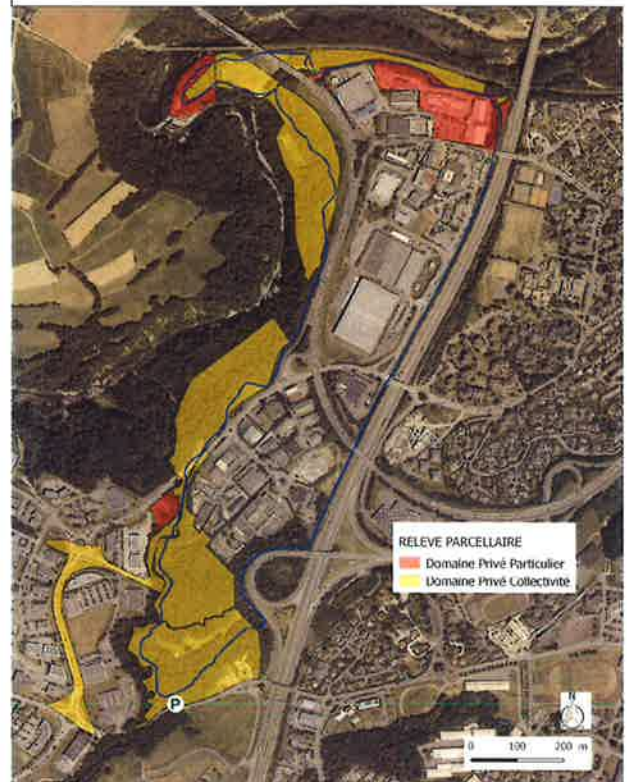


211

PROJET SENTIER NATURE FIER ET HERBE

VILLE D'ANNECY

— Projet sentier nature fier et herbe



212

N° DE PARCELLES	PROPRIÉTAIRES	EMPRISE	TARIFF	
			emprise	parcelle
OC-2972 CHAVANOD	TERACTEM 105, avenue de Genève 74000 ANNECY	Longueur 7,1 ml		
AA-18 ANNECY	EDF Division fiscalité groupe 22, avenue de Wagram 75008 PARIS	Longueur 173 ml		
AA 61 ANNECY	Copropriété 18, rue du Jourdl 74960 ANNECY	Longueur 424,8 ml		
AP-239 ANNECY	AREA 260, avenue Jean Monnet 69500 BRON	Longueur 100,9 ml		

213

SENTIER DU VALLON DU FIER

Secteur de travaux:

NON RETENU AU PDIPR

- Sentier EXISTANT – Cf partie 1
- Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
- Sentier SUPPRIMER – Cf. Partie 1
- Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2



214

PHOTOS

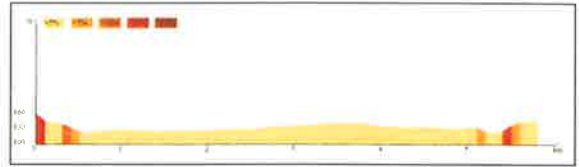


215

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Sentier du Vallon du Fier
 Numéro d'identification sur la Carte :
 Référence carte IGN : 3431 OT LAC ANNECY
 Longueur de l'itinéraire : 5,8 kms



Dénivelés : D+ 53 m
 Durée : 1h10
 Longueur Goudronnée (en km et %) : 529 ml soit environ 9,1%
 Commune(s) et lieu de départ : Commune nouvelle d'Anecy

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Commune nouvelle d'Anecy (74010)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
- GRP
- Sentier PDIPR
- Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :
 Depuis Anecy :

Depuis place de l'Hôtel de Ville prendre à droite. Après avoir passé devant Bonlieu, prendre à gauche au feu sur la rue Jean Jaurès jusqu'au rond-point et prendre sur le boulevard du lycée pour rejoindre l'Avenue de Genève RD2201. Continuer tout droit, traverser le boulevard de la rocade et au rond-point prendre la 3^{ème} sortie à droite rue de Bel Air et prendre la direction du Parc des Sports. Tourner à droite sur l'avenue du Maréchal Leclerc. Après avoir parcouru 300 m prendre à droite sur le boulevard du Fier et se stationner sur le parking à gauche en face du parc des Sports.

216

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : Faire le Tour du Vallon dans un espace de « nature en ville »

Elément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	
	Espace Naturel Remarquable	Classement ENS potentiel
	Biodiversité des milieux	Pinède, le Fier
	Autres	
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	

Valorisation du sentier :

217

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais
 Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non
 Si « Oui », précisez la fréquence : Ce sentier serait entretenu 1/an

Balisage : Oui Non

Si « Oui » :

Charte Départementale

Autre Balisage (peinture...)

Année de balisage :

Si année non connue, estimation : >10 ans

Balisage : Récent Ancien

Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :

- Parkings : Oui Non

Si « Oui », précisez nombre et capacité d'accueil + reportez sur la carte

3 parkings :

Le plus grand côté stade de football avec une trentaine de places (45°55'1.49"N/ 6° 6'59.06"E)

2 autres de capacités inférieures côté autoroute (45°54'58.56"N/6° 6'21.08"E) et (45°55'4.84"N/6° 6'18.72"E)

Panneau d'accueil : Oui Non

Pas de panneau PDIPR, seulement des panneaux « d'entrée de site » présentant le parcours actuel et le parcours gymnique de Meythet

- Autres équipements : Oui Non

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Problème de foncier : Oui Non

Très peu de parcelles privées dont 2 certainement sur de la voirie aménagée sur trottoir.

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

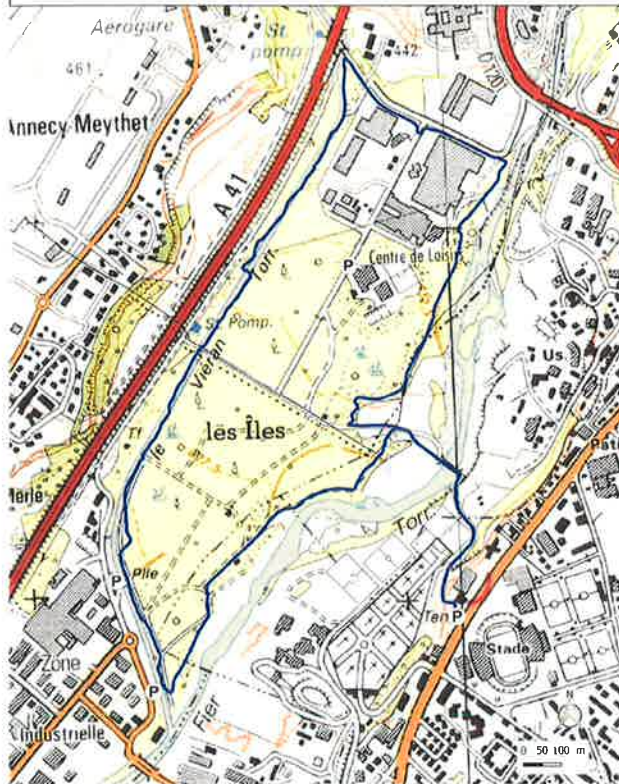
Plusieurs acteurs présents sur sites (ONF, chasseurs, randonneurs, scolaires...) Coordination obligatoire !!

218

PROJET DU SENTIER VALLON DU FIER

VILLE NOUVELLE D'ANNECY

— Projet Vallon du Fier

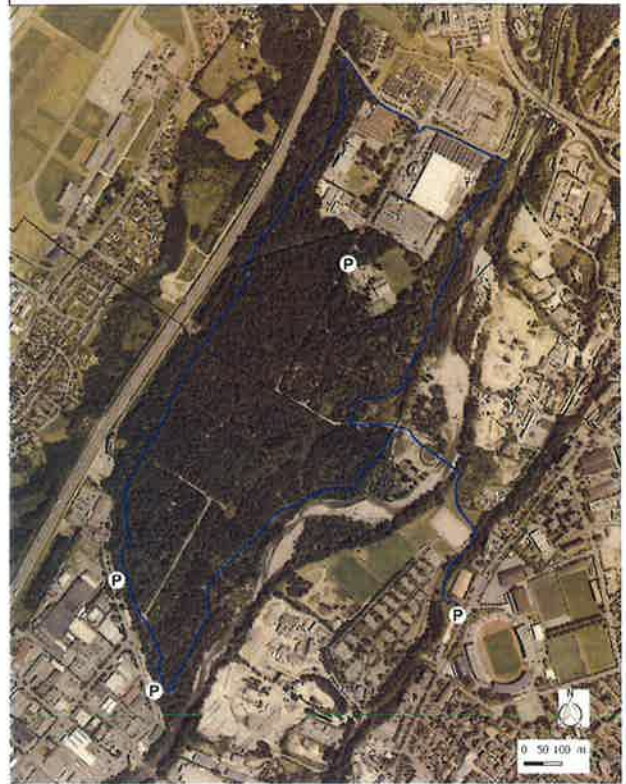


219

PROJET DU SENTIER VALLON DU FIER

VILLE NOUVELLE D'ANNECY

— Projet Vallon du Fier



220

PROJET DU SENTIER VALLON DU FIER

VILLE NOUVELLE D'ANNECY

— Projet Vallon du Fier



221

N° DE PARCELLES	PROPRIÉTAIRES	EMPRISE	TARIF HT	
			emprise	parcelle
AD-32 ANNECY	Mme DANIEL Anne-Marie 45, avenue Marechal de Saxe 69006 LYON M DANIEL Georges 66, avenue Georges S 06000 NICE	Longueur 59,2 ml		
AL-34 EPAGNY METZ-TESSY	CGL PACK SERVICE Les Îles 5291, route des Sarvet 74370 EPAGNY METZ-TESSY PSB Industries La Bouvardie 21 Park Nord les Pléiades 74370 EPAGNY METZ-TESSY	Longueur 149,5 ml		
AL-35 EPAGNY METZ-TESSY	M VAN CAPPEL DE PREMONT François Monthays 62170 LA CALOTTERIE Mme VAN CAPPEL DE PREMONT 24, rue Sainte Victoire 78000 VERSAILLES	Longueur 424,8 ml		

222

LA BOUCLE DE BALMONT

Sentier de Type(s) :

NON RETENU AU PDIPR

- Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
 Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
 Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1
 Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2

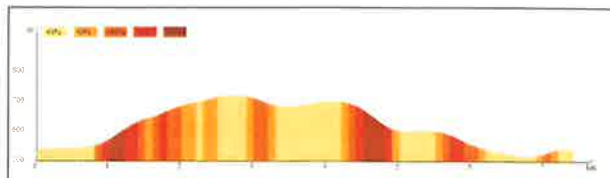


223

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : La boucle de Balmont
Numéro d'identification sur la Carte :
Référence carte IGN : 3431 OT LAC ANNECY
Longueur de l'itinéraire : 7,4 kms



Dénivelés : D+ 235m

Durée : 1h45

Longueur Gaudronnée (en km et %) : 3,8kms soit environ 51,3%

Commune(s) et lieu de départ : Commune nouvelle d'Annecy, Eglise de Balmont (45°49'54,74"N / 6°3'37,33"E)

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Commune nouvelle d'Annecy (74010)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
 GRP
 Sentier PDIPR
 Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis Annecy :

Sortir d'Annecy et prendre la direction de Seynod / Chambéry par la RD1201 (avenue d'Aix les Bains). Sortir de Seynod, arrivé au rond-point de la grande mouette, continuer tout droit en direction d'Alby sur Chéran. Arrivé au rond-point du Trelge, continuer tout droit toujours en direction d'Alby sur Chéran. Au rond-point de l'autoroute de Chaux. Tout droit et tourner sur la gauche devant le moulin à Pizza et se stationner sur le parking.

224

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal :

Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Vue sur le Collombier, le Clergeon, la Mandallaz
	Espace Naturel Remarquable	marais
	Biodiversité des milieux	
	Autres	
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	Eglise Notre Dame de l'Assomption, Château d'Orlyé
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	

Valorisation du sentier :

225

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais

Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non

Si « Oui », précisez la fréquence : Ce sentier serait entretenu 1/an

Balisage : Oui Non

Si « Oui » :

Charte Départementale

Autre Balisage (peinture...)

Année de balisage :

Si année non connue, estimation : >10 ans

Balisage : Récent Ancien

Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :

- Parkings : Oui Non

Si « Oui », précisez nombre et capacité d'accueil + reportez sur la carte

1 parking à Chaux d'une dizaine de places (45°50'29,44"N / 6°3'30,29"E)

Panneau d'accueil : Oui Non

Autres équipements : Oui Non

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Passage le long de la route de Vieugy en direction de Chaux Balmont. Ce passage devra être sécurisé soit par un tracé piéton soit par des protections le long de la route.

Problème de foncier : Oui Non

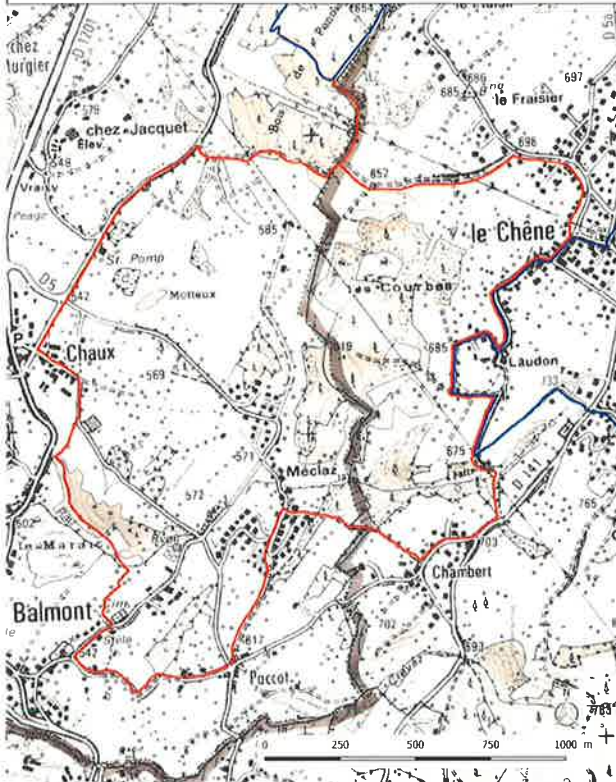
Conflits d'usage identifiés : Oui Non

226

PROJET BOUCLE DE BALMONT

VILLE D'ANNECY ET COMMUNE DE QUINTAL

— Boucle de Balmont — Sentiers PDIPR existants



227

PROJET BOUCLE DE BALMONT

VILLE D'ANNECY ET COMMUNE DE QUINTAL

— Boucle de Balmont — Sentiers PDIPR existants



228

PROJET BOUCLE DE BALMONT

VILLE D'ANNECY ET COMMUNE DE QUINTAL

— Boucle de Balmont — Sentiers PDIPR existants



229

PROJET NOUVEAU SENTIER LISTING PROPRIETAIRES Ville d'Anancy

N° DE PARCELLES	PROPRIETAIRES	EMPRISE	TARIF HT	
			emprise	parcelle
OA-903 ANNECY	M DUSSOLIET BERTHOD Jean 68, chemin de Penossay 74600 SEYNOD	Longueur 55,7 ml		
OA-880 ANNECY	M MASSON Thierry 11, impasse des Chenevis 74600 SEYNOD	Longueur 9,2 ml		
OA-1068 ANNECY	Mme ANSELMET Nicole 403, chemin de Laudon 74600 QUINTAL	Longueur 110,6 ml		
OA-1069 ANNECY	M ANSELMET Jean 18, chemin de la Salle 74110 MORZINE	Longueur 61,7 ml		
	Mme LENVERS Genevieve 18, chemin de la Salle 74110 MORZINE			
OA-894 ANNECY	Mme LAFAVORGES Menique 1, allée des Magnolias 74600 SEYNOD Mme LAFAVORGES Nicole 8, rue des Alpes 74000 ANNECY	Longueur 40,8 ml		
OA-899 ANNECY	M DUSSOLIET BERTHOD Jean 68, chemin de Penossay 74600 SEYNOD	Longueur 80,9 ml		
OA-898 ANNECY	M EXCOFFIER Henri LACHAT 74540 ST SYLVESTRE	Longueur 40,9 ml		
	Mme BLAYA Madeleine LACHAT 74540 ST SYLVESTRE			
OA-209 ANNECY	M ANTHOINE MILHOMME Lionel 31, route de Chaux 74600 SEYNOD	Longueur 46,1 ml		
OA-203 ANNECY	M ANTHOINE MILHOMME Sylviane 66, chemin des Bois Epersy 73410 ENRELACS	Longueur 68,2ml		
OA-219 ANNECY	M LAPERROUSAZ Albert 4, rue des chalets 01260 BELMONT-LUTHEZIEU	Longueur 118,7 ml		

230

SENTIERS VTT DU SEMNOZ

Sentier de Sémoz :

S.I.D.2

- Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
- Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
- Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1
- Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2



231

PHOTOS

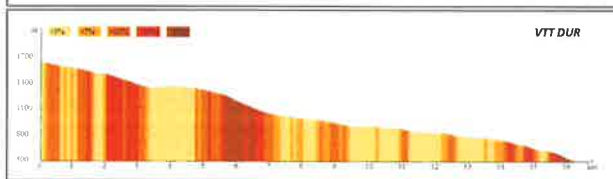
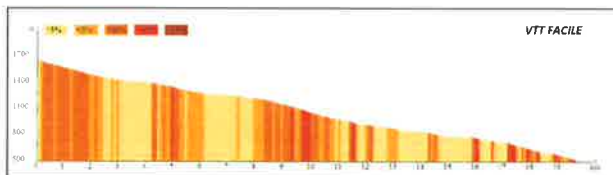


232

PARTIE 1 : DESCRIPTION D'ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Sentiers VTT du Semnoz
Numéro d'identification sur la Carte :
Référence carte IGN : 3431 OT LAC ANNECY
Longueur de l'itinéraire : 35 kms pour 2 itinéraires + environ 11 kms de variantes étudiées



Dénivelés : Tracé facile : D+ 12m / D- 1159m (19,4kms)
 Tracé difficile : D+ 20m / D- 1167m (15,1 kms)
Durée : Tracé difficile environ 1h30 / Tracé facile >2h
Longueur Goudronnée (en km et %) : Difficile : 1003ml soit 6,6% / Facile : 7100ml soit environ 36,5%
Commune(s) et lieu de départ : Les Rochers Blancs (Viuz la Chiésaz)
Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Viuz la Chiésaz (74310), St Jorioz (74242), Quintal (74219), Sevrier (74267), Ville nouvelle d'Annecy (74010)

Typologie actuelle du sentier :

- GR Sentier PDIPR
- GRP Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis Annecy – Hôtel de Ville, prendre la RD1508. Au rond-point des Marquisats prendre la RD41 et suivre la direction du Semnoz. Passez devant le parc animalier de la Grande Jeanne, le centre des Puisots. A l'intersection avec la route de Quintal (RD241), continuer tout droit en direction du Semnoz et se stationner au Rochers Blancs.

233

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : Relier la basilique de la Visitation en partant des Rochers Blancs au Semnoz

Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Depuis les Rochers Blancs vue sur le Mont Blanc, lac d'Annecy, Mont Veyrier, Tournette,...
	Espace Naturel Remarquable	Forêt Domaniale du Semnoz
	Biodiversité des milieux	
	Autres	
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	Différents chalets présent sur le parcours (chalet de Bénévent, des Espagnols, de Sevrier)
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	Centre UFOVAL des Puisots
	Autres	Parc animalier de la grande Jeanne

Valorisation du sentier :

234

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais
 Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non
 Le sentier serait entretenu plusieurs fois par an en fonction des arbres tombés au sol.

Balissage : Oui Non

Si « Oui » : en partie

Charte Départementale

Autre Balissage (peinture...)

Année de balissage :

Si année non connue, estimation : >10 ans

Balissage : Récent Ancien

Etat du balissage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :

- Parkings : Oui Non

Si « Oui », précisez nombre et capacité d'accueil + reportez sur la carte

Basilique de la visitation (45°53'33.66"N / 6° 3'30.29"E)

Panneau d'accueil : Oui Non

Autres équipements : Oui Non

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Certains tronçons sont communs aux sentiers pédestres.

Problème de foncier : Oui Non

Traversées de propriétés privées ...conventions de passages obligatoire

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

Plusieurs acteurs présents sur sites (ONF, chasseurs, randonneurs...) Coordination obligatoire !!

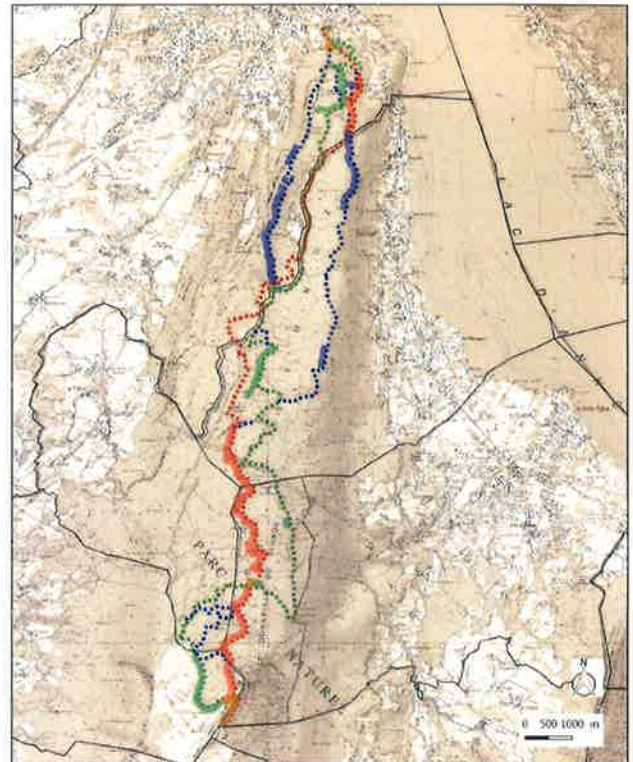
235

PROJET SENTIERS VTT DU SEMNOZ

COMMUNES DE VIUZ LA CHIESAZ / ST JORIOZ / SEYNOD / SEVRIER / ANNECY

Projets VTT : ... VTT dur ... VTT facile ... Variantes

Tronçons communs avec du pédestre : VTT dur VTT facile Variante



236

PROJET SENTIERS VTT DU SEMNOZ

COMMUNES DE VIUZ LA CHIESAZ / ST JORIOZ / SEYNOD / SEVRIER / ANNECY

Projets VTT : ... VTT dur ... VTT facile ... Variantes

Tronçons communs avec du pédestre : VTT dur VTT facile Variante



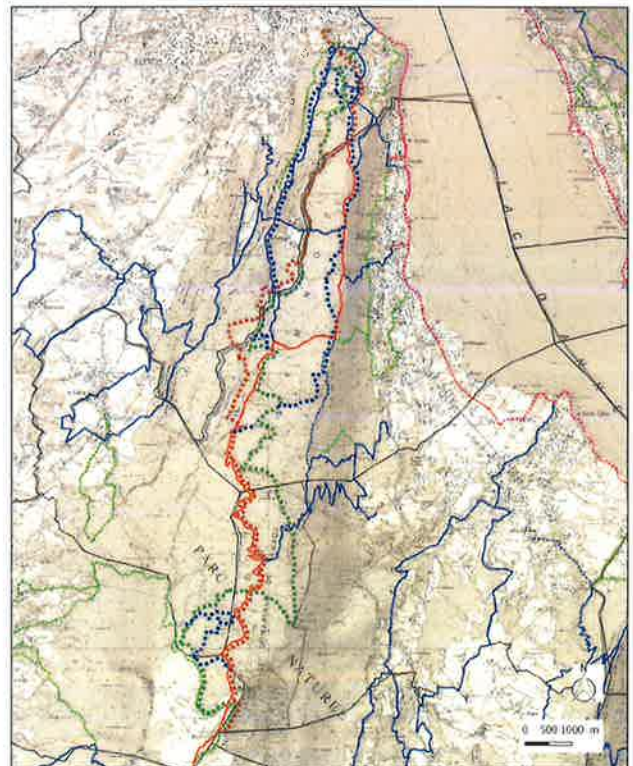
237

PROJET SENTIERS VTT DU SEMNOZ

COMMUNES DE VIUZ LA CHIESAZ / ST JORIOZ / SEYNOD / SEVRIER / ANNECY

Projets VTT : ... VTT dur ... VTT facile ... Variantes

Sentiers existants : ... G.A Intérêt Communautaire ... Grand Annecy ... PNR ... Communes ... SILVA



238

Ce schéma initié par la Communauté d'Agglomération d'Annecy a pour objectifs :

- De porter un regard synthétique sur le territoire en croisant le paysage, l'urbanisme, l'écologie, les déplacements en modes doux et les usages multiples des espaces.
- Affirmer les liens forts entre nature et identité territoriale (par exemple entre lac et montagnes).
- Proposer les principes d'un réseau de nature hiérarchisé et structuré, qui met chaque habitant à moins de 400m d'un espace récréatif et lui permet de rejoindre un espace de grande nature en toute tranquillité.
- Sur la base de ce réseau, proposer un ensemble d'actions pour améliorer le cadre de vie des habitants de l'agglomération, mettre en valeur la présence de l'eau et les paysages.
- Partager ce réseau en le concevant aussi comme un corridor écologique qui irrigue l'espace urbain et permet la valorisation et la circulation de la biodiversité.
- Ouvrir la réflexion sur un territoire nature plus vaste
- Assurer la bonne articulation du schéma Agglo Nature avec le plan climat air énergie territorial (PCAET) de l'agglomération et le contrat de bassin Fier et lac d'Annecy.

Autre enjeu, celui de la diminution de l'usage de la voiture en ville, complément essentiel à l'effort mis en œuvre pour le développement des transports en commun

Un schéma de principe a été réalisé permettant de mailler tous ces ensembles (espaces stratégiques, récréatifs...).

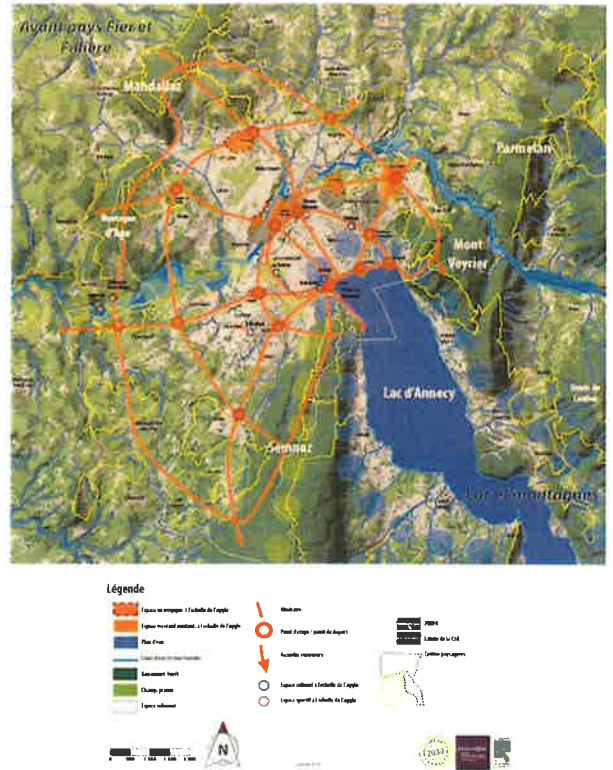
L'appui du Réseau PDIPR pour la connexion à ces espaces est indispensable afin de rationaliser les moyens...les itinéraires sont déjà présents, la signalétique déjà en place ou sera progressivement remise à niveau en fonction de la vétusté et l'entretien est planifié chaque année.

Néanmoins, certaines liaisons restent à réaliser pour relier l'hyper centre aux espaces ruraux ou de grandes nature afin de prolonger ce réseau.

L'agglomération présente un réseau routier dense (A41, RD1201, RD2508...), lignes de chemin de fer et des obstacles naturels (le Fier, La Filrière...) où les points de franchissements sont limités.

Ces liaisons s'appuient sur un schéma de principe radial et concentrique (lignes de désirs) qui passe par des squares, parcs, jardins publics...ces tronçons repérés sur le terrain représentent environ 60kms et devront parfois être aménagés afin de garantir la sécurité des utilisateurs.

SCHEMA DE PRINCIPE DU RESEAU AGGLO NATURE



EXEMPLE DE LIAISON AGGLO NATURE

1

DEPART / ARRIVEE	POINTS D'ETAPES (espaces récréatifs traversés)	Temps Horaire
Hôtel de Ville → Massif du Semnoz	Parc de Val Vert et le ruisseau de Loverchy puis Parc de Malaz	1h30



De l'Hotel de Ville, rejoindre la vieille ville. Traverser le Thieu et longer le quai Perrière puis remonter la rue Perrière à gauche au niveau de l'ancienne prison.



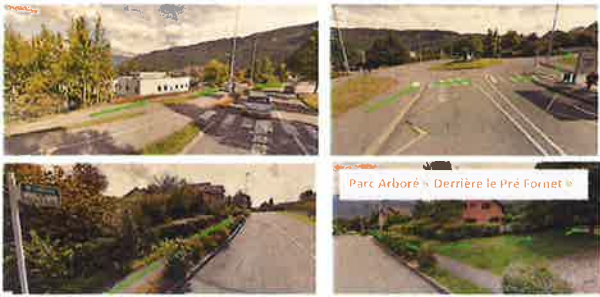
Remonter la rue de l'île, la rue Ste Claire et sa petite place puis le fbg Ste Claire. Traverser la RDS (rue de la Gare) et continuer sur 1,4 km sur l'avenue de Loverchy puis avenue des 3 fontaines en passant devant le cimetière et l'ancien passage à niveau.



Au rond-point : Place du maréchal Juin, continué tout droit sur l'avenue des 3 fontaines direction Sacconges, Vieugy, Quintal. Prendre à droite et entrer dans le 1^{er} espace récréatif identifié au schéma Agglo-nature



Sortir du Parc de Val Vert et descendre sur l'avenue des Regains jusqu'au rond-point et prendre à droite sur la rue Honoré de Balzac



A la sortie du parc, traverser la route et prendre le petit passage sur 130mètres qui débouche sur la rue de Malaz en direction de la maison de Malaz et son parc arboré ; prochain point identifié « espace récréatif ».



Sortir du parc de Malaz, traverser le boulevard du Semnoz et continuer sur la route des Blanchés. A partir de ce point ce secteur est concerné par une OAP (page 12 et 13 du document OAP de la ville de Seynod) avec un axe de mode doux de pénétration de la nature en ville.

Prendre la piste et traverser le boulevard du Semnoz et continuer tout droit sur la piste sur environ 1km



A l'intersection avec la route de Verglos, prendre à gauche pour rejoindre la RDS et prendre en face le chemin rural dit « du Monument »



Après avoir parcouru environ 800m sur ce chemin rural, il débouche sur le chemin des gails. A partir de là s'offre 2 possibilités : Soit de partir sur le Semnoz par le sentier PDIPR des contreforts du Semnoz ou sur la boucle entre marais et montagne.



3-2 Tableau récapitulatif des sentiers existants et des projets hors usage naturel

N° de Sentier	Commune de départ	Type actuel ou à venir	Boucle ou itinéraire	Données techniques			Types d'activités	Objectif	Points forts	Fréquentation	
				Longueur	Surface	Altitude				Année	Nombre
1	SEYNOD	TOUR	TOUR	1,5 km	0,10 km²	200	TOUR	Parc de Malaz	Point fort	1	1
2	SEYNOD	TOUR	TOUR	1,5 km	0,10 km²	200	TOUR	Parc de Malaz	Point fort	1	1
3	SEYNOD	TOUR	TOUR	1,5 km	0,10 km²	200	TOUR	Parc de Malaz	Point fort	1	1
4	SEYNOD	TOUR	TOUR	1,5 km	0,10 km²	200	TOUR	Parc de Malaz	Point fort	1	1
5	SEYNOD	TOUR	TOUR	1,5 km	0,10 km²	200	TOUR	Parc de Malaz	Point fort	1	1
6	SEYNOD	TOUR	TOUR	1,5 km	0,10 km²	200	TOUR	Parc de Malaz	Point fort	1	1
7	SEYNOD	TOUR	TOUR	1,5 km	0,10 km²	200	TOUR	Parc de Malaz	Point fort	1	1
8	SEYNOD	TOUR	TOUR	1,5 km	0,10 km²	200	TOUR	Parc de Malaz	Point fort	1	1
9	SEYNOD	TOUR	TOUR	1,5 km	0,10 km²	200	TOUR	Parc de Malaz	Point fort	1	1
10	SEYNOD	TOUR	TOUR	1,5 km	0,10 km²	200	TOUR	Parc de Malaz	Point fort	1	1

Réf. Sanitari	Commune de départ	Type actuel	Route Linéaire	Données techniques			Types activités	Objectif	Points forts	Fréquentation		
				Longueur	Debut	Fin				Année	Personnel	Evénements
Route de Montagne à Agé (1000)	DOMAINE	Route	Route	13 km (1000)	10/05/00	06	Prévoir	Technique à Agé	Projet de construction			
Route de la Vallée de Montagne (1000)	DOMAINE	Route	Route	13 km (1000)	10/05/00	06	Prévoir	Technique à Agé	Projet de construction			
Route de la Vallée de Montagne (1000)	DOMAINE	Route	Route	13 km (1000)	10/05/00	06	Prévoir	Technique à Agé	Projet de construction			
Route de la Vallée de Montagne (1000)	DOMAINE	Route	Route	13 km (1000)	10/05/00	06	Prévoir	Technique à Agé	Projet de construction			
Route de la Vallée de Montagne (1000)	DOMAINE	Route	Route	13 km (1000)	10/05/00	06	Prévoir	Technique à Agé	Projet de construction			

247

Réf. Sanitari	Commune de départ	Type actuel	Route Linéaire	Données techniques			Types activités	Objectif	Points forts	Fréquentation		
				Longueur	Debut	Fin				Année	Personnel	Evénements
Route de la Vallée de Montagne (1000)	DOMAINE	Route	Route	13 km (1000)	10/05/00	06	Prévoir	Technique à Agé	Projet de construction			
Route de la Vallée de Montagne (1000)	DOMAINE	Route	Route	13 km (1000)	10/05/00	06	Prévoir	Technique à Agé	Projet de construction			
Route de la Vallée de Montagne (1000)	DOMAINE	Route	Route	13 km (1000)	10/05/00	06	Prévoir	Technique à Agé	Projet de construction			
Route de la Vallée de Montagne (1000)	DOMAINE	Route	Route	13 km (1000)	10/05/00	06	Prévoir	Technique à Agé	Projet de construction			
Route de la Vallée de Montagne (1000)	DOMAINE	Route	Route	13 km (1000)	10/05/00	06	Prévoir	Technique à Agé	Projet de construction			

248

Réf. Sanitari	Commune de départ	Type actuel	Route Linéaire	Données techniques			Types activités	Objectif	Points forts	Fréquentation		
				Longueur	Debut	Fin				Année	Personnel	Evénements
Route de la Vallée de Montagne (1000)	DOMAINE	Route	Route	13 km (1000)	10/05/00	06	Prévoir	Technique à Agé	Projet de construction			
Route de la Vallée de Montagne (1000)	DOMAINE	Route	Route	13 km (1000)	10/05/00	06	Prévoir	Technique à Agé	Projet de construction			
Route de la Vallée de Montagne (1000)	DOMAINE	Route	Route	13 km (1000)	10/05/00	06	Prévoir	Technique à Agé	Projet de construction			
Route de la Vallée de Montagne (1000)	DOMAINE	Route	Route	13 km (1000)	10/05/00	06	Prévoir	Technique à Agé	Projet de construction			
Route de la Vallée de Montagne (1000)	DOMAINE	Route	Route	13 km (1000)	10/05/00	06	Prévoir	Technique à Agé	Projet de construction			

249

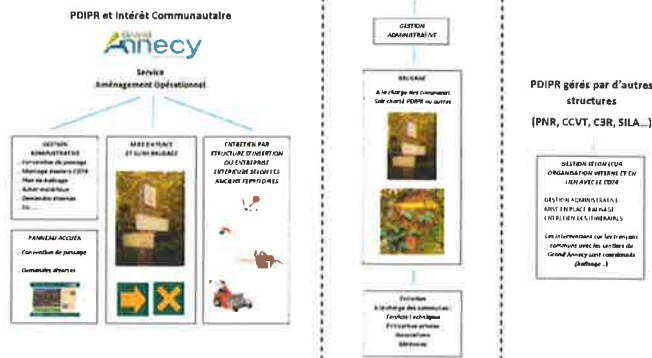
Réf. Sanitari	Commune de départ	Type actuel	Route Linéaire	Données techniques			Types activités	Objectif	Points forts	Fréquentation		
				Longueur	Debut	Fin				Année	Personnel	Evénements
Route de la Vallée de Montagne (1000)	DOMAINE	Route	Route	13 km (1000)	10/05/00	06	Prévoir	Technique à Agé	Projet de construction			
Route de la Vallée de Montagne (1000)	DOMAINE	Route	Route	13 km (1000)	10/05/00	06	Prévoir	Technique à Agé	Projet de construction			
Route de la Vallée de Montagne (1000)	DOMAINE	Route	Route	13 km (1000)	10/05/00	06	Prévoir	Technique à Agé	Projet de construction			
Route de la Vallée de Montagne (1000)	DOMAINE	Route	Route	13 km (1000)	10/05/00	06	Prévoir	Technique à Agé	Projet de construction			
Route de la Vallée de Montagne (1000)	DOMAINE	Route	Route	13 km (1000)	10/05/00	06	Prévoir	Technique à Agé	Projet de construction			

250

4/ Gestion du réseau de sentiers du Grand Anancy n°5

		SENTIERS PDI/R		SENTIERS D'INTERETS COMMUNAUTAIRES (Cependant précisés sur 1 itinéraire de la C.C.R. 6.1.4)	
SENTIERS		1) Itinéraires cartographiques	2) Autres cartographiques		
		3) Itinéraires cartographiques	4) Autres cartographiques		
MAINTIEN BALISAGE		SECTIONS DE BALISAGE DE BREVES DE SENTIERS	Grand Anancy en régie ou CCSP / Adhérents	Grand Anancy (en l'appui du CCSP)	
		Maintenance des plans de balisage	Grand Anancy et/ou Communauté	Grand Anancy et/ou Communauté	
		Maintenance des bornes d'implémentation	Le CCSP ou chargé de communauté le propriétaire Grand Anancy (sauf pour les bornes d'implémentation...)	Le Grand Anancy en charge de la gestion des itinéraires et le propriétaire des itinéraires de CCSP / Association (Borne, signal...)	
MAINTIEN BALISAGE		Commune de destination et/ou propriétaire	Grand Anancy en régie ou propriétaire en l'appui (Grand Anancy...)	Grand Anancy en régie ou propriétaire en l'appui (Grand Anancy...)	
		Maintenance des bornes d'implémentation	Grand Anancy (sauf pour les bornes d'implémentation...)	Grand Anancy en régie ou propriétaire en l'appui (Grand Anancy...)	
		Commune de destination et/ou propriétaire	Grand Anancy en régie ou propriétaire en l'appui (Grand Anancy...)	Grand Anancy en régie ou propriétaire en l'appui (Grand Anancy...)	
MAINTIEN BALISAGE		Maintenance des bornes d'implémentation	Grand Anancy en régie ou propriétaire en l'appui (Grand Anancy...)	Grand Anancy en régie ou propriétaire en l'appui (Grand Anancy...)	
		Maintenance des bornes d'implémentation	Grand Anancy en régie ou propriétaire en l'appui (Grand Anancy...)	Grand Anancy en régie ou propriétaire en l'appui (Grand Anancy...)	
		Maintenance des bornes d'implémentation	Grand Anancy en régie ou propriétaire en l'appui (Grand Anancy...)	Grand Anancy en régie ou propriétaire en l'appui (Grand Anancy...)	
DIRECTION ANCIEN DES SENTIERS		Etat des documents de balisage et d'entretien	Grand Anancy - Appel Service d'Urgence et/ou CCSP (1 & 2 par/par)	Grand Anancy - Appel Service d'Urgence et/ou CCSP (1 & 2 par/par)	
		Etat des sites balisés de balisage	Grand Anancy Opérationnel et financé par les participants en charge de l'entretien au fur et à mesure	Grand Anancy Opérationnel et financé par les participants en charge de l'entretien au fur et à mesure	
		Maintenance des bornes d'implémentation	Grand Anancy en régie ou propriétaire en l'appui (Grand Anancy...)	Grand Anancy en régie ou propriétaire en l'appui (Grand Anancy...)	
APPUI ANCIEN		Contrôle des installations de sécurité (signal, borne, panneau...)	Prévention et/ou réparation communale... (CCSP/CCSP)	Le Grand Anancy en charge de commander le équipement Le Grand Anancy en charge de commander le Borne, panneau	
		Commune de destination et/ou propriétaire	Le PNR ou chargé de communauté le propriétaire Le Grand Anancy en charge de commander le Borne, panneau	Le Grand Anancy en charge de commander le équipement Le Grand Anancy en charge de commander le Borne, panneau	
		Maintenance des bornes d'implémentation	Le Grand Anancy en régie ou propriétaire en l'appui (Grand Anancy...)	Le Grand Anancy en régie ou propriétaire en l'appui (Grand Anancy...)	

La gestion est identique à celle identifiée dans le diagnostic territorial de la randonnée page 74



Gestion des tronçons en commun avec d'autres structures (PNR du Massif des Bauges, autres intercommunalités, Syndicats...)

Exemple du PNR :

Le Grand Anancy est l'interlocuteur direct du Conseil Départemental 74 pour la gestion des sentiers en commun avec le réseau GR/GRP du PNR. 2 cas se posent :

1/ Remise à niveau d'un sentier avec tronçons communs :

Si le Grand Anancy veut remettre à niveau un sentier qui comporte un tronçon commun avec le PNR par exemple, il devra saisir le PNR qui validera le plan de balisage qui lui revient (appellation, interaction avec les communes...). Chaque partie prendra à sa charge la pose de mobilier ainsi que l'entretien du sentier (végétation, petit terrassement...). Dans un souci d'homogénéité de pose et de continuité d'entretien, il sera privilégié le fait d'employer le même prestataire.

3 sentiers sont sujets à ce fonctionnement :

- Le sentier des Tours St Jacques remis à niveau intégralement en novembre 2017
- Le sentier des 3 Bornes remis à niveau intégralement en juillet 2017
- Le sentier d'Anancy les Pulsots remis à niveau intégralement en...

Normalement pour les 5 années à venir, ce scénario ne devrait pas avoir lieu.

2/ Remise à niveau d'un tronçon relevant de la compétence seule du PNR :

- Le PNR saisit directement le Conseil Départemental 74 pour le rebalissage.
- Le Plan de balisage sera vérifié par le technicien du PNR.
- L'achat de la signalétique sera traité en direct par le PNR
- L'assemblage et la pose du mobilier sera réalisé par le PNR (en régie ou prestation de service).

Estimation du coût HT pour les projets à nouveau sentiers
Coût total de 251 000€ soit 30 200 €/an

Tronçon	Commune	Statut	Coût HT	Coût TTC
Tronçon 1	Annecy	Commune	10 000	12 000
Tronçon 2	Annecy	Commune	10 000	12 000
Tronçon 3	Annecy	Commune	10 000	12 000
Tronçon 4	Annecy	Commune	10 000	12 000
Tronçon 5	Annecy	Commune	10 000	12 000
Tronçon 6	Annecy	Commune	10 000	12 000
Tronçon 7	Annecy	Commune	10 000	12 000
Tronçon 8	Annecy	Commune	10 000	12 000
Tronçon 9	Annecy	Commune	10 000	12 000
Tronçon 10	Annecy	Commune	10 000	12 000
Tronçon 11	Annecy	Commune	10 000	12 000
Tronçon 12	Annecy	Commune	10 000	12 000
Tronçon 13	Annecy	Commune	10 000	12 000
Tronçon 14	Annecy	Commune	10 000	12 000
Tronçon 15	Annecy	Commune	10 000	12 000
Tronçon 16	Annecy	Commune	10 000	12 000
Tronçon 17	Annecy	Commune	10 000	12 000
Tronçon 18	Annecy	Commune	10 000	12 000
Tronçon 19	Annecy	Commune	10 000	12 000
Tronçon 20	Annecy	Commune	10 000	12 000

5/ Budget et programmation n+5

Il ressort deux points à prendre en compte :

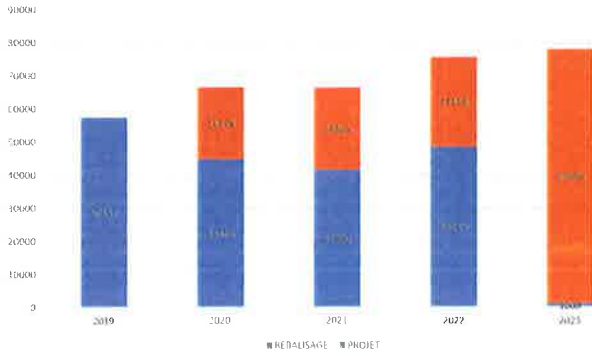
Le 1^{er} - la finalisation des sentiers existants, estimée à 193 731 € HT (subvention déduite)

Ces actions reprennent l'acquisition et la pose de la signalétique (directionnelle et panneau d'accueil) ; la création et l'implantation de tables d'orientation ainsi que les aménagements nécessaires et utiles pour le randonneur (traversée de parc, sécurité, marches...).

Le 2^{ème} - la création de nouveaux sentiers estimée à 150 814 € HT (subvention déduite)

Il s'agit là d'inscrire au PDIPR de nouveaux sentiers.

PROGRAMMATION BUDGETAIRE SUR LES 5 ANNEES A VENIR
SUBVENTION DEDUITE



Echéancier (montants exprimés en € HT)

Tranche de travaux	2019	2020	2021	2022	2023
REBALAISAGE	58000	45000	42000	48000	0
PROJET	0	18000	20000	20000	73000
TOTAL	58000	63000	62000	68000	73000

SCHEMA DIRECTEUR DES SENTIERS DE RANDONNEE

PARTIE D/ FICHE IDENTITE DES SENTIERS

D. FICHES SENTIERS	263
Accès GRP au départ des 3 Bornes	364
Boucle des gorges du Fier	370
Boucle VTT de Groisy	377
Boucle de la cascade d'Angon	384
Boucle de la croix des Esparzales	391
Boucle de l'Ermitage St Germain	398
Boucle de Montagny-Chavanod	305
Boucle de Vidran-Mandallaz	318
Boucle d'Entrevernes	325
Boucle des contreforts du Semnoz	332
Boucle des Puits	339
Boucle du Chaos du Chéran	346
Boucle du Château de Menthon	352
Boucle du Laudon	359
Boucle du Mont Veyrier	366
Boucle du Taillefer	373
Circuit de Bénévent	380
Circuit de la Tour et Malassoire	386
Circuit de Sous-Dine	392
Du Col de la Fordaz au chalet de l'Aulp	398
Entre Albanais et Chéran	405
Entre marais et montagne	412
GR 96	420
GRP Tour du lac d'Annecy	427
La croix de Chuguet - Grande Jeanne	435
La croix de Crêt - Les Puits	442
La Cuséenne	449
La grande boucle du Parmelan	456
La tête du Parmelan	465
Le balcon du Semnoz	472
Le Clay - Cochette	479
Le crêt de l'Aigle	486
Le plateau du Parmelan	492
Le voile de la marée	499
Les hameaux de Montmin	506
Les hameaux de Talloires Ponnay - Planfait	513
Les Luzes - Les Gardes	520
Les Tours St Jacques	527
Liaison bord du lac à St Jorioz vers la Boucle du Laudon	533
Liaison contreforts du Semnoz - sentier des tourbières et marais	539
Liaison Entrevernes - Les Maisons (Duingt)	545
Liaison Escarmouche - Tour d'Almon	551
Liaison Taillefer - Bochettes	557
Liaison GRP Tour des Bauges - GRP Tour du lac d'Annecy	563

L'escarmouche	569
Sentier de la Touvière	576
Sentier de la Vuettaz	583
Sentier de Patétier	590
Sentier de Taine	596
Sentier des Fournis	603
Sentier des Moines	610
Sentier des Partisans	617
Sentier des Tourbières et Marais	624
Sentier des Trois Bornes	631
Sentier du Capitaine Anjot	637
Sentier du Chéran	644
Sentier du Dernier Assaut	651
Sentier du Mont Gerbét	658
Sentier du Roc de Chère	665
Sentier Piétonnier du tour du lac d'Annecy	672
Tour de Pierre Taillée	678
Vallon de Sainte Catherine	685

D. FICHES SENTIERS

Les sentiers existants relevant de la compétence du Grand Annecy font l'objet d'une fiche « identité sentier ».
 Cette fiche détaille les caractéristiques techniques (kilométrage, dénivelé...) les équipements présents, les modifications à apporter si besoin.
 Sont également identifiés le patrimoine naturel et bâti ainsi que les problématiques liées au foncier, aux usages, ...

Une cartographie du sentier et des itinéraires communs sont représentés sur fond de carte IGN et orthophotoplan pour localiser le sentier.

Les nouveaux projets de sentiers sont référencés dans la partie C du présent document page 88.

Accès GRP au départ des 3 bornes

S.I.D.1

Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
 Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
 Sentier SUPPRIMÉ – Cf. Partie 1
 Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2

263

264

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINÉRAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINÉRAIRE

Nom de l'itinéraire : Accès GRP des 3 Bornes
Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY
Longueur de l'itinéraire : 5,6 kms
Dénivelés : D+ 747m

Durée : 2h40
Longueur Goudronnée (en km et %) : /
Commune(s) et lieu de départ : Commune de Cusy parking de la Grande Raie (45°45'27.72"N / 6°3'25.64"E)
Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Cusy (74097)

Typologie actuelle du sentier :
 GR
 GRP
 Sentier PDIPR
 Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison
 Ce tronçon est un accès au réseau GRP®

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :
 Prendre l'A41 direction Chambéry
 Prendre la sortie 15. RUMILLY (Alby sur Chéran)
 Au rond-point, prendre la D3 (direction Héry sur Alby / Alby sur Chéran / Chainaz les Frasses)
 Traverser Héry sur Alby en Direction de Cusy
 Dans Cusy, prendre à gauche la D911 sur environ 2 kilomètres en direction du PNR du Massif des Bauges.
 Le parking se situe sur la droite de la route après un virage.

265

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal :
 L'itinéraire est balisé en direction du refuge du creux de Lachat via le principal point d'intérêt, le Chalet du Trousset qui présente un panorama intéressant sur le Lac du Bourget et l'Albanais en plus de constituer un point d'arrêt agréable ainsi qu'une possibilité d'abri ponctuel.

Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

<i>Patrimoine Naturel</i>	Paysage / Panorama	Parcours en moyenne montagne avec point de vue sur le Massif des Bauges, le lac du Bourget
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF de type 2 : Chainons occidentaux des Bauges
	Biodiversité des milieux	Parcours à dominance forestière (forêt mixte) passage sous falaise et petites zones d'éboulis
	Autres	
<i>Patrimoine Classé / inscrit</i>	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
<i>Patrimoine Vernaculaire</i>	Bâti, ouvrages d'art	Chalet de la Revèche, chalet du Trousset
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	Barbecue en pierre au chalet du Trousset
<i>Autres Services (optionnel)</i>	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	Chalet du Trousset (refuge non gardé)
	Autres	

Valorisation du sentier :
 Cet itinéraire fait partie du réseau de sentier GR-GRP du Massif des Bauges.
 Il est principalement valorisé via le topo-guide « Tours et Traversées du Massif des Bauges » coédité par le parc naturel régional du Massif des Bauges et la Fédération Française de Randonnée. La dernière édition de cet ouvrage date de 2015.
 Il sera également valorisé par le Grand Annecy via l'édition de documents touristiques.

266

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais
 Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :
 Entretien régulier : Oui Non
 Si « Oui », précisez la fréquence :
 Le sentier est entretenu par le PNR du Massif des Bauges
 Balisage : Oui Non
 Si « Oui » :
 Charte Départementale
 Autre Balisage
 Année de balisage : 2017
 Si année non connue, estimation :
 Balisage : Récent Ancien
 Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais
Equipements :
 - Parkings : Oui Non
 Si « Oui », précisez nombre et capacité d'accueil + reportez sur la carte
 Présence d'1 parking : Parking de la Grande Raie, environ 10 voitures
 - Panneau d'accueil : Oui Non
 Si « Oui », précisez et reportez sur la carte
 - Autres équipements : Oui Non
 (Table d'orientation, aire de Pique-Nique, structure d'accueil, autre...)
 Si « Oui », précisez le nombre et reportez sur la carte
 Présence d'un passage câblé pour permettre le franchissement d'un passage aérien

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non
 Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes...) et si une solution est mise en place

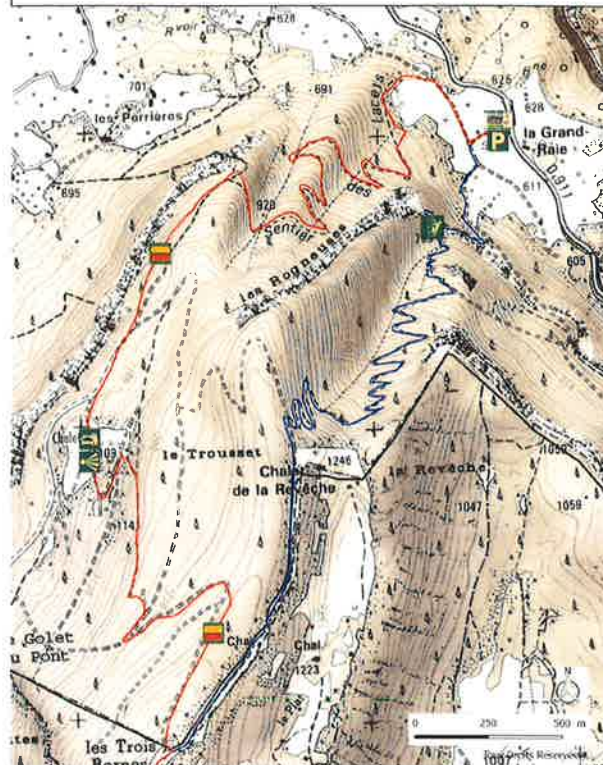
Problème de foncier : Oui Non
 Si « Oui », précisez et reportez sur la carte cadastrale

Conflits d'usage identifiés : Oui Non
 Si « Oui », précisez et reportez sur la carte cadastrale

ACCES GRP AU DEPART DU SENTIER DES 3 BORNES

COMMUNE DE CUSY

— Accès GRP — Sentier des 3 Bornes



ACCES GRP AU DEPART DU SENTIER DES 3 BORNES

COMMUNE DE CUSY

— Accès GRP — Sentier des 3 Bornes



Boucle des gorges du Fier

Sentier de Niveau :

S.I.D.2

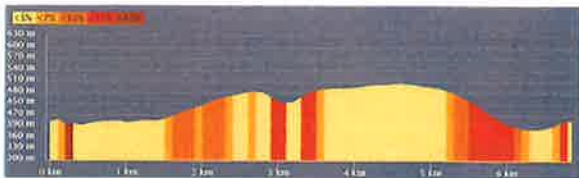
- Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
- Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
- Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1
- Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2



PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Boucle des Gorges du Fier
 Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY
 Longueur de l'itinéraire : 6,8 kms
 Dénivelés : D+ 177m



Durée : 2h10
 Longueur Goudronnée (en km et %) : 2 kms soit environ 29,4%
 Commune(s) et lieu de départ : Commune de Lovagny, parking Pont Verre (45°53'44.77"N / 6°2'11.96"E)
 Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Lovagny (74152) et Chavanod (74067)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
- GRP
- Sentier PDIPR
- Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis Annecy :

Prendre la direction de Seynod puis direction Chavanod par la RD16, route des Creuses
 A Chavanod, prendre la route des gorges du Fier en direction de Lovagny.
 Traverser le Fier (passage sur le pont) et se stationner sur le parking à droite.

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal :
 Les Gorges du Fier / Bois Côte Madame

Elément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Gorges du Fier
	Espace Naturel Remarquable	Site inscrit des Gorges du Fier et du bois des Poètes
	Biodiversité des milieux	Plantation de merisiers, bois de Côte Madame
	Autres	
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	Château de Montrottier
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	Maison Forte de Chavaroche
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	

Valorisation du sentier :
 Il sera valorisé par le Grand Annecy via l'édition de documents touristiques.

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais

Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non

Si « Oui », précisez la fréquence : 1 fois/an

Balisage : Oui Non

Si « Oui » :

Charte Départementale

Autre Balisage

Année de balisage :

Si année non connue, estimation : 2014

Balisage : Récent Ancien

Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :

- Parkings : Oui Non

Présence de 2 parkings : Parking de Pont Verre et de la mairie de Chavanod

- Panneau d'accueil : Oui Non

Si « Oui », précisez et reportez sur la carte

- Autres équipements : Oui Non

(Table d'orientation, aire de Pic-Nic, structure d'accueil, autre...)

Si « Oui », précisez le nombre et reportez sur la carte

Présence de bancs, aire de pique-nique au départ du sentier

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

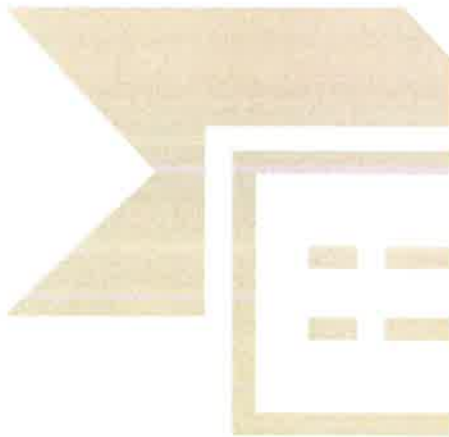
Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes...) et si une solution est mise en place

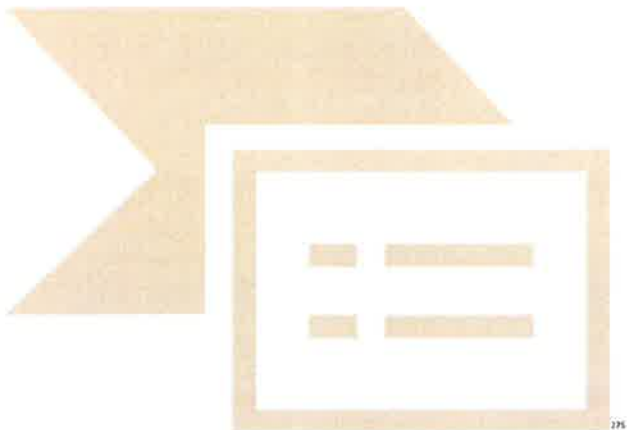
Problème de foncier : Oui Non

Si « Oui », précisez et reportez sur la carte cadastrale

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

Si « Oui », précisez et reportez sur la carte cadastrale





PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du tracé)

NB : précisez uniquement les modifications concernées

Longueur de l'itinéraire (en km) :

Dénivelé cumulé :

Durée estimée :

Longueur goudronnée (en km et %) :

Commune(s) de départ et lieu(x) de départ :

Commune(s) traversée(s) :

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :

TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES

Modification du tracé ou création d'un sentier :

- Précisez et reportez sur carte cadastrale :
 - . Linéaire sur propriété publique (km et %)
 - . Linéaire sur propriété privée (km et %)
- Transmettre au Conseil Général :
 - . La liste des propriétaires,
 - . Le tracé cadastral
 - . Les conventions de passage signées (si non, en leur absence, les conventions signées seront demandées lors de l'instruction pour l'inscription au PDIPR)

Gestion problématique du foncier :

Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées

Projet en balisage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte

Implantation de 2 panneaux d'accueil, 1 au gorges du Fier – à créer et 1 pour remplacer l'existant

Projets en équipements :

Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation,...) + reportez sur la carte :

Gestion des conflits d'usage :

Où se situent-ils ?

Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte

Projets de travaux / aménagements :

Précisez + reportez sur carte

276

Boucle VTT de Groisy

Sentier de Nouveau :

S.I.D.2

- Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
- Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
- Sentier SUPPRIMER – Cf. Partie 1
- Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2



277

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

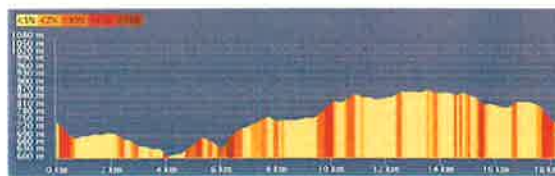
IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Boucle VTT de Groisy (niveau rouge)

Référence carte IGN : 3430 OT MONT SALEVE

Longueur de l'itinéraire : 18,3 kms

Dénivelés : D+ 420 m



Durée : 3h40

Longueur Goudronnée (en km et %) : 5,7 kms soit environ 31,15%

Commune(s) et lieu de départ : Commune de Groisy, parking mairie (46°01'63,40"N / 6°1'71,04"E)

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Groisy (74137) et Villy le Bouveret (74306)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
- GRP
- Sentier PDIPR
- Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis l'Hôtel de Ville d'Annecy, prendre la direction de Thorens-Glières (RD 1203). Arrivé à Longchamps, prendre la RD2 en direction de Groisy et se stationner à la mairie (Croix Coquin).

278

INTERETS DU SENTIER		
Objectif principal : Villy le Bouveret		
Elément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire : Possibilité de variante par le circuit Tour et Malassoire		
<i>Patrimoine Naturel</i>	Paysage / Panorama	Le Salève, Massif du Parmelan
	Espace Naturel Remarquable	
	Biodiversité des milieux	De nombreuses zones humides
	Autres	
<i>Patrimoine Classé / Inscrit</i>	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
<i>Patrimoine Vernaculaire</i>	Bâti, ouvrages d'art	
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
<i>Autres Services (optionnel)</i>	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	
Valorisation du sentier : Il sera valorisé par le Grand Annecy via l'édition de documents touristiques.		

279

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE	
Etat du sentier :	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Assez bon <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>
Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :	
Entretien régulier :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
1 à 2 fois par an	
Balises :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si « Oui » :	
Charte Départementale	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre Balisage	<input type="checkbox"/>
Année de balisage :	
Si année non connue, estimation : 2013	
Balisage :	Récent <input checked="" type="checkbox"/> Ancien <input type="checkbox"/>
Etat du balisage :	Bon <input type="checkbox"/> Partiel <input checked="" type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>
Equipements :	
- Parkings :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Parking de l'école d'environ 30 places (46° 1'4.74"N/6°10'7.66"E)	
- Panneau d'accueil :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Si « Oui », précisez et reportez sur la carte	
- Autres équipements :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
(Table d'orientation, aire de Pic-Nic, structure d'accueil, autre...)	
Si « Oui », précisez le nombre et reportez sur la carte	
DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES	
Points noirs :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes...) et si une solution est mise en place	
.....	
.....	
Problème de foncier :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Si « Oui », précisez et reportez sur la carte cadastrale	
.....	
.....	
Conflits d'usage identifiés :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Si « Oui », précisez et reportez sur la carte cadastrale	
.....	
.....	

280



281



282

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du tracé)

NB : précisez uniquement les modifications concernées

Longueur de l'itinéraire (en km) :

Dénivelé cumulé :

Durée estimée :

Longueur goudronnée (en km et %) :

Commune(s) de départ et lieu(x) de départ :

Commune(s) traversée(s) :

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :

TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES

Modification du tracé ou création d'un sentier :

- Précisez et reportez sur carte cadastrale :

Linéaire sur propriété publique (km et %)

Linéaire sur propriété privée (km et %)

- Transmettre au Conseil Général :

La liste des propriétaires,

Le tracé cadastral

Les conventions de passage signées (si non, en leur absence, les conventions signées seront demandées lors de l'instruction pour l'inscription au PDIPR)

Gestion problématique du foncier :

Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées

Projet en balisage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte

Remise à niveau intégrale de la signalétique selon la nouvelle charte de randonnée + 1 panneau d'accueil à Groisy. Le panneau d'accueil de Villy le Bouveret relève du sentier « Grand Balcon du plateau des Bornes de compétence syndicat mixte du Salève.

Projets en équipements :

Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation...) + reportez sur la carte :

Gestion des conflits d'usage :

Où se situent-ils ?

Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte

Projets de travaux / aménagements :

Précisez + reportez sur carte

283

Boucle de la cascade d'Angon

Sentier de Niveau

S.I.D.2

Sentier EXISTANT - Cf. Partie 1

Sentier EXISTANT avec intervention prévue - Cf. Partie 1 + 2

Sentier SUPPRIME - Cf. Partie 1

Nouveau PROJET de sentier - Cf. Partie 1 + 2



284

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

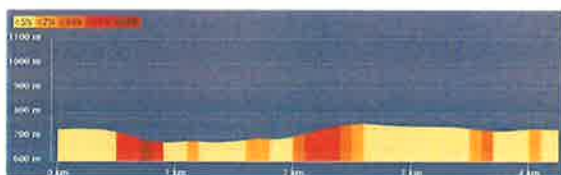
IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Boucle de la cascade d'Angon

Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY

Longueur de l'itinéraire : 4,2 kms

Dénivelés : D+ 100 m depuis le parking principal de la Pirraz



Durée : 1h00

Longueur Goudronnée (en km et %) : 311m soit environ 7%

Commune(s) et lieu de départ : Talloires parking de la Pirraz (45°50'17.78"N/ 6°13'34.22"E)

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Talloires-Montmin (74295)

Typologie actuelle du sentier :

GR

GRP

Sentier PDIPR

Si autre (hors PDIPR) :

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis Annecy :

Prendre la direction de Talloires (RD 909). Traverser successivement Annecy le Vieux, Veyrier du Lac puis Menthon St Bernard.

Arrivé à Menthon St Bernard, continuer en direction De Talloires (RD 909A). Faire environ 2 km et laisser la direction Talloires sur la droite et prendre à gauche dans le virage la RD42. Passer le hameau de Perroix puis passer sous le tunnel de l'Hermitage. Se stationner au hameau de la Pirraz sur la droite.

285

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : La cascade d'Angon

Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Vue sur le lac d'Annecy et le roc des Bœufs
	Espace Naturel Remarquable	Cascade d'Angon
	Biodiversité des milieux	Présence d' <i>Erythronium dens-canis</i> plante rare mais abondante sur site. Elle n'est pas protégée mais il faut éviter de l'a cueillir.
	Autres	Les chaudrons de sorcières.
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	Site inscrit cascade inférieure d'Angon, nant d'Oy et leurs abords
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	
	Patrimoine immatériel	La légende des fées qui hantaient les rives du lac d'Annecy
	Petit patrimoine bâti	Pont des Fées d'origine médiévale
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	

Valorisation du sentier :

Il sera valorisé par le Grand Annecy via l'édition de documents touristiques.

286

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais

Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non

Si « Oui », précisez la fréquence : 2 fois/an

Balisage : Oui Non

Si « Oui » :

Charte Départementale

Autre Balisage

Année de balisage :

Si année non connue, estimation :

Balisage : Récent Ancien

Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :

- Parkings : Oui Non

- Panneau d'accueil : Oui Non

Si « Oui », précisez et reportez sur la carte

- Autres équipements : Oui Non

(Table d'orientation, aire de Pic-Nic, structure d'accueil, autre...)

Si « Oui », précisez le nombre et reportez sur la carte

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Problème de foncier : Oui Non

Si « Oui », précisez et reportez sur la carte cadastrale

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

Si « Oui », précisez et reportez sur la carte cadastrale

287



288



289

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du tracé)

NB : précisez uniquement les modifications concernées

Longueur de l'itinéraire (en km) :

Dénivelé cumulé :

Durée estimée :

Longueur goudronnée (en km et %) :

Commune(s) de départ et lieu(x) de départ :

Commune(s) traversée(s) :

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :

TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES

Modification du tracé ou création d'un sentier :

- Précisez et reportez sur carte cadastrale :

 - Linéaire sur propriété publique (km et %)

 - Linéaire sur propriété privée (km et %)

- Transmettre au Conseil Général :

 - La liste des propriétaires,

 - Le tracé cadastral

 - Les conventions de passage signées (si non, en leur absence, les conventions signées seront demandées lors de l'instruction pour l'inscription au PDIPR)

Gestion problématique du foncier :

Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées

Projet en balisage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte

Remise à niveau intégrale de la signalétique selon la nouvelle charte de randonnée + 3 panneaux d'accueil

Projets en équipements :

Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation...) + reportez sur la carte :

Gestion des conflits d'usage :



Où se situent-ils ?

Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte

Projets de travaux / aménagements :

Précisez + reportez sur carte

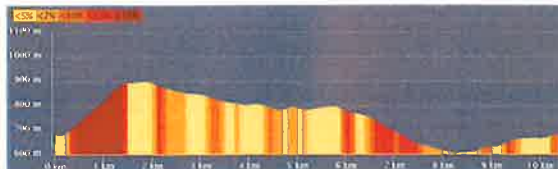
290

Sentier de l'homme : S.I.D.2	<input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT – Cf. partie 1 <input checked="" type="checkbox"/> Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2 <input type="checkbox"/> Sentier SUPPRIMER – Cf. Partie 1 <input type="checkbox"/> Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2
	
	

291

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE**IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE**

Nom de l'itinéraire : Boucle de la croix des Esparzales
Référence carte IGN : 3430 OT MONT DU SALEVE
Longueur de l'itinéraire : 10,4 kms
Dénivelés : D+ 332 m



Durée : 3h00
Longueur Goudronnée (en km et %) : 3,5 kms soit environ 33,6%
Commune(s) et lieu de départ : Chef-lieu de Thorens-Glières

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Fillière (74282)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
 GRP
 Sentier PDIPR

Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Uaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis Annecy, Prendre la direction de Thorens-Glières (RD 1203). Arrivé à Longchamp, prendre la RD2 en direction de Thorens-Glières. Traverser le hameau « les Sages », arrivé au centre de Thorens-Glières se stationner sur le parking.

292

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : La croix des Esparzales

Elément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

<i>Patrimoine Naturel</i>	Paysage / Panorama	
	Espace Naturel Remarquable	
	Biodiversité des milieux	De nombreuses zones humides
	Autres	
<i>Patrimoine Classé / inscrit</i>	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
<i>Patrimoine Vernaculaire</i>	Bâti, ouvrages d'art	
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	Croix des Esparzales
<i>Autres Services (optionnel)</i>	Vente produits terroirs	
	Restauration	Dasn Thoren
	Hébergement	
	Autres	

Valorisation du sentier :

Il sera valorisé par le Grand Annecy via l'édition de documents touristiques.

293

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais

Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non

Si « Oui », précisez la fréquence : 2 fois/an

Balisage : Oui Non

Si « Oui » : Rebalisage à prévoir

Charte Départementale

Autre Balisage

Année de balisage :

Si année non connue, estimation :

Balisage : Récent Ancien

Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :

- Parkings : Oui Non

Parking de l'église 22 places (45°59'47.64"N/6°14'52.33"E)

- Panneau d'accueil : Oui Non

- Autres équipements : Oui Non

(Table d'orientation, aire de Pic-Nic, structure d'accueil, autre...)

Si « Oui », précisez le nombre et reportez sur la carte

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes...) et si une solution est mise en place

La traversée de la R.D 2 à la Combe d'en Bas.

Problème de foncier : Oui Non

Si « Oui », précisez et reportez sur la carte cadastrale

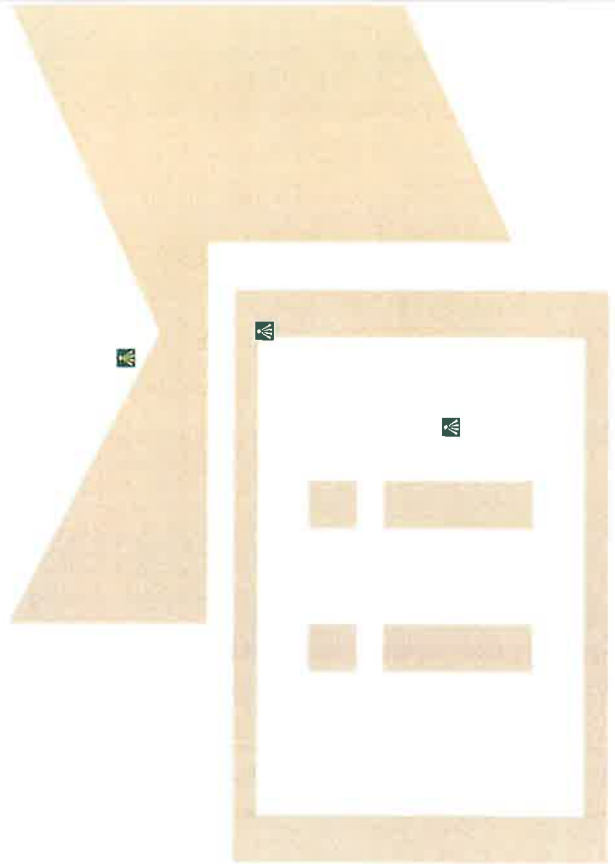
Conflits d'usage identifiés : Oui Non

Si « Oui », précisez et reportez sur la carte cadastrale

294



295



296

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE	
IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du trace)	
NB : précisez uniquement les modifications concernées	
Longueur de l'itinéraire (en km) :	
Dénivelé cumulé :	
Durée estimée :	
Longueur goudronnée (en km et %) :	
Commune(s) de départ et lieu(x) de départ (parking de l'église...) :	
Commune(s) traversée(s) :	
Conflits d'usage identifiés : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Type de parcours : Boucle <input checked="" type="checkbox"/> Linéaire <input type="checkbox"/> Liaison <input type="checkbox"/>	
Type de pratique : Pédestre <input checked="" type="checkbox"/> VTT/VTC <input checked="" type="checkbox"/> Equestre <input type="checkbox"/>	
Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :	
TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES	
Modification du tracé ou création d'un sentier :	
<ul style="list-style-type: none"> - Précisez et reportez <u>sur carte cadastrale</u> : <ul style="list-style-type: none"> · Linéaire sur propriété publique (km et %) · Linéaire sur propriété privée (km et %) - Transmettre au Conseil Général : <ul style="list-style-type: none"> · La liste des propriétaires, · Le tracé cadastral · Les conventions de passage signées (si non, en leur absence, les conventions signées seront demandées lors de l'instruction pour l'inscription au PDIPR) 	
Gestion problématique du foncier :	
Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées	
Projet en balisage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte	
Remise à niveau intégrale de la signalétique selon la nouvelle charte de randonnée + 1 panneau d'accueil	
Projets en équipements :	
Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation,) + reportez sur la carte :	
Gestion des conflits d'usage :	
Où se situent-ils ?	
Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte	
Projets de travaux / aménagements :	
Précisez + reportez sur carte	

297

Bourie de l'Ermitage St Germain

<p>Sentier de Niveau :</p> <p style="font-size: 24px; font-weight: bold; color: red;">S.I.D.2</p>	<input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT – Cf. partie 1 <input checked="" type="checkbox"/> Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2 <input type="checkbox"/> Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1 <input type="checkbox"/> Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2

298

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE	
IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE	
Nom de l'itinéraire :	Boucle de l'Ermitage St Germain
Référence carte IGN :	3431 OT LAC D'ANNECY
Longueur de l'itinéraire :	6,9 kms
Dénivelés :	D+ 351 m
	
Durée :	3h00
Longueur Goudronnée (en km et %) :	3,3 soit environ 47,8%
Commune(s) et lieu de départ :	Talloires soit : lieu-dit les Granges (45°50'46.67"N/6°12'50.85"E) parking du centre (45°50'22.65"N/6°12'48.13"E)
Commune(s) traversée(s) avec code INSEE :	Talloires (74275)
Typologie actuelle du sentier :	<input type="checkbox"/> GR <input type="checkbox"/> GRP <input checked="" type="checkbox"/> Sentier PDIPR <input type="checkbox"/> Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2
Type de parcours :	Boucle <input checked="" type="checkbox"/> Linéaire <input type="checkbox"/> Uaison <input type="checkbox"/>
Type de pratique :	Pédestre <input checked="" type="checkbox"/> VTT/VTC <input type="checkbox"/> Equestre <input type="checkbox"/>
Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :	Depuis Annecy :
Prendre la direction de Talloires (RD 909). Traverser successivement Annecy le Vieux, Veyrier du Lac puis Menthon St Bernard.	
Arrivé à Menthon St Bernard, continuer en direction De Talloires (RD 909A). Se stationner au parking dessous la mairie.	

299

INTERETS DU SENTIER		
Objectif principal : Ermitage St Germain		
Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire : Possibilité de boucler sur d'autres parcours PDIPR (sentier des Moines, cascade d'Angon...)		
Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Baie de Talloires et le lac
	Espace Naturel Remarquable	Cascade d'Angon
	Biodiversité des milieux	
	Autres	
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	Sites inscrits de l'Ermitage, du clos de Chère et l'Abbaye de Talloires et de la cascade inférieure d'Angon
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	Restaurants sur le port
	Hébergement	Hôtels sur le port
	Autres	
Valorisation du sentier :		
Il sera valorisé par le Grand Anancy via l'édition de documents touristiques.		

300

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE	
Etat du sentier :	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Assez bon <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>
Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :	
Entretien régulier :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si « Oui », précisez la fréquence : 1 à 2 fois/an	
Balisage :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si « Oui » : Rebalisage à prévoir	
Charte Départementale	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre Balisage	<input type="checkbox"/>
Année de balisage :	
Si année non connue, estimation :	
Balisage :	Récent <input checked="" type="checkbox"/> Ancien <input type="checkbox"/>
Etat du balisage :	Bon <input type="checkbox"/> Partiel <input checked="" type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>
Incohérence du balisage dans Talloires	
Équipements :	
- Parkings :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Présence de 2 parkings : Dessous la mairie vers le port et au lieu-dit les Granges	
- Panneau d'accueil :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Si « Oui », précisez et reportez sur la carte	
- Autres équipements :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
(Table d'orientation, aire de Pic-Nic, structure d'accueil, autre...)	
Si « Oui », précisez le nombre et reportez sur la carte	
Présence de bancs, aire de pique-nique au départ du sentier	
DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES	
Points noirs :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes...) et si une solution est mise en place	

Problème de foncier :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Si « Oui », précisez et reportez sur la carte cadastrale	

Conflits d'usage identifiés :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Si « Oui », précisez et reportez sur la carte cadastrale	

301



302



303

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du tracé)

NB : précisez uniquement les modifications concernées

Longueur de l'itinéraire (en km) :

Dénivelé cumulé :

Durée estimée :

Longueur goudronnée (en km et %) :

Commune(s) de départ et lieu(x) de départ :

Commune(s) traversée(s) :

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :

TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES

Modification du tracé ou création d'un sentier :

- Précisez et reportez sur carte cadastrale :

▫ Linéaire sur propriété publique (km et %)

▫ Linéaire sur propriété privée (km et %)

- Transmettre au Conseil Général :

▫ La liste des propriétaires,

▫ Le tracé cadastral

▫ Les conventions de passage signées (si non, en leur absence, les conventions signées seront demandées lors de l'instruction pour l'inscription au PDIPR)

Gestion problématique du foncier :

Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées

Projet en balisage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte

Remise à niveau intégrale de la signalétique selon la nouvelle charte de randonnée. 1 panneau d'accueil à prévoir sur le parking de Talloires chef-lieu

Projets en équipements :

Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation,) + reportez sur la carte :

Gestion des conflits d'usage :

Où se situent-ils ?

Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte

Projets de travaux / aménagements :

Précisez + reportez sur carte

304

Boucle de Montagny-Chavanod

Sentier de l'itinéraire :

S.I.L

Sentier EXISTANT – Cf. partie 1

Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2

Sentier SUPPRIMER – Cf. Partie 3

Nouveau PROJET de sentier (sentier déjà inscrit) – Cf. Partie 1 + 2



305

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Boucle de Montagny-Chavanod

Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY

Longueur de l'itinéraire : 8,4 kms

Dénivelés : D+ 225 m



Durée : 2h30

Longueur Goudronnée (en km et %) : 2,1 kms soit environ 25 %

Commune(s) et lieu de départ : Montagny les Lanches

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Montagny les Lanches (74186), Marcellaz-Albanais (74161) et Chavanod (74650)

Typologie actuelle du sentier :

GR

GRP

Sentier PDIPR

Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis Annecy :

Rejoindre Seynod et prendre la RD1201 (avenue d'Aix les Bains). Au rond-point de la grande mouette, continuer tout droit en direction d'Alby sur Chéran. Au rond-point du Treige, prendre à droite en direction de Montagny les Lanches sur la RD170. Se stationner sur le parking à côté de la mairie.

306

INTERETS DU SENTIER		
Objectif principal : Bols des Lanches		
Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :		
<i>Patrimoine Naturel</i>	Paysage / Panorama	Massif du Semnoz
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF 1 : prairie humide de Gambe Natura 2000 : réseau de zones humides de l'Albanais
	Biodiversité des milieux	
	Autres	
<i>Patrimoine Classé / Inscrit</i>	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
<i>Patrimoine Vernaculaire</i>	Bâti, ouvrages d'art	Château des Lanches
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
<i>Autres Services (optionnel)</i>	Vente produits terroirs	
	Restauration	Le relais des Lanches L'auberge de l'étang
	Hébergement	
	Autres	L'étang moderne (flyboard)
Valorisation du sentier :		
il sera valorisé par le Grand Anancy via l'édition de documents touristiques.		

307

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE	
Etat du sentier : Bon <input checked="" type="checkbox"/> Assez bon <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>	
Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :	
Entretien régulier : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Le sentier serait entretenu 1 à 2 fois/an	
Balisage : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Si « Oui » :	
Charte Départementale <input type="checkbox"/>	
Autre Balisage <input type="checkbox"/>	
Année de balisage :	
Si année non connue, estimation :	
Balisage : Récent <input type="checkbox"/> Ancien <input type="checkbox"/>	
Etat du balisage : Bon <input type="checkbox"/> Partiel <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>	
Incohérence du balisage dans Talloires	
Equipements :	
- Parkings : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Au niveau de la mairie une dizaine de places (45°51'41.95"N/6° 2'44.45"E)	
- Panneau d'accueil : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Prévoir 1 panneau d'accueil au niveau du Parking	
- Autres équipements : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
(Table d'orientation, aire de Pic-Nic, structure d'accueil, autre...)	
Si « Oui », précisez le nombre et reportez sur la carte	
Présence de bancs, aire de pique-nique au départ du sentier	
DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES	
Points noirs : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes...) et si une solution est mise en place	
Problème de foncier : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Si « Oui », précisez et reportez sur la carte cadastrale	
Conflits d'usage identifiés : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Si « Oui », précisez et reportez sur la carte cadastrale	

308



309



310



311

N° DE PARCELLES		PROPRIETAIRES	EMPRISE	TARIFANT	
				emprise	parcelle
AH-325 MARCELLAZ-ALBANAIS	M.BEAUQUIS Gérard 739, route de la Molière 74150 MARCELLAZ-ALBANAIS	Longueur 8,6 ml			
AH-326 MARCELLAZ-ALBANAIS	Mme METRAL Monique FERRAZ 74270 CHILLY	Longueur 12,9 ml			
AH-327 MARCELLAZ-ALBANAIS	M.MATROD Albert MURET 74540 ST SYLVESTRE	Longueur 1 ml Passe en limite de parcelle			
AH-340 MARCELLAZ-ALBANAIS	M.BEAUQUIS Michel MURET 74540 ST SYLVESTRE	Longueur 9 ml			
AH-339 MARCELLAZ-ALBANAIS	Mme METRAL Denise 433, route de Montmasson 74150 MARCELLAZ-ALBANAIS	Longueur 8,9 ml			
AH-585 MARCELLAZ-ALBANAIS	M.METRAL Michel 344, route de Montmasson 74150 MARCELLAZ-ALBANAIS	Longueur 10,2 ml			
AH-347 MARCELLAZ-ALBANAIS	M.MONTMASSON René 50, impasse de la Golta 74150 MARCELLAZ-ALBANAIS Mme MONTMASSON Simone 186, chemin du marais 73100 SAINT OFFENGE DESSOUS Mme BEAUQUIS Lucienne 50, impasse de la Golta 74150 MARCELLAZ-ALBANAIS	Longueur 14,4 ml			
AH-348 MARCELLAZ-ALBANAIS	M.REVIL Alain La Prebion 74600 MONTAGNY LES LANCHES Mme MONTMASSON Anne-Marie La Prebion 74600 MONTAGNY LES LANCHES	Longueur 15,1 ml			
AH-349 MARCELLAZ-ALBANAIS	Mme BERTHOUD Marinette 42, chemin de Saissy M.MENTHON Gilles 9, route de Quintal 74600 SEYNOD M.MENTHON Jean Marc 46, chemin de Saissy 74600 SEYNOD M.MENTHON Thierry 38, chemin de Saissy 74600 SEYNOD Mme MENTHON Sylvie 42, chemin de Saissy 74600 SEYNOD	Longueur 5,5 ml			

312

AH-350 MARCELLAZ-ALBANAIS	M.ANDRE Jacky 164, route de Crêt Dieu 74150 MARCELLAZ-ALBANAIS Mme ANDRE Usitte 35, rue centrale 73000 BASSENS M.ANDRE Michel 158, route de Crêt Dieu 74150 MARCELLAZ-ALBANAIS	Longueur 1,8 ml			
AI-87 MARCELLAZ-ALBANAIS	M.MONTMASSON René 50, impasse de la Golta 74150 MARCELLAZ-ALBANAIS Mme MONTMASSON Simone 186, chemin du marais 73100 SAINT OFFENGE DESSOUS Mme BEAUQUIS Lucienne 50, impasse de la Golta 74150 MARCELLAZ-ALBANAIS	Longueur 14,2 ml			
AI-83 MARCELLAZ-ALBANAIS	M.BEAUQUIS Gérard 739, route de la Molière 74150 MARCELLAZ-ALBANAIS	Longueur 1 ml Passe en limite de parcelle			
AI-86 MARCELLAZ-ALBANAIS	M.BEAUQUIS Gérard 739, route de la Molière 74150 MARCELLAZ-ALBANAIS	Longueur 18,8 ml			
AI-85 MARCELLAZ-ALBANAIS	Mme METRAL Monique FERRAZ 74270 CHILLY	Longueur 37,7 ml			
AI-84 MARCELLAZ-ALBANAIS	Mme PONCET Léonie 58, route de Charneuse 74330 POISY Mme BOGUET Chantal 150, route de Charneuse 74330 POISY Mme BOGUET Christine 130, route de Charneuse 74330 POISY Mme BOGUET Françoise 104, route de Charneuse 74330 POISY	Longueur 4,5 ml			
AI-99 MARCELLAZ-ALBANAIS	Mme OLIVIER Jacqueline 02, chemin de Froid Lieu 74200 THONON LES BAINS M.BERTHIER REMI 02, chemin de Froid Lieu 74200 THONON LES BAINS Mme BERTHIER Hélène 30, rue de Brissac 49000 ANGERS M.BERTHIER François 29, route de la Tioletta 74200 ANTHY SUR LEMAN	Longueur 22,8 ml			

313

AI-98 MARCELLAZ-ALBANAIS	M.MONTMASSON René 50, impasse de la Golta 74150 MARCELLAZ-ALBANAIS Mme MONTMASSON Martine 156, impasse de Montmasson 74150 MARCELLAZ-ALBANAIS Mme BEAUQUIS Lucienne 50, impasse de la Golta 74150 MARCELLAZ-ALBANAIS	Longueur 54,9 ml			
AI-96 MARCELLAZ-ALBANAIS	M.PONCET Bernard 809, route de la Molière 74150 MARCELLAZ-ALBANAIS	Longueur 54,7 ml			
AI-97 MARCELLAZ-ALBANAIS	M.AGUETTAND-PIEMONTAIS Jackie 45, chemin de Piémont 74150 MARCELLAZ-ALBANAIS	Longueur 21,9 ml			
OA-27 MONTAGNY LES LANCHES	M.METRAL Joseph 12, route du Crêt 74600 MONTAGNY LES LANCHES	Longueur 15,9 ml			
OA-66 MONTAGNY LES LANCHES	M.CHATELAIN Claude 5, route du Crêt 74600 MONTAGNY LES LANCHES M.CHATELAIN Pierre 40, route du Crêt 74600 MONTAGNY LES LANCHES Mme DUBASSAT Anita 40, route du Crêt 74600 MONTAGNY LES LANCHES	Longueur 39 ml			
OA-31 MONTAGNY LES LANCHES	Mme CHATELAIN Thérèse 705, route de la Sauphaz 74540 ST FELIX M.CHATELAIN Yves 213, route d'Anney 74600 MONTAGNY LES LANCHES M.CHATELAIN Georges Route du col de Formentière 66110 TAULIS Mme CHATELAIN Josiane 119, route de la Canche 74250 FILINGES M.CHATELAIN ALEXIS 3, rue du Kiosque 74960 ANNECY Mme CHATELAIN Elise 50, route des Vignes 74600 MONTAGNY LES LANCHES	Longueur 37,4 ml			
OA-32 MONTAGNY LES LANCHES	M.TRANCHANT Georges 941, route d'Oilly 74150 MARCELLAZ-ALBANAIS	Longueur 82,9 ml			
OA-525 MONTAGNY LES LANCHES	M.COSTER Denis 48, route de Chavanod 74600 MONTAGNY LES LANCHES	Longueur 91,2 ml			

314

OA-524 MONTAGNY LES LANCHES	M. COSTER Denis 48, route de Chavanod 74600 MONTAGNY LES LANCHES	Longueur 9,3 ml		
OA-63 MONTAGNY LES LANCHES	Les Verts Prés Par Mme Véronique Laperrière 920, route des Granges 74540 CHAPEIRY	Longueur 57,6 ml		
OA-72 MONTAGNY LES LANCHES	Les Verts Prés Par Mme Véronique Laperrière 920, route des Granges 74540 CHAPEIRY	Longueur 37,6 ml		
OA-76 MONTAGNY LES LANCHES	M. FONTAINE Joseph 137, impasse d'Oilly 74150 MARCELLAZ-ALBANAIS	Longueur 95,4 ml		
OA-77 MONTAGNY LES LANCHES	Mme DIRIAN Nicole 89, allée des Pins 74410 ST JORIOZ	Longueur 37 ml		
	Mme CHAPPUIS Denise 13, rue Louis Revon 74000 ANNECY			
	M. CHAPPUIS Clément Vouchy 74540 ST SYLVESTRE			
OA-81 MONTAGNY LES LANCHES	Mme VIOLET Estelle 269, chemin de la Ravoirie 74150 MARCELLAZ ALBANAIS	Longueur 28,4 ml		
	Mme DIRIAN Mireille Chemin des Bois 69480 MARCY			
	Mme DIRIAN Nicole 89, allée des Pins 74410 ST JORIOZ			
OA-80 MONTAGNY LES LANCHES	Mme LAPLACE Marie-Pierre 577, route d'Annecy 74150 MARCELLAZ ALBANAIS	Longueur 6,7 ml		

315

OA-768 CHAVANOD	M. GIRARD Fernand 53, rue Carnot 74000 ANNECY	Longueur 32 ml		
	M. GIRARD Victor 600, chemin de Piémont 74150 MARCELLAZ ALBANAIS			
OA-763 CHAVANOD	Mme GIRARD Brigitte 4, avenue Victoria 73000 AIX LES BAINS	Longueur 30,4 ml		
	M. GIRARD Thierry 141, chemin des Hutins 74150 MARCELLAZ ALBANAIS			
OA-762 CHAVANOD	Mme GIRARD Marie Louise 602, chemin de Piémont 74150 MARCELLAZ ALBANAIS	Longueur 10,8 ml		
	M. VUACHET Lionel 273, impasse des Grandes Charrières 74270 MUSIEGES			
OA-761 CHAVANOD	M. TRANCHANT Georges 941, route d'Oilly 74150 MARCELLAZ ALBANAIS	Longueur 17 ml		
	Mme DIRIAN Nicole 89, allée des Pins 74410 ST JORIOZ			
OA-761 CHAVANOD	Mme CHAPPUIS Denise 13, rue Louis Revon 74000 ANNECY	Longueur 17 ml		
	M. CHAPPUIS Clément Vouchy 74540 ST SYLVESTRE			
OA-761 CHAVANOD	Mme VIOLET Estelle 269, chemin de la Ravoirie 74150 MARCELLAZ ALBANAIS	Longueur 17 ml		
	Mme DIRIAN Mireille Chemin des Bois 69480 MARCY			

316

OA-760 CHAVANOD	Mme RICHARD Thérèse 138, route de Champnod 74650 CHAVANOD	Longueur 27,5 ml		
	M. BEAUQUIS Fernand 138, route de Champnod 74650 CHAVANOD			
	Mme BEAUQUIS Monique 21, route des Dronières 74350 CRUSELLES			
OA-758 CHAVANOD	M. TRANCHANT Georges 941, route d'Oilly 74150 MARCELLAZ ALBANAIS	Longueur 27,3 ml		
OA-757 CHAVANOD	M. DAVIET Hervé 2997, route du Chatelard 74150 THUSY	Longueur 43,8 ml		
	M. EXCOFFIER François 77, impasse d'Oilly 74150 MARCELLAZ ALBANAIS			
	M. DAVIET Gilbert 590, route du Chalnet 74540 VIUZ LA CHIESAZ			
	Mme EXCOFFIER Marguerite 210, route de la Côte 74350 VILLY LE PELLOUX			
	Mme EXCOFFIER Christiane 12, rue du Treவில் 74350 VILLY LE PELLOUX			
OA-752 CHAVANOD	M. FAVRE Marius 4, impasse des plants 74650 CHAVANOD	Longueur 5,2 ml		
OA-751 CHAVANOD	M. GERMAIN Léon 122, chemin de Genève 74650 CHAVANOD	Longueur 125,6 ml		
OA-778 CHAVANOD	M. FAVRE Marius 4, impasse des plants 74650 CHAVANOD	Longueur 73,6 ml		
OA-750 CHAVANOD	M. GERMAIN Léon 122, chemin de Faneyre 74540 CHAVANOD	Longueur 120,2 ml		
OA-704 CHAVANOD	GFA du Crevon par Thome Jean Marie 460, route du Crevon 74650 CHAVANOD	Longueur 116,9 ml		
OA-703 CHAVANOD	GFA du Crevon par Thome Jean Marie 460, route du Crevon 74650 CHAVANOD	Longueur 105,4 ml		
OA-912 CHAVANOD	GFA du Crevon par Thome Jean Marie 460, route du Crevon 74650 CHAVANOD	Longueur 72,6 ml		


317

Boucle de Vieron-Maidallaz

Sentier de Niveau

S.I.D.2

- Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
- Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
- Sentier SUPPRIMER – Cf. Partie 1
- Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2



318

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Boucle de Viéran-Mandallaz
 Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY
 Longueur de l'itinéraire : 11 kms
 Dénivelés : D+ 385 m



Durée : 2h30

Longueur Goudronnée (en km et %) : 2,8 kms soit environ 26%

Commune(s) et lieu de départ : Commune de Epagny Metz-Tessy – parking de Champ Pontay
 Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Epagny Metz-Tessy (74112) – Annecy (74010)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
 GRP
 Sentier PDIPR
 Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis l'Hôtel de Ville d'Annecy, prendre l'avenue d'Albigny en direction de Veyrier. Au feu à la Préfecture, prendre à gauche sur la RDS. Au rond-point prendre à gauche sur le boulevard du lycée puis à droite sur l'avenue de Brogny en direction d'Epagny Metz-Tessy. Arrivé par la RD9088 à Epagny, prendre à droite, route de la Montagne sur environ 2 kms puis tourner à droite. Continuer sur 300 ml, tourner à gauche le parking se situe sur la droite.

319

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : L'objectif est la Combe à la biche (Mandallaz)

Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Vue Sur Tournette, Parmelan
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF de type 2 : Chainons de la Mandallaz et de la Montagne d'Age, APPB Montagne de la Mandallaz Zone humide du Champ Corbet ENS type NATO de la Mandallaz
	Biodiversité des milieux	Bois des Machouettes Bois des Rodis
	Autres	
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	Site inscrit du Château de Proméry et leurs abords
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	Château de Proméry, château de Monthoux, ancien moulin de Viéran
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	

Valorisation du sentier :

Il sera valorisé par le Grand Anancy via l'édition de documents touristiques.

320

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais

Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non

Le sentier serait entretenu 1 à 2 fois/an

Balissage : Oui Non

Si « Oui » :

Charte Départementale

Autre Balissage

Année de balissage :

Si année non connue, estimation : 2014

Balissage : Récent Ancien

Etat du balissage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :

- Parkings : Oui Non

Parking de Champ Pontay (45°57'0.42"N / 6° 5'56.23"E) 10 voitures

- Panneau d'accueil : Oui Non

Si « Oui », précisez et reportez sur la carte

- Autres équipements : Oui Non

(Table d'orientation, aire de Pic-Nic, structure d'accueil, autre.)

Si « Oui », précisez le nombre et reportez sur la carte

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes,) et si une solution est mise en place

Problème de foncier : Oui Non

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

321



322



323

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du trace)

NB : précisez uniquement les modifications concernées

Longueur de l'itinéraire (en km) :

Dénivelé cumulé :

Durée estimée :

Longueur goudronnée (en km et %) :

Commune(s) de départ et lieu(x) de départ (parking de l'église...) :

Commune(s) traversée(s) :

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :

TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES

Modification du tracé ou création d'un sentier :

- Précisez et reportez sur carte cadastrale :

Linéaire sur propriété publique (km et %)

Linéaire sur propriété privée (km et %)

- Transmettre au Conseil Général :

La liste des propriétaires,

Le tracé cadastral

Les conventions de passage signées (si non, en leur absence, les conventions signées seront demandées lors de l'inscription pour l'inscription au PDIPR)

Gestion problématique du foncier :

Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées

Projet en balisage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte

Remise à niveau intégrale de la signalétique selon la nouvelle charte de randonnée + 1 panneau d'accueil

Projets en équipements :

Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation,) + reportez sur la carte :

Gestion des conflits d'usage :

Où se situent-ils ?

Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte

Projets de travaux / aménagements :

Précisez + reportez sur carte

324

Boucle d'Entrevernes

Sentier de Niveau : S.I.D.2	<input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
	<input checked="" type="checkbox"/> Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
	<input type="checkbox"/> Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1
	<input type="checkbox"/> Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2

325

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Boucle d'Entrevernes

Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY

Longueur de l'itinéraire : 8,9 kms

Dénivelés : D+ 685 m

Durée : 3h55

Longueur Goudronnée (en km et %) : 0,4 kms soit environ 4,3%

Commune(s) et lieu de départ : Commune d'Entrevernes – parking à côté de la mairie

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Entrevernes (74111) – Saint Eustache (74232) – Saint Jorioz (74242) – Duingt (74108)

Typologie actuelle du sentier :

GR

GRP

Sentier PDIPR

Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis l'Hôtel de Ville d'Annecy, prendre à gauche sur Quai St Eustache Chappuis / RD1508 (6,3 kms). Au rond-point, continuer tout droit, prendre la 2^è sortie sur route d'Albertville / RD1508 (4,5 kms). Prendre à droite sur route d'Entrevernes / RDB (4,6 kms). Se stationner sur le parking de la mairie.

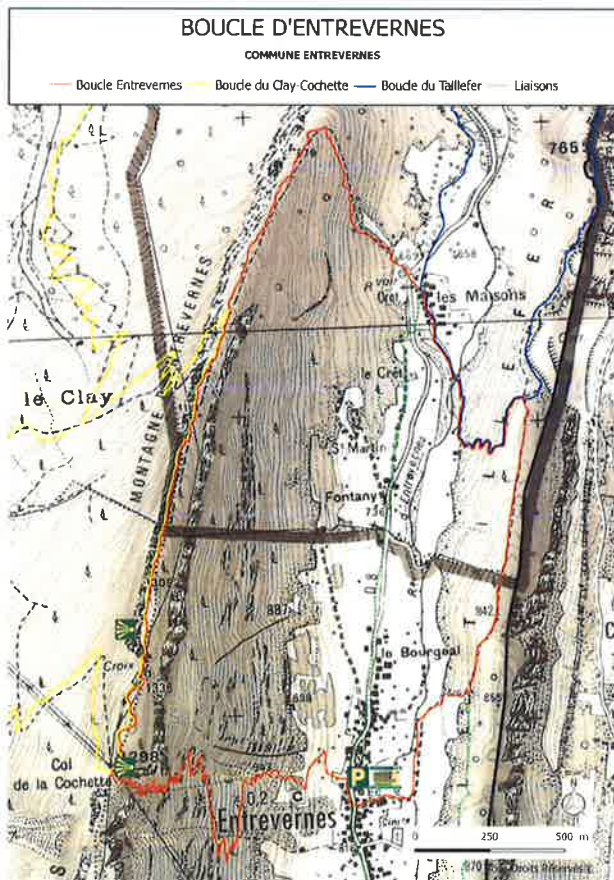
326

INTERETS DU SENTIER		
Objectif principal : Le col de la Cochette – Montagne d'Entrevernes – le Taillefer (sur la carrière)		
Elément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :		
Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Panorama lac d'Annecy, vallon d'Entrevernes et Semnoz, Massif des Bornes
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF de type 1 : Roc des Bœufs, montagne d'Entrevernes ZNIEFF de type 2 : Massifs orientaux des Bauges
	Biodiversité des milieux	
	Autres	
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	Eglise d'Entrevernes Chapelle des Maisons
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	
Valorisation du sentier :		
Il sera valorisé par le Grand Annecy via l'édition de documents touristiques.		

327

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE	
Etat du sentier :	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Assez bon <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>
Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :	
Entretien régulier :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Le sentier serait entretenu 1 à 2 fois/an	
Balisage :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si « Oui » :	
Charte Départementale	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre Balisage	<input type="checkbox"/>
Année de balisage :	
Si année non connue, estimation : 2014	
Balisage :	Récant <input checked="" type="checkbox"/> Ancien <input type="checkbox"/>
Etat du balisage :	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Partiel <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>
Equipements :	
- Parkings :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Parking à côté de la mairie d'Entrevernes (45°57'0.42"N/ 6° 5'56.23"E) 10 voitures	
- Panneau d'accueil :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Si « Oui », précisez et reportez sur la carte	
- Autres équipements :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
(Table d'orientation, aire de Pic-Nic, structure d'accueil, autre...)	
Si « Oui », précisez le nombre et reportez sur la carte	
DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES	
Points noirs :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes, ...) et si une solution est mise en place	
Problème de foncier :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Conflits d'usage identifiés :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>

328



329



330

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du trace)

NB : précisez uniquement les modifications concernées

Longueur de l'itinéraire (en km) :
 Dénivelé cumulé :
 Durée estimée :
 Longueur goudronnée (en km et %) :
 Commune(s) de départ et lieu(x) de départ (parking de l'église...) :
 Commune(s) traversée(s) :
 Conflits d'usage identifiés : Oui Non
 Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison
 Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre
 Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :

TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES

Modification du tracé ou création d'un sentier :
 - Précisez et reportez sur carte cadastrale :
 Linéaire sur propriété publique (km et %)
 Linéaire sur propriété privée (km et %)
 - Transmettre au Conseil Général :
 La liste des propriétaires,
 Le tracé cadastral
 Les conventions de passage signées (si non, en leur absence, les conventions signées seront demandées lors de l'inscription au PDIPR)

Gestion problématique du foncier :

Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées

Projet en ballage : Précisez si le sentier doit être ballisé, remis à niveau + reportez sur carte

Prévoir 1 panneau d'accueil au départ du sentier

Projets en équipements :

Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation, ...) + reportez sur la carte :

Gestion des conflits d'usage :

Où se situent-ils ?

Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte

Projets de travaux / aménagements :

Précisez + reportez sur carte

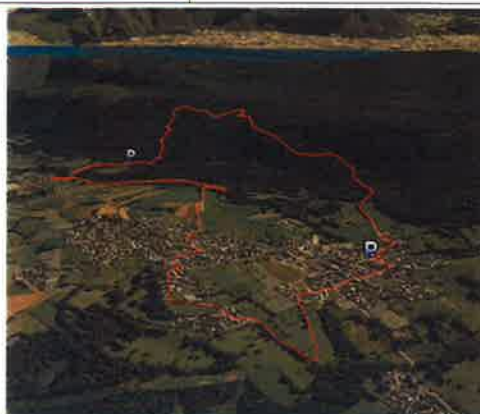
331

Boucle des contreforts du Semnoz

Sentier de Semnoz

S.I.D.2

- Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
 Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
 Sentier SUPPRIMER – Cf. Partie 1
 Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2



332

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Boucle des contreforts du Semnoz
 Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY
 Longueur de l'itinéraire : 8,1 kms
 Dénivelés : D+ 308 m



Durée : 2h30

Longueur Goudronnée (en km et %) : 1,924 kms soit environ 23,7%

Commune(s) et lieu de départ : 2 départs possibles :

Anney : 45°51'13.16"N / 6°5'49.40"E

Quintal : 45°50'18.71"N / 6°5'8.57"E

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Anney (74010) – Quintal (74219)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
 GRP
 Sentier PDIPR
 Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis l'Hôtel de Ville d'Anney, prendre la direction ouest sur l'esplanade de l'hôtel de ville vers le quai St Eustache Chappuis / RD1508. Continuer sur D1508. Prendre D41 et avenue du Crêt du Maure en direction du chemin de la prairie. Continuer sur chemin de la prairie en direction de l'avenue de Loverchy / RDS. Suivre la RDS puis RDSA en direction de la route du Semnoz à Quintal. Arrivé à Quintal se stationner tout près de la mairie.

333

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : Ste Catherine

Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Panorama depuis la table d'orientation vers le Clergeon, Mont des Princes, Mandallaz...
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF type 1 : Semnoz, flanc ouest de l'extrémité de l'aigle ZNIEFF type 2 : Montagne du Semnoz
	Biodiversité des milieux Autres	
Patrimoine Classé / Inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	
	Patrimoine immatériel	Les grottes, les beubions
	Petit patrimoine bâti	Croix Ronde, église de Quintal
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	Boulangerie de Patrice Collet à Quintal
	Hébergement	
	Autres	

Valorisation du sentier :

Il sera valorisé par le Grand Anney via l'édition de documents touristiques.

334

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais
 Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non
 Le sentier serait entretenu 1 à 2 fois/an

Balisage : Oui Non
 Si « Oui » :
 Charte Départementale
 Autre Balisage

Année de balisage :
 Si année non connue, estimation : 2009
 Balisage : Récent Ancien
 Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :
 - Parkings : Oui Non
 Parking à côté de la mairie de Quintal (45°50'18,71"N / 6° 5'8,57"E) 15 voitures
 Parking par le chemin de la montagne (45°50'18,71"N / 6° 5'8,57"E) 5 voitures
 - Panneau d'accueil : Oui Non
 2 panneaux d'accueil situés à proximité des 2 parkings.
 - Autres équipements : Oui Non
 (Table d'orientation, aire de Pic-Nic, structure d'accueil, autre...)
 1 table d'orientation sur le chemin dit de la montagne qui rejoint le chemin de la goutte.

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non
 Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes...) et si une solution est mise en place

Problème de foncier : Oui Non

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

335



336



337

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du tracé)

NB : précisez uniquement les modifications concernées

Longueur de l'itinéraire (en km) :
 Dénivelé cumulé :
 Durée estimée :
 Longueur goudronnée (en km et %) :
 Commune(s) de départ et lieu(x) de départ :
 Commune(s) traversée(s) :
 Conflits d'usage identifiés : Oui Non
 Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison
 Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre
 Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :

TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES

Modification du tracé ou création d'un sentier :
 - Précisez et reportez sur carte cadastrale :
 . Linéaire sur propriété publique (km et %)
 . Linéaire sur propriété privée (km et %)
 - Transmettre au Conseil Général :
 . La liste des propriétaires,
 . Le tracé cadastral
 . Les conventions de passage signées (si non, en leur absence, les conventions signées seront demandées lors de l'instruction pour l'inscription au PDIPR)

Gestion problématique du foncier :

Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées

Projet en balisage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte
 Remise à niveau intégrale de la signalétique selon la nouvelle charte + Prévoir 2 panneaux d'accueil
 Ne plus indiquer les grottes situées sur terrain privé ! zone potentiellement dangereuse (chute de bloc)

Projets en équipements :
 Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation...) + reportez sur la carte :

Gestion des conflits d'usage :
 Où se situent-ils ?

Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte

Projets de travaux / aménagements :
 Précisez + reportez sur carte

338

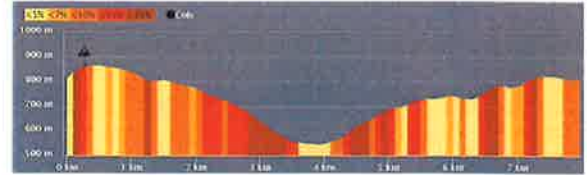
S.I.D.2	<input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
	<input checked="" type="checkbox"/> Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
	<input type="checkbox"/> Sentier SUPPRIMÉ – Cf. Partie 1
	<input type="checkbox"/> Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2



339

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE**IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE**

Nom de l'itinéraire : Boucle des Puisots
 Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY
 Longueur de l'itinéraire : 8 kms
 Dénivelés : D+ 366 m



Durée : 2h30

Longueur Goudronnée (en km et %) : 0,250 km soit environ 3,1%

Commune(s) et lieu de départ : 2 départs possibles :

Annecy Centre des Puisots : 45°51'59.39"N / 6° 7'16.51"E

Annecy parc de la grande Jeanne : 45°53'4.13"N / 6° 7'50.39"E

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Annecy (74010) – Sevrier (74267)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
 GRP
 Sentier PDIPR
 Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis l'Hôtel de Ville d'Annecy, prendre la direction ouest sur l'esplanade de l'hôtel de ville vers le quai St Eustache Chappuis /RD1508. Prendre à gauche sur quai St Eustache Chappuis/D1508. Au rond-point, prendre la 1^{re} sortie sur Avenue du Trésum/D41 en direction de Thônes/hôpital, continuer de suivre D41. Prendre à gauche sur boulevard de la corniche / D41. Tourner à droite pour rester sur Boulevard de la Corniche / D41. Continuer tout droit sur 5 kms et prendre à gauche route du Semnoz. Le centre des Puisots se trouvera sur la gauche.

340

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : Centre des Puisots / La Grande Jeanne

Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Permet de croiser avec d'autres sentiers notamment le GRP Tour du Lac d'Annecy

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Quelques vues depuis la petite Jeanne, la maison forestière sur les massifs environnants.
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF type 1 : Semnoz, flanc ouest de l'extrémité de l'aigle ZNIEFF type 2 : Montagne du Semnoz Site classé : Forêt communale du vallon de Ste Catherine
	Biodiversité des milieux	Dominance d'espèce forestière de conifères
	Autres	Parc animalier de la Grande Jeanne
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	
	Patrimoine immatériel	Les grottes, les beubions
	Petit patrimoine bâti	Croix Ronde, église de Quintal
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	Boulangerie de Patrice Collet à Quintal
	Hébergement	
	Autres	

Valorisation du sentier :

Il sera valorisé par le Grand Annecy via l'édition de documents touristiques.

341

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIREEtat du sentier : Bon Assez bon Mauvais

Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non

Le sentier serait entretenu 1 à 2 fois/an

Balisage : Oui Non

Si « Oui » :

Charte Départementale Autre Balisage

Année de balisage :

Si année non connue, estimation :

Balisage : Récent Ancien Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :

- Parkings : Oui Non

Annecy Centre des Puisots : 45°51'59.39"N / 6° 7'16.51"E (15 voitures)

Annecy parc de la grande Jeanne : 45°53'4.13"N / 6° 7'50.39"E (5 voitures)

- Panneau d'accueil : Oui Non

2 panneaux d'accueil situés à proximité des 2 parkings :

- Autres équipements : Oui Non

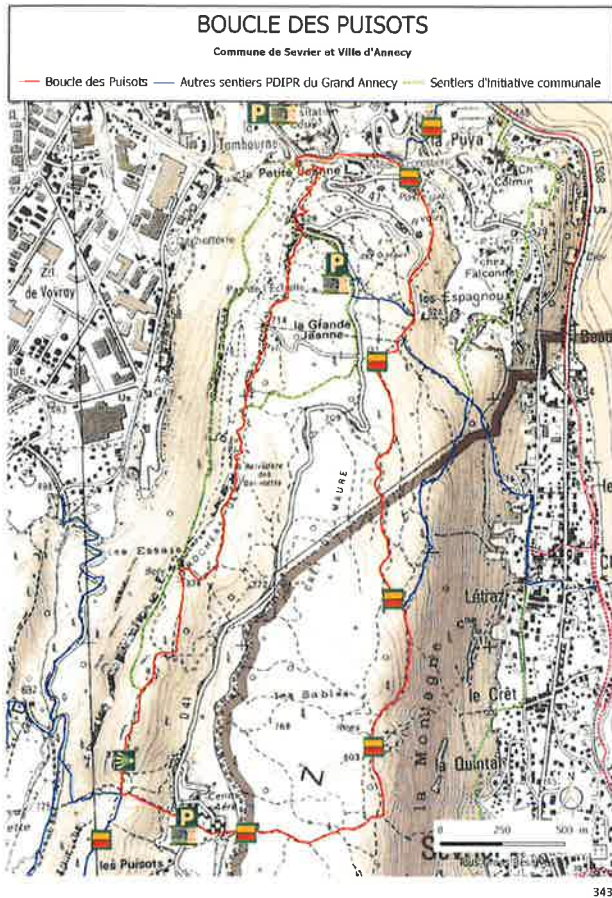
Table de pique-nique à la grande Jeanne / point d'eau et WC aux Puisots.

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEESPoints noirs : Oui Non

Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes...) et si une solution est mise en place

Problème de foncier : Oui Non Conflits d'usage identifiés : Oui Non

342



PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE
<i>IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du trace)</i>
NB : précisez uniquement les modifications concernées
Longueur de l'itinéraire (en km) : Dénivelé cumulé : Durée estimée : Longueur goudronnée (en km et %) : Commune(s) de départ et lieu(x) de départ : Commune(s) traversée(s) : Conflits d'usage identifiés : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Type de parcours : Boucle <input checked="" type="checkbox"/> Linéaire <input type="checkbox"/> Liaison <input type="checkbox"/> Type de pratique : Pédestre <input checked="" type="checkbox"/> VTT/VTC <input checked="" type="checkbox"/> Equestre <input type="checkbox"/> Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :
<i>TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES</i>
Modification du tracé ou création d'un sentier : - Précisez et reportez sur carte cadastrale : . Linéaire sur propriété publique (km et %) . Linéaire sur propriété privée (km et %) - Transmettre au Conseil Général : . La liste des propriétaires, . Le tracé cadastral . Les conventions de passage signées (si non, en leur absence, les conventions signées seront demandées lors de l'instruction pour l'inscription au PDIPR) Gestion problématique du foncier :
Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées
Projet en balisage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte Remplacer les 2 panneaux d'accueil et quelques poteaux balises « tagués »
Projets en équipements : Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation, ...) + reportez sur la carte :
Gestion des conflits d'usage : Où se situent-ils ?
Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte
Projets de travaux / aménagements : Précisez + reportez sur carte

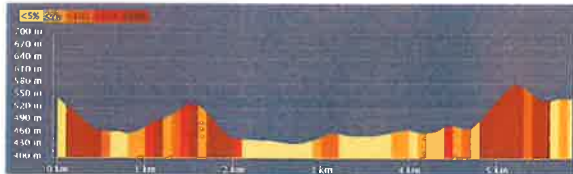
Boucle du Chaos du Chéran

S.I.D.2	<input checked="" type="checkbox"/> Sentier EXISTANT – Cf. partie 1 <input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2 <input type="checkbox"/> Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1 <input type="checkbox"/> Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2
----------------	---

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Boucle du Chaos du Chéran
 Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY
 Longueur de l'itinéraire : 5,7 kms
 Dénivelés : D+ 252 m



Durée : 2h30

Longueur Goudronnée (en km et %) : 0,600 km soit environ 11%

Commune(s) et lieu de départ : Cusy avec 2 départs possibles :

Parking du pont de l'abîme : 45°45'49.25"N/ 6° 3'19.84"E

Parking de la passerelle de Cusy-Gruffy : 45°46'21.90"N/ 6° 2'22.67"E

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Cusy (74097) -- Gruffy (74138)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
- GRP
- Sentier PDIPR
- Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Uaison

Type de pratique : Pédestre VIT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis l'Hôtel de Ville d'Annecy, rejoindre l'autoroute A41, prendre sortie 15. Rumilly (Alby sur Chéran). Au rond-point, prendre la D3 (direction Héry sur Alby). Traverser Héry et continuer en direction de Cusy. Dans Cusy prendre à Gauche la RD31 sur environ 950m indication pont de l'abîme. Se stationner sur les parkings à droite.

347

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : Le Chaos du Chéran

Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Permet de croiser avec d'autres sentiers notamment le GRP Tour du Lac d'Annecy

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Point de vue du Pont de l'Abîme sur les Gorges du Chéran, Belvédère.
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF de type 2 : Zones Humides du Nord de l'albanais N° Régional : 7425 / Superficie : 4146,64ha ZNIEFF de type 1 : Les Gorges du Chéran N° Régional : 74000074 / Superficie : 592,56ha
	Biodiversité des milieux	Espace Naturel Sensible des gorges du Chéran
	Autres	Géosite du Chaos du Chéran
Patrimoine Classé / Inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	Site inscrit du Pont de l'Abîme
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	passerelle de Cusy/Gruffy, Pont de l'Abîme,
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	Fruitière de Gruffy
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	

Valorisation du sentier :

Il sera valorisé par le Grand Annecy via l'édition de documents touristiques.

348

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais

Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non

Le sentier serait entretenu 1 à 2 fois/an

Balisage : Oui Non

Si « Oui » :

Charte Départementale

Autre Balisage

Année de balisage : 2017

Si année non connue, estimation :

Balisage : Récent Ancien

Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais

Équipements :

- Parkings : Oui Non

Parking du pont de l'Abîme (20 places)

Parking de la passerelle à côté de la maison des pêcheurs (30 places)

- Panneau d'accueil : Oui Non

2 panneaux d'accueil situés à chaque départ

- Autres équipements : Oui Non

Table de pique-nique à la grande Jeanne / point d'eau et WC au pont de l'Abîme

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes...) et si une solution est mise en place

Problème de fancier : Oui Non

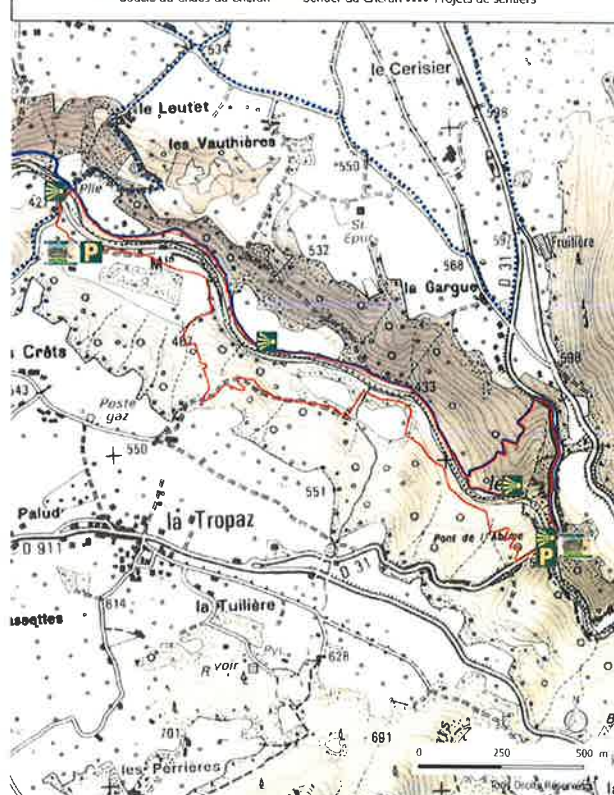
Conflits d'usage identifiés : Oui Non

349

BOUCLE DU CHAOS DU CHERAN

COMMUNES DE CUSY ET GRUFFY

— Boucle du Chaos du Chéran — Sentier du Chéran Projets de sentiers



350

BOUCLE DU CHAOS DU CHERAN

COMMUNES DE CUSY ET GRUFFY

— Boucle du Chaos du Chéran — Sentier du Chéran Projets de sentiers



351

Boucle du Château de Menthon

Exister de l'ouvrage

S.I.D.2

- Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
- Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
- Sentier SUPPRIMÉ – Cf. Partie 1
- Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2

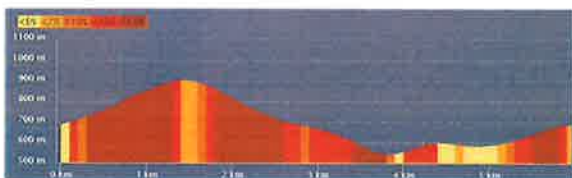


352

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINÉRAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINÉRAIRE

Nom de l'itinéraire : Boucle du Château de Menthon
 Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY
 Longueur de l'itinéraire : 5,9 kms
 Dénivelés : D+ 378 m



Durée : 2h30

Longueur Goudronnée (en km et %) : 1,6 km soit environ 27%

Commune(s) et lieu de départ :

Bluffy devant la mairie : 45°52'5.06"N / 6°13'8.52"E

Parking du château : 45°51'59.46"N / 6°12'28.68"E

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Bluffy (74036) – Menthon St Bernard (74176)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
- GRP
- Sentier PDIPR
- Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis l'Hôtel de Ville d'Annecy, prendre à droite sur la RD 1508, puis la RD 909 en direction de Veyrier. Longez le lac, arrivez à Annecy le Vieux continuer en direction de Veyrier du Lac. A Veyrier, prendre la direction de Bluffy, toujours sur la RD909. Au col de Bluffy, continuer tout droit et prendre la 1^{ère} à droite en direction de Bluffy. Se stationner devant la mairie.

353

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : Le château de Menthon

Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Permet de liaisonner avec d'autres sentiers notamment le GRP® Tour du lac d'Annecy.

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Point de vue sur le château de Menthon, les dents de Lanfon
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF de type 2 : Massif de la Tournette
	Biodiversité des milieux	
	Autres	Cascade à Bluffy
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	Site Inscrit du Château de Menthon et ses abords
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	Le Vieux Menthon à Ramponnet
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	

Valorisation du sentier :

Il sera valorisé par le Grand Annecy via l'édition de documents touristiques.

354

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais

Entretien régulier : Oui Non

Le sentier est entretenu 1 à 2 fois/an

Balisage : Oui Non

Si « Oui » :

Charte Départementale

Autre Balisage

Année de balisage :

Si année non connue, estimation :

Balisage : Récent Ancien

Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais

La partie haute sur Bluffy est assez bonne (nouvelle charte) mais comportant des erreurs et la partie sur Menthon (ancienne charte) est à reprendre intégralement.

Equipements :

- Parkings : Oui Non

Bluffy devant la mairie : 45°52'5.06"N / 6°13'8.52"E (10 voitures)

Menthon, parking du château : 45°51'59.46"N / 6°12'28.68"E (50 voitures)

- Panneau d'accueil : Oui Non

- Autres équipements : Oui Non

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

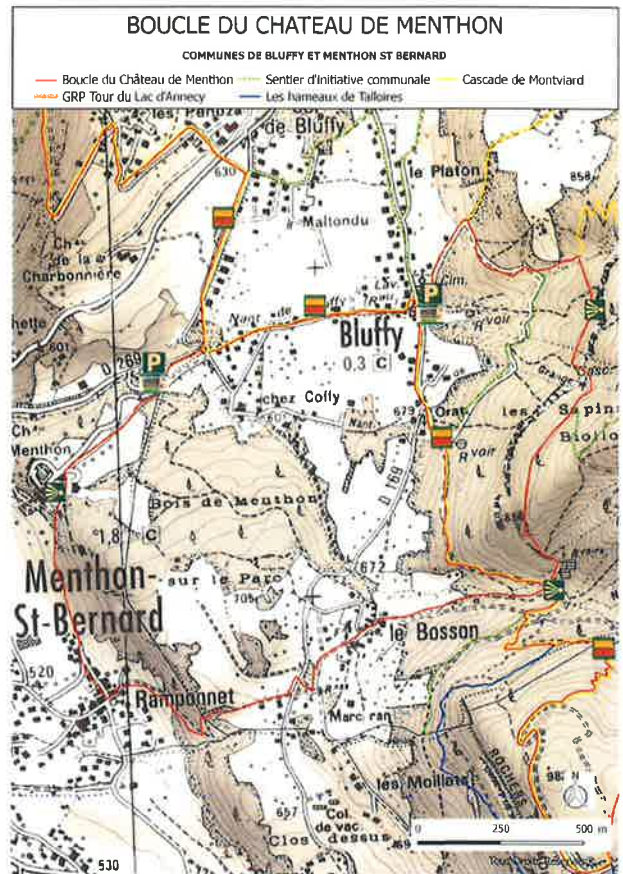
Points noirs : Oui Non

Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes...) et si une solution est mise en place

Problème de foncier : Oui Non

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

355



356



357

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du trace)

NB : précisez uniquement les modifications concernées

Longueur de l'itinéraire (en km) :

Dénivelé cumulé :

Durée estimée :

Longueur goudronnée (en km et %) :

Commune(s) de départ et lieu(x) de départ :

Commune(s) traversée(s) :

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :

TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES

Modification du tracé ou création d'un sentier :

- Précisez et reportez sur carte cadastrale :
 - Linéaire sur propriété publique (km et %)
 - Linéaire sur propriété privée (km et %)
- Transmettre au Conseil Général :
 - La liste des propriétaires,
 - Le tracé cadastral
 - Les conventions de passage signées (si non, en leur absence, les conventions signées seront demandées lors de l'instruction pour l'inscription au PDIPR)

Gestion problématique du foncier :

Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées

Projet en balisage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte

Remise à niveau intégrale de la signalétique selon la nouvelle charte + Prévoir 2 panneaux d'accueil

Projets en équipements :

Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation, ...) + reportez sur la carte :

Gestion des conflits d'usage :

Où se situent-ils ?

Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte

Projets de travaux / aménagements :

Précisez + reportez sur carte

358

Sentier de Niveau

S.I.D.2

- Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
 Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
 Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1
 Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2

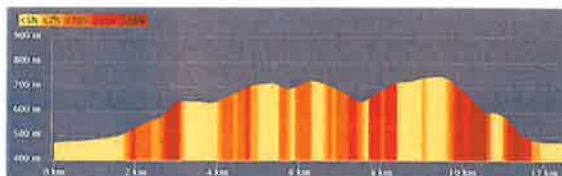


359

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Boucle du Laudon
 Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY
 Longueur de l'itinéraire : 12,5 kms
 Dénivelés : D+ 392 m



Durée : 2h30

Longueur Goudronnée (en km et %) : 3,5 km soit environ 28%

Commune(s) et lieu de départ :

Eglise de St Jorioz : 45°49'52.86"N / 6° 9'40.81"E

Parking mairie St Eustache : 45°47'45.71"N / 6° 8'55.00"E

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : St-Jorioz (74242) – St Eustache (74232)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
 GRP
 Sentier PDIPR
 Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis l'Hôtel de Ville d'Annecy, prendre à gauche en direction de Sevrier, St Jorioz. Longer le lac, traverser Sevrier et continuer tout droit sur la RD1508 en direction de St Jorioz.
 Arrivé à St Jorioz, prendre à droite et se stationner sur le parking de l'église.

360

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : St Jorioz – St Eustache

Elément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Permet de liasonner avec d'autres sentiers notamment le GRP® Tour du lac d'Annecy.

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Panorama massif des Bornes
	Espace Naturel Remarquable	PNR des Bauges
	Biodiversité des milieux	
	Autres	
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	Eglise de St Jorioz Eglise de St Eustache Hameau des Moulins
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	Passerelle du Laudon Monument Pierre Lamy
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	

Valorisation du sentier :

Il sera valorisé par le Grand Annecy via l'édition de documents touristiques.

361

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais Entretien régulier : Oui Non

Le sentier est entretenu 1 à 2 fois/an

Balisage : Oui Non

Si « Oui » :

Charte Départementale Autre Balisage

Année de balisage :

Si année non connue, estimation :

Balisage : Récent Ancien Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :

- Parkings : Oui Non

Eglise de St Jorioz : 45°49'52.86"N / 6° 9'40.81"E (20 voitures)

St Eustache : 45°47'45.71"N / 6° 8'55.00"E (10 voitures)

- Panneau d'accueil : Oui Non - Autres équipements : Oui Non

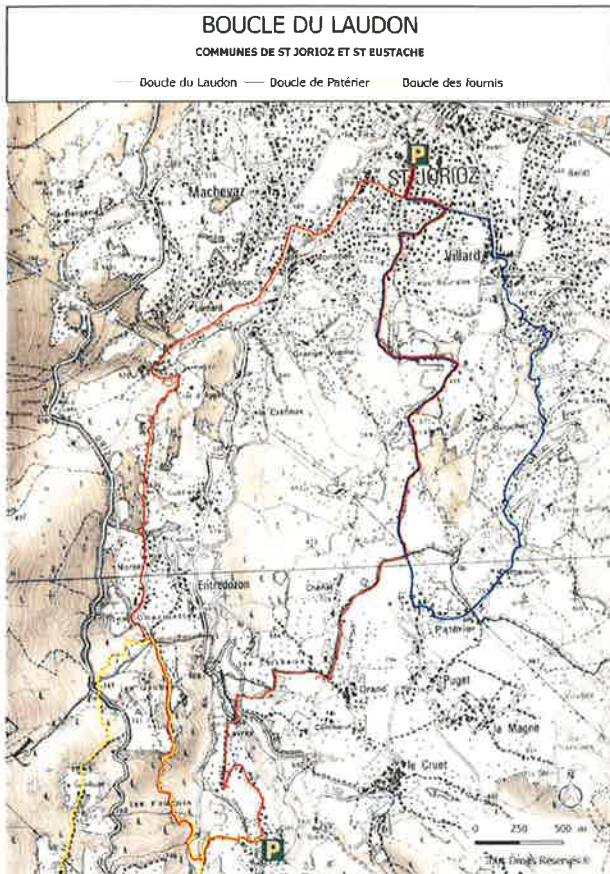
DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes...) et si une solution est mise en place

Problème de foncier : Oui Non Conflits d'usage identifiés : Oui Non

362



363



364

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du tracé)

NB : précisez uniquement les modifications concernées

Longueur de l'itinéraire (en km) :
 Dénivelé cumulé :
 Durée estimée :
 Longueur goudronnée (en km et %) :
 Commune(s) de départ et lieu(x) de départ :
 Commune(s) traversée(s) :
 Conflits d'usage identifiés : Oui Non
 Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison
 Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre
 Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :

TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES

Modification du tracé ou création d'un sentier :

- Précisez et reportez sur carte cadastrale :
 - Linéaire sur propriété publique (km et %)
 - Linéaire sur propriété privée (km et %)
- Transmettre au Conseil Général :
 - La liste des propriétaires,
 - Le tracé cadastral
 - Les conventions de passage signées (si non, en leur absence, les conventions signées seront demandées lors de l'instruction pour l'inscription au PDIPR)

Gestion problématique du foncier :

Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées

Projet en balisage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte
 Prévoir 1 panneau d'accueil au départ du sentier

Projets en équipements :
 Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation...) + reportez sur la carte :

Gestion des conflits d'usage :
 Où se situent-ils ?

Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte

Projets de travaux / aménagements :
 Précisez + reportez sur carte

365

Boucle du Mont Veyrie

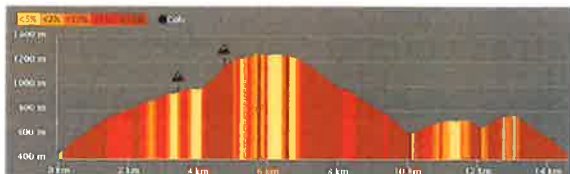
<p style="color: red; font-size: small;">Sens de l'axe :</p> <div style="border: 1px solid red; padding: 5px; text-align: center; color: red; font-weight: bold; font-size: large;">S.I.D.2</div>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px;"><input type="checkbox"/></td> <td>Sentier EXISTANT – Cf. partie 1</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/></td> <td>Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td>Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2</td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/>	Sentier EXISTANT – Cf. partie 1	<input checked="" type="checkbox"/>	Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2	<input type="checkbox"/>	Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1	<input type="checkbox"/>	Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2
<input type="checkbox"/>	Sentier EXISTANT – Cf. partie 1								
<input checked="" type="checkbox"/>	Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2								
<input type="checkbox"/>	Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1								
<input type="checkbox"/>	Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2								

366

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Boucle du Mont Veyrier
 Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY
 Longueur de l'itinéraire : 14,5 kms depuis le petit port à Annecy
 Dénivelés : D+ 1056 m



Durée : 3h00

Longueur Goudronnée (en km et %) : /

Commune(s) et lieu de départ :

Parking bord du lac Annecy le Vieux : 45°54'15.15"N / 6° 9'35.26"E

Parking du col des Contrebandiers : 45°53'23.12"N / 6°11'36.00"E

Parking de Pré Vernet : 45°54'29.94"N / 6°10'21.07"E

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Annecy (74010) – Veyrier du lac (74299)

Typologie actuelle du sentier :

GR

GRP

Sentier PDIPR

Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis l'Hôtel de Ville d'Annecy, prendre à droite sur la RD 1508, puis la RD 909 Avenue d'Albigny puis Avenue du Petit Port en direction de Veyrier. Contourner le lac et se stationner sur les parkings au niveau du rond-point Avenue de Chavoires (Annecy le Vieux).

367

INTERETS DU SENTIER

Objet principal : Ancien Téléphérique, Mont Baron, Mont Veyrier, Col des Sauts

Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Permet de liasonner avec d'autres sentiers et emprunte le GRP® Tour du lac d'Annecy.

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Panorama massifs environnants lac d'Annecy depuis l'ancien téléphérique
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF de type 2 : Centre du massif des Bornes ZNIEFF de type 1 : Mont Veyrier, Mont Baron et Mont Baret Site Inscrit : Abords de la RN59 au lieu-dit « la Tour » Site Inscrit : Lac d'Annecy APPB : Roselières du Lac d'Annecy (à proximité des parkings situés à Annecy)
	Biodiversité des milieux	Forêt communale soumise au régime forestier (sur Annecy et Veyrier du Lac)
	Autres	
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	Maison du Talabar
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	Bcp de possibilités tout proche du parking à Annecy
	Hébergement	Bcp de possibilités tout proche du parking à Annecy
	Autres	

Valorisation du sentier :

Il sera valorisé par le Grand Annecy via l'édition de documents touristiques.

368

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais

Entretien régulier : Oui Non

Le sentier est entretenu 1 à 2 fois/an

Balisage : Oui Non

Si « Oui » :

Charte Départementale

Autre Balisage

Année de balisage :

Si année non connue, estimation : 2010

Balisage : Récent Ancien

Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais

Présence d'anciens éléments de balisage, manque de pictogrammes sur les crêtes et sur le GRP.

Equipements :

- Parkings : Oui Non

Parkings bord du lac Annecy le Vieux : 45°54'15.15"N / 6° 9'35.26"E (50 voitures)

Parking du col des Contrebandiers : 45°53'23.12"N / 6°11'36.00"E (15 voitures)

Parking de Pré Vernet : 45°54'29.94"N / 6°10'21.07"E (10 voitures)

- Panneau d'accueil : Oui Non

- Autres équipements : Oui Non

Table d'orientation à l'ancien téléphérique + des bancs implantés à Pré Vernet et sur les crêtes

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Une vingtaine de virages sont coupés par les randonneurs, traileurs dans la montée depuis le petit port. Il convient de bloquer ces passages pour concentrer les gens sur le tracé d'origine.

Problème de foncier : Oui Non

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

Pas de conflits d'usages forts mais une communication et la mise en place de chicanes doit être mis en place sur les hameaux comme la Combe, Chavoire.

369



370



371

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du trace)

Longueur de l'itinéraire (en km) : 13,4 kms depuis le petit port à Annecy.
Dénivelé cumulé : D+ 1026 m

Durée estimée : 2h45

Longueur goudronnée (en km et %) :

Commune(s) de départ et lieu(x) de départ :

Commune(s) traversée(s) :

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :

TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES

Modification du tracé ou création d'un sentier :

- Précisez et reportez sur carte cadastrale :
 - Linéaire sur propriété publique (km et %)
 - Linéaire sur propriété privée (km et %)
- Transmettre au Conseil Général :
 - La liste des propriétaires,
 - Le tracé cadastral
 - Les conventions de passage signées (si non, en leur absence, les conventions signées seront demandées lors de l'instruction pour l'inscription au PDIPR)

Gestion problématique du foncier :

Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées

Projet en balisage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte

Prévoir 3 panneaux d'accueil

Projets en équipements :

Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation...) + reportez sur la carte :

Gestion des conflits d'usage :

Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte

Projets de travaux / aménagements :

Remplacement des chaînes existantes + Projet de confortement naturel des virages

372

Boucle du Taillefer

Statut de l'ouvrage :

S.I.D.2

- Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
- Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
- Sentier SUPPRIMER – Cf. Partie 1
- Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2



373

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Boucle du Taillefer
Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY
Longueur de l'itinéraire : 6,9 kms
Dénivelés : D+ 331 m

Durée : 2h20

Longueur Goudronnée (en km et %) : 1,1km soit environ 16%

Commune(s) et lieu de départ :

Eglise de Duingt (45°49'37.68"N / 6°12'7.79"E)

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Duingt (74108)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
- GRP
- Sentier PDIPR

Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis l'Hôtel de Ville d'Annecy, prendre à gauche sur la RD 1508 en direction des Marquisats. Au rond-point des Marquisats continuer tout droit sur la RD1508 en direction de Sevrier / St Jorioz et Duingt. Longez le lac, traverser les communes de Sevrier, Duingt. Arrivé à Duingt se stationner à côté de l'église.

374

INTERETS DU SENTIER		
Objectif principal : Grotte ND du Lac, Le Taillefer (le Marolais), les Maisons (Duingt)		
Elément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire : Permet de liasonner avec d'autres sentiers tels que celui du SILA, Le mont Gerbet ou bien encore la montagne d'Entrevernes.		
<i>Patrimoine Naturel</i>	Paysage / Panorama	Panorama lac d'Annecy et massif des Bornes.
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF de type 2 : Massif orientaux des Bauges ZNIEFF de type 1 : Secteur sud du Taillefer à l'Ouest de Chaparon.
	Biodiversité des milieux	Forêt communale soumise au régime forestier (sur Annecy et Veyrier du Lac)
	Autres	
<i>Patrimoine Classé / inscrit</i>	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	Château d'Héré
<i>Patrimoine Vernaculaire</i>	Bâti, ouvrages d'art	Eglise de Duingt Chemin de croix e grotte ND du Lac Chapelle des Maisons
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	Four à pain.
<i>Autres Services (optionnel)</i>	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	
Valorisation du sentier : Il sera valorisé par le Grand Annecy via l'édition de documents touristiques.		

375

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE	
Etat du sentier :	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Assez bon <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>
Entretien régulier :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Le sentier est entretenu 1 à 2 fois/an	
Balisage :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si « Oui » :	
Charte Départementale	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre Balisage	<input type="checkbox"/>
Année de balisage :	
Si année non connue, estimation : 2013	
Balisage :	Récent <input checked="" type="checkbox"/> Ancien <input type="checkbox"/>
Etat du balisage :	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Partiel <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>
Equipements :	
- Parkings : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Eglise de Duingt (45°49'37,68"N / 6°12'7,79"E) environ 50 voitures	
- Panneau d'accueil : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
- Autres équipements : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES	
Points noirs :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Problème de foncier :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Conflits d'usage identifiés :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>

376



377



378

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du tracé)

NB : précisez uniquement les modifications concernées

Longueur de l'itinéraire (en km) :
 Dénivelé cumulé :
 Durée estimée :
 Longueur goudronnée (en km et %) :
 Commune(s) de départ et lieu(x) de départ :
 Commune(s) traversée(s) :
 Conflits d'usage identifiés : Oui Non
 Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison
 Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre
 Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :

TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES

Modification du tracé ou création d'un sentier :
 - Précisez et reportez sur carte cadastrale :
 . Linéaire sur propriété publique (km et %)
 . Linéaire sur propriété privée (km et %)
 - Transmettre au Conseil Général :
 . La liste des propriétaires,
 . Le tracé cadastral
 . Les conventions de passage signées (si non, en leur absence, les conventions signées seront demandées lors de l'instruction pour l'inscription au PDIPR)

Gestion problématique du foncier :

Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées

Projet en ballage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte
 Prévoir 1 panneau d'accueil au départ du sentier

Projets en équipements :
 Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation...) + reportez sur la carte :

Gestion des conflits d'usage :
 Où se situent-ils ?

Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte

Projets de travaux / aménagements :
 Précisez + reportez sur carte

379

Circuit de Bénévint

Sentier de Service

HORS PDIPR

Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
 Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
 Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1
 Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2

380

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Circuit de Bénévint
 Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY
 Longueur de l'itinéraire : 11,4 kms
 Dénivelés : D+ 576 m

Durée : 3h45

Longueur Goudronnée (en km et %) : /
 Commune(s) et lieu de départ :
 Sevrier parking des Teppes (45°51'4,97"N / 6° 6'48,00"E)

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Sevrier (74267) – St Jorioz (74242)

Typologie actuelle du sentier :
 GR
 GRP
 Sentier PDIPR
 Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis l'Hôtel de Ville d'Annecy, prendre à gauche sur la RD1508 (quai Eustache Chappuis). Au rond-point, prendre la 1^{ère} sortie sur Avenue du Trésum/D41 en direction de Thônes/Hôpital (400m). Prendre à gauche sur boulevard de la Corniche puis à droite et continuer tout droit sur 7 km et se stationner à gauche sur le petit parking au lieu-dit « les Teppes ».

381

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : Chalet de Bénévint

Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Panorama sur le lac d'Annecy et les massifs des Bornes et des Bauges.
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF de type 2 : Montagne du Semnoz
	Biodiversité des milieux Autres	
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	Croix
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	Chalet de Bénévint
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	

Valorisation du sentier :
 Il sera valorisé par le Grand Anancy via l'édition de documents touristiques.

382

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

État du sentier : Bon Assez bon Mauvais

Entretien régulier : Oui Non
Le sentier est entretenu 1 à 2 fois/an

Balisage : Oui Non
Si « Oui » :
Charte Départementale
Autre Balisage

Année de balisage :
Si année non connue, estimation : 2013
Balisage : Récent Ancien
Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :

- Parkings : Oui Non
Parking des Teppes (45°51'4.97"N / 6° 6'48.00"E) environ 10 voitures
- Panneau d'accueil : Oui Non
- Autres équipements : Oui Non

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Problème de foncier : Oui Non

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

383





384



385

Circuit de la Tour et Malassoire

<p style="font-size: small; color: red;">Sentier de Niveau :</p> <p style="font-size: large; font-weight: bold; text-align: center; color: red;">S.I.L</p>	<input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT – Cf. partie 1 <input checked="" type="checkbox"/> Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2 <input type="checkbox"/> Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1 <input type="checkbox"/> Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2
	
	

386

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Circuit de la Tour et Malassoire
 Référence carte IGN : 3430 OT MONT SALEVE
 Longueur de l'itinéraire : 5,5 kms
 Dénivelés : D+ 152 m



Durée : 1h30

Longueur Goudronnée (en km et %) : 1,3 kms soit environ 24,3 %
 Commune(s) et lieu de départ : Groisy, parking de l'école maternelle et du cimetière

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Groisy (74137),

Typologie actuelle du sentier :

- GR
 GRP
 Sentier PDIPR
 Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis l'Hôtel de Ville d'Anney, prendre à droite sur l'avenue d'Albigny (RD909) et prendre la direction d'Evian, Chamonix, La Roche sur Foron. Prendre l'avenue de Brogny (RD1201). Au rond-point du pont de Brogny, prendre à droite sur la RD1203. Continuer tout droit jusqu'au lieu-dit « le plot » et suivre la direction de Groisy (RD2 – Groisy, Evires). Passer devant le collège et continuer toujours sur la RD2, chemin de la mine. Se stationner sur le parking de l'école maternelle publique.

387

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : Bois des Pesses

Elément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :
 Possibilité de relier d'autres parcours

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Point de vue sur Parmelan.
	Espace Naturel Remarquable	Traversée bois des Pesses.
	Biodiversité des milieux	
	Autres	
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	

Valorisation du sentier :

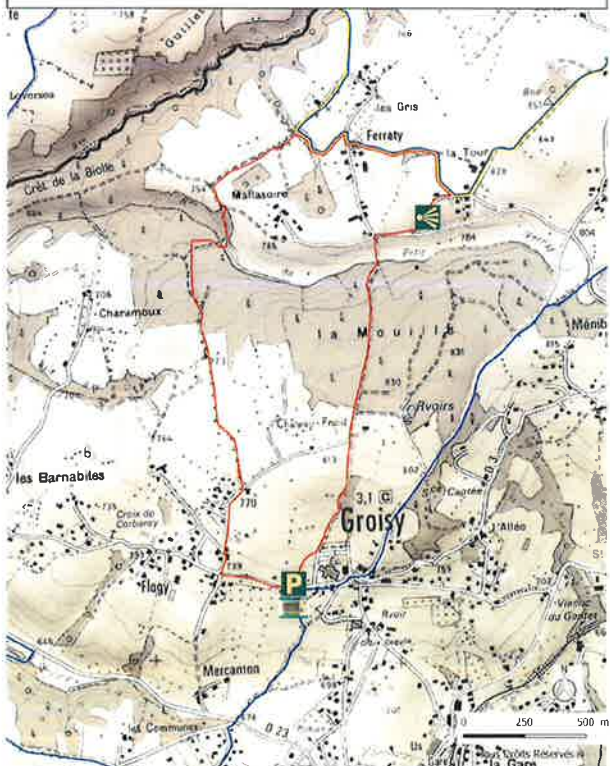
Il sera valorisé par le Grand Anney via l'édition de documents touristiques.

388

CIRCUIT TOUR ET MALASSOIRE

COMMUNE DE GROISY

— Circuit de la Tour et Malassoire — Grand balcon du plateau des Bomes — Boucle VTT de Groisy



389

CIRCUIT TOUR ET MALASSOIRE

COMMUNE DE GROISY

— Circuit de la Tour et Malassoire — Grand balcon du plateau des Bomes — Boucle VTT de Groisy



390

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du tracé)

NB : précisez uniquement les modifications concernées

Longueur de l'itinéraire (en km) :

Dénivelé cumulé :

Durée estimée :

Longueur goudronnée (en km et %) :

Commune(s) de départ et lieu(x) de départ :

Commune(s) traversée(s) :

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :

TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES

Modification du tracé ou création d'un sentier :

- Précisez et reportez sur carte cadastrale :

.. Linéaire sur propriété publique (km et %)

.. Linéaire sur propriété privée (km et %)

- Transmettre au Conseil Général :

.. La liste des propriétaires,

.. Le tracé cadastral

.. Les conventions de passage signées (si non, en leur absence, les conventions signées seront demandées lors de l'instruction pour l'inscription au PDIPR)

Gestion problématique du foncier :

Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées

Projet en balisage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte

Remise à niveau intégrale de la signalétique selon la nouvelle charte de randonnée. Panneau d'accueil commun à la boucle VTT de Groisy.

Projets en équipements :

Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation...) + reportez sur la carte :

Gestion des conflits d'usage :

Où se situent-ils ?

Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte

Projets de travaux / aménagements :

Précisez + reportez sur carte

391

Circuit de Sous-Dine

Statut de l'itinéraire

S.I.D.2

Sentier EXISTANT – Cf. partie 1

Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2

Sentier SUPPRIMER – Cf. Partie 1

Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2



392

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Circuit de Sous-Dine

Référence carte IGN : 3430 OT MONT DU SALEVE

Longueur de l'itinéraire : 11 kms

Dénivelés : D+ 876 m



Durée : 4h30

Longueur Goudronnée (en km et %) : /

Commune(s) et lieu de départ :

Commune nouvelle de Fillière, parking de Cheneviers (46° 0'51.09"N / 6°18'4.34"E)

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Commune nouvelle de Fillière (74282)

Typologie actuelle du sentier :

GR

GRP

Sentier PDIPR

Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis l'Hôtel de Ville, prendre la direction de Thorens-Glières (RD 1203). Arrivé à Longchamps, prendre la RD2 en direction de Thorens-Glières. Traverser le hameau « les Sages », arrivé au centre de Thorens-Glières prendre à gauche en face la mairie sur le RD2 (route des fleuries) sur 5,5 km puis route de Montpiton en direction des Cheneviers. A Cheneviers, se stationner sur le parking au bout de l'impasse.

393

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : Croix de Sous-Dine

Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Vue Lac Léman, Mont Blanc, Parmelan, Lac d'Annecy,...
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF de type 2 : Centre du Massif des Bornes ZNIEFF de type 1 : Montagne de Sous-Dine Site Inscrit du plateau des Glières, de Dran et montagne des Auges Natura 2000 et ZPS : Les Frettes – Massif des Glières
	Biodiversité des milieux	Lapiaz sur le plateau
	Autres	Passage du Monthieu, col de l'enclave
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	
	Patrimoine immatériel	Trou de la Pierre et col de l'enclave... sites de la Résistance
	Petit patrimoine bâti	
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	

Valorisation du sentier :

Il sera valorisé par le Grand Annecy via l'édition de documents touristiques.

394



395



396

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE	
IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE <i>(à compléter si modification du tracé)</i>	
Longueur de l'itinéraire (en km) : 10,9kms Dénivelé cumulé : D+ 876m	
Durée estimée :	
Longueur goudronnée (en km et %) :	
Commune(s) de départ et lieu(x) de départ :	
Commune(s) traversée(s) :	
Conflits d'usage identifiés : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Type de parcours : Boucle <input type="checkbox"/> Linéaire <input type="checkbox"/> Liaison <input type="checkbox"/>	
Type de pratique : Pédestre <input type="checkbox"/> VTT/VTC <input type="checkbox"/> Equestre <input type="checkbox"/>	
Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :	
TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES	
Modification du tracé ou création d'un sentier :	
<ul style="list-style-type: none"> - Précisez et reportez <u>sur carte cadastrale</u> : <ul style="list-style-type: none"> · Linéaire sur propriété publique (km et %) · Linéaire sur propriété privée (km et %) - Transmettre au Conseil Départemental : <ul style="list-style-type: none"> · La liste des propriétaires, · Le tracé cadastral · Les conventions de passage signées (si non, en leur absence, les conventions signées seront demandées lors de l'instruction pour l'inscription au PDIPR) 	
Gestion problématique du foncier :	
Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées	
Projet en balisage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte	
Remise à niveau intégrale de la signalétique selon la nouvelle charte de randonnée + 1 panneau d'accueil	
Projets en équipements :	
Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation...) + reportez sur la carte :	
Gestion des conflits d'usage :	
Où se situent-ils ?	
Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte	
Projets de travaux / aménagements :	
Remplacement des chaînes existantes et rajout d'une section dans le dernier passage peu avant le sommet du Monthieu.	

397

Du col de la Forclaz au chalet de l'Aulp


S.I.D.2	<input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
	<input checked="" type="checkbox"/> Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
	<input type="checkbox"/> Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1
	<input type="checkbox"/> Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2

398

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Du Col de la Forclaz au Chalet de l'Aulp
Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY
Longueur de l'itinéraire : 8,8 kms
Dénivelés : D+ 459 m



Durée : 3H00

Longueur Goudronnée (en km et %) : 1,3 kms soit environ 14,7%

Commune(s) et lieu de départ :
Commune de Talloires-Montmin / Parking au col de la Forclaz (45°48'28.69"N / 6°14'41.86"E)

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Commune de Talloires-Montmin (74275)

Typologie actuelle du sentier :

GR
 GRP
 Sentier PDIPR
 Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis l'Hôtel de Ville, prendre à droite sur la RD1508 en direction de Veyrier du lac. Traverser et Veyrier et prendre tout droit en direction de Menthon, Talloires. Au rond-point sur la RD 909 prendre à gauche sur la RD42 en direction de Montmin, col de la Forclaz. Se stationner au col de la Forclaz.

399

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : Col de l'Aulp

Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire : possibilité de liaisonner avec le GR96 et le GRP Tour du lac d'Anancy.

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Vue sur la Tournette, Lac d'Anancy,...
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF de type 2 : Massif de la Tournette ZNIEFF de type 1 : Massif de la Tournette Natura 2000-SIC: Massif de la Tournette ENS type NatO : Alpages
	Biodiversité des milieux	
	Autres	Rocher du Roux
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	Le Chalet de l'Aulp vente de fromages
	Restauration	Le Chalet de l'Aulp, Refuge de Pré Vérel, Restaurant la Ferme, le Chalet la Pricaz
	Hébergement	Hôtel l'Edelweiss
	Autres	Adrénaline Parapente, Airmax parapente

Valorisation du sentier :

Il sera valorisé par le Grand Anancy via l'édition de documents touristiques.

400

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais
Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non
Le sentier serait entretenu 1 à 2 fois/an

Balisage : Oui Non
Si « Oui » :

Charte Départementale
Autre Balisage

Année de balisage : 2014
Si année non connue, estimation :

Balisage : Récent Ancien
Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :

- Parkings : Oui Non
Présence de plusieurs parkings :
Au col de la Forclaz (45°48'28.69"N / 6°14'41.86"E) 40 voitures
Parking de Pré Vérel (45°49'22.42"N / 6°15'47.56"E) 20 voitures

- Panneau d'accueil : Oui Non
Si « Oui », précisez et reportez sur la carte

- Autres équipements : Oui Non

Passage équipé d'un câble
Aire de décollage parapente
Présence de bancs, aire de pique-nique au départ du sentier

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non
Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes...) et si une solution est mise en place

Problème de foncier : Oui Non

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

401

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du tracé)

NB : précisez uniquement les modifications concernées

Longueur de l'itinéraire (en km) :
Dénivelé cumulé :
Durée estimée :
Longueur goudronnée (en km et %) :
Commune(s) de départ et lieu(x) de départ :
Commune(s) traversée(s) :

Conflits d'usage identifiés : Oui Non
Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison
Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre
Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :

TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES

Modification du tracé ou création d'un sentier :

- Précisez et reportez sur carte cadastrale :
 - Linéaire sur propriété publique (km et %)
 - Linéaire sur propriété privée (km et %)
- Transmettre au Conseil Général :
 - La liste des propriétaires,
 - Le tracé cadastral
 - Les conventions de passage signées (si non, en leur absence, les conventions signées seront demandées lors de l'instruction pour l'inscription au PDIPR)

Gestion problématique du foncier :

Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées

Projet en balisage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte
Prévoir 1 panneau d'accueil au col de la Forclaz + Reprise de la signalétique notamment sur la partie du GR96 selon la nouvelle charte de randonnée.

Projets en équipements :
Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation...) + reportez sur la carte :

Gestion des conflits d'usage :
Où se situent-ils ?

Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte

Projets de travaux / aménagements :
Précisez + reportez sur carte

402



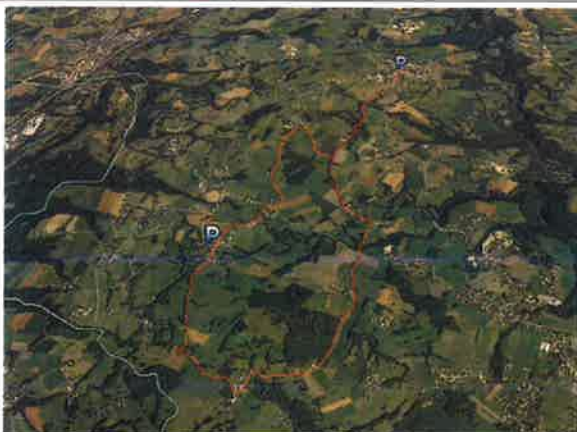
403



404

Entre Albanais et Chéran

Sentier de Niveau S.I.D.2	<input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
	<input checked="" type="checkbox"/> Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
	<input type="checkbox"/> Sentier SUPPRIMER – Cf. Partie 1
	<input type="checkbox"/> Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2



405

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE	
IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE	
Nom de l'itinéraire :	Entre Albanais et Chéran
Référence carte IGN :	3331 OT RUMILLY SEYSSSEL ET 3332 OT CHAMBERY AIX LES BAINS
Longueur de l'itinéraire :	10,4 kms
Dénivelés :	D+ 248 m
Durée :	3H00
Longueur Goudronnée (en km et %) :	3,8 kms soit environ 36,5%
Commune(s) et lieu de départ :	Communes d'Héry Sur Alby et de Chainaz les Frasses / 2 Parkings :
	Eglise d'Héry sur Alby : 45°47'49.42"N / 6° 0'47.60"E
	Eglise de Chainaz les Frasses : 45°46'23.86"N / 5°59'46.16"E
Commune(s) traversée(s) avec code INSEE :	Héry Sur Alby (74142) / Cusy (74097) / Chainaz les Frasses (74054)
Typologie actuelle du sentier :	<input type="checkbox"/> GR <input type="checkbox"/> GRP <input checked="" type="checkbox"/> Sentier PDIPR <input type="checkbox"/> Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2
Type de parcours :	Boucle <input checked="" type="checkbox"/> Linéaire <input type="checkbox"/> Liaison <input type="checkbox"/>
Type de pratique :	Pédestre <input checked="" type="checkbox"/> VTT/VTC <input type="checkbox"/> Equestre <input type="checkbox"/>
Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :	Depuis Annecy :
	Prendre l'A41 direction Chambéry, prendre la sortie 15. RUMILLY (Alby sur Chéran)
	Au rond-point, prendre la D3 (direction Héry sur Alby / Alby sur Chéran / Chainaz les Frasses)
	Se stationner sur le parking de la mairie à Héry.

406

INTERETS DU SENTIER		
Objectif principal : Château de Fésigny		
Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :		
Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Paysage typique de l'Albanais tout le long du parcours.
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF de type 2 : Zones Humides du Sud de l'Albanais
	Biodiversité des milieux	
	Autres	
Patrimoine Classé / Inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	Château de Fésigny, Chapelle de Lachat
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	
Valorisation du sentier :		
Il sera valorisé par le Grand Ancecy via l'édition de documents touristiques.		

407

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE	
Etat du sentier :	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Assez bon <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>
Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :	
Entretien régulier :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si « Oui », précisez la fréquence :	
Le sentier est entretenu 1 à 2 fois par an.	
Balisage :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si « Oui » :	
Charte Départementale	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre Balisage	<input type="checkbox"/>
Année de balisage : 2001	
Si année non connue, estimation :	
Balisage :	Récent <input type="checkbox"/> Ancien <input checked="" type="checkbox"/>
Etat du balisage :	Bon <input type="checkbox"/> Partiel <input checked="" type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>
Équipements :	
- Parkings :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si « Oui », précisez nombre et capacité d'accueil + reportez sur la carte	
Présence de 2 parkings :	Parking mairie d'Héry sur Alby (45°47'48.41"N / 6° 0'49.44"E) 10 voitures
	Parking mairie de Chainaz les Frasses (45°46'23.92"N / 5°59'46.83"E) 5 voitures
- Panneau d'accueil :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si « Oui », précisez et reportez sur la carte	
Présence de 2 panneaux d'accueil au niveau des parkings	
- Autres équipements :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
(Table d'orientation, aire de Pic-Nic, structure d'accueil, autre...)	
Si « Oui », précisez le nombre et reportez sur la carte	
DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES	
Points noirs :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes...) et si une solution est mise en place	
<u>Au départ d'Héry S/Alby</u> sur environ 450m, le randonneur doit marcher en bord de route sans trottoir ni accotement. Il a été inscrit et balisé de cette façon, la solution serait de sécuriser ce tronçon (trottoir) ou bien de supprimer ce point de départ pour ne garder que celui de Chainaz les Frasses beaucoup plus utilisé.	
<u>Autre point à améliorer, celui du balisage VTT</u> Implanté par la Communauté de Communes du Canton d'Albens repris par Grand Lac qui vient se superposer avec le sentier Entre Albanais et Chéran avec un mobilier complètement différent (poteau rond acier...). Ce dernier sera intégré sur le nouveau balisage.	
Problème de foncier :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Si « Oui », précisez et reportez sur la carte cadastrale	
Conflits d'usage identifiés :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Si « Oui », précisez et reportez sur la carte cadastrale	

408



409



410

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du tracé)

NB : précisez uniquement les modifications concernées

Longueur de l'itinéraire (en km) :

Dénivelé cumulé :

Durée estimée :

Longueur goudronnée (en km et %) :

Commune(s) de départ et lieu(x) de départ :

Commune(s) traversée(s) :

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :

TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES

Modification du tracé ou création d'un sentier :

- Précisez et reportez sur carte cadastrale :

Linéaire sur propriété publique (km et %)

Linéaire sur propriété privée (km et %)

- Transmettre au Conseil Général :

la liste des propriétaires,

le tracé cadastral

les conventions de passage signées (si non, en leur absence, les conventions signées seront demandées lors de l'instruction pour l'inscription au PDIPR)

Gestion problématique du foncier :

Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées

Projet en balisage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte

Reprise de la signalétique sur le tronçon d'Héry jusqu'au Mont (le reste de la boucle a été rebalisée avec la Cuséenne) + prévoir 1 panneau d'accueil à Héry Sur Alby. Le panneau de Chainaz a été remplacé lors du rebalissage.

Projets en équipements :

Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation...) + reportez sur la carte :

Gestion des conflits d'usage :

Où se situent-ils ?

Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte

Projets de travaux / aménagements :

Précisez + reportez sur carte

411

Entre marais et montagne

Sentier de Niveau

S.I.D.2

Sentier EXISTANT - Cf partie 1

Sentier EXISTANT avec intervention prévue - Cf. Partie 1 + 2

Sentier SUPPRIMER - Cf. Partie 1

Nouveau PROJET de sentier - Cf. Partie 1 + 2



412

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Entre marais et montagne

Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY

Longueur de l'itinéraire : 9,4 kms dont 3,2 kms relevant de la CCFU.

Dénivelés : D+ 202m



Durée : 2h30

Longueur Goudronnée (en km et %) : 3 kms soit environ 31,9 %

Commune(s) et lieu de départ : Communes de Poisy

Parking du complexe sportif (45°55'28.45"N / 6° 3'42.64"E)

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Poisy (74213)

Typologie actuelle du sentier :

GR

GRP

Sentier PDIPR

Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis Ancey :

Depuis l'Hôtel de Ville, prendre à droite sur la RD1508, puis la RD909 et RDS sur la rue Louis Revon. Au rond-point prendre la 3^e sortie sur Boulevard du Lycée puis le tunnel de Courrier et continuer sur la RD1501 en direction de Seynod/Poisy/Aéroport. Prendre la rocade et sortir à Poisy. Se stationner à Poisy sur le grand parking à côté du complexe sportif.

413

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : La montagne d'Age

Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	La montagne d'Age
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF type 2 : Chainons de la Mandallaz et de la montagne d'Age. ZNIEFF type 2 : La montagne d'Age et le Marais de Poisy Zones humides du marais de Poisy ENS type RED du marais de Macully ENS type NatO du Conservatoire des Terres Agricoles de Poisy
	Biodiversité des milieux	Forêt, marais, milieu agricole
	Autres	
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	/
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	/
	Patrimoine immatériel	/
	Petit patrimoine bâti	/
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	Vente à la ferme de Poisy.
	Restauration	/
	Hébergement	/
	Autres	/

Valorisation du sentier :

Il sera valorisé par le Grand Ancey via l'édition de documents touristiques.

414

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais
 Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non
 Si « Oui », précisez la fréquence :
 Le sentier est entretenu 1 à 2 fois par an.

Balsage : Oui Non
 Si « Oui » :
 Charte Départementale
 Autre Balsage

Année de balsage :
 Si année non connue, estimation : 2013
 Balsage : Récent Ancien
 Etat du balsage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :
 - Parkings : Oui Non
 Si « Oui », précisez nombre et capacité d'accueil + reportez sur la carte
 Parking du complexe sportif (45°55'28.45"N / 6° 3'42.64"E) environ 60 places
 Aires des Vernes (45°56'10.24"N / 6° 3'22.61"E) environ 15 places
 - Panneau d'accueil : Oui Non
 Si « Oui », précisez et reportez sur la carte
 Présence de 2 panneaux d'accueil au niveau des parkings
 - Autres équipements : Oui Non
 (Table d'orientation, aire de Pic-Nic, structure d'accueil, autre...)
 Si « Oui », précisez le nombre et reportez sur la carte

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Problème de foncier : Oui Non
 Si « Oui », précisez et reportez sur la carte cadastrale

Conflits d'usage identifiés : Oui Non
 Une vigilance sera apportée sur le tronçon en commun entre la CCFU et le Grand Anancy concernant le projet de sentier VTT porté par CCFU.



415

416



417



418

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du tracé)

NB : précisez uniquement les modifications concernées

Longueur de l'itinéraire (en km) :
 Dénivelé cumulé :
 Durée estimée :
 Longueur goudronnée (en km et %) :
 Commune(s) de départ et lieu(x) de départ :
 Commune(s) traversée(s) :
 Conflits d'usage Identifiés : Oui Non
 Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison
 Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre
 Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :

TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES

Modification du tracé ou création d'un sentier :

- Précisez et reportez sur carte cadastrale :
 - Linéaire sur propriété publique (km et %)
 - Linéaire sur propriété privée (km et %)
- Transmettre au Conseil Général :
 - La liste des propriétaires,
 - Le tracé cadastral
 - Les conventions de passage signées (si non, en leur absence, les conventions signées seront demandées lors de l'instruction pour l'inscription au PDIPR)

Gestion problématique du foncier :

Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées

Projet en balisage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte
 Remise à niveau intégrale de la signalétique selon la nouvelle charte + prévoir 1 panneau d'accueil

Projets en équipements :

Gestion des conflits d'usage :

Projets de travaux / aménagements :

GR 96

Sentier de Tronçon

S.I.D.1

- Sentier EXISTANT – Cf partie 1
 Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
 Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1
 Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2



419

420

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : GR96®
 Référence carte IGN : 3530ET SAMOENS / 3430ET LA CLUSAZ / 3431OT LAC D'ANNECY / 3432OT MASSIF DES BAUGES / 3332OT CHAMBERY / 3333OT MASSIF DE LA CHARTREUSE.
 Longueur de l'itinéraire : 189 kms dont 15,9 kms sur le Grand Anancy répartis en 3 tronçons.
 1 seul tronçon relève de la compétence du Grand Anancy
 Dénivelés : D+ 11460 m dont 791 m de D+ sur le Grand Anancy



Durée : Itinéraires en étapes

Longueur Goudronnée (en km et %) : /

Commune(s) et lieu de départ : Samoens

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE: Samoens (74258), Six Fer à Cheval (74273), St Gervais les Bains (74208), Magland (74159), Nacy sur Cluses (74196), Le Reposoir (74221), Le Grand Bornand (74136), Le Petit Bornand les Glières (74212), Commune nouvelle de Filière (74282), la Balme de Thuy (74027), Thônes (74280), Talloires-Montmin (74275), Doussard (74104), Lathuile (74147), Entrevernes (74111), Bellecombès en Bauges (73036), Le Chatelard (73081), La Compôte (73090), Ecole (73016), Aillon-le-jeune (73004), Thoiry (73293), Les Déserts (73098), St Jean d'Arvey (73243), St Alban Laysse (73222), Bassens (73031), Chambéry (73065), Jacob-Bellecombette (73137), Barberaz (73029), St Baldoph (73225), Apremont (73017), Montagnole (73160), Entremont-le-Vieux (73017)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
 GRP
 Sentier PDIPR
 Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) : Itinéraires en étapes

421

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : Itinéraires en étapes

Élément présentant un intérêt sur les tronçons GR96® du Grand Anancy :

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Parmelan, Mont Blanc, lac Anancy, ...
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF 2 : centre du massif des Bornes, massif de la Tournette et massifs orientaux des Bauges. ZNIEFF 1 : massif de la Tournette, tourbières du plateau des Glières, tourbière plaine de Dran. Site Inscrit : Plateau des Glières Natura 2000 SIC : les Frettes / massif des Glières / Massif de la Tournette Natura 2000 ZPS : Les Frettes/Massif des Glières. ENS Propriété du Département : Plateau des Glières ENS Nato : Alpages sur le massif de la Tournette
	Biodiversité des milieux	Passage au col des Nanjets, Col de la Forclaz, ...
	Autres	
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	Plateau des Glières
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	Multiplés services au col de la Forclaz
	Autres	

Valorisation du sentier :

L'itinéraire sera représenté sur les documents touristiques du Grand Anancy.

422

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais
 Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non
 Le sentier est entretenu 1 à 2 fois/an

Balisage : Oui Non
 Si « Oui » :
 Charte Départementale
 Autre Balisage

Année de balisage :
 Si année non connue, estimation : <2010
 Balisage : Récent Ancien
 Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :
 - Parkings : Oui Non
 Présence de 2 parkings :
 Maison du plateau des Glières (45°57'49.17"N / 6°19'37.29"E) 30 voitures
 Au col de l'Aulp (45°49'55.06"N / 6°15'48.05"E) 10 voitures
 Au col de la Forclaz (45°48'28.69"N / 6°14'41.86"E) 40 voitures

- Panneau d'accueil : Oui Non
 Si « Oui », précisez et reportez sur la carte
 - Autres équipements : Oui Non
 (Table d'orientation, aire de Pic-Nic, structure d'accueil, autre...)
 Si « Oui », précisez le nombre et reportez sur la carte

Présence de bancs, aire de pique-nique au départ du sentier

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non
 Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes...) et si une solution est mise en place

Problème de foncier : Oui Non
 Un propriétaire souhaite retire sa convention de passage peu avant le château de Fésigny

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

423

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du tracé)

NB : précisez uniquement les modifications concernées

Longueur de l'itinéraire (en km) :
 Dénivelé cumulé :
 Durée estimée :
 Longueur goudronnée (en km et %) :
 Commune(s) de départ et lieu(x) de départ :
 Commune(s) traversée(s) :
 Conflits d'usage identifiés : Oui Non
 Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison
 Type de pratique : Pédestre VTT/MTC Equestre
 Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :

TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES

Modification du tracé ou création d'un sentier :
 - Précisez et reportez sur carte cadastrale :
 . Linéaire sur propriété publique (km et %)
 . Linéaire sur propriété privée (km et %)
 - Transmettre au Conseil Général :
 . La liste des propriétaires,
 . Le tracé cadastral
 . Les conventions de passage signées (si non, en leur absence, les conventions signées seront demandées lors de l'instruction pour l'inscription au PDIPR)

Gestion problématique du foncier :
 Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées

Projet en balisage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte
 Le GR®96 peut devenir GR® des 3 lacs ! Reprise de la signalétique sur le tronçon relevant de la compétence du Grand Anancy selon la nouvelle charte de randonnée. Possible déclassement de GR à GRP du chalet de l'Aulp vers la Forclaz et la suite sur la CCSLA pour le projet du GR® des 3 lacs.

Projets en équipements :
 Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation...) + reportez sur la carte :

Gestion des conflits d'usage :
 Où se situent-ils ?

Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte

Projets de travaux / aménagements :
 Précisez + reportez sur carte


424




425



426

S.I.D.1	<input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT – Cf. partie 1 <input checked="" type="checkbox"/> Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2 <input type="checkbox"/> Sentier SUPPRIMER – Cf. Partie 1 <input type="checkbox"/> Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2
	

427

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE	
IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE	
Nom de l'itinéraire : GRP Tour du lac d'Annecy Référence carte IGN : 34310T LAC D'ANNECY Longueur de l'itinéraire : 83,5 kms dont 34,9 kms relevant de la compétence du Grand Annecy. Dénivelés : D+ 4394 m dont 2050 m de D+ sur le Grand Annecy	
Durée : Itinéraires en étapes Longueur Goudronnée (en km et %) : environ 16,8kms soit 20 % sur la totalité dont 7kms sur le Grand Annecy soit environ 8,3%.	
Commune(s) et lieu de départ : Annecy Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Annecy (74010), Veyrier du lac (74299), Menthon St Bernard (74176), Bluffy (74036), Talloires-Montmin (74275), Doussard (74104), Lathuile (74147), Entrevernes (74111), Bellecombes-en-Bauges (73036), La Chapelle St Maurice (74060), Leschaux (74148), Viuz la Chiésaz (74310), ST Jorioz (74242), Sevrier (74267).	
Typologie actuelle du sentier : <input checked="" type="checkbox"/> GR <input checked="" type="checkbox"/> GRP <input type="checkbox"/> Sentier PDIPR <input type="checkbox"/> Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2 <input type="checkbox"/>	
Type de parcours : Boucle <input type="checkbox"/> Linéaire <input checked="" type="checkbox"/> Liaison <input type="checkbox"/>	
Type de pratique : Pédestre <input checked="" type="checkbox"/> VTT/VTC <input type="checkbox"/> Equestre <input type="checkbox"/>	
Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :	

428

INTERETS DU SENTIER		
Objectif principal : Itinéraires en étapes Elément présentant un intérêt sur les tronçons :		
<i>Patrimoine Naturel</i>	Paysage / Panorama	Lac d'Annecy, Mont Veyrier, Dents de Lanfon, Tournette, Semnoz
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF Type 2 : Centre du Massif des Bornes, Massif de la Tournette, Massif orientaux des Bauges, Montagne du Semnoz, Ensemble fonctionnel formé par le lac d'Annecy. ZNIEFF Type 1 : Mont Veyrier, Ensemble des pelouses de la cluse d'Annecy, Semnoz du crêt des sauts au crêt de l'aigle, Semnoz flanc ouest de l'extrémité de l'aigle. Site Inscrit : Centre-ville d'Annecy, Lac d'Annecy, Vieux pont de Verthier et ses abords à Doussard. APPB : Roselières du lac d'Annecy Zones Humides : Petit Port – Bord du lac, Marceau dessus, Pléyu sud, Site classé : Canaux du Thiou et du Vassé, Forêt communale du vallon de Ste Catherine. Natura 2000 SIC : Massif de la Tournette, Cluse du lac d'Annecy. Natura 2000 ZPS : Partie orientale du massif des Bauges. ENS type NatO : Alpage de Montmin Tournette
	Biodiversité des milieux	
	Autres	Alpages du Semnoz, Tournette.
<i>Patrimoine Classé / inscrit</i>	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
<i>Patrimoine Vernaculaire</i>	Bâti, ouvrages d'art	Différentes stèles, croix sur le parcours
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
<i>Autres Services (optionnel)</i>	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	
Valorisation du sentier : L'itinéraire sera représenté sur les documents touristiques du Grand Annecy + Topo guide de la FFRP		

429

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE	
Etat du sentier : Bon <input type="checkbox"/> Assez bon <input checked="" type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/> Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :	
Entretien régulier : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Le sentier est entretenu 1 à 2 fois/an sur le tronçon du Grand Annecy Balissage : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si « Oui » : Charte Départementale <input checked="" type="checkbox"/> Autre balissage <input type="checkbox"/>	
Année de balissage : Si année non connue, estimation : <2010 Balissage : Récent <input checked="" type="checkbox"/> Ancien <input type="checkbox"/> Etat du balissage : Bon <input checked="" type="checkbox"/> Partiel <input checked="" type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/> Sur le linéaire relevant du Grand Annecy, le balissage est à reprendre dans son intégralité sauf sur la partie commune avec le SILA.	
Equipements : - Parkings : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Parking du petit port à Annecy (45°54'21.71"N / 6° 9'25.95"E) 50 places - Panneau d'accueil : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Si « Oui », précisez et reportez sur la carte - Autres équipements : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> (Table d'orientation, aire de Pic-Nic, structure d'accueil, autre...) Si « Oui », précisez le nombre et reportez sur la carte	
Présence de bancs, aire de pique-nique au départ du sentier	
DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES	
Points noirs : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes...) et si une solution est mise en place	
Problème de foncier : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Un propriétaire souhaite retire sa convention de passage peu avant le château de Fésigny	
Conflits d'usage identifiés : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	

430

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du tracé)

NB : précisez uniquement les modifications concernées

Longueur de l'itinéraire (en km) :
Dénivelé cumulé :
Durée estimée :
Longueur goudronnée (en km et %) :
Commune(s) de départ et lieu(x) de départ :
Commune(s) traversée(s) :
Conflits d'usage identifiés : Oui Non
Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison
Type de pratique : Pédestre VTT/ATC Equestre
Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :

TECHNICITE ET EQUIPEMENTS. GESTION DES PROBLEMATIQUES

Modification du tracé ou création d'un sentier :
- Précisez et reportez sur carte cadastrale :
. Linéaire sur propriété publique (km et %)
. Linéaire sur propriété privée (km et %)
- Transmettre au Conseil Général :
. La liste des propriétaires,
. Le tracé cadastral
Les conventions de passage signées (si non, en leur absence, les conventions signées seront demandées lors de l'instruction pour l'inscription au PDIPR)

Gestion problématique du foncier :
Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées

Projet en ballsage : Précisez si le sentier doit être ballsé, remis à niveau + reportez sur carte
Reprise de la signalétique sur le tronçon relevant de la compétence du Grand Annecy selon la nouvelle charte de randonnée sauf sur le tronçon commun avec le SITA + implantation d'un panneau d'accueil (lieu à définir).

Projets en équipements :
Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation...) + reportez sur la carte :
Gestion des conflits d'usage :
Où se situent-ils ?
Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte

Projets de travaux / aménagements :
Précisez + reportez sur carte



431

432





433




434

S.I.L	<input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT - Cf. partie 1 <input checked="" type="checkbox"/> Sentier EXISTANT avec intervention prévue - Cf. Partie 1 + 2 <input type="checkbox"/> Sentier SUPPRIME - Cf. Partie 1 <input type="checkbox"/> Nouveau PROJET de sentier - Cf. Partie 1 + 2
-------	---

435

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE	
IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE	
Nom de l'itinéraire : La Croix de Chuguet - Grande Jeanne Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY Longueur de l'itinéraire : 5,5 kms Dénivelés : D+ 310m	
Durée : 1h45 Longueur Goudronnée (en km et %) : 0.5 km soit environ 9% Commune(s) et lieu de départ : Sevrier, lieu-dit Létraz Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Sevrier (74267), Annecy (74010)	
Typologie actuelle du sentier : <input type="checkbox"/> GR <input checked="" type="checkbox"/> GRP <input checked="" type="checkbox"/> Sentier PDIPR <input type="checkbox"/> Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2	
Type de parcours : Boucle <input checked="" type="checkbox"/> Linéaire <input type="checkbox"/> Liaison <input type="checkbox"/>	
Type de pratique : Pédestre <input checked="" type="checkbox"/> VTT/VTC <input type="checkbox"/> Equestre <input type="checkbox"/>	
Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) : <i>Depuis Annecy :</i>	
Depuis l'Hôtel de Ville, prendre à gauche en direction de Sevrier. Longeur le lac sur la RD1508. Au lieu-dit Létraz, se stationner sur la gauche après l'auberge de Létraz et le Brooklyn.	

436

INTERETS DU SENTIER		
Objectif principal : La Croix de Chuguet, parc animalier de la Grande Jeanne Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :		
Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Lac d'Annecy, massifs rive droite lac d'Annecy
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF type 2 : Montagne du Semnoz ZNIEFF type 1 : Semnoz, flanc ouest de l'extrémité de l'Aigle Site Classé : Forêt communale du vallon de Ste Catherine
	Biodiversité des milieux	Bord du lac d'Annecy, Crêt du Maure
	Autres	Parc animalier, PNR des Bauges
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	Croix de Chuguet
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	
Valorisation du sentier : L'itinéraire sera valorisé dans les documents touristiques du Grand Anancy		

437

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE	
Etat du sentier : Bon <input checked="" type="checkbox"/> Assez bon <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/> Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte : Entretien régulier : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Le sentier serait entretenu 1 à 2 fois fois/an Balisage : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si « Oui » : Charte Départementale <input checked="" type="checkbox"/> Autre Balisage <input type="checkbox"/> Année de balisage : 2009 Si année non connue, estimation : Balisage : Récent <input checked="" type="checkbox"/> Ancien <input type="checkbox"/> Etat du balisage : Bon <input checked="" type="checkbox"/> Partiel <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>	
Equipements : - Parkings : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Parking de Létraz à Sevrier d'environ 30 places (45°52'27.43"N/6° 8'30.59"E) - Panneau d'accueil : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Panneau d'accueil implanté au parc animalier de la Grande Jeanne. - Autres équipements : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> (Table d'orientation, aire de Pic-Nic, structure d'accueil, autre...) Si « Oui », précisez le nombre et reportez sur la carte Présence de bancs, aire de pique-nique au départ du sentier	
DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES	
Points noirs : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes...) et si une solution est mise en place	
Problème de foncier : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Conflits d'usage identifiés : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	

438

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du tracé)

NB : précisez uniquement les modifications concernées

Longueur de l'itinéraire (en km) :

Dénivelé cumulé :

Durée estimée :

Longueur goudronnée (en km et %) :

Commune(s) de départ et lieu(x) de départ :

Commune(s) traversée(s) :

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :

TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES

Modification du tracé ou création d'un sentier :

- Précisez et reportez sur carte cadastrale :

... Linéaire sur propriété publique (km et %)

... Linéaire sur propriété privée (km et %)

- Transmettre au Conseil Général :

... La liste des propriétaires,

... Le tracé cadastral

Les conventions de passage signées (si non, en leur absence, les conventions signées seront demandées lors de l'instruction pour l'inscription au PDIPR)

Gestion problématique du foncier :

Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées

Projet en balisage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte

Implantation d'un panneau d'accueil au départ du sentier à Létraz + remplacement de celui à la Grande Jeanne

Projets en équipements :

Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation...) + reportez sur la carte :

Gestion des conflits d'usage :

Projets de travaux / aménagements :

439



440



441

La croix de Crêt - Les Puisots

Statut de l'ouvrage :

S.I.D.2

- Sentier EXISTANT - Cf. partie 1
- Sentier EXISTANT avec intervention prévue - Cf. Partie 1 + 2
- Sentier SUPPRIMÉ - Cf. Partie 1
- Nouveau PROJET de sentier - Cf. Partie 1 + 2

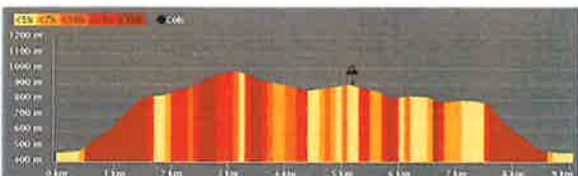


442

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Croix de Crêt – Les Puisots
 Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY
 Longueur de l'itinéraire : 9 kms
 Dénivelés : D+ 586 m



Durée : 3h35

Longueur Goudronnée (en km et %) : 750ml soit environ 8,3%

Commune(s) et lieu de départ : Commune de Sevrier, parking du chef-lieu (45°51'49.29"N/6° 8'28.69"E)
 Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Sevrier (74367), Annecy (74010)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
 GRP
 Sentier PDIPR
 Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :
 Depuis Annecy :

Depuis l'Hôtel de ville, prendre à gauche en direction de Sevrier sur la RD1508. Longer le lac, arrivé à Sevrier se stationner sur le parking de l'église.

443

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : La croix de Crêt et les Puisots.

Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Panorama lac d'Annecy et massif des Bornes
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF type 2 : Montagne du Semnoz ZNIEFF type 1 : Semnoz, flanc ouest de l'extrémité de l'aigle.
	Biodiversité des milieux	
	Autres	
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	Croix de Crêt
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	Centre des Puisots

Valorisation du sentier :

Ce sentier sera valorisé dans les documents touristiques du Grand Annecy.

444

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais
 Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non

Le sentier serait entretenu 1 à 2 fois/an

Balissage : Oui Non

Si « Oui » :

Charte Départementale

Autre Balissage

Année de balissage : 2013

Si année non connue, estimation :

Balissage : Récent Ancien

Etat du balissage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :

- Parkings : Oui Non

Parking du chef-lieu d'environ 50 places (45°51'49.29"N/6° 8'28.69"E)

- Panneau d'accueil : Oui Non

Si « Oui », précisez et reportez sur la carte

- Autres équipements : Oui Non

(Table d'orientation, aire de Pic-Nic, structure d'accueil, autre...)

Si « Oui », précisez le nombre et reportez sur la carte

Présence de bancs, aire de pique-nique au départ du sentier

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes) et si une solution est mise en place

Problème de foncier : Oui Non

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

445

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du tracé)

NB : précisez uniquement les modifications concernées

Longueur de l'itinéraire (en km) :

Dénivelé cumulé :

Durée estimée :

Longueur goudronnée (en km et %) :

Commune(s) de départ et lieu(x) de départ :

Commune(s) traversée(s) :

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :

TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES

Modification du tracé ou création d'un sentier :

- Précisez et reportez sur carte cadastrale :
 - Linéaire sur propriété publique (km et %)
 - Linéaire sur propriété privée (km et %)

- Transmettre au Conseil Général :

- La liste des propriétaires,
- Le tracé cadastral
- Les conventions de passage signées (si non, en leur absence, les conventions signées seront demandées lors de l'instruction pour l'inscription au PDIPR)

Gestion problématique du foncier :

Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées

Projet en balissage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte

Implantation d'un panneau d'accueil au départ du sentier + remplacement de celui des Puisots.

Projets en équipements :

Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation...) + reportez sur la carte :

Gestion des conflits d'usage :

Où se situent-ils ?

Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte

Projets de travaux / aménagements :

Précisez + reportez sur carte

446



447



448

La Cuséenne

Sentier de Niveau S.I.D.2	<input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
	<input checked="" type="checkbox"/> Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
	<input type="checkbox"/> Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1
	<input type="checkbox"/> Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2



449

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : La Cuséenne
 Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY et 3432 OT MASSIF DES BAUGES
 Longueur de l'itinéraire : 16,5 kms
 Dénivelés : D+ 384 m



Durée : 2h20

Longueur Goudronnée (en km et %) : 5,5 kms soit environ 33%

Commune(s) et lieu de départ : Commune de Cusy, place de l'église / possibilité de partir depuis Chainaz les Frasses.

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Cusy (74097), St Offenge dessous (73263), St Ours (73265) et Chainaz les Frasses (74054)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
- GRP
- Sentier PDIPR
- Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :
 Depuis Annecy :

Prendre l'A41 direction Chambéry, prendre la sortie 15. RUMILLY (Alby sur Chéran).
 Au rond-point, prendre la D3 (direction Héry sur Alby). Traverser Héry et continuer jusqu'à Cusy. Dans Cusy prendre la direction de l'église, mairie et se stationner sur le parking.

450

INTERETS DU SENTIER		
Objectif principal : L'objectif est le château de Fésigny		
Elément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :		
Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Point de vue notamment aux Chavonnes, Paysage rural vallonné de l'Albanais.
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF de type 2 : Zones Humides du Sud de l'Albanais N° Régional : 7305 / Superficie : 8410,82ha ZNIEFF de type 1 : Marais des Mièges N° Régional : 73050017 / Superficie : 24,48ha Natura 2000-SIC : Réseaux de zones humides de l'Albanais
	Biodiversité des milieux	
	Autres	
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	Château de Fésigny, Chapelle de Lachat
	Patrimoine immatériel	
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	
Valorisation du sentier :		
<ul style="list-style-type: none"> Le site internet du Pays d'Alby avec un visuel du panneau d'accueil (date indéterminée à ce jour), Le site VTT FFC de l'Albanais 		

451

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE	
Etat du sentier :	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Assez bon <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>
Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :	
Entretien régulier :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Le sentier serait entretenu 4 à 5 fois/an	
Balisage :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si « Oui » :	
Charte Départementale	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre Balisage	<input type="checkbox"/>
Année de balisage : 2009	
Si année non connue, estimation :	
Balisage :	Récent <input type="checkbox"/> Ancien <input checked="" type="checkbox"/>
Etat du balisage :	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Partiel <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>
Equipements :	
- Parkings :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Présence de 2 parkings :	
Parking de l'église de Cusy (45°46'0,51"N / 6° 1'36,39"E) 12 voitures	
Possibilité de partir du parking de l'église Chainaz les Frasses (45°46'23,88"N / 5°59'46,71"E) 5 voitures	
- Panneau d'accueil :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si « Oui », précisez et reportez sur la carte	
- Autres équipements :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
(Table d'orientation, aire de Pic-Nic, structure d'accueil, autre...)	
Si « Oui », précisez le nombre et reportez sur la carte	
Présence de bancs, aire de pique-nique au départ du sentier	
DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES	
Points noirs :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes...) et si une solution est mise en place	
Problème de foncier :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Conflits d'usage identifiés :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Propriétaire et usagers du sentier	

452

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE	
IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du trace)	
Longueur de l'itinéraire (en km) : 19,5 kms	
Dénivelé cumulé : D+ 556m	
Durée estimée : 3h00	
Longueur goudronnée (en km et %) : 7,9 kms soit environ 40,6 %	
Commune(s) de départ et lieu(x) de départ (parking de l'église...):	
Commune(s) traversée(s) :	
Conflits d'usage identifiés : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Type de parcours : Boucle <input checked="" type="checkbox"/> Linéaire <input type="checkbox"/> Liaison <input type="checkbox"/>	
Type de pratique : Pédestre <input type="checkbox"/> VTT/VTC <input checked="" type="checkbox"/> Equestre <input type="checkbox"/>	
Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :	
TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES	
Gestion problématique du foncier :	
Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte les portions concernées	
Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées	
Projet en balisage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte	
Projets en équipements :	
Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation...) + reportez sur la carte :	
Gestion des conflits d'usage :	
Où se situent-ils ?	
Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte	
Projets de travaux / aménagements :	
Précisez + reportez sur carte	

453




454



455



456



 SENTIER VTT LA CUSEENNE LISTING PROPRIETAIRES Communes de Cusy				
N° DE PARCELLES	PROPRIETAIRES	EMPRISE	TARIF HT	
			emprise	parcelle
OD-567 CUSY Avec convention	BOGEY Serge 1270, route des Chavonnes 74540 CUSY	Longueur 89,6 ml		
OD-391 CUSY Avec convention	BOGEY André Les Chavonnes 74540 CUSY	Longueur 80 ml		
OD-170 CUSY Avec convention	BOGEY André Les Chavonnes 74540 CUSY	Longueur 53 ml		
OD-184 CUSY Avec convention	Mme CORDIER Raymonde Les Bogeys 74540 CUSY M. CARRICHON Eric 1355, route de l'école d'Agriculture 74330 POISY	Longueur 44,2 ml		
OD-183 CUSY Sans convention	Mme HENRI Sylvie Les Granges 50200 CAMBERNON	Longueur 26,9 ml		

457

La grande boucle du Palmelin

Sentier de Niveau : **S.I.D.2**

	<input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
	<input checked="" type="checkbox"/> Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
	<input type="checkbox"/> Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1
	<input type="checkbox"/> Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2

458

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : La Grande boucle du Parmelan
 Référence carte IGN : 3430 OT MONT SALEVE
 Longueur de l'itinéraire : 17,7 kms dont 5 kms qui relèvent de la compétence du Grand Anancy.
 Dénivelés : D+ 1070 m



Durée : 6h00

Longueur Goudronnée (en km et %) : /

Commune(s) et lieu de départ : Commune de Filière, parking de la stèle (dans les virages) lieu-dit les Molliets

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Filière (74282), Dingy St Clair (74102)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
 GRP
 Sentier PDIPR
 Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis Anancy :

Depuis l'Hôtel de Ville, prendre à droite sur la RD909 ; et à la Préfecture prendre à gauche pour rejoindre un peu plus loin l'avenue de Brogny. Passer le Pont de Brogny, continuer sur la RD1203 en direction de Thorens Glières. Traverser Thorens et prendre la direction « plateau des Glières » sur la RD55. Passer Usillon et arrivé à la Verrerie au niveau du restaurant « Chez Annie », l'oratoire, prendre à droite sur le chemin de l'Adiau. Continuer sur moins d'1km et se stationner.

459

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : Col du Pertuis, Grotte de l'enfer

Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Possibilité de relier la tête du Parmelan, le grand et petit montoir, la grande glacière,...

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Point de vue Lac d'Anancy, sous Dine, Sur Cou Mont Blanc les Aravis,...
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF de type 2 : Centre du massif des Bornes ZNIEFF de type 1 : Montagne du Parmelan Site inscrit : Plateau des Glières. Natura 2000 SIC/ZPS : Les Frettes, massif des Glières
	Biodiversité des milieux	Milieu forestier, plateau calcaire, lapiaz, grotte
	Autres	/
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	/
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	/
	Patrimoine immatériel	/
	Petit patrimoine bâti	/
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	Chalet Dunand
	Hébergement	Chalet Dunand
	Autres	

Valorisation du sentier :

Le sentier sera valorisé dans les documents touristiques du Grand Anancy.

460

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais

Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non

Le sentier est entretenu 1 fois/an

Balisage : Oui Non

Si « Oui » :

Charte Départementale

Autre Balisage

Année de balisage : 2017

Si année non connue, estimation :

Balisage : Récent Ancien

Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais

Équipements :

- Parkings : Oui Non

Parking des Molliets/stèle (45°57'42.00"N/ 6°17'22.98"E) 10 voitures.

- Panneau d'accueil : Oui Non

Si « Oui », précisez et reportez sur la carte

- Autres équipements : Oui Non

(Table d'orientation, aire de Pic-Nic, structure d'accueil, autre...)

Si « Oui », précisez le nombre et reportez sur la carte

Présence de bancs, aire de pique-nique au départ du sentier

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes...) et si une solution est mise en place

Problème de foncier : Oui Non

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

Propriétaire et usagers du sentier

461

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du tracé)

Longueur de l'itinéraire (en km) :

Dénivelé cumulé :

Durée estimée :

Longueur goudronnée (en km et %) :

Commune(s) de départ et lieu(x) de départ (parking de l'église...) :

Commune(s) traversée(s) :

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :

TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES

Gestion problématique du foncier :

Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte les portions concernées

Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées

Projet en balisage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte

1 panneau d'accueil à prévoir au départ.

Projets en équipements :

Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation...) + reportez sur la carte :

Gestion des conflits d'usage :

Où se situent-ils ?

Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte

Projets de travaux / aménagements :

Précisez + reportez sur carte

462



463



464

La tête du Parmelan

Sentier de Niveau:

S.I.D.2

- Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
- Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
- Sentier SUPPRIMER – Cf. Partie 1
- Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2



465

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : La tête du Parmelan
 Référence carte IGN : 3430 OT MONT SALEVE
 Longueur de l'itinéraire : 13,3 kms dont 3,3 kms qui relèvent de la compétence du Grand Anecy,
 Dénivelés : D+ 1018 m



Durée : 4h00

Longueur Goudronnée (en km et %) : /

Commune(s) et lieu de départ : Commune de Villaz, parking de bois brûlé (45°57'7.62"N/6°13'19.85"E)
 Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Villaz (74303), Dingy St Clair (74102)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
- GRP
- Sentier PDIPR
- Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis Anecy :

Depuis l'Hôtel de Ville, prendre à droite sur la RD909 ; et à la Préfecture prendre à gauche pour rejoindre la RD5 sur l'avenue de la Plaine. A Novel, prendre la direction du parc des Glaisins et après le collège Evire Au rond-point prendre la direction de Villaz sur la route des Argos. A villaz, prendre à gauche sur la RD5 en direction d'Aviernoz. Au niveau du restaurant « L'Argian, prendre à droite chemin de l'épine et suivre la direction Parmelan. Continuer tout droit en montant et se stationner au parking de bois brûlé (impasse).

466

INTERETS DU SENTIER		
Objectif principal : La tête du Parmelan		
Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire : Possibilité de relier le plateau du Parmelan, sentier de l'escarmouche et tour du mont Terret.		
Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Point de vue Lac d'Annecy, sous Dine, Sur Cou Mont Blanc les Aravis,....
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF de type 2 : Centre du massif des Bornes ZNIEFF de type 1 : Montagne du Parmelan Zones humides : Col du Pertuis Natura 2000 SIC/ZPS : Les Frettes, massif des Glières
	Biodiversité des milieux	Milieu forestier, plateau calcaire, lapiaz
	Autres	/
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	/
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	/
	Patrimoine immatériel	/
	Petit patrimoine bâti	/
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	Chalet Chappuis et Dunand
	Hébergement	Chalet Chappuis et Dunand
	Autres	
Valorisation du sentier : Le sentier sera valorisé dans les documents touristiques du Grand Annecy.		

467

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE	
Etat du sentier :	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Assez bon <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>
Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :	
Entretien régulier :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Le sentier est entretenu 1 fois/an	
Balisage :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si « Oui » :	
Charte Départementale	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre Balisage	<input type="checkbox"/>
Année de balisage : 2017	
Si année non connue, estimation :	
Balisage :	Récent <input checked="" type="checkbox"/> Ancien <input type="checkbox"/>
Etat du balisage :	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Partiel <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>
Equipements :	
- Parkings : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Parking de bois brûlé : (45°57'7.62"N/6°13'19.85"E) 30 places	
Parking Dingy St Clair « le Saugy » (45°56'6.51"N/6°13'59.97"E) 20 places	
- Panneau d'accueil : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Si « Oui », précisez et reportez sur la carte	
- Autres équipements : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Présence de 21 chaînes de longueurs différentes en dessous du Grand Montoir.	
DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES	
Points noirs :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes...) et si une solution est mise en place	
Problème de foncier :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Conflits d'usage identifiés :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Propriétaire et usagers du sentier	

468

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE	
IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du tracé)	
Longueur de l'itinéraire (en km) :	
Dénivelé cumulé :	
Durée estimée :	
Longueur goudronnée (en km et %) :	
Commune(s) de départ et lieu(x) de départ (parking de l'église...) :	
Commune(s) traversée(s) :	
Conflits d'usage identifiés : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Type de parcours : Boucle <input type="checkbox"/> Linéaire <input type="checkbox"/> Liaison <input type="checkbox"/>	
Type de pratique : Pédestre <input type="checkbox"/> VTT/VTC <input type="checkbox"/> Equestre <input type="checkbox"/>	
Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :	
TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES	
Gestion problématique du foncier : Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte les portions concernées	
Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées	
Projet en balisage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte 1 panneau d'accueil à prévoir au départ de bois brûlé.	
Projets en équipements : Remise à neuf de l'intégralité des câbles.	
Gestion des conflits d'usage : Projets de travaux / aménagements : Mise en place de barrières pour canaliser les randonneurs au-dessus du chalet Chappuis jusqu'au poteau directionnel « Balmont sud ».	

469



470



471

Le balcon du Semnoz

S.I.D.2	<input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
	<input checked="" type="checkbox"/> Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
	<input type="checkbox"/> Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1
	<input type="checkbox"/> Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2

472

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE	
IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE	
Nom de l'itinéraire :	Le balcon du Semnoz.
Référence carte IGN :	3432 OT LAC D'ANNECY
Longueur de l'itinéraire :	12,1 kms dont 10,1 kms qui relèvent de la compétence du Grand Anancy.
Dénivelés :	D+ 1031 m
Durée :	6h15
Longueur Goudronnée (en km et %) :	1,080 km soit environ 8,8%
Commune(s) et lieu de départ :	Commune de Gruffy, parking du cimetière (45°47'27.02"N/6°03'27.03"E)
Commune(s) traversée(s) avec code INSEE :	Gruffy (74138), Viuz la Chiésaz (74310), Leschaux (74148)
Typologie actuelle du sentier :	<input type="checkbox"/> GR <input type="checkbox"/> GRP <input checked="" type="checkbox"/> Sentier PDIPR <input type="checkbox"/> Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2
Type de parcours :	Boucle <input checked="" type="checkbox"/> Linéaire <input type="checkbox"/> Liaison <input type="checkbox"/>
Type de pratique :	Pédestre <input checked="" type="checkbox"/> VTT/VTC <input type="checkbox"/> Equestre <input type="checkbox"/>
Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :	
Depuis Anancy :	
Depuis l'Hôtel de Ville, prendre à droite sur la RD909 et à la Préfecture prendre à gauche pour prendre la direction de Seynod. Et la RD1201, avenue d'Aix les Bains. Traverser Chauv et continuer sur la RD1201 en direction d'Aix les Bains, Alby sur Chéran] Traverser Balmont et prendre à gauche la RDS (direction Balmont, Viuz la Chiésaz). Continuer sur la RDS jusqu'à Gruffy et suivre la direction cimetière, musée de la nature. Se stationner au parking du cimetière.	

473

INTERETS DU SENTIER		
Objectif principal : Chalet nordique du plateau, crêt de Chatillon.		
Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :		
Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Vue sur le mont blanc, le Clergeon, la Chautagne, Chartreuse.
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF type 2 : Montagne du Semnoz ZNIEFF type 1 : Du crêt du saut au crêt de l'aigle
	Biodiversité des milieux	Vergers pédagogiques
	Autres	Grottes des fours et grotte des maquisards.
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	/
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	/
	Patrimoine immatériel	Stèle de la résistance
	Petit patrimoine bâti	/
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	Vente tome de Savoie.
	Restauration	Refuge du Semnoz, chalet nordique du plateau, les Rochers blancs.
	Hébergement	
	Autres	
Valorisation du sentier :		
Le sentier sera valorisé dans les documents touristiques du Grand Anancy.		

474

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais

Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non

Le sentier est entretenu 1 à 2 fois/an

Balissage : Oui Non

Si « Oui » :

Charte Départementale

Autre Balissage

Année de balissage : 2014

Si année non connue, estimation :

Balissage : Récent Ancien

Etat du balissage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :

- Parkings : Oui Non

Parking du cimetière : (45°47'27.02"N/6°03'27.03"E) 10 places

- Panneau d'accueil : Oui Non

Si « Oui », précisez et reportez sur la carte

- Autres équipements : Oui Non

Présence de chaînes à côté de la grotte des fours.

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes...) et si une solution est mise en place

Problème de foncier : Oui Non

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

Propriétaire et usagers du sentier

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du tracé)

Longueur de l'itinéraire (en km) :

Dénivelé cumulé :

Durée estimée :

Longueur goudronnée (en km et %) :

Commune(s) de départ et lieu(x) de départ (parking de l'église...) :

Commune(s) traversée(s) :

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

Type de parcours : Boucle Linéaire Uulsion

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :

TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES

Gestion problématique du foncier :

Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte les portions concernées

Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées

Projet en balissage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte

1 panneau d'accueil à prévoir au départ.

Projets en équipements :

Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation...) + reportez sur la carte :

Gestion des conflits d'usage :

Où se situent-ils ?

Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte

Projets de travaux / aménagements :

Précisez + reportez sur carte

475

476



477



478

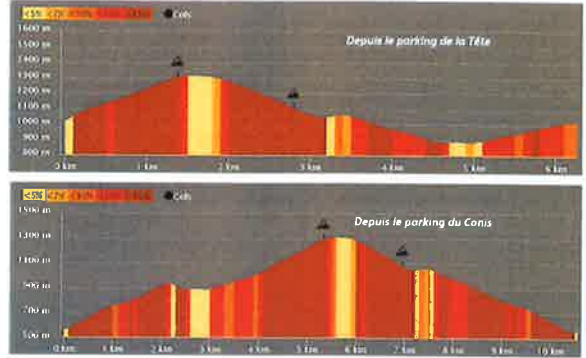
Sentiers de Niveau	
S.I.D.2	
<input type="checkbox"/>	Sentier EXISTANT - Cf. partie 1
<input checked="" type="checkbox"/>	Sentier EXISTANT avec intervention prévue - Cf. Partie 1 + 2
<input type="checkbox"/>	Sentier SUPPRIME - Cf. Partie 1
<input type="checkbox"/>	Nouveau PROJET de sentier - Cf. Partie 1 + 2

479

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Le Clay-Cochette
 Référence carte IGN : 3432 OT LAC D'ANNECY
 Longueur de l'itinéraire : 6,2 kms depuis la Tête et 10,4 kms depuis le Conis
 Dénivelés : D+ 448 m depuis la Tête et 822 m de D+ depuis le Conis



Durée : 2h30 depuis la Tête et 4h45 depuis le Conis.
 Longueur Goudronnée (en km et %) : 1,1km depuis le Conis soit environ 10.5%
 Commune(s) et lieu de départ : Commune de St Eustache, parking de la Tête (45°47'50.84"N/6°10'16.09"E)
 Commune de St Jorioz, parking du Conis (45°49'5.50"N/6°10'44.46"E)
 Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : St Jorioz (74242), Duingt (74108), Entrevernes (74111), St Eustache (74232)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
- GRP
- Sentier PDIPR
- Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :
 Depuis Annecy parking du Conis :

Depuis l'Hôtel de Ville, prendre la direction de ST Jorioz. A la sortie de St Jorioz au rond-point prendre à droite et prendre la route du Villaret jusqu'à l'impasse du Conis. Se stationner au bout de l'impasse.

480

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : Montagne d'Entrevernes, col de la Cochetie.

Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :
 Possibilité de relier d'autres itinéraires.

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Vue lac d'Annecy, Vallon d'Entrevernes et Semnoz
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF type 2 : Massifs orientaux des Bauges ZNIEFF type 1 : Roc des Bœufs, montagne d'Entrevernes
	Biodiversité des milieux	
	Autres	
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	

Valorisation du sentier :

Le sentier sera valorisé dans les documents touristiques du Grand Annecy.

481

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

État du sentier : Bon Assez bon Mauvais

Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non

Le sentier est entretenu 1 à 2 fois/an

Balisage : Oui Non

Si « Oui » :

Charte Départementale

Autre Balisage

Année de balisage : 2013

Si année non connue, estimation :

Balisage : Récent Ancien

État du balisage : Bon Partiel Mauvais

Équipements :

- Parkings : Oui Non

Commune de St Eustache, parking de la Tête (45°47'50.84"N/6°10'16.09"E)

Commune de St Jorioz, parking du Conis (45°49'5.50"N/6°10'44.46"E)

- Panneau d'accueil : Oui Non

Si « Oui », précisez et reportez sur la carte

- Autres équipements : Oui Non

Présence d'un câble

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes...) et si une solution est mise en place

Problème de foncier : Oui Non

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

482

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du tracé)

Longueur de l'itinéraire (en km) :
 Dénivelé cumulé :
 Durée estimée :
 Longueur goudronnée (en km et %) :
 Commune(s) de départ et lieu(x) de départ (parking de l'église...) :
 Commune(s) traversée(s) :
 Conflits d'usage identifiés : Oui Non
 Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison
 Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre
 Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :

TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES

Gestion problématique du foncier :
 Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte les portions concernées

Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées

Projet en balisage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte
 1 panneau d'accueil à prévoir à chaque départ

Projets en équipements :
 Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation...) + reportez sur la carte :

Gestion des conflits d'usage :
 Où se situent-ils ?

Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte

Projets de travaux / aménagements :
 Précisez + reportez sur carte

483





484



485

Le crêt de l'Aigle

Sentier de France S.I.D.2	<input checked="" type="checkbox"/> Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
	<input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
	<input type="checkbox"/> Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1
	<input type="checkbox"/> Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2

486

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Le crêt de l'aigle
 Référence carte IGN : 3432 OT LAC D'ANNECY
 Longueur de l'itinéraire : <1 km depuis la liaison GRP Tour des Bauges et Tour du Lac d'Annecy
 Dénivelés : D+ 21 m

Durée : 0h15

Longueur Goudronnée (en km et %) : /

Commune(s) et lieu de départ : Leschaux – parking du chalet nordique du plateau (45°47'29.84"N / 6°6'2.01"E)

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Leschaux (74148), Gruffy (74138)

Typologie actuelle du sentier :

GR
 GRP
 Sentier PDIPR
 Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison
 Linéaire en aller-retour depuis la liaison GRP Tour des Bauges et Tour du Lac d'Annecy

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis Annecy :

Depuis l'Hôtel de Ville d'Annecy, prendre à gauche sur la RD1508 (quai Eustache Chappuis). Au rond-point, prendre la 1^{ère} sortie sur Avenue du Trésum/D41 en direction de Thônes/Hôpital (400 m). Prendre à gauche sur boulevard de la Corniche puis à droite et continuer tout droit en direction du sommet du Semnoz. Se stationner sur le parking à côté du chalet nordique du plateau.

487

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : Le crêt de l'Aigle

Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :
 Possibilité de relier d'autres itinéraires.

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Vue lac d'Annecy, Tournette, chaînes des Aravis
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF type 2 : Montagne du Semnoz ZNIEFF type 1 : Semnoz, de crêt des sauts au crêt de l'Aigle.
	Biodiversité des milieux	Alpages
	Autres	
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	Vente de fromages
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	

Valorisation du sentier :

Le sentier sera valorisé dans les documents touristiques du Grand Annecy.

488

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais
 Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non

Balisage : Oui Non
 Si « Oui » :

Charte Départementale
 Autre Balisage

Année de balisage : 2019
 Si année non connue, estimation :

Balisage : Récent Ancien
 Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :

- Parkings : Oui Non

Parking du chalet nordique du plateau (45°47'29.84"N / 6°6'2.01"E)

- Panneau d'accueil : Oui Non

Si « Oui », précisez et reportez sur la carte

- Autres équipements : Oui Non

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non
 Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes...) et si une solution est mise en place

Problème de foncier : Oui Non

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

489



490



491

Le plateau du Parmelan

<p style="color: red; font-weight: bold; margin: 0;">S.I.D.2</p>	<input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT – Cf. partie 1 <input checked="" type="checkbox"/> Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2 <input type="checkbox"/> Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1 <input type="checkbox"/> Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2
--	---

492

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE	
IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE	
Nom de l'itinéraire :	Le plateau du Parmelan
Référence carte IGN :	3432 OT LAC D'ANNECY
Longueur de l'itinéraire :	14,9 kms
Dénivelés :	D+ 823m
Durée :	6h00
Longueur Goudronnée (en km et %) :	/
Commune(s) et lieu de départ :	Commune de Fillière, chalet de l'Anglettaz (45°57'50.95"N/6°14'37.18"E) Commune de Villaz, parking du virage (45°57'40.84"N/6°13'56.46"E)
Commune(s) traversée(s) avec code INSEE :	Fillière (74282), Dingy St Clair (74102), Villaz (74303)
Typologie actuelle du sentier :	<input type="checkbox"/> GR <input type="checkbox"/> GRP <input checked="" type="checkbox"/> Sentier PDIPR <input type="checkbox"/> Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2
Type de parcours :	Boucle <input checked="" type="checkbox"/> Linéaire <input type="checkbox"/> Liaison <input type="checkbox"/>
Type de pratique :	Pédestre <input checked="" type="checkbox"/> VTT/VTC <input type="checkbox"/> Equestre <input type="checkbox"/>
Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :	
Depuis Annecy :	
<p>Depuis l'Hôtel de Ville, prendre à droite sur la RD909 puis l'avenue de la Plaine après avoir pris à gauche à la Préfecture. Continuer sur l'avenue de la Plaine jusqu'à Novel.</p> <p>A Novel, prendre le chemin du maquis en direction de l'espace rencontre. Au rond-point du collège d'Evire, tout droit puis au rond-point suivant prendre à gauche la direction de Villaz. A Villaz, prendre à gauche sur la RDS en direction d'Aviernoz. Au lieu-dit Disonche, prendre à droite et suivre la direction du chalet de l'Anglettaz. Se stationner au chalet.</p>	

493

INTERETS DU SENTIER		
Objectif principal : Le plateau du Parmelan, la grande glacière.		
Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire : Possibilité de relier d'autres itinéraires.		
Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Vue lac d'Annecy, Vallon d'Entrevernes et Semnoz
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF type 2 : Centre du massif des Bornes ZNIEFF type 1 : Montagne du Parmelan Zones Humides : Chalet de l'Anglettaz Est Natura 2000 SIC/ZPS : Les Frettes/Massif des Glières
	Biodiversité des milieux	Lapiaz, Grande Glacière
	Autres	
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	Chalet de l'Anglettaz, Chalet Dunand
	Hébergement	Chalet Dunand
	Autres	
Valorisation du sentier :		
Le sentier sera valorisé dans les documents touristiques du Grand Annecy.		

494

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais
 Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non
 Le sentier est entretenu 1 à 2 fois/an

Balisage : Oui Non
 Si « Oui » :

Charte Départementale
 Autre Balisage

Année de balisage : 2018
 Si année non connue, estimation :

Balisage : Récent Ancien
 Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :

- Parkings : Oui Non

Commune de Filière, chalet de l'Anglettaz (45°57'50.95"N/6°14'37.18"E)
 Commune de Villaz, parking du virage (45°57'40.84"N/6°13'56.46"E)

- Panneau d'accueil : Oui Non

Si « Oui », précisez et reportez sur la carte

- Autres équipements : Oui Non

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non
 Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes...) et si une solution est mise en place

Problème de foncier : Oui Non


Conflits d'usage identifiés : Oui Non

495

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du tracé)

Longueur de l'itinéraire (en km) : 11,8 kms
 Dénivelé cumulé : D+ 600 m



Durée estimée : 5h15
 Longueur goudronnée (en km et %) :

Commune(s) de départ et lieu(x) de départ (parking de l'église...) :

Commune(s) traversée(s) :

Conflits d'usage identifiés : Oui Non
 Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison
 Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :

TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES

Gestion problématique du foncier :
 Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte les portions concernées

Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées

Projet en balisage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte
 1 panneau d'accueil à prévoir à chaque départ.

Projets en équipements :
 Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation...) + reportez sur la carte :

Gestion des conflits d'usage :
 Où se situent-ils ?

Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte

Projets de travaux / aménagements :
 Précisez + reportez sur carte

496



497



498

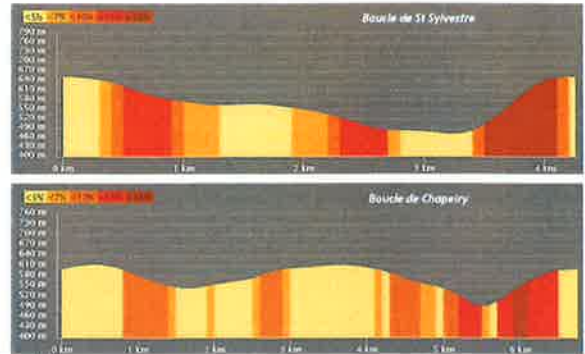
<p>S.I.D.2</p>	<input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
	<input checked="" type="checkbox"/> Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
	<input type="checkbox"/> Sentier SUPPRIMER – Cf. Partie 1
	<input type="checkbox"/> Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2

499

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Le voile de la mariée
 Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY
 Longueur de l'itinéraire : 9,7 kms (boucle de St Sylvestre : 4,1 kms / Boucle de Chapeiry : 6,5 kms)
 Dénivelés : Boucle de St Sylvestre D+ 209 m / Boucle de Chapeiry D+ 206 m



Durée : 3h00
 Longueur Goudronnée (en km et %) : 3,3 kms soit environ 31% du linéaire total.

Commune(s) et lieu de départ :
 Commune de Chapeiry, Eglise(45°50'43.51"N/6°2'16.01"E)
 Commune de St Sylvestre, Eglise (45°50'13.57"N/6°1'8.44"E)

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : St Sylvestre (74254), Chapeiry (74061), Montagny les Lanches (74186)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
- GRP
- Sentier PDIPR
- Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

500

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :
 Depuis Annecy :
 Depuis l'Hôtel de Ville, prendre à droite sur la RD909 et prendre la direction de Seynod sur la RD1201. Remonter la RD1201 et au rond-point de la mouette, prendre la direction d'Alby sur Chéran sur l'avenue d'Aix les Bains. Au rond-point de l'autoroute, prendre à droite en direction de Chapeiry sur la RD38. A Chapeiry, se stationner sur le parking de l'église.

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : Cascade du voile de la mariée
 Elément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Paysage typique de l'Albanais
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF de type 2 : Zones humides du Nord de l'Albanais
	Biodiversité des milieux	Nant de l'eau salée
	Autres	Cascade de tuff du voile de la mariée
Patrimoine Classé / Inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	Chapelle à St Sylvestre, Eglises à Chapeiry et St Sylvestre.
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	Gîte de France à St Sylvestre.
	Autres	

Valorisation du sentier :
 Le sentier sera valorisé dans les documents touristiques du Grand Annecy.

501

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais

Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non

Le sentier est entretenu 1 à 2 fois/an

Balisage : Oui Non

Si « Oui » :

Charte Départementale

Autre Balisage

Année de balisage : 2001

Si année non connue, estimation :

Balisage : Récent Ancien

Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :

- Parkings : Oui Non

Eglise de Chapeiry – 10 places (45°50'43.51"N/6°2'16.01"E)

Eglise de St Sylvestre – 20 places (45°50'13.57"N/6°1'8.44"E)

- Panneau d'accueil : Oui Non

Si « Oui », précisez et reportez sur la carte

- Autres équipements : Oui Non

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes...) et si une solution est mise en place

Problème de foncier : Oui Non

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

502

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du trace)

Longueur de l'itinéraire (en km) :
 Dénivelé cumulé :
 Durée estimée :
 Longueur goudronnée (en km et %) :
 Commune(s) de départ et lieu(x) de départ (parking de l'église...) :
 Commune(s) traversée(s) :
 Conflits d'usage identifiés : Oui Non
 Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison
 Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre
 Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :

TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES

Gestion problématique du foncier :
 Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte les portions concernées

Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées

Projet en balisage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte
 Remise à niveau de l'intégralité de la boucle selon la nouvelle charte + prévoir 2 panneaux d'accueil

Projets en équipements :
 Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation...) + reportez sur la carte :
Gestion des conflits d'usage :
 Où se situent-ils ?

Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte

Projets de travaux / aménagements :
 Précisez + reportez sur carte

503



504



505

Les hameaux de Montmin

Sentier de Niveau S.I.D.2	<input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
	<input checked="" type="checkbox"/> Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
	<input type="checkbox"/> Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1
	<input type="checkbox"/> Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2




506

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Les hameaux de Montmin
 Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY
 Longueur de l'itinéraire : 7,2 kms
 Dénivelés : D+ 207 m



Durée : 2h30

Longueur Goudronnée (en km et %) : 3,4 kms soit environ 47 % du linéaire total.

Commune(s) et lieu de départ :

Commune de Talloires-Montmin (Montmin), parking du cimetière (45°48'17.26"N/6°15'48.96"E)
 Commune de Talloires-Montmin (Montmin), parking de l'église (45°48'12.16"N / 6°15'51.67"E)

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Talloires-Montmin (74275)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
 GRP
 Sentier PDIPR
 Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis Annecy :

Depuis l'Hôtel de Ville, prendre à droite sur la RD1508 en direction de Veyrier du lac. Traverser et Veyrier et prendre tout droit en direction de Menthon, Talloires. Au rond-point sur la RD 909 prendre à gauche sur la RD42 en direction de Montmin, col de la Fordaz. Au col de la Fordaz, descendre en direction de Montmin et se stationner au parking du cimetière

507

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : Relier les Hameaux

Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Vue Tournette, Sambuy, Crêt des Mouches,...
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF de type 2 : Massif de la Tournette ZNIEFF de type 1 : Ensemble des pelouses sèches de la cluse du lac d'Annecy
	Biodiversité des milieux	
	Autres	
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	Eglise de Plan Montmin
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	Le mystère des « sept fontaines » d'origine celte
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	Les Perce-neige / le framboisier
	Autres	

Valorisation du sentier :

Le sentier sera valorisé dans les documents touristiques du Grand Annecy.

508

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais

Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non

Le sentier est entretenu 1 à 2 fois/an

Balisage : Oui Non

Si « Oui » :

Charte Départementale

Autre Balisage

Année de balisage : 2015

Si année non connue, estimation :

Balisage : Récent Ancien

Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais

Équipements :

- Parkings : Oui Non

Commune de Talloires-Montmin (Montmin), parking du cimetière (45°48'17.26"N/6°15'48.96"E) 15 places

Commune de Talloires-Montmin (Montmin), parking de l'église (45°48'12.16"N / 6°15'51.67"E) 8 places

- Panneau d'accueil : Oui Non

Si « Oui », précisez et reportez sur la carte

- Autres équipements : Oui Non

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes...) et si une solution est mise en place

Problème de foncier : Oui Non

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

509

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du tracé)

Longueur de l'itinéraire (en km) :

Dénivelé cumulé :

Durée estimée :

Longueur goudronnée (en km et %) :

Commune(s) de départ et lieu(x) de départ (parking de l'église...) :

Commune(s) traversée(s) :

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :

TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES

Gestion problématique du foncier :

Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte les portions concernées

Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées

Projet en balisage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte

Prévoir 1 panneau d'accueil au parking du cimetière

Projets en équipements :

Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation...) + reportez sur la carte :

Gestion des conflits d'usage :

Où se situent-ils ?

Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte

Projets de travaux / aménagements :

Précisez + reportez sur carte

510



511



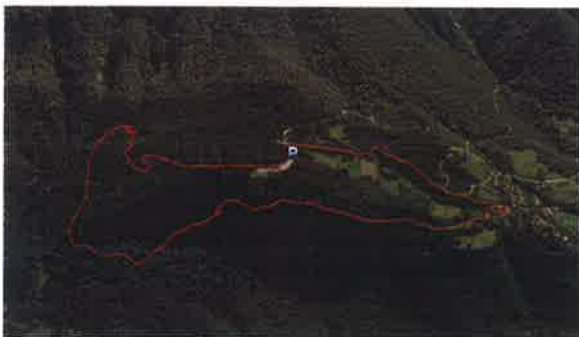
512

Les hameaux de Talloires Ponnay - Planfait

Sentier de Niveau :

S.I.D.2

- Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
- Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
- Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1
- Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2



PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Les hameaux de Talloires Ponnay - Planfait
 Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY
 Longueur de l'itinéraire : 7,2 kms
 Dénivelés : D+ 207 m



Durée : 2h30

Longueur Goudronnée (en km et %) : 3,4 kms soit environ 47 % du linéaire total.

Commune(s) et lieu de départ :

Commune de Talloires-Montmin, parking de Planfait (45°51'9.14"N/6°13'26.92"E)

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Talloires-Montmin (74275), Menthon St Bernard (74036)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
- GRP
- Sentier PDIPR
- Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis Annecy :

Depuis l'Hôtel de Ville, prendre à droite sur la RD1508 en direction de Veyrier du lac. Traverser et Veyrier et prendre tout droit en direction de Menthon, Talloires. Au rond-point sur la RD 909 prendre à gauche sur la RD42 en direction de Montmin, col de la Forclaz. Au lieu-dit la Pirraz, prendre à gauche la route en direction de Ponnay-Planfait – départ parapente. La route goudronnée laisse place à la route forestière ; se stationner sur la gauche au départ parapente.

513

514

INTERETS DU SENTIER		
Objectif principal : Liaison des hameaux Ponnay-Planfait		
Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire : Une partie du sentier correspond au GRP Tour du Lac d'Annecy		
Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Vue lac d'Annecy, mont Trélod, Arcalod
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF type 2 : Massif de la Tournette ZNIEFF type 1 : Pinède, molinie sur argile et prairies sèches de Ponnay.
	Biodiversité des milieux	
	Autres	
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	Buvette/Snack
	Hébergement	
	Autres	Départ parapente de Planfait, accrobranche
Valorisation du sentier :		
Le sentier sera valorisé dans les documents touristiques du Grand Annecy.		

515

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE	
Etat du sentier :	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Assez bon <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>
Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :	
Entretien régulier :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Le sentier est entretenu 1 à 2 fois/an	
Balisage :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si « Oui » :	
Charte Départementale	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre Balisage	<input type="checkbox"/>
Année de balisage :	
Si année non connue, estimation : 2005	
Balisage :	Récent <input checked="" type="checkbox"/> Ancien <input type="checkbox"/>
Etat du balisage :	Bon <input type="checkbox"/> Partiel <input checked="" type="checkbox"/> Mauvais <input checked="" type="checkbox"/>
Présence de l'ancienne charte en très mauvais état et de la nouvelle charte où le balisage est partiel.	
Equipements :	
- Parkings :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Parking de Planfait (45°51'9,14"N/6°13'26,92"E) 30 voitures	
- Panneau d'accueil :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Si « Oui », précisez et reportez sur la carte	
- Autres équipements :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Aire de pique-nique au départ parapente	
DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES	
Points noirs :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes...) et si une solution est mise en place	
Problème de foncier :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Conflits d'usage identifiés :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>

516

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE	
<i>IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du trace)</i>	
Longueur de l'itinéraire (en km) :	
Dénivelé cumulé :	
Durée estimée :	
Longueur goudronnée (en km et %) :	
Commune(s) de départ et lieu(x) de départ (parking de l'église...) :	
Commune(s) traversée(s) :	
Conflits d'usage identifiés : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Type de parcours : Boucle <input type="checkbox"/> Linéaire <input type="checkbox"/> Liaison <input type="checkbox"/>	
Type de pratique : Pédestre <input type="checkbox"/> VTT/MTC <input type="checkbox"/> Equestre <input type="checkbox"/>	
Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :	
<i>TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES</i>	
Gestion problématique du foncier :	
Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte les portions concernées	
Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées	
Projet en balisage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte	
Remise à niveau intégrale de la signalétique selon la nouvelle charte + Prévoir 1 panneau d'accueil	
Projets en équipements :	
Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation...) + reportez sur la carte :	
Gestion des conflits d'usage :	
Où se situent-ils ?	
Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte	
Projets de travaux / aménagements :	
Précisez + reportez sur carte	

517



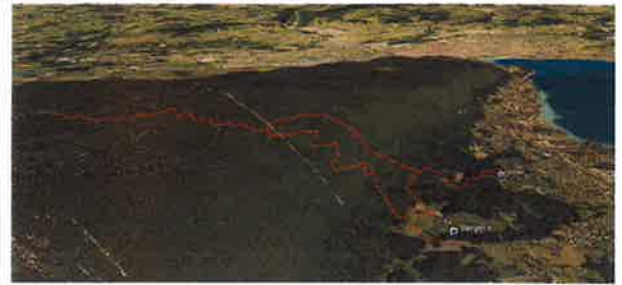
518



519

Les Luzes - Les Gardes

S.I.L	<input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT - Cf. partie 1
	<input checked="" type="checkbox"/> Sentier EXISTANT avec intervention prévue - Cf. Partie 1 + 2
	<input type="checkbox"/> Sentier SUPPRIMER - Cf. Partie 1
	<input type="checkbox"/> Nouveau PROJET de sentier - Cf. Partie 1 + 2



520

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Les Luzes - Les Gardes
 Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY
 Longueur de l'itinéraire : Départ de la Bergerie 10 kms et 11,9 kms depuis le Biollet
 Dénivelés : D+ 749 m depuis la Bergerie et 823 m depuis le Biollet

Durée : 4h35 depuis le Biollet et 4h05 depuis la Bergerie
 Longueur Goudronnée (en km et %) : 300ml depuis la bergerie soit environ 3%
 Commune(s) et lieu de départ :
 Commune de Sevrier, le Biollet (45°50'19.29"N/6° 8'23.76"E)
 Commune de St Jorioz, la Bergerie (45°49'40.52"N/6° 8'15.01"E)
 Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Sevrier (74267) et St Jorioz (74242)

Typologie actuelle du sentier :

GR
 GRP
 Sentier PDIPR
 Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :
 Depuis Annecy pour rejoindre le parking du Biollet à Sevrier.
 Depuis l'Hôtel de Ville, prendre à gauche sur la RD1508 en Sevrier. A Sevrier, au rond-point prendre à droite en direction du col de Leschaux sur la RD912 et continuer tout droit sur environ 3kms et se stationner sur la droite à l'intersection avec la route de Cessenaz.

521

INTERETS DU SENTIER		
Objectif principal : Les Gardes, Croix des Luzes, chalet de Bénévnt.		
Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :		
Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Vue lac d'Annecy et massif des Bornes.
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF type 2 : Montagne du Semnoz
	Biodiversité des milieux Autres	
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	Croix
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	Chalet de Bénévnt
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	
Valorisation du sentier :		
Le sentier sera valorisé dans les documents touristiques du Grand Annecy.		

522

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais

Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non

Le sentier est entretenu 1 à 2 fois/an

Balissage : Oui Non

Si « Oui » :

Charte Départementale

Autre Balissage

Année de balissage :

Si année non connue, estimation : 2013

Balissage : Récent Ancien

Etat du balissage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :

- Parkings : Oui Non

Commune de Sevrier, le Biollet (45°50'19.29"N/6° 8'23.76"E), 30 places

Commune de St Jorioz, la Bergerie (45°49'40.52"N/6° 8'15.01"E) environ 3 places

- Panneau d'accueil : Oui Non

Si « Oui », précisez et reportez sur la carte

- Autres équipements : Oui Non

Aire de pique-nique au départ parapente

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes...) et si une solution est mise en place

Problème de foncier : Oui Non

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du tracé)

Longueur de l'itinéraire (en km) :

Dénivelé cumulé :

Durée estimée :

Longueur goudronnée (en km et %) :

Commune(s) de départ et lieu(x) de départ (parking de l'église...) :

Commune(s) traversée(s) :

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :

TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES

Gestion problématique du foncier :

Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte les portions concernées

Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées

Projet en balissage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte

Prévoir 1 panneau d'accueil au départ du Biollet

Projets en équipements :

Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation...) + reportez sur la carte :

Gestion des conflits d'usage :

Où se situent-ils ?



Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte

Projets de travaux / aménagements :

Précisez + reportez sur carte



S.I.D.2	<input checked="" type="checkbox"/> Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
	<input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
	<input type="checkbox"/> Sentier SUPPRIMER – Cf. Partie 1
	<input type="checkbox"/> Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2

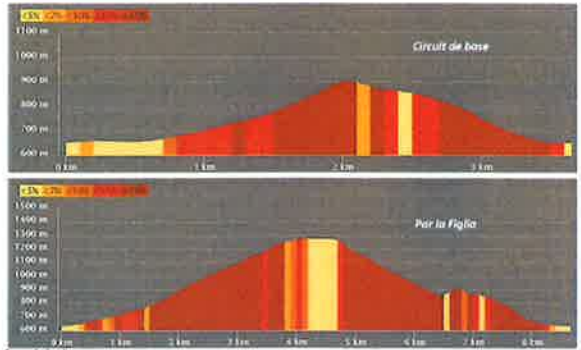



527

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Les tours St Jacques
 Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY
 Longueur tronçons : 5,5 kms pour le Grand Anancy et 4,7 kms pour le PNR
 Longueur de l'itinéraire : 3,7 kms pour le circuit de base et 8,5 kms par la Figlia
 Dénivelés : D+ 256 m circuit de base et D+722 m par la Figlia



Durée : 2h à 3h30
 Longueur Goudronnée (en km et %) : 985ml soit environ 9,6 %
 Commune(s) et lieu de départ : Commune d'Allèves – 3 parkings
 Parking du cimetière (45°45'2.92"N/6° 5'4.33"E)
 Parking chef-lieu (45°45'7.37"N/6°4'44.89"E)
 Parking des Tours St Jacques (45°45'44.33"N/6°4'10.45"E)
 Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Allèves (74004)

Typologie actuelle du sentier :
 GR
 GRP
 Sentier PDIPR
 Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2
 Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison
 Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

528

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :
 Depuis Anancy :
 Sortir d'Anancy et rejoindre Seynod, prendre la RD1201, avenue d'Aix les Bains. Traverser Chaux et continuer sur la RD1201 en direction de Chambéry, Alby sur Chéran. Traverser Balmont et prendre à gauche sur la RDS en direction de Balmont, Viuz la Chiésaz, Allèves. Continuer sur la RDS, traverser Gruffy et continuer en direction d'Allèves. Se stationner au cimetière d'Allèves ou au parking des tours St Jacques au lieu-dit Aigunbelette.

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : Les Tours St Jacques, la Figlia

Elément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Massif des Bauges
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF type 2 : Montagne du Semnoz ZNIEFF type 1 : Semnoz versant sud.
	Biodiversité des milieux	
	Autres	Tours St Jacques
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	Chalet de la Figlia
	Patrimoine immatériel	Voie pavée
	Petit patrimoine bâti	Lavoir dans Allèves
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	

Valorisation du sentier :
 Le sentier sera valorisé dans les documents touristiques du Grand Anancy.

529

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais
 Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :
 Entretien régulier : Oui Non
 Le sentier est entretenu 1 à 2 fois/an
 Balisage : Oui Non
 Si « Oui » :
 Chartre Départementale
 Autre Balisage
 Année de balisage : 2018
 Si année non connue, estimation :
 Balisage : Récent Ancien
 Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais
 Equipements :
 - Parkings : Oui Non
 Parking du cimetière (45°45'2.92"N/6° 5'4.33"E) 10 places
 Parking chef-lieu (45°45'7.37"N/6°4'44.89"E) 3 places
 Parking des Tours St Jacques (45°45'44.33"N/6°4'10.45"E) 20 places
 - Panneau d'accueil : Oui Non
 Si « Oui », précisez et reportez sur la carte
 - Autres équipements : Oui Non
 Aire de pique-nique au départ parapente

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non
 Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes...) et si une solution est mise en place
 Problème de foncier : Oui Non
 Conflits d'usage identifiés : Oui Non

530



531

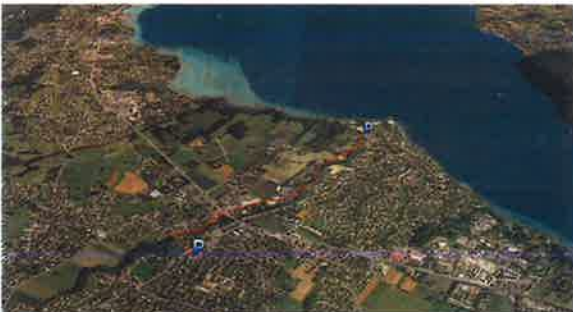


532

Liaison bord du lac à St Jorioz vers la Boucle du Laudon

S.I.L

- Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
- Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
- Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1
- Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2



533

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Liaison bord du lac à St Jorioz vers la boucle du Laudon
Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY
Longueur de l'itinéraire : 1,9 km
Dénivelés : D+ 20 m



Durée : 0h25
Longueur Goudronnée (en km et %) : 1034m soit environ 54 %
Commune(s) et lieu de départ : St Jorioz
Parking du débarcadère (45°50'33.03"N / 6°10'20.03"E)
Parking de l'église (45°49'53.21"N / 6°9'41.83"E)
Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Allèves (74004)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
- GRP
- Sentier PDIPR

Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :
Depuis Annecy :

Depuis l'Hôtel de Ville, prendre à gauche en direction de Sevrier, St Jorioz. Longer le lac sur la RD1508. A St Jorioz, prendre la direction du port/débarcadère et se stationner sur le parking

534

INTERETS DU SENTIER		
Objectif principal : Liaisonner avec la boucle du Laudon – Eglise de St Jorioz		
Elément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :		
<i>Patrimoine Naturel</i>	Paysage / Panorama	Lac d'Annecy et ses massifs environnants (Semnoz, Tournette, Dents de Lanfon, Roc de Chère,...)
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF type 2 : Ensemble fonctionnel formé par le lac d'Annecy et ses annexes. Site inscrit du lac d'Annecy
	Biodiversité des milieux	
	Autres	
<i>Patrimoine Classé / inscrit</i>	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
<i>Patrimoine Vernaculaire</i>	Bâti, ouvrages d'art	Eglise de St Jorioz
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
<i>Autres Services (optionnel)</i>	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	
Valorisation du sentier :		
Le sentier sera valorisé dans les documents touristiques du Grand Annecy.		

535

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE	
Etat du sentier :	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Assez bon <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>
Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez « reportez » sur la carte :	
Entretien régulier :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Le sentier est entretenu 1 à 2 fois/an	
Balisage :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si « Oui » :	
Charte Départementale	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre Balisage	<input type="checkbox"/>
Année de balisage : 2019	
Si année non connue, estimation :	
Balisage :	Récents <input checked="" type="checkbox"/> Ancien <input type="checkbox"/>
Etat du balisage :	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Partiel <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>
Equipements :	
- Parkings : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Parking du débarcadère (45°50'33.03"N / 6°10'20.03"E)	
Parking de l'église (45°49'53.21"N / 6°9'41.83"E)	
- Panneau d'accueil : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Si « Oui », précisez et reportez sur la carte	
- Autres équipements : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES	
Points noirs :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes...) et si une solution est mise en place	
Problème de foncier :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Conflits d'usage identifiés :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>

536



537



538

S.I.L	<input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT - Cf. partie 1
	<input checked="" type="checkbox"/> Sentier EXISTANT avec intervention prévue - Cf. Partie 1 + 2
	<input type="checkbox"/> Sentier SUPPRIME - Cf. Partie 1
	<input type="checkbox"/> Nouveau PROJET de sentier - Cf. Partie 1 + 2
	
	

539

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE**IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE**

Nom de l'itinéraire : Liaison contreforts du Semnoz et tourbières et marais
Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY
Longueur de l'itinéraire : 1,3 km
Dénivelés : D+ 48 m



Durée : 0h15
Longueur Goudronnée (en km et %) : 507ml soit environ 39 %

Commune(s) et lieu de départ : Annecy
 Pas de départ, liaison entre 2 sentiers,
 Possibilité de stationner au parking des contreforts du Semnoz ou du sentier des tourbières et marais.

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Annecy (74010)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
 GRP
 Sentier PDIIPR

Si autre (hors PDIIPR) : compléter aussi la partie 2

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :
 Depuis Annecy :

Depuis l'Hôtel de Ville d'Annecy, prendre la direction ouest sur l'esplanade de l'hôtel de ville vers le quai St Eustache Chappuis / RD1508. Continuer sur D1508. Prendre D41 et avenue du Crêt du Maure en direction du chemin de la prairie. Continuer sur chemin de la prairie en direction de l'avenue de Loverchy / RD5. Suivre la RD5 et arrivé à Vieugy se stationner sur le parking de l'église.

540

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : Liaisonner entre 2 boucles

Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	/
	Espace Naturel Remarquable	/
	Biodiversité des milieux	/
	Autres	/
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	/
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	Eglise de Vieugy
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	Dans Annecy (Vieugy)
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	

Valorisation du sentier :

Le sentier sera valorisé dans les documents touristiques du Grand Annecy.

541

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais

Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non

Le sentier est entretenu 1 fois/an

Balisage : Oui Non

Si « Oui » :

Charte Départementale

Autre Balisage

Année de balisage : 2009

Si année non connue, estimation :

Balisage : Récent Ancien

Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais

Équipements :

- Parkings : Oui Non

Pas de parking sur la liaison mais possibilité de stationner à l'église de Vieugy ou sur la boucle des contreforts du Semnoz.

- Panneau d'accueil : Oui Non

Si « Oui », précisez et reportez sur la carte

- Autres équipements : Oui Non

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes,...) et si une solution est mise en place

Problème de foncier : Oui Non

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

542



543



544

Liaison Entrevernes – Les Maisons (Duingt)

Sentier de Niveau :

S.I.D.2

- Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
- Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
- Sentier SUPPRIMER – Cf. Partie 1
- Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2



PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Liaison Entrevernes – Les Maisons (lieu-dit)
 Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY
 Longueur de l'itinéraire : 1,7 km
 Dénivelés : D+ 147 m



Durée : 0h30
 Longueur Goudronnée (en km et %) : 600ml soit environ 35 %

Commune(s) et lieu de départ : Entrevernes ↔ Duingt

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Entrevernes (74111) Duingt (74108)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
- GRP
- Sentier PDIPR
- Si autre (hors PDIPR) : compléter aussi la partie 2
-

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :
 Depuis Annecy :

Depuis l'Hôtel de Ville d'Annecy, prendre à gauche sur Quai St Eustache Chappuis / RD1508 (6,3kms). Au rond-point, continuer tout droit, prendre la 2è sortie sur route d'Albertville / RD1508 (4,5kms). Prendre à droite sur route d'Entrevernes / RD8 (4,6 kms). Se stationner sur le parking de la mairie.

545

546

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : Liaisonner entre 2 boucles

Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Montagne d'Entrevernes et du Taillefer
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF de type 2 : Massifs orientaux des Bauges
	Biodiversité des milieux	/
	Autres	/
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	/
Patrimoine Vernaculaire :	Bâti, ouvrages d'art	Eglise d'Entrevernes, Chapelle des Maisons
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	Four à pain
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	

Valorisation du sentier :

Le sentier sera valorisé dans les documents touristiques du Grand Annecy.

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais

Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non

Le sentier est entretenu 1 fois/an

Balisage : Oui Non

Si « Oui » :

Charte Départementale

Autre Balisage

Année de balisage : 2013

Si année non connue, estimation :

Balisage : Récent Ancien

Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :

- Parkings : Oui Non

Parking de l'église d'Entrevernes 10 places.

- Panneau d'accueil : Oui Non

Si « Oui », précisez et reportez sur la carte

- Autres équipements : Oui Non

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Problème de foncier : Oui Non

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

547

548




549



550

Sentier du Niveau	<input checked="" type="checkbox"/> Sentier EXISTANT - Cf. partie 1
	<input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT avec intervention prévue - Cf. Partie 1 + 2
	<input type="checkbox"/> Sentier SUPPRIME - Cf. Partie 1
	<input type="checkbox"/> Nouveau PROJET de sentier - Cf. Partie 1 + 2



551

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE**IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE**

Nom de l'itinéraire : Liaison Escarmouche - Tour d'Ablon
 Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY
 Longueur de l'itinéraire : 1,3 km
 Dénivelés : D+ 100 m



Durée : 0h30

Longueur Goudronnée (en km et %) : /

Commune(s) et lieu de départ : Fillière <-> Dingy Saint Clair

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Fillière (74282), Dingy St Clair (74102)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
 GRP
 Sentier PDIPR
 Si autre (hors PDIPR)

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Accès depuis le sentier de l'escarmouche (parking de la maison du plateau)

552

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : Liaisonner entre 2 sentiers

Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Montagne d'Entrevernes et du Taillefer
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF de type 2 : Centre du massif des Bornes Site inscrit ; plateau des Glières, de Dran et Montagne des Auges
	Biodiversité des milieux	/
	Autres	/
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	/
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	

Valorisation du sentier :

Le sentier sera valorisé dans les documents touristiques du Grand Anancy.

553

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIREEtat du sentier : Bon Assez bon Mauvais

Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non Balisage : Oui Non

Si « Oui » :

Charte Départementale Autre Balisage

Année de balisage : 2018

Balisage : Récent Ancien Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais

Équipements :

- Parkings : Oui Non - Panneau d'accueil : Oui Non

Le panneau d'accueil est prévu sur la boucle d'Entrevernes au parking de l'église.

+ Autres équipements : Oui Non **DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES**Points noirs : Oui Non

Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes...) et si une solution est mise en place

Problème de foncier : Oui Non Conflits d'usage identifiés : Oui Non

554




555

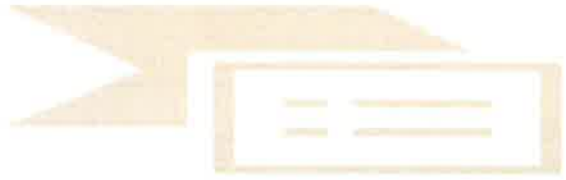


556

Liaison Taillefer - Bochettes

<p style="color: red; font-size: small;">Sentier de Niveau</p> <p style="color: red; font-size: large; font-weight: bold; text-align: center;">S.I.D.2</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Sentier EXISTANT – Cf. partie 1 <input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2 <input type="checkbox"/> Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1 <input type="checkbox"/> Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2
	

557

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE	
IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE	
<p>Nom de l'itinéraire : Liaison Taillefer - Bochettes Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY Longueur de l'itinéraire : 1,5 km Dénivelés : D+ 71 m</p>	
<p>Durée : 0h40 Longueur Goudronnée (en km et %) : /</p>	
<p>Commune(s) et lieu de départ : Entrevernes</p>	
<p>Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Entrevernes (74111)</p>	
<p>Typologie actuelle du sentier :</p> <p> <input type="checkbox"/> GR <input type="checkbox"/> GRP <input checked="" type="checkbox"/> Sentier PDIPR <input type="checkbox"/> Si autre (hors PDIPR) </p>	
<p>Type de parcours : Boucle <input type="checkbox"/> Linéaire <input type="checkbox"/> Liaison <input checked="" type="checkbox"/></p>	
<p>Type de pratique : Pédestre <input checked="" type="checkbox"/> VTT/VTC <input type="checkbox"/> Equestre <input type="checkbox"/></p>	
<p>Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :</p>	
<p>Accès depuis l'oratoire sur le sentier des Bochettes ou depuis le sentier du Taillefer</p>	

558

INTERETS DU SENTIER		
Objectif principal : Liasonner entre 2 sentiers		
Elément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :		
<i>Patrimoine Naturel</i>	Paysage / Panorama	Montagne d'Entrevernes et du Taillefer
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF de type 2 : Massif orientaux des Bauges ZNIEFF de type 1 : Secteur sud du Taillefer à l'ouest de Chaparon
	Biodiversité des milieux	/
	Autres	/
<i>Patrimoine Classé / inscrit</i>	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	/
<i>Patrimoine Vernaculaire</i>	Bâti, ouvrages d'art	
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	Oratoire des Bochettes
<i>Autres Services (optionnel)</i>	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	
Valorisation du sentier :		
Le sentier sera valorisé dans les documents touristiques du Grand Annecy .		

559

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE	
Etat du sentier :	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Assez bon <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>
Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :	
Entretien régulier :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Le sentier est entretenu une fois/an	
Balilage :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> balisage en partie sur le sentier des bochettes (compétence CCCLA)
Si « Oui » :	
Charte Départementale	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre Balilage	<input type="checkbox"/>
Année de balilage :	
Balisage :	Récent <input type="checkbox"/> Ancien <input type="checkbox"/>
Etat du balilage :	Bon <input type="checkbox"/> Partiel <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>
Equipements :	
- Parkings :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
- Panneau d'accueil :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
- Autres équipements :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Panneau décollage parapente	
Il faudra prévoir le balilage du sentier depuis le poteau directionnel « Le Taillefer le Bognon » jusqu'au panneau de décollage parapente.	
DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES	
Points noirs :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes...) et si une solution est mise en place	
Problème de foncier :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Conflits d'usage identifiés :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>

560





561



562

S.I.D.1	<input checked="" type="checkbox"/> Sentier EXISTANT - Cf. partie 1
	<input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT avec intervention prévue - Cf. Partie 1 + 2
	<input type="checkbox"/> Sentier SUPPRIME - Cf. Partie 1
	<input type="checkbox"/> Nouveau PROJET de sentier - Cf. Partie 1 + 2.

563

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE**IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE**

Nom de l'itinéraire : Liaison GRP Tour des Bauges et Tour du lac d'Annecy
Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY
Longueur de l'itinéraire : 13,1 kms dont 2 kms communs avec Le Balcon du Semnoz et 4,3 kms communs avec les Tours St Jacques. L'intégralité du linéaire relève de la compétence du PNR du Massif des Bauges.
Dénivelés : D+ 197 m / D- 1191m

Durée : 3h15

Longueur Goudronnée (en km et %) : 0,8 km soit environ 6,3 %

Commune(s) et lieu de départ : Leschaux ↔ Bellecombres en Bauges

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Leschaux (74148), Gruffy (74138), Allèves (74004), Bellecombres en Bauges (73036)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
 GRP
 Sentier PDIPR
 Si autre (hors PDIPR)

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis l'Hôtel de Ville d'Annecy, prendre à gauche sur la RD1508 (quai Eustache Chappuis). Au rond-point, prendre la 1^{re} sortie sur Avenue du Trésum/D41 en direction de Thônes/Hôpital (400 m). Prendre à gauche sur boulevard de la Corniche puis à droite et continuer tout droit en direction du sommet du Semnoz. Se stationner sur le parking à côté du chalet nordique du plateau.

564

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : Liaisonner 2 GRP

Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

<i>Patrimoine Naturel</i>	Paysage / Panorama	Montagne de Bange, Mont Julioz, Mont Blanc, ...
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF de type 2 : Montagne du Semnoz ZNIEFF de type 1 : Semnoz versant sud
	Biodiversité des milieux	/
	Autres	Grottes de Bange, voie pavée
<i>Patrimoine Classé / inscrit</i>	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	/
<i>Patrimoine Vernaculaire</i>	Bâti, ouvrages d'art	
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	Chalets de la Figlia
<i>Autres Services (optionnel)</i>	Vente produits terroirs	Vente de Fromage Semnoz
	Restauration	Chalet de Gruffy
	Hébergement	Chalet de Gruffy
	Autres	

Valorisation du sentier :

Le sentier sera valorisé dans les documents touristiques du Grand Annecy.

565

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIREEtat du sentier : Bon Assez bon Mauvais

Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non

Sentier relevant de la compétence du PNR du Massif des Bauges

Balisage : Oui Non

Si « Oui » :

Charte Départementale Autre Balisage

Année de balisage :

2014 pour la partie Crêt de Chatillon jusqu'au Chalet de Gruffy

2018 pour la partie Tours St Jacques jusqu'au cimetière d'Allèves

2019 tronçon entre chalet de Gruffy et Tours St Jacques

Cimetière d'Allèves jusqu'à Bellecombres en Bauges ancienne charte en très mauvais état.

Balisage : Récent Ancien Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :

- Parkings : Oui Non - Panneau d'accueil : Oui Non - Autres équipements : Oui Non **DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES**Points noirs : Oui Non

Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes...) et si une solution est mise en place

Problème de foncier : Oui Non Conflits d'usage identifiés : Oui Non

566



567



568

L'escarmouche

Sentier de Neveu

S.I.D.2

- Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
- Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
- Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1
- Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2.



569

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Sentier de l'escarmouche
Référence carte IGN : 3430 OT MONT SALEVE
Longueur de l'itinéraire : 6,4 kms dont 3,3 kms communs relevant de la compétence du Grand Anecy.
 Le reste du linéaire se répartit entre la CCVT et le Syndicat Mixte des Glières.
Dénivelés : D+ 11 m / D- 627 m



Durée : 2h10
Longueur Goudronnée (en km et %) : 524 ml soit environ 8%
Commune(s) et lieu de départ : Filières linéaire entre la stèle et la maison du plateau

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Filières (74282)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
- GRP
- Sentier PDIPR
- Si autre (hors PDIPR)

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Prendre la direction de Thorens-Glières (RD 1203). Arrivé à Longchamp, prendre la RD2 en direction de Thorens-Glières. Traverser le hameau « les Sages », arrivé au centre de Thorens-Glières suivre la direction « plateau des Glières ». Arrivé sur place se stationner devant la maison du plateau.

570

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : Liaisonner 2 GRP

Elément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Pointe de Puvat, Montagne des Frêres, tête ronde, le Parmelan
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF de type 2 : Centre du massif des Bornes Site Inscrit : Plateaux des Glières, de Dran et Montagne des Auges ENS « propriété du Département »
	Biodiversité des milieux	/
	Autres	/
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	Site de la Résistance des Glières
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	Stèle
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	Restaurant Gautard, Chez Merlin, chez Constance
	Hébergement	Gîte les Lanfian'nes, le chalet du Collet
	Autres	Centre de vacances UFOVAL

Valorisation du sentier :

Le sentier sera valorisé dans les documents touristiques du Grand Annecy.

571

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais

Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non

Sentier relevant de la compétence du PNR du Massif des Bauges

Balilage : Oui Non

Si « Oui » :

Charte Départementale

Autre Balilage

Année de balilage : 2018 pour la parie relevant de la compétence du Grand Annecy

Balilage : Récent Ancien

Etat du balilage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :

- Parkings : Oui Non

Parking principal (40 places) : 45°57'58.72"N / 6°19'53.36"E

Parking de Dran (20places) : 45°57'16.68"N / 6°19'21.25"E

• Panneau d'accueil : Oui Non

• Autres équipements : Oui Non

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes...) et si une solution est mise en place

Problème de foncier : Oui Non

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

572

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du trace)

NB : précisez uniquement les modifications concernées

Longueur de l'itinéraire (en km) :

Dénivelé cumulé :

Durée estimée :

Longueur goudronnée (en km et %) :

Commune(s) de départ et lieu(x) de départ :

Commune(s) traversée(s) :

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :

TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES

Modification du tracé ou création d'un sentier :

- Précisez et reportez sur carte cadastrale :
 .Linéaire sur propriété publique (km et %)
 .Linéaire sur propriété privée (km et %)

- Transmettre au Conseil Général :

- .la liste des propriétaires,
- .le tracé cadastral

.les conventions de passage signées (si non, en leur absence, les conventions signées seront demandées lors de l'instruction pour l'inscription au PDIPR)

Gestion problématique du foncier :

Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées

Projet en balisage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte
 Implantation d'un panneau d'accueil au départ du sentier Maison du plateau (à la charge du SMG) à ou à la Stèle à la charge du Grand Annecy.

Projets en équipements :

Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation,....) + reportez sur la carte :

Gestion des conflits d'usage :

Où se situent-ils ?

Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte

Projets de travaux / aménagements :

Précisez + reportez sur carte

573



574



575

Sentier de la Touvière

S.I.L	<input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
	<input checked="" type="checkbox"/> Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
	<input type="checkbox"/> Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1
	<input type="checkbox"/> Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2



576

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE	
IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE	
Nom de l'itinéraire :	Sentier de la Touvière
Référence carte IGN :	3431 OT LAC D'ANNECY
Longueur de l'itinéraire :	5,8 kms dont 729 ml relevant de la compétence du PNR du Massif des Bauges (tronçon commun avec le GRP Tour du lac d'Annecy)
Dénivelés :	D+ 206 m / D- 404 m
Durée :	2h20
Longueur Goudronnée (en km et %) :	1 km soit environ 17,2%
Commune(s) et lieu de départ :	Leschaux (parking de la mairie)
Commune(s) traversée(s) avec code INSEE :	Leschaux (74148), Saint Eustache (74232)
Typologie actuelle du sentier :	<input type="checkbox"/> GR <input checked="" type="checkbox"/> GRP <input checked="" type="checkbox"/> Sentier PDIPR <input type="checkbox"/> Si autre (hors PDIPR)
Type de parcours :	Boucle <input type="checkbox"/> Linéaire <input checked="" type="checkbox"/> Liaison <input type="checkbox"/>
Type de pratique :	Pédestre <input checked="" type="checkbox"/> VTT/VTC <input type="checkbox"/> Equestre <input type="checkbox"/>
Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :	
Depuis l'Hôtel de Ville, prendre à gauche en direction de Sevrier sur la RD1508. A Sevrier, prendre la route du col de Leschaux sur la RD912. Arrivé à Leschaux se stationner sur le parking devant la mairie.	

577

INTERETS DU SENTIER		
Objectif principal : Liaison de sentiers		
Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :		
Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Semnoz, Montagne d'Entrevernes
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF de type 2 : Montagne du Semnoz
	Biodiversité des milieux	/
	Autres	/
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	/
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	Eglise de Saint Eustache
	Patrimoine immatériel	/
	Petit patrimoine bâti	Village de Leschaux
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	/
	Restauration	/
	Hébergement	/
	Autres	/
Valorisation du sentier :		
Le sentier sera valorisé dans les documents touristiques du Grand Annecy.		

578

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais

Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non

Sentier relevant de la compétence du PNR du Massif des Bauges :

Balilage : Oui Non

Si « Oui » :

Charte Départementale

Autre Balilage

Année de balilage : 2013 :

Balilage : Récent Ancien

Etat du balilage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :

- Parkings : Oui Non

Parking de Leschaux (45°46'15.36"N/6°7'28.74"E)

Parking de Saint Eustache (45°47'45.71"N/6°8'55.02"E)

- Panneau d'accueil : Oui Non

- Autres équipements : Oui Non

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Si « Oui », précisez (nuisances, passages délicats, traversée de routes...) et si une solution est mise en place

Problème de foncier : Oui Non

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du tracé)

NB : précisez uniquement les modifications concernées

Longueur de l'itinéraire (en km) :

Dénivelé cumulé :

Durée estimée :

Longueur goudronnée (en km et %) :

Commune(s) de départ et lieu(x) de départ :

Commune(s) traversée(s) :

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :

TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES

Modification du tracé ou création d'un sentier :

- Précisez et reportez sur carte cadastrale :
 - . Linéaire sur propriété publique (km et %)
 - . Linéaire sur propriété privée (km et %)

- Transmettre au Conseil Général :

- . La liste des propriétaires,
- . Le tracé cadastral

. Les conventions de passage signées (si non, en leur absence, les conventions signées seront demandées lors de l'instruction pour l'inscription au PDIPR)

Gestion problématique du foncier :

Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées

Projet en balilage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte

Implantation d'un panneau d'accueil sur le parking de Leschaux.

Projets en équipements :

Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation...) + reportez sur la carte :

Gestion des conflits d'usage :

Où se situent-ils ?



Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte

Projets de travaux / aménagements :

Précisez + reportez sur carte



S.I.L	<input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
	<input checked="" type="checkbox"/> Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
	<input type="checkbox"/> Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1
	<input type="checkbox"/> Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2

583

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE**IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE**

Nom de l'itinéraire : Sentier de la Vuettaz
Référence carte IGN : 3430 OT MONT SALEVE
Longueur de l'itinéraire : 3,5 kms
Dénivelés : D+ 194



Durée : 1h00
Longueur Goudronnée (en km et %) : /
Commune(s) et lieu de départ : Fillière, lieu-dit « Cheneviers »

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Fillière (74282)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
 GRP
 Sentier PDIPR
 Si autre (hors PDIPR)

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Prendre la direction de Thorens-Glières (RD 1203). Arrivé à Longchamp, prendre la RD2 en direction de Thorens-Glières. Traverser le hameau « les Sages », arrivé au centre de Thorens-Glières prendre à gauche sur la RD2 en direction de la Roche sur Foron et suivre la route des Fleuries sur 5 kms. A l'intersection avec Montpiton, prendre à droite en direction de Cheneviers sur la route de Montpiton et suivre les Cheneviers. Arrivé à Cheneviers, tourner à droite (impasse) et se stationner sur le parking au bout du chemin.

584

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : Belvédère de Pierre Taillée

Élément présentant un Intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

<i>Patrimoine Naturel</i>	Paysage / Panorama	Montagne de sous-dîne, Tête de Bunant
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF de type 2 : Centre du massif des Bornes
	Biodiversité des milieux	/
	Autres	/
<i>Patrimoine Classé / inscrit</i>	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	/
<i>Patrimoine Vernaculaire</i>	Bâti, ouvrages d'art	/
	Patrimoine immatériel	/
	Petit patrimoine bâti	/
<i>Autres Services (optionnel)</i>	Vente produits terroirs	/
	Restauration	/
	Hébergement	Gîte les Cheneviers
	Autres	/

Valorisation du sentier :

Le sentier sera valorisé dans les documents touristiques du Grand Anecy.

585

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais

Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non

Sentier relevant de la compétence du PNR du Massif des Bauges

Balisage : Oui Non

Si « Oui » :

Charte Départementale

Autre Balisage

Année de balisage : 2009

Balisage : Récent Ancien

Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais

Équipements :

- Parkings : Oui Non

Parking de Cheneviers de 20 places (46° 0'50.76"N/6°18'4.83"E)

- Panneau d'accueil : Oui Non

- Autres équipements : Oui Non

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Problème de foncier : Oui Non

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

586

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du tracé)

NB : précisez uniquement les modifications concernées

Longueur de l'itinéraire (en km) :

Dénivelé cumulé :

Durée estimée :

Longueur goudronnée (en km et %) :

Commune(s) de départ et lieu(x) de départ :

Commune(s) traversée(s) :

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :

TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES

Modification du tracé ou création d'un sentier :

- Précisez et reportez sur carte cadastrale :
 - Linéaire sur propriété publique (km et %)
 - Linéaire sur propriété privée (km et %)
- Transmettre au Conseil Départemental :
 - La liste des propriétaires,
 - Le tracé cadastral
 - Les conventions de passage signées (si non, en leur absence, les conventions signées seront demandées lors de l'instruction pour l'inscription au PDIPR)

Gestion problématique du foncier :

Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées

Projet en balisage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte

Remise à niveau de la signalétique selon la nouvelle charte jusqu'au croisement avec le sentier de Pierre Taillée. Le panneau d'accueil sera implanté au départ du sentier commun avec le sentier Croix de Sous-Dime.

Projets en équipements :

Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation...) + reportez sur la carte :

Gestion des conflits d'usage :

Où se situent-ils ?

Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte

Projets de travaux / aménagements :

Précisez + reportez sur carte

587



588



589

Sentier de Patrois

<p>S.I.D.2</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
	<input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
	<input type="checkbox"/> Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1
	<input type="checkbox"/> Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2

590

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Sentier de Patérier
 Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY
 Longueur de l'itinéraire : 7,8 kms
 Dénivelés : D+ 302 m



Durée : 2h00

Longueur Goudronnée (en km et %) : 3 kms soit environ 39%
 Commune(s) et lieu de départ : St Jorioz, parking de l'église

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Saint Jorioz (74242), Saint Eustache (74232)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
 GRP
 Sentier PDIPR
 Si autre (hors PDIPR)

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis l'Hôtel de Ville, prendre à gauche en direction de Sevrier, St Jorioz. Longer le lac sur la RD150B. A Saint Jorioz, prendre à droite en direction de l'église et se stationner sur le parking.

591

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : Hameau de Patérier

Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	
	Espace Naturel Remarquable	
	Biodiversité des milieux	
	Autres	
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
Autres Services (optionnel)	Vente produits locaux	Différents services au centre de St Jorioz
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	

Valorisation du sentier :

Le sentier sera valorisé dans les documents touristiques du Grand Annecy.

592

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais

Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non

Balisage : Oui Non

Si « Oui » :

Charte Départementale

Autre Balisage

Année de balisage : 2019

Balisage : Récent Ancien

Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :

- Parkings : Oui Non

Parking de l'église de St Jorioz de 20 places (45°49'52.86"N/6° 9'40.81"E)

- Panneau d'accueil : Oui Non

Le panneau d'accueil sera commun avec celui de la boucle du Laudon déjà prévu sur ce sentier.

- Autres équipements : Oui Non

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Problème de fancler : Oui Non

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

593



594



595

Sentier de Taine

S.I.D.2	<input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
	<input checked="" type="checkbox"/> Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
	<input type="checkbox"/> Sentier SUPPRIMER – Cf. Partie 1
	<input type="checkbox"/> Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2



596

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Sentier de Taine
 Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY
 Longueur de l'itinéraire : 5,8 kms
 Dénivelés : D+ 172 m



Durée : 1h45
 Longueur Goudronnée (en km et %) : 0,3 km soit environ 5%
 Commune(s) et lieu de départ : Menthon St Bernard, parking des Choseaux (« le Bouverat »)

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Menthon St Bernard (74176), Talloires-Montmin (74275)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
- GRP
- Sentier PDIPR
- Si autre (hors PDIPR)

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis l'Hôtel de Ville, prendre la direction de Talloires (RD 909). Traverser successivement Annecy le Vieux, Veyrier du Lac puis Menthon St Bernard.
 Arrivé à Menthon St Bernard, prendre à droite en direction du Lac et se stationner sur le grand parking sur la droite.

597

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : La Réserve naturelle

Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Lac d'Annecy, Les dents de Lanfon
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF de type 2 : Ensemble fonctionnel formé par le lac d'Annecy, ZNIEFF de type 1 : Roc de Chère Site inscrit : Bois et rocher de la montagne de Chère Site classé du Roc de Chère Natura 2000 SIC Réserve Naturelle
	Biodiversité des milieux	
	Autres	
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	Tombeau Hyppolyte Taine
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	Différents services au centre de Menthon St Bernard
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	Golf

Valorisation du sentier :

Le sentier sera valorisé dans les documents touristiques du Grand Annecy.

598

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE			
Etat du sentier :	Bon <input checked="" type="checkbox"/>	Assez bon <input type="checkbox"/>	Mauvais <input type="checkbox"/>
Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :			
Entretien régulier :	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
1 à 2 fois/an			
Balilage :	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
Si « Oui » :			
Charte Départementale	<input checked="" type="checkbox"/>		
Autre Balilage	<input type="checkbox"/>		
Année de balilage : 2016			
Balilage :	Récent <input checked="" type="checkbox"/>	Ancien <input type="checkbox"/>	
Etat du balilage :	Bon <input checked="" type="checkbox"/>	Partiel <input type="checkbox"/>	Mauvais <input type="checkbox"/>
Equipements :			
- Parkings :	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
Parking des Choseaux de 30 places (45°51'26.28"N/6°11'29.83"E)			
- Panneau d'accueil :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	
- Autres équipements :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	
DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES			
Points noirs :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Problème de foncier :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Conflits d'usage identifiés :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE	
IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du tracé)	
NB : précisez uniquement les modifications concernées	
Longueur de l'itinéraire (en km) :	
Dénivelé cumulé :	
Durée estimée :	
Longueur goudronnée (en km et %) :	
Commune(s) de départ et lieu(x) de départ :	
Commune(s) traversée(s) :	
Conflits d'usage identifiés : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Type de parcours : Boucle <input type="checkbox"/> Linéaire <input type="checkbox"/> Liaison <input type="checkbox"/>	
Type de pratique : Pédestre <input type="checkbox"/> VTT/VTC <input type="checkbox"/> Equestre <input type="checkbox"/>	
Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :	
TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES	
Modification du tracé ou création d'un sentier :	
- Précisez et reportez sur <u>carte cadastrale</u> :	
. Unéaire sur propriété publique (km et %)	
. Unéaire sur propriété privée (km et %)	
- Transmettre au Conseil Général :	
. La liste des propriétaires,	
. Le tracé cadastral	
. Les conventions de passage signées (si non, en leur absence, les conventions signées seront demandées lors de l'instruction pour l'inscription au PDIPR)	
Gestion problématique du foncier :	
Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées	
Projet en balilage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte	
Implantation d'un panneau d'accueil au départ du sentier.	
Projets en équipements :	
Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation...) + reportez sur la carte :	
Gestion des conflits d'usage :	
Où se situent-ils ?	
Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte	
Projets de travaux / aménagements :	
Précisez + reportez sur carte	

599

600




601



602

Sentier de Niveau : S.I.D.2	<input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
	<input checked="" type="checkbox"/> Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
	<input type="checkbox"/> Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1
	<input type="checkbox"/> Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2




PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Sentier des fournis
Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY
Longueur de l'itinéraire : 6,3 kms
Dénivelés : D+ 262 m



Durée : 2h30
Longueur Goudronnée (en km et %) : 0,4 km soit environ 6,3%
Commune(s) et lieu de départ : St Eustache, parking de la mairie

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : St Eustache (74232), St Jorioz (74242)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
- GRP
- Sentier PDIPR
- Si autre (hors PDIPR)

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis l'Hôtel de Ville d'Annecy, prendre à gauche en direction de Sevrier, St Jorioz. Longer le lac, traverser Sevrier et continuer tout droit sur la RD1508 en direction de St Jorioz.
 Arrivé à St Jorioz, au rond-point, prendre à droite en direction de St Eustache sur la RD10. Se stationner devant la mairie.

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : Bois des fournis

Elément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

<i>Patrimoine Naturel</i>	Paysage / Panorama	Montagne du Semnoz, Montagne d'Entrevernes, Col de la Frasse...
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF de type 2 : Montagne du Semnoz
	Biodiversité des milieux	
	Autres	
<i>Patrimoine Classé / inscrit</i>	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
<i>Patrimoine Vernaculaire</i>	Bâti, ouvrages d'art	Eglise de St Eustache
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
<i>Autres Services (optionnel)</i>	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	

Valorisation du sentier :

Le sentier sera valorisé dans les documents touristiques du Grand Annecy.

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais

Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non

Balisage : Oui Non

Si « Oui » :

Charte Départementale

Autre Balisage

Année de balisage : 2016

Balisage : Récent Ancien

Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :

- Parkings : Oui Non
 St Eustache, parking de la mairie (45°47'45.52"N/ 6° 8'54.99"E)

- Panneau d'accueil : Oui Non

- Autres équipements : Oui Non

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Problème de foncier : Oui Non

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du tracé)

NB : précisez uniquement les modifications concernées

Longueur de l'itinéraire (en km) :

Dénivelé cumulé :

Durée estimée :

Longueur goudronnée (en km et %) :

Commune(s) de départ et lieu(x) de départ :

Commune(s) traversée(s) :

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :

TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES

Modification du tracé ou création d'un sentier :

- Précisez et reportez sur carte cadastrale :
 - .. Linéaire sur propriété publique (km et %)
 - .. Linéaire sur propriété privée (km et %)
- Transmettre au Conseil Général :
 - .. La liste des propriétaires,
 - .. Le tracé cadastral
 - .. Les conventions de passage signées (si non, en leur absence, les conventions signées seront demandées lors de l'instruction pour l'inscription au PDIPR)

Gestion problématique du foncier :

Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées

Projet en balisage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte

Implantation d'un panneau d'accueil au départ du sentier.

Projets en équipements :

Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation,...) + reportez sur la carte :

Gestion des conflits d'usage :

Où se situent-ils ?

Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte

Projets de travaux / aménagements :

Précisez + reportez sur carte

607



608



609

Sentier des Moines

Sentier de Nouveau S.I.D.2	<input checked="" type="checkbox"/> Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
	<input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
	<input type="checkbox"/> Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1
	<input type="checkbox"/> Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2




610

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Sentier des moines
 Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY
 Longueur de l'itinéraire : 5,9 kms
 Dénivelés : D+ 176 m



Durée : 2h00
 Longueur Goudronnée (en km et %) : 1,1 km soit environ 19 %
 Commune(s) et lieu de départ : Talloires-Montmin, parking du golf

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Talloires-Montmin (74275)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
 GRP
 Sentier PDIPR
 Si autre (hors PDIPR)

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis l'Hôtel de Ville, prendre à droite sur la RD1508 puis RD 909 en direction de Veyrier du lac. Traverser Veyrier et prendre tout droit en direction de Menthon, Talloires sur la RD909A.
 A la sortie du lieu-dit Echarvines (commune de Talloires-Montmin), prendre à droite en direction du Golf. Se stationner au départ de la Réserve Naturelle du Roc de Chère.

611

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : La Réserve naturelle

Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Lac d'Anancy, Les dents de Lanfon
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF de type 2 : Ensemble fonctionnel formé par le lac d'Anancy. ZNIEFF de type 1 : Roc de Chère Site inscrit : Bois et rocher de la montagne de Chère Site classé du Roc de Chère Natura 2000 SIC Réserve Naturelle
	Biodiversité des milieux	
	Autres	
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	Différents services au centre de Talloires
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	

Valorisation du sentier :

Le sentier sera valorisé dans les documents touristiques du Grand Anancy.

612

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais

Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + repartez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non

Balisage : Oui Non

Si « Oui » :

Charte Départementale

Autre Balisage

Année de balisage : 2016

Balisage : Récent Ancien

Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais

Équipements :

- Parkings : Oui Non

Parking du Golf 20 places (45°51'3.19"N/6°12'13.75"E)

- Panneau d'accueil : Oui Non

- Autres équipements : Oui Non

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Problème de foncier : Oui Non

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

613

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du tracé)

NB : précisez uniquement les modifications concernées

Longueur de l'itinéraire (en km) :

Dénivelé cumulé :

Durée estimée :

Longueur goudronnée (en km et %) :

Commune(s) de départ et lieu(x) de départ :

Commune(s) traversée(s) :

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :

TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES

Modification du tracé ou création d'un sentier :

- Précisez et reportez sur carte cadastrale :

· Linéaire sur propriété publique (km et %)

· Linéaire sur propriété privée (km et %)

- Transmettre au Conseil Général :

· La liste des propriétaires,

· Le tracé cadastral

· Les conventions de passage signées (si non, en leur absence, les conventions signées seront demandées lors de l'instruction pour l'inscription au PDIPR)

Gestion problématique du foncier :

Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées

Projet en balisage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte

implantation d'un panneau d'accueil au départ du sentier commun au sentier du Roc de Chère (prévu sur sentier du Roc de Chère)

Projets en équipements :

Gestion des conflits d'usage : La montée dite « aux oiseaux » sera interdite à la pratique VTT par arrêté pris au titre de la Réserve.

Projets de travaux / aménagements :

Aménagement de la montée de Talloires en direction de la Réserve sur environ 100 ml (pose de marches, épaulement...)

614



615



616

Sentier des Partisans

Sentier de Niveau :

S.I.D.2

- Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
- Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
- Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1
- Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2.



617

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Sentier des partisans
Référence carte IGN : 3430 OT MONT SALEVE
Longueur de l'itinéraire : 8 kms dont 4,2 kms relevant de la compétence du Grand Anney (jusqu'à l'intersection avec le Tour du Mont Terret)
Dénivelés : D+ 1057 m



Durée : 3h00
Longueur Goudronnée (en km et %) :
Commune(s) et lieu de départ : Fillière

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Fillière (74282)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
- GRP
- Sentier PDIPR
- Si autre (hors PDIPR)

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis l'Hôtel de Ville, prendre la direction de Thorens-Glières (RD 1203). Arrivé à Longchamps, prendre la RD2 en direction de Thorens-Glières. Traverser le hameau « les Sages », arrivé au centre de Thorens-Glières, continuer tout droit en direction du plateau des Glières sur la RD55.
 A Usillon, se stationner à côté de l'abri bus.

618

INTERETS DU SENTIER		
Objectif principal : La Maison du Plateau		
Elément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :		
Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Vue Parmelan
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF de type 2 : Centre du Massif des Bornes ZNIEFF de type 1 : Montagne de Sous-Dine Site Inscrit du plateau des Glières, de Dran et montagne des Auges Natura 2000 et ZPS : Les Frettes – Massif des Glières Espace Naturel Sensible
	Biodiversité des milieux	
	Autres	
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	
	Patrimoine immatériel	Site de la Résistance
	Petit patrimoine bâti	Chalet du Landron
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	Restaurant Gautard, Chez Merlin, chez Constance
	Hébergement	Gîte les Lanfian'nes, le chalet du Collet
	Autres	Centre de vacances UFOVAL
Valorisation du sentier :		
Le sentier sera valorisé dans les documents touristiques du Grand Anecy.		

619

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE	
Etat du sentier :	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Assez bon <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>
Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :	
Entretien régulier :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Balisage :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si « Oui » :	
Charte Départementale	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre Balisage	<input type="checkbox"/>
Année de balisage : 2009	
Balisage :	Récent <input type="checkbox"/> Ancien <input checked="" type="checkbox"/>
Etat du balisage :	Bon <input type="checkbox"/> Partiel <input type="checkbox"/> Mauvais <input checked="" type="checkbox"/>
Equipements :	
- Parkings :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Parking Usillon – 3 places (45°59'2.93"N/6°16'49.50"E)	
Parking de la Maison du Plateau (45°57'59.76"N/6°19'56.39"E)	
- Panneau d'accueil :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
- Autres équipements :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES	
Points noirs :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Problème de foncier :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Conflits d'usage identifiés :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>

620

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE	
IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du trace)	
NB : précisez uniquement les modifications concernées	
Longueur de l'itinéraire (en km) :	
Dénivelé cumulé :	
Durée estimée :	
Longueur goudronnée (en km et %) :	
Commune(s) de départ et lieu(x) de départ :	
Commune(s) traversée(s) :	
Conflits d'usage identifiés : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Type de parcours : Boucle <input type="checkbox"/> Linéaire <input type="checkbox"/> Liaison <input type="checkbox"/>	
Type de pratique : Pédestre <input type="checkbox"/> VTT/VTC <input type="checkbox"/> Equestre <input type="checkbox"/>	
Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :	
TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES	
Modification du tracé ou création d'un sentier :	
- Précisez et reportez sur carte cadastrale :	
. Linéaire sur propriété publique (km et %)	
. Linéaire sur propriété privée (km et %)	
- Transmettre au Conseil Général :	
. La liste des propriétaires,	
. Le tracé cadastral	
. Les conventions de passage signées (si non, en leur absence, les conventions signées seront demandées lors de l'instruction pour l'inscription au PDIPR)	
Gestion problématique du foncier :	
Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées	
Projet en balisage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte	
Implantation d'un panneau d'accueil à la maison du plateau avec les sentiers historiques en commun	
Projets en équipements :	
Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation,...) + reportez sur la carte :	
Gestion des conflits d'usage :	
Où se situent-ils ?	
Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte	
Projets de travaux / aménagements :	
Précisez + reportez sur carte	

621



622



623

Sentier des Tourbières et Marais

Sentier de Niveau :	<input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
	<input checked="" type="checkbox"/> Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
	<input type="checkbox"/> Sentier SUPPRIMER – Cf. Partie 1
	<input type="checkbox"/> Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2



624

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Sentier des tourbières et marais

Référence carte IGN : 3432 OT LACD'ANNECY

Longueur de l'itinéraire : 7 kms

Dénivelés : D+ 137 m



Durée : 1h50

Longueur Goudronnée (en km et %) : 1,1 km soit environ 15,7%

Commune(s) et lieu de départ : Vieugy (Annecy), parking de l'église

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Annecy (74010)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
- GRP
- Sentier PDIPR
- Si autre (hors PDIPR)

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis l'Hôtel de Ville, prendre à gauche sur la RD1508 en direction de Sevrier. Arrivé au rond-point des Marquissats, prendre à droite la RD41 en direction du Château. Rejoindre la ZI de Vovray et Vieugy sur la RD5. Se stationner à côté de l'église de Vieugy.

625

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : Elément autour duquel le balisage de l'itinéraire est structuré.

Elément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	ZNIEFF de type 2 : Zones humides du nord de l'Albanais ZNIEFF de type 1 : Zones humides autour des grands crêts Plusieurs zones humides recensées (Marais de Mathonex, chez Jacquet... Natura 2000 SIC réseau de zones humides de l'Albanais
	Espace Naturel Remarquable	
	Biodiversité des milieux Autres	Bois de Penossay
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	Eglise de Vieugy
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	Au centre de Vieugy
	Hébergement	
	Autres	

Valorisation du sentier :

Le sentier sera valorisé dans les documents touristiques du Grand Annecy.

626

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE			
Etat du sentier :	Bon <input checked="" type="checkbox"/>	Assez bon <input type="checkbox"/>	Mauvais <input type="checkbox"/>
Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :			
Entretien régulier :	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
Balissage :	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
Si « Oui » :			
Charte Départementale	<input checked="" type="checkbox"/>		
Autre Balissage	<input type="checkbox"/>		
Année de balissage : 2011			
Balissage :	Récent <input checked="" type="checkbox"/>	Ancien <input type="checkbox"/>	
Etat du balissage :	Bon <input type="checkbox"/>	Partiel <input checked="" type="checkbox"/>	Mauvais <input type="checkbox"/>
Equipements :			
- Parkings :	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
Eglise de Vieugy (45°51'45.10"N/6°5'3.95"E)			
- Panneau d'accueil :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	
- Autres équipements :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	
DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES			
Points noirs :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Problème de foncier :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Conflits d'usage identifiés :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	

627

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE
IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du tracé)
NB : précisez uniquement les modifications concernées
Longueur de l'itinéraire (en km) :
Dénivelé cumulé :
Durée estimée :
Longueur goudronnée (en km et %) :
Commune(s) de départ et lieu(x) de départ :
Commune(s) traversée(s) :
Conflits d'usage identifiés : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Type de parcours : Boucle <input type="checkbox"/> Linéaire <input type="checkbox"/> Liaison <input type="checkbox"/>
Type de pratique : Pédestre <input type="checkbox"/> VTT/VTC <input type="checkbox"/> Equestre <input type="checkbox"/>
Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :
TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES
Modification du tracé ou création d'un sentier :
- Précisez et reportez <u>sur carte cadastrale</u> :
- Linéaire sur propriété publique (km et %)
- Linéaire sur propriété privée (km et %)
- Transmettre au Conseil Général :
- La liste des propriétaires,
- Le tracé cadastral
- Les conventions de passage signées (si non, en leur absence, les conventions signées seront demandées lors de l'instruction pour l'inscription au PDIPR)
Gestion problématique du foncier :
Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées
Projet en balissage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte
Remise à niveau intégrale de la boucle selon la nouvelle charte de randonnée + implantation d'un panneau d'accueil au départ du sentier.
Projets en équipements :
Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation...) + reportez sur la carte :
Gestion des conflits d'usage :
Où se situent-ils ?
Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte
Projets de travaux / aménagements :
Précisez + reportez sur carte

628



629



630

S.I.D.2	<input checked="" type="checkbox"/> Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
	<input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
	<input type="checkbox"/> Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1
	<input type="checkbox"/> Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2



631

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE**IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE**

Nom de l'itinéraire : Sentier des 3 Bornes
Référence carte IGN : 3432 OT LAC D'ANNECY
Longueur de l'itinéraire : 10,5 kms
Dénivelés : D+ 794 m



Durée : 3h45

Longueur Goudronnée (en km et %) :

Commune(s) et lieu de départ : Cusy, parking de la grand-raie

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Cusy (74097), Arith (73020) et St Offenge (73263)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
 GRP
 Sentier PDIPR
 Si autre (hors PDIPR)

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Prendre l'A41 direction Chambéry

Prendre la sortie 15. RUMILLY (Alby sur Chéran)

Au rond-point, prendre la D3 (direction Héry sur Alby / Alby sur Chéran / Chainaz les Frasses)

Traverser Héry sur Alby en Direction de Cusy

Dans Cusy, prendre à gauche la D91.1 sur environ 2 kilomètres en direction du PNR du Massif des Bauges. Le parking se situe sur la droite de la route après un virage.

632

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : Les 3 Bornes

Elément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Parcours en moyenne montagne avec point de vue sur le Massif des Bauges, le lac du Bourget
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF de type 2 : Chainons occidentaux des Bauges
	Biodiversité des milieux	Parcours à dominance forestière (forêt mixte) passage sous falaise et petites zones d'éboulis.
	Autres	
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	Chalet de la Revêche chalet du Trousset
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	Barbecue en pierre au chalet du Trousset
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	Chalet du Trousset (refuge non gardé)
	Autres	

Valorisation du sentier :

Le sentier sera valorisé dans les documents touristiques du Grand Anancy.

633

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais

Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non

Balisage : Oui Non

Si « Oui » :

Charte Départementale

Autre Balisage

Année de balisage : 2018

Balisage : Récent Ancien

Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :

- Parkings : Oui Non

Parking de la Grande Raie (10 places)

- Panneau d'accueil : Oui Non

- Autres équipements : Oui Non

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Problème de foncier : Oui Non

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

634





635




636

Sentier du Capitaine Anjot

<p style="font-size: small; color: red;">Sentier de Niveau :</p> <p style="font-size: large; color: red; text-align: center;">S.I.D.2</p>	<input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT – Cf. partie 1 <input checked="" type="checkbox"/> Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2 <input type="checkbox"/> Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1 <input type="checkbox"/> Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2
	
	

637

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE
IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE
<p>Nom de l'itinéraire : Sentier du capitaine Anjot Référence carte IGN : 3430 OT MONT SALEVE Longueur de l'itinéraire : 16,5 kms dont 2,4 kms relevant du Grand Annecy (Du parking des Buissons jusqu'au point côté 1128 m, intersection qui mène au chalet Chappuis) Dénivelés : D+ 1288 m et D- 574 m</p>

<p>Durée : 5h Longueur Goudronnée (en km et %) : / Commune(s) et lieu de départ : Naves-Parmelan, « les Buissons »</p>
<p>Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Naves Parmelan (74198), Dingy St Clair (74102), commune nouvelle de Filière (74282)</p>
<p>Typologie actuelle du sentier :</p> <p> <input type="checkbox"/> GR <input type="checkbox"/> GRP <input checked="" type="checkbox"/> Sentier PDIPR <input type="checkbox"/> Si autre (hors PDIPR) </p>
<p>Type de parcours : Boucle <input type="checkbox"/> Linéaire <input checked="" type="checkbox"/> Liaison <input type="checkbox"/></p>
<p>Type de pratique : Pédestre <input checked="" type="checkbox"/> VTT/VTC <input type="checkbox"/> Equestre <input type="checkbox"/></p>
<p>Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :</p> <p>Depuis l'Hôtel de Ville, prendre à droite sur la RD909 puis la RD5 en direction de l'IAE Savoie Mont Blanc. Passer le Campus de l'IAE et continuer tout droit chemin de Bellevue en direction Naves Parmelan. A Naves, suivre la direction du hameau les Buissons et se stationner sur le parking en bord de route.</p>

638

INTERETS DU SENTIER		
Objectif principal : Maison du plateau		
Elément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :		
Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Panoramas/cônes de vue sur les massifs environnants : Aravis,.....
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF de type 2 : Centre du Massif des Bornes ZNIEFF de type 1 : Le vallon d'Ablon et la tourbière et Tourbière du plateau des Glières Natura 2000 : Les Frettes – Massif des Glières Site inscrit du plateau des Glières Différentes zones humides vers le plateau des Glières ENS sur le plateau des Glières.
	Biodiversité des milieux	
	Autres	
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	Plateau des Glières
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	
Valorisation du sentier :		
Le sentier sera valorisé dans les documents touristiques du Grand Annecy.		

639

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE	
Etat du sentier :	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Assez bon <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>
Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :	
Entretien régulier :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Balisage :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si « Oui » :	
Charte Départementale	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre Balisage	<input type="checkbox"/>
Année de balisage : 2018	
Balisage :	Récent <input checked="" type="checkbox"/> Ancien <input type="checkbox"/>
Etat du balisage :	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Partiel <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>
Equipements :	
- Parkings :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Parking des Buissons (45°55'59.58"N/6°12'2.90"E)	
Parking le Saugy (45°56'6.54"N/6°13'59.97"E)	
Parking Maison du Plateau (45°57'48.96"N/6°19'37.78"E)	
<input checked="" type="checkbox"/> Panneau d'accueil :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/> Autres équipements :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES	
Points noirs :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Problème de foncier :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Conflits d'usage identifiés :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>

640

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE	
IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du tracé)	
NB : précisez uniquement les modifications concernées	
Longueur de l'itinéraire (en km) :	
Dénivelé cumulé :	
Durée estimée :	
Longueur goudronnée (en km et %) :	
Commune(s) de départ et lieu(x) de départ :	
Commune(s) traversée(s) :	
Conflits d'usage identifiés : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Type de parcours : Boucle <input type="checkbox"/> Linéaire <input type="checkbox"/> Liaison <input type="checkbox"/>	
Type de pratique : Pédestre <input type="checkbox"/> VTT/VTC <input type="checkbox"/> Equestre <input type="checkbox"/>	
Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :	
TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES	
Modification du tracé ou création d'un sentier :	
- Précisez et reportez sur carte cadastrale :	
. Linéaire sur propriété publique (km et %)	
. Linéaire sur propriété privée (km et %)	
- Transmettre au Conseil Général :	
. La liste des propriétaires,	
. Le tracé cadastral	
. Les conventions de passage signées (si non, en leur absence, les conventions signées seront demandées lors de l'instruction pour l'inscription au PDIPR)	
Gestion problématique du foncier :	
Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées	
Projet en balisage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte	
Implantation de 2 panneaux d'accueil (les Buissons - Grand Annecy et le Saugy - CCVT)	
Projets en équipements :	
Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation...) + reportez sur la carte :	
Gestion des conflits d'usage :	
Où se situent-ils ?	
Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte	
Projets de travaux / aménagements :	
Précisez + reportez sur carte	

641



642



643

Sentier du Chéran

S.I.D.2

Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
 Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
 Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1
 Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2

644

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Sentier du Chéran
Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY
Longueur de l'itinéraire : 12,5 kms
Dénivelés : D+ 293 m et D- 430 m

Durée : 4h00
Longueur Goudronnée (en km et %) : 1,9 km soit environ 15,2%
Commune(s) et lieu de départ : Cusy, parking du Pont de l'Abîme ↔ Alby S/Chéran, parking du cimetière

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Cusy (74097), Gruffy (74138), Mûres (74194) et Alby sur Chéran (74002).

Typologie actuelle du sentier :
 GR
 GRP
 Sentier PDIPR
 Si autre (hors PDIPR)

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :
 Depuis l'Hôtel de Ville d'Anney, rejoindre l'autoroute A41, prendre sortie 15. Rumilly (Alby sur Chéran). Au rond-point, prendre la D3 (direction Héry sur Alby). Traverser Héry et continuer en direction de Cusy. Dans Cusy prendre à Gauche la RD31 sur environ 950 m indication pont de l'abîme. Se stationner sur les parkings à droite.

645

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : De Cusy, rejoindre Alby S/Chéran par la rive droite du Chéran

Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

<i>Patrimoine Naturel</i>	Paysage / Panorama	Point de vue des Tours St Jacques, Semnoz.
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF de type 2 : Zones humides du nord de l'Albanais ZNIEFF de type 1 : Les gorges du Chéran Site Inscrit du pont de l'Abîme et du centre médiéval d'Alby S/Chéran ENS du Chaos du Chéran.
	Biodiversité des milieux	
	Autres	Géosite du chaos du Chéran
<i>Patrimoine Classé / inscrit</i>	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
<i>Patrimoine Vernaculaire</i>	Bâti, ouvrages d'art	Moulin Janin, Pont de l'Abîme, Passerelle de Cusy/Gruffy
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
<i>Autres Services (optionnel)</i>	Vente produits terroirs	Fruitière de Gruffy
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	

Valorisation du sentier :
 Le sentier sera valorisé dans les documents touristiques du Grand Anney.

646

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais
 Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :
 Entretien régulier : Oui Non

Balisage : Oui Non
 Si « Oui » :
 Charte Départementale
 Autre Balisage

Année de balisage : le sentier a été balisé par sections entre 2007 et 2009. Et en 2018 pour le tronçon commun avec le chaos du Chéran.
 Balisage : Récent Ancien
 Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :
 - Parkings : Oui Non
 Parking du Pont de l'Abîme (45°45'49.99"N/6°3'19.97"E) : 15 voitures.
 Parking de Cusy/Gruffy (passerelle) : 45°46'22.05"/6°2'22.06"E) : 20 voitures.
 Parking du cimetière Alby sur Chéran (45°48'59.97"N/6°1'25.69"E) : 15 voitures.
 - Panneau d'accueil : Oui Non
 Panneaux d'accueil installés sur chaque parking
 - Autres équipements : Oui Non

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Problème de foncier : Oui Non

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

647

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du tracé)

NB : précisez uniquement les modifications concernées

Longueur de l'itinéraire (en km) :
 Dénivelé cumulé :
 Durée estimée :
 Longueur goudronnée (en km et %) :
 Commune(s) de départ et lieu(x) de départ :
 Commune(s) traversée(s) :
 Conflits d'usage identifiés : Oui Non
 Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison
 Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre
 Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :

TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES

Modification du tracé ou création d'un sentier :
 - Précisez et reportez sur carte cadastrale :
 . Linéaire sur propriété publique (km et %)
 . Linéaire sur propriété privée (km et %)
 - Transmettre au Conseil Général :
 . La liste des propriétaires,
 . Le tracé cadastral
 . Les conventions de passage signées (si non, en leur absence, les conventions signées seront demandées lors de l'instruction pour l'Inscription au PDIPR)

Gestion problématique du foncier :
 Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées

Projet en balisage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte
 Remise à niveau de la signalétique selon la nouvelle charte de randonnée de la passerelle de Cusy/Gruffy jusqu'à Alby et implantation de 2 panneaux d'accueil à Alby sur Chéran et à Cusy (passerelle).
 Projets en équipements :
 Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation...) + reportez sur la carte :
 Gestion des conflits d'usage :
 Où se situent-ils ?
 Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte

Projets de travaux / aménagements :
 Précisez + reportez sur carte



648



649



650

<div style="border: 1px solid red; padding: 5px; display: inline-block;"> S.I.D.2 </div>	<input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT – Cf. partie 1 <input checked="" type="checkbox"/> Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2 <input type="checkbox"/> Sentier SUPPRIMER – Cf. Partie 1 <input type="checkbox"/> Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2
	
	

651

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE*IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE*

Nom de l'itinéraire : Sentier du dernier assaut
Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY
Longueur de l'itinéraire : 10 kms
Dénivelés : D+ 800 m et D- 459 m



Durée : 2h30

Longueur Goudronnée (en km et %) : /

Commune(s) et lieu de départ : Commune nouvelle de Fillière, lieu-dit « les Cheneviers »

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Fillière (74282)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
 GRP
 Sentier PDIPR
 Si autre (hors PDIPR)

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Prendre la direction de Thorens-Glières (RD 1203). Arrivé à Longchamps, prendre la RD2 en direction de Thorens-Glières. Traverser le hameau « les Sages », arrivé au centre de Thorens-Glières prendre à gauche en face la mairie sur le RD2 (route des fleuries) sur 5,5 km puis route de Montpiton en direction des Cheneviers. A Cheneviers, se stationner sur le parking au bout de l'impasse.

652

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : Col de l'enclave / Trou de la Pierre

Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

<i>Patrimoine Naturel</i>	Paysage / Panorama	Vue Parmelan
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF de type 2 : Centre du Massif des Bornes ZNIEFF de type 1 : Montagne de Sous-Dine Site Inscrit du plateau des Glières, de Dran et montagne des Auges Natura 2000 et ZPS : Les Frettes – Massif des Glières Espace Naturel Sensible
	Biodiversité des milieux	
	Autres	Trou de la Pierre, col de l'enclave
<i>Patrimoine Classé / inscrit</i>	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	Site des Glières
<i>Patrimoine Vernaculaire</i>	Bâti, ouvrages d'art	
	Patrimoine immatériel	Site de la Résistance
	Petit patrimoine bâti	Chalet du Landron
<i>Autres Services (optionnel)</i>	Vente produits terroirs	
	Restauration	Restaurant Gautard, Chez Merlin, chez Constance
	Hébergement	Gîte les Lanfian'nes, le chalet du Collet
	Autres	Centre de vacances UFOVAL

Valorisation du sentier :

Le sentier sera valorisé dans les documents touristiques du Grand Anecy.

653

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais

Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non

Balisage : Oui Non

Si « Oui » :

Charte Départementale

Autre Balisage

Année de balisage : 2019

Balisage : Récent Ancien

Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :

- Parkings : Oui Non

Parking de Cheneviers (46° 0'50.99"N/6°18'4,29"E) : 20 places

Parking Maison du plateau (45°57'59,02"N/6°19'53,93"E) : 50 places

- Panneau d'accueil : Oui Non

- Autres équipements : Oui Non

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Problème de foncier : Oui Non

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

654

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du tracé)

NB : précisez uniquement les modifications concernées

Longueur de l'itinéraire (en km) :

Dénivelé cumulé :

Durée estimée :

Longueur goudronnée (en km et %) :

Commune(s) de départ et lieu(x) de départ :

Commune(s) traversée(s) :

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :

TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES

Modification du tracé ou création d'un sentier :

- Précisez et reportez sur carte cadastrale :

· Linéaire sur propriété publique (km et %)

· Linéaire sur propriété privée (km et %)

- Transmettre au Conseil Général :

· La liste des propriétaires,

· Le tracé cadastral

· Les conventions de passage signées (si non, en leur absence, les conventions signées seront demandées lors de l'instruction pour l'inscription au PDIPR)

Gestion problématique du foncier :

Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées

Projet en ballage : Précisez si le sentier doit être ballisé, remis à niveau + reportez sur carte

Le panneau d'accueil sera intégré au sentier de la croix de sous-dine

Projets en équipements :

Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation...) + reportez sur la carte :

Gestion des conflits d'usage :

Où se situent-ils ?

Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte

Projets de travaux / aménagements :

Précisez + reportez sur carte

655



656



657

Sentier du Mont Gerbet

<p><small>Sentier de Niveau :</small></p> <p>S.I.D.2</p>	<input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
	<input checked="" type="checkbox"/> Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
	<input type="checkbox"/> Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1
	<input type="checkbox"/> Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2

658

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Sentier du Mont Gerbet
 Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY
 Longueur de l'itinéraire : 3,1 kms
 Dénivelés : D+ 191 m



Durée : 1h00
 Longueur Goudronnée (en km et %) : 0,3 km soit environ 10%
 Commune(s) et lieu de départ : Duingt parking de l'église

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Duingt (74108)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
 GRP
 Sentier PDIPR
 Si autre (hors PDIPR)

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis l'Hôtel de Ville d'Annecy, prendre à gauche sur la RD 1508 en direction des Marquisats. Au rond-point des Marquisats continuer tout droit sur la RD1508 en direction de Sevrier / St Jorioz et Duingt. Longez le lac, traverser les communes de Sevrier, Duingt. Arrivé à Duingt se stationner à côté de l'église.

659

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : Grotte Notre Dame du lac et Le Taillefer (le Marolais)

Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Panorama lac d'Annecy et massif des Bornes
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF de type 2 : Massifs orientaux des Bauges ZNIEFF de type 1 : Secteur sud du Taillefer à l'ouest de Chaparon.
	Biodiversité des milieux	
	Autres	
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	Eglise de Duingt Grotte Notre Dame du Lac,
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	

Valorisation du sentier :

Le sentier sera valorisé dans les documents touristiques du Grand Anancy.

660

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais

Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non

Balisage : Oui Non

Si « Oui » :

Charte Départementale

Autre Balisage

Année de balisage : 2013

Balisage : Récent Ancien

Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :

- Parkings : Oui Non

- Panneau d'accueil : Oui Non

- Autres équipements : Oui Non

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Problème de foncier : Oui Non

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

661

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du tracé)

NB : précisez uniquement les modifications concernées

Longueur de l'itinéraire (en km) :

Dénivelé cumulé :

Durée estimée :

Longueur goudronnée (en km et %) :

Commune(s) de départ et lieu(x) de départ :

Commune(s) traversée(s) :

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :

TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES

Modification du tracé ou création d'un sentier :

- Précisez et reportez sur carte cadastrale :

 - Linéaire sur propriété publique (km et %)

 - Linéaire sur propriété privée (km et %)

- Transmettre au Conseil Général :

 - La liste des propriétaires,

 - Le tracé cadastral

 - Les conventions de passage signées (si non, en leur absence, les conventions signées seront demandées lors de l'instruction pour l'inscription au PDIPR)

Gestion problématique du foncier :

Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées

Projet en balisage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte

Le panneau d'accueil sera commun avec le sentier du Taillefer

Projets en équipements :

Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation...) + reportez sur la carte :

Gestion des conflits d'usage :

Où se situent-ils ?

Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte

Projets de travaux / aménagements :

Précisez + reportez sur carte

662



663



664

Sentier du Roc de Chère

Sentier de Niveau :

S.I.D.2

- Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
- Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
- Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1
- Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2



665

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Sentier du Roc de Chère
 Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY
 Longueur de l'itinéraire : 4,5 kms
 Dénivelés : D+ 139 m



Durée : 1h15
 Longueur Goudronnée (en km et %) : /
 Commune(s) et lieu de départ : Parking d'Echarvines, commune de Talloires-Montmin

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Talloires-Montmin (74275)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
- GRP
- Sentier PDIPR
- Si autre (hors PDIPR)

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis l'Hôtel de Ville, prendre à droite sur la RD1508 puis RD 909 en direction de Veyrier du lac. Traverser Veyrier et prendre tout droit en direction de Menthon, Talloires sur la RD909A.
 A la sortie du lieu-dit Echarvines (commune de Talloires-Montmin), prendre à droite en direction du Golf. Se stationner au départ de la Réserve Naturelle du Roc de Chère.

666

INTERETS DU SENTIER		
Objectif principal : Le belvédère		
Elément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :		
<i>Patrimoine Naturel</i>	Paysage / Panorama	Panoramas montagne d'Entrevernes, Semnoz, Arcalod, lac d'Annecy, château de Duingt...
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF de type 2 : Ensemble fonctionnel formé par le lac d'Annecy et ses abords. ZNIEFF de type 1 : Roc de Chère Site Inscrit : Bois et Rochers de la montagne de Chère Site Classé du Roc de Chère Natura 2000 : Roc de Chère Zones humides du golf, vallon marécageux,...
	Biodiversité des milieux	Flora montagnarde sur une partie de la réserve et une flore méridionale sur l'autre partie, Microreliefs
	Autres	
<i>Patrimoine Classé / inscrit</i>	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
<i>Patrimoine Vernaculaire</i>	Bâti, ouvrages d'art	
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
<i>Autres Services (optionnel)</i>	Vente produits terroirs	
	Restauration	Restaurant du Golf
	Hébergement	
	Autres	Golf
Valorisation du sentier :		
Le sentier sera valorisé dans les documents touristiques du Grand Annecy.		

667

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE	
Etat du sentier :	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Assez bon <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>
Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :	
Entretien régulier :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Balissage :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si « Oui » :	
Charte Départementale	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre Balissage	<input type="checkbox"/>
Année de balissage : 2015	
Balissage :	Récant <input checked="" type="checkbox"/> Ancien <input type="checkbox"/>
Etat du balissage :	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Partiel <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>
Equipements :	
- Parkings :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Parking au départ d'Echarvines d'environ 10 places (45°51'3.43"N/ 6°12'13.63"E)	
- Panneau d'accueil :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
- Autres équipements :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES	
Points noirs :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Problème de foncier :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Conflits d'usage identifiés :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Potentiellement avec le Golf	

668

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE
IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du tracé)
NB : précisez uniquement les modifications concernées
Longueur de l'itinéraire (en km) :
Dénivelé cumulé :
Durée estimée :
Longueur goudronnée (en km et %) :
Commune(s) de départ et lieu(x) de départ :
Commune(s) traversée(s) :
Conflits d'usage identifiés : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Type de parcours : Boucle <input type="checkbox"/> Linéaire <input type="checkbox"/> Liaison <input type="checkbox"/>
Type de pratique : Pédestre <input type="checkbox"/> VTT/VTC <input type="checkbox"/> Equestre <input type="checkbox"/>
Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :
TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES
Modification du tracé ou création d'un sentier :
- Précisez et reportez sur carte cadastrale :
. Linéaire sur propriété publique (km et %)
. Linéaire sur propriété privée (km et %)
- Transmettre au Conseil Général :
. La liste des propriétaires,
. Le tracé cadastral
. Les conventions de passage signées (si non, en leur absence, les conventions signées seront demandées lors de l'instruction pour l'inscription au PDIPR)
Gestion problématique du foncier :
Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées
Projet en balissage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte
Prévoir 1 panneau d'accueil au départ du sentier qui sera commun avec le sentier des moines.
Projets en équipements :
Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation...) + reportez sur la carte :
Gestion des conflits d'usage :
Où se situent-ils ?
Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte
Projets de travaux / aménagements :
Précisez + reportez sur carte

669



670



671

Sentier Piétonnier du tour du lac d'Annecy

S.I.L - S.I.D.2 - S.I.D.1	<input checked="" type="checkbox"/> Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
	<input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
	<input type="checkbox"/> Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1
	<input type="checkbox"/> Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2



672

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINÉRAIRE	
IDENTIFICATION DE L'ITINÉRAIRE	
Nom de l'itinéraire : Sentier piétonnier du tour du lac d'Annecy	
Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY	
Longueur de l'itinéraire : 42,8 kms dont 9,1 kms relevant la compétence du Grand Annecy. Le linéaire relevant du Grand Annecy comporte des tronçons communs avec les sentiers suivants : <ul style="list-style-type: none"> - GRP® Tour du lac d'Annecy - Boucle du Taillefer - Boucle de l'Ermitage St Germain - Sentier du Mont Gerbet - Sentier des Moines - Sentier de Taine - Boucle du Taillefer 	
Ces sentiers sont tous classés S.I.D.2 sauf le GRP en S.I.D.1. Le reste du linéaire est classé S.I.L et relève de la compétence du Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy.	
SID 1 : 4,5 kms soit 10,5% / SID 2 : 4,6 kms soit 10,7% / SIL : 33,7 kms soit 78,8%	
Dénivelés : D+ < 200 m	
Durée : Cet itinéraire se pratique par étape	
Longueur Goudronnée (en km et %) : 30 kms de voie revêtue soit environ 70%	
Commune(s) et lieu de départ : Annecy	
Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Annecy (74182), Doussard (74104), Duingt (74108), Lathuille (74147), Menthon St Bernard (74176), St Jorioz (74242), Sevrier (74267), Talloires-Montmin (74187), Veyrier du lac (74299)	
Typologie actuelle du sentier : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> GR <input checked="" type="checkbox"/> GRP <input checked="" type="checkbox"/> Sentier PDIPR <input type="checkbox"/> Si autre (hors PDIPR) 	
Type de parcours : Boucle <input checked="" type="checkbox"/> Linéaire <input type="checkbox"/> Liaison <input type="checkbox"/>	
Type de pratique : Pédestre <input checked="" type="checkbox"/> VTT/VTC <input type="checkbox"/> Equestre <input type="checkbox"/>	
Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) : L'itinéraire peut commencer à plusieurs endroits dont devant l'Hôtel de Ville.	

673

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : Le tour du lac d'Annecy

Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Lac d'Annecy et ses massifs environnants
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF de type 2 : Ensemble fonctionnel formé par le lac d'Annecy et ses annexes. ZNIEFF de type 1 : Roc de Chère, Marais de l'enfer Sites Inscrits : Lac d'Annecy, Rives du lac d'Annecy à Albigny, centre-ville d'Annecy, les prés nouveaux à Duingt, Maisons anciennes et Château de Ruphy et ses abords à Duingt, La Maladière à Duingt, les rives du lac d'Annecy à Brédenaz, Le clos de Chère et Abbaye de Talloires, bois et rochers de la montagne de Chère, Domaine de Taine, les rives du lac d'Annecy à Veyrier du lac, Terrains et maisons des Pensières au Veyrier du lac et les abords de la RNS09 au lieu-dit « La Tour ». APPB : Roselières du lac, Marais de l'enfer et roselières de St Jorioz. Site Classé du Roc de Chère Natura 2000 : Cluse du lac d'Annecy ENS type RED : Marais de l'enfer ENS type NATo : Marais de Doussard
	Biodiversité des milieux	
	Autres	
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	Château de Duingt,
Patrimoine Vernaculaire	Bâti, ouvrages d'art	Plusieurs bâtiments jalonnent le parcours (église à Duingt,)
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	Plusieurs le long du parcours non loin d'Albigny, le Paquier, St Jorioz, Duingt,
	Hébergement	
	Autres	

674

Valorisation du sentier :

Le sentier sera valorisé dans les documents touristiques du Grand Anecy.

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais
 Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non

Balisage : Oui Non
 Si « Oui » :
 Charte Départementale
 Autre Balisage

Année de balisage : 2015
 Balisage : Récent Ancien
 Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais

Equipements :

- Parkings : Oui Non
 Plusieurs parkings jalonnent le parcours
- Panneau d'accueil PDIPR : Oui Non
- Autres équipements : Oui Non
 Plusieurs panneaux sur le lac d'Anecy (compétence SILA)

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Problème de foncier : Oui Non

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

675



676



677

Tour de Pierre Taillée

<p style="font-size: small; color: red;">Section de Niveau :</p> <p style="font-size: large; color: red; font-weight: bold;">S.I.D.2</p>	<input type="checkbox"/> Sentier EXISTANT – Cf. partie 1 <input checked="" type="checkbox"/> Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2 <input type="checkbox"/> Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1 <input type="checkbox"/> Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2

678

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Tour de Pierre Taillée
 Référence carte IGN : 3430 OT MONT DU SALEVE
 Longueur de l'itinéraire : 7,5 kms
 Dénivelés : D+ 547 m



Durée : 2h45
 Longueur Goudronnée (en km et %) : 1,4 kms soit environ 18,6%
 Commune(s) et lieu de départ : Commune nouvelle de Filière, parking situé à 1km en bord de route après le château de Thorens,

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Filière (74282)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
 GRP
 Sentier PDIPR
 Si autre (hors PDIPR)

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Prendre la direction de Thorens-Glières (RD 1203). Arrivé à Longchamp, prendre la RD2 en direction de Thorens-Glières. Traverser le hameau « les Sages », arrivé au centre de Thorens-Glières suivre la direction : « plateau des Glières ». Dépasser le château de Thorens et 1 km après se stationner sur le parking à gauche de la route.

679

INTERETS DU SENTIER

Objectif principal : Pierre Taillée

Elément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :

Patrimoine Naturel	Paysage / Panorama	Tête de Bunant
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF de type 2 : Centre du massif des Bornes Site Inscrit : Plateau des Glières, de Dran, et montagne des Auges
	Biodiversité des milieux	
	Autres	
Patrimoine Classé / inscrit	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
Patrimoine Vernaculaire	Bât, ouvrages d'art	Chapelle de pierre Taillée
	Patrimoine immatériel	
	Petit patrimoine bâti	Stèle à Usillon pour les Partisans de la Résistance.
Autres Services (optionnel)	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	

Valorisation du sentier :

Le sentier sera valorisé dans les documents touristiques du Grand Anancy.

680

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE

Etat du sentier : Bon Assez bon Mauvais

Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :

Entretien régulier : Oui Non

Balisage : Oui Non

Si « Oui » :

Charte Départementale

Autre Balisage

Année de balisage : 2019

Balisage : Récent Ancien

Etat du balisage : Bon Partiel Mauvais

Équipements :

- Parkings : Oui Non

Parking de 10 places (45°59'24.54"N/ 6°15'54.20"E)

- Panneau d'accueil : Oui Non

- Autres équipements : Oui Non

DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES

Points noirs : Oui Non

Problème de foncier : Oui Non

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

681

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du tracé)

Longueur de l'itinéraire (en km) : 8,1 kms

Dénivelé cumulé : D+ 547 m



Durée estimée : 3h00

Longueur goudronnée (en km et %) :

Commune(s) de départ et lieu(x) de départ :

Commune(s) traversée(s) :

Conflits d'usage identifiés : Oui Non

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :

TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES

Modification du tracé ou création d'un sentier :

- Précisez et reportez sur carte cadastrale :

 Linéaire sur propriété publique (km et %)

 Linéaire sur propriété privée (km et %)

- Transmettre au Conseil Général :

 La liste des propriétaires,

 Le tracé cadastral

 Les conventions de passage signées (si non, en leur absence, les conventions signées seront demandées lors de l'instruction pour l'inscription au PDIPR)

Gestion problématique du foncier :

Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées

Projet en balisage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte

Prevoir 1 panneau d'accueil au départ du sentier.

Projets en équipements :

Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation...) + reportez sur la carte :

Gestion des conflits d'usage :

Où se situent-ils ?

Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte

Projets de travaux / aménagements :

682



683



684

Vallon de Sainte Catherine

Sentier de Vovray

S.I.D.2

- Sentier EXISTANT – Cf. partie 1
- Sentier EXISTANT avec intervention prévue – Cf. Partie 1 + 2
- Sentier SUPPRIME – Cf. Partie 1
- Nouveau PROJET de sentier – Cf. Partie 1 + 2



685

PARTIE 1 : DESCRIPTION ITINERAIRE

IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE

Nom de l'itinéraire : Vallon de Sainte Catherine
Référence carte IGN : 3431 OT LAC D'ANNECY
Longueur de l'itinéraire : 8,9 kms
Dénivelés : D+ 391 m



Durée : 2h15
Longueur Goudronnée (en km et %) :
Commune(s) et lieu de départ : Annecy, parking de Vovray

Commune(s) traversée(s) avec code INSEE : Annecy (74010)

Typologie actuelle du sentier :

- GR
- GRP
- Sentier PDIPR
- Si autre (hors PDIPR)

Type de parcours : Boucle Linéaire Liaison

Type de pratique : Pédestre VTT/VTC Equestre

Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre) :

Depuis l'Hôtel de Ville, prendre à gauche en direction de Sevrier. Au rond-point des marquissats, prendre la 1^{ère} à droite sur le boulevard de la corniche. Au rond-point suivant, prendre la 2^{ème} à droite sur l'avenue du Crêt de Maure. Au prochain rond-point, prendre la 2^{ème} à droite sur le faubourg des Balmettes et suivre la direction « Entremont Alliance » et se stationner sur le parking qui donne sur le chemin de Ste Catherine.

686

INTERETS DU SENTIER		
Objectif principal : Le couvent et croix de Ste Catherine		
Élément présentant un intérêt sur le parcours de l'itinéraire :		
<i>Patrimoine Naturel</i>	Paysage / Panorama	Point de vue sur Annecy
	Espace Naturel Remarquable	ZNIEFF de type 2 : Montagne du Semnoz ZNIEFF de type 1 : Montagne du Semnoz Site Classé : Forêt communale du vallon Ste Catherine à Annecy
	Biodiversité des milieux	
	Autres	
<i>Patrimoine Classé / Inscrit</i>	Au titre des Monuments Historiques ou des Sites	
<i>Patrimoine Vernaculaire</i>	Bâti, ouvrages d'art	Ruine du couvent de Ste Catherine
	Patrimoine Immatériel	
	Petit patrimoine bâti	Croix de Ste Catherine
<i>Autres Services (optionnel)</i>	Vente produits terroirs	
	Restauration	
	Hébergement	
	Autres	
Valorisation du sentier :		
Le sentier sera valorisé dans les documents touristiques du Grand Annecy.		

TECHNICITE ET EQUIPEMENT DE L'ITINERAIRE	
Etat du sentier :	Bon <input checked="" type="checkbox"/> Assez bon <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>
Si « Assez Bon » ou « Mauvais », précisez + reportez sur la carte :	
Entretien régulier :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Balisage :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si « Oui » :	
Charte Départementale	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre Balisage	<input type="checkbox"/>
Année de balisage : 2013	
Balisage :	Récent <input checked="" type="checkbox"/> Ancien <input type="checkbox"/>
Etat du balisage :	Bon <input type="checkbox"/> Partiel <input checked="" type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>
Equipements :	
- Parkings :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Parking de Vovray 15 places (45°52'41.23"N/6° 6'56.15"E)	
- Panneau d'accueil :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
- Autres équipements :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
DESCRIPTION DES PROBLEMATIQUES IDENTIFIEES	
Points noirs :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Problème de foncier :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Conflits d'usage identifiés :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>

687

688

PARTIE 2 : EVOLUTION DE L'ITINERAIRE	
IDENTIFICATION DE L'ITINERAIRE (à compléter si modification du tracé)	
NB : précisez uniquement les modifications concernées	
Longueur de l'itinéraire (en km) :	
Dénivelé cumulé :	
Durée estimée :	
Longueur goudronnée (en km et %) :	
Commune(s) de départ et lieu(x) de départ :	
Commune(s) traversée(s) :	
Conflits d'usage identifiés : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Type de parcours : Boucle <input type="checkbox"/> Linéaire <input type="checkbox"/> Liaison <input type="checkbox"/>	
Type de pratique : Pédestre <input type="checkbox"/> VTT/VTC <input type="checkbox"/> Equestre <input type="checkbox"/>	
Accès (gare SNCF, réseau de bus, remontées mécaniques, bateau, navette touristique, autre...) :	
TECHNICITE ET EQUIPEMENTS, GESTION DES PROBLEMATIQUES	
Modification du tracé ou création d'un sentier :	
- Précisez et reportez sur <u>carte cadastrale</u> :	
Linéaire sur propriété publique (km et %)	
Linéaire sur propriété privée (km et %)	
- Transmettre au Conseil Général :	
La liste des propriétaires,	
Le tracé cadastral	
Les conventions de passage signées (si non, en leur absence, les conventions signées seront demandées lors de l'instruction pour l'inscription au PDIPR)	
Gestion problématique du foncier :	
Projet en entretien : Précisez + reportez sur carte les portions concernées	
Projet en balisage : Précisez si le sentier doit être balisé, remis à niveau + reportez sur carte	
Petite remise à niveau du sentier selon la nouvelle charte de randonnée et prévoir 1 panneau d'accueil au départ du sentier. Le panneau d'accueil présent au croisement (chemin de la goutte) est pris en compte avec le sentier des contreforts du Semnoz.	
Projets en équipements :	
Précisez le type d'équipement (parking, table d'orientation...) + reportez sur la carte :	
Gestion des conflits d'usage :	
Où se situent-ils ?	
Précisez les solutions envisagées + reportez sur carte	
Projets de travaux / aménagements :	
Précisez + reportez sur carte	

689



690

SCHEMA DIRECTEUR DES SENTIERS DE RANDONNEE

ANNEXES

Annexe n°1 : Arrêté Préfectoral portant fusion des territoires (cf. partie A – page 2) 693

Annexe n°2 : Convention entre le SILA et le Grand Annecy (cf. partie B – page 13) 707


Annexe n°3 : Relevé de décisions / carte répartition sentiers (cf. partie B – page 15) 711



691

692

ANNEXE 1


HAUTE-SAVOIE
 DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
 1 Rue de l'Égalité à Annecy
 74000 ANNECY

PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Annecy, le 29 JUL. 2016

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Arrêté n°PREF/DCL/CLB-16-005
portant fusion de la communauté d'agglomération d'Annecy et de 6 communes de comarces de Pays d'Alby, de Pays de l'Écluse, de la Rivière Grande de Lau d'Annecy et de la Toussente

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5210-1 ;

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2014-18 du 23 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

VU la loi n° 2015-181 du 20 mars 2015 portant nouvelles modalités de la République et notamment son article 35 III ;

VU la décision 2004-211 du 29 avril 2004 modifiée, relatif aux garanties des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 12 juillet 2011 portant nomination de M. Georges-François LECLEIREC, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° 0090-31-1 du 20 décembre 2006 portant transformations du district de l'agglomération Annecy en communauté d'agglomération, modifié ;

VU l'arrêté préfectoral n° 93-1116 du 25 juin 1993 portant création de la communauté de communes du pays d'Alby, modifié ;

VU l'arrêté préfectoral n° 93-25 du 13 décembre 1993 portant création de la communauté de communes de la Rivière Grande de Lau d'Annecy, modifié ;

VU l'arrêté préfectoral n° 99-3344 du 31 décembre 1999 portant création de la communauté de communes de la Rivière Grande de Lau d'Annecy, modifié ;

VU l'arrêté préfectoral n° 0000-15-1 du 29 décembre 2000 portant création de la communauté de communes de la Toussente, modifié ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/CLB-16-003 du 12 mai 2016 portant rattachement de la commune annexée Tallennes-Morin à la communauté de communes de la Toussente ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/CLB-16-011 du 14 mai 2016 portant adhésion de communes à la communauté de communes de la Haute-Savoie ;

Adresse postale : Rue de l'Égalité, case 20 de maille - BP 2022 - 74000 ANNECY - TEL : 04 78 42 42 42
 Site : www.haute-savoie.fr - Mail : Haute-Savoie@ Haute-Savoie.fr

693

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DCL/CLB-16-018 du 11 mai 2016 portant pour le préfet de la Haute-Savoie la communauté d'agglomération d'Annecy, de 6 communes de comarces de Pays d'Alby, de la communauté de communes de Pays de l'Écluse, de la communauté de communes de la Rivière Grande de Lau d'Annecy et de la communauté de communes de la Toussente ;

VU les vœux formulés en conseil municipal, par délibération, par les conseils communautaires de la communauté de communes de la Rivière Grande de Lau d'Annecy, de la communauté de communes de la Toussente, de la communauté de communes de la Rivière Grande de Lau d'Annecy et de la communauté de communes de la Toussente ;

VU l'avis délibéré en conseil municipal, par délibération, par le conseil communautaire de la communauté de communes de la Rivière Grande de Lau d'Annecy ;

VU l'avis délibéré en conseil municipal, par délibération, par le conseil communautaire de la communauté de communes de la Rivière Grande de Lau d'Annecy ;

VU l'avis délibéré en conseil municipal, par délibération, par le conseil communautaire de la communauté de communes de la Rivière Grande de Lau d'Annecy ;

VU l'avis délibéré en conseil municipal, par délibération, par le conseil communautaire de la communauté de communes de la Rivière Grande de Lau d'Annecy ;

CONSIDÉRANT l'absence de délibération en conseil communautaire de la communauté de communes de Pays d'Alby, dans le délai de 21 jours qui lui était imparti, en l'état de droit ;

VU l'accord exprès, par délibération, par les conseils municipaux des communes concernées :

• ANNEMAY	20 juin 2016
• ANNEMAY-É-VALLE	20 juin 2016
• CHAVANÇO	6 juin 2016
• CLAY-GRIVIER	20 juin 2016
• EMAGNY-MOÏSE-TESSY	21 juin 2016
• MEYTHET	20 juin 2016
• MONSIEUR-VILLER-LANCHESSE	20 juin 2016
• PONSY	14 juin 2016
• PRINCEY	20 juin 2016
• QUINTAL	20 juin 2016
• SEYRIER	20 juin 2016
• ALBY	7 juin 2016
• ALBERT	10 juin 2016
• L'HARPIER	19 mai 2016
• GRIFFOY	27 mai 2016
• AVERRIGNE	29 juin 2016
• DAVOS-JANNEJAN	4 juillet 2016
• LAZ-ÉLIERE	10 mai 2016
• THÉREY-GRIVIER	17 mai 2016
• VILLAGNE	9 mai 2016
• ESTREVEYERAS	29 juin 2016
• BELLEVY	20 juin 2016
• BREVESCH-SAINTE-DEMARIE	9 mai 2016
• VERRIERE-LAU	13 juin 2016

694



ENTRETIEN DU SENTIER PIÉTONNIER DU TOUR DU LAC

CONVENTION ENTRE LE SILA ET LE GRAND ANANCY

PREAMBULE

Le SILA a coordonné et mis en œuvre le projet de cheminement piétonnier du tour du lac, en fonction des deux EPCI du tour du lac (Agglomération du Grand Anancy et C.C. des Sources du Lac) qui adhèrent au SILA pour la compétence «aménagement et protection du lac».

Il est rappelé :

- le tracé du sentier du tour du lac emprunte des espaces publics existants (voies communales, chemins ruraux, voies départementales, servitudes de passage ou bord du lac, espaces publics, sections de randonnée pédestre...); il n'y a eu en conséquence que quelques aménagements ou créations de sentier dans le cadre du projet à savoir :
 - o aménagements de cheminements existants
 - élargissement des accotements le long de la voie verte à Sevrier et Saint-Jorioz
 - réfection de l'encorbèlement sur le lac à Talloires, et confortement du sentier d'accès au Roc de Chère
 - élargissement de la servitude de passage sur la promenade des Saïnes à Sevrier
 - o création d'une liaison entre la plage de Doussard et la réserve naturelle du Bout du Lac (déboursoilage pour passage des piétons, mini passerelle et passerelle sur l'île)
- une signalétique spécifique au projet a été mise en place comprenant :
 - o un panneau d'accueil et un panneau thématique par commune (sauf deux panneaux d'accueil à Anancy)
 - o un balisage conforme à la charte PDIPR du Département de la Haute-Savoie

707

Article 2 – Entretien et remplacement des panneaux d'accueil, thématique et du balisage

a. Obligations à la charge du SILA

- > **entretien et remplacement des panneaux d'accueil et panneaux thématiques sur l'ensemble de l'itinéraire**
- > **entretien et remplacement du balisage sur les tronçons du tour du lac classés SIL ou PDIPR**

Le SILA assure l'entretien du balisage y compris son remplacement (panneaux boisés et directionnels) sur l'itinéraire principal du sentier piétonnier du tour du lac (non compris les variantes et les sections classées au PDIPR ou CR, SID1 et SID2 qui relèvent de la compétence du Grand Anancy) (voir carte jointe).

En cas de nécessité de remplacement du matériel de balisage (matériel détérioré, abîmé...), le SILA passera directement commande auprès des prestataires concernés sur la base des fiches de plan de balisage établies par le Service Randonnée du Département, et en assurera la pose (à l'exception des sections précitées classées relevant de la compétence du Grand Anancy).

b. Obligations à la charge du Grand Anancy

- > **Entretien et remplacement du balisage sur les sections classées au PDIPR en CR, SID1 et SID2**

Pour les sections de l'itinéraire du sentier classées au PDIPR en CR, SID1 et SID2 et en cas de nécessité de remplacement (matériel détérioré ou abîmé) le Grand Anancy compétent passe commande du matériel à remplacer auprès du Département, et en assure la pose.

Les sections concernées de l'itinéraire du sentier du tour du lac relevant du Grand Anancy sont :

- Le tronçon CRP « tour du lac d'Anancy »
- Le tronçon du sentier au hameau de départ de l'église de Düngli
- Les sentiers de Talne et des Moines dans la Réserve Naturelle du Roc de Chère

Article 3 – Entretien de l'assise du sentier piétonnier du tour du lac

Il est rappelé que le tracé du sentier emprunte des cheminements publics existants (voies communales ou départementales, chemins ruraux, espaces publics...).

La continuité du cheminement est en conséquence assurée par les communes compétentes dans le cadre de leur gestion (sauf en cas d'espaces faiblement ouverts).

Grand Anancy prend en charge l'entretien des sentiers de randonnée pédestre classés en CR, SID1 et SID2 situés dans le Roc de Chère

709

des aménagements et la signalétique ayant été réalisés, la convention a pour objet de définir les modalités d'entretien de cet itinéraire dénommé « sentier piétonnier du tour du lac d'Anancy ».

Il est précisé que le tracé du sentier piétonnier du tour du lac d'Anancy comprend le tracé principal (voir carte jointe) et s'intègre plus la boucle des Espagnoux à Anancy qui avait été initialement identifiée en variante au tracé principal, et qui est désormais intégrée dans le PDIPR relevant du Grand Anancy.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Entre

Le SILA (Syndicat mixte du lac d'Anancy), représenté par son président, Pierre BRUYERE, dûment habilité par délibération n°129-10 du 23 avril 2010 dénommé dans la présente convention « Le SILA »

et

La Communauté d'Agglomération « Grand Anancy », représentée par son président, Jean-Luc RIGAUT, dûment habilité par délibération n°129-10 du 23 avril 2010 dénommée dans la présente convention « Le Grand Anancy »

Article 1 – Contrôle annuel de l'itinéraire et de la signalétique

Le SILA réalise une fois par an, en présence de l'itinéraire du sentier piétonnier du tour du lac sur l'itinéraire principal (voir carte jointe) ne comprenant pas les variantes qui relèvent de la compétence des EPCI ou communes.

L'objectif de ce contrôle est d'avoir un balisage complet et cohérent sur l'ensemble de l'itinéraire.

Ce contrôle consiste à vérifier la signalétique en place (au particulier le balisage), conformément au plan de balisage.

Ce contrôle sera effectué de préférence au printemps, de façon à assurer les remises en état nécessaires pour les périodes de forte affluence.

Le SILA, suite au contrôle annuel de l'itinéraire, transmettra au Grand Anancy, une fiche détaillant les points relevés sur le terrain et nécessitant de la part du Grand Anancy une suite à donner (signalétique PDIPR remplaçant éléments manquants ou détériorés, travaux d'entretien...).

L'état de l'assise du cheminement (entretien...) sur les sections concernées des sentiers de randonnée pédestre hors espaces publics (ces sections concernant les sentiers de randonnée dans le Roc de Chère relève des communes et/ou EPCI compétents).

708

Article 4 – Entretien des aménagements / ouvrages spécifiques réalisés par le SILA dans le cadre du sentier du tour du lac

L'entretien des aménagements ou ouvrages spécifiques réalisés par le SILA dans le cadre du projet du sentier piétonnier du tour du lac, est assuré comme suit :

Sur la commune de Talloires-Morimolin :

- Encorbèlement sur le lac dans la baie de Talloires pour accès au Roc de Chère :

- o Le SILA assure le contrôle et l'entretien de l'encorbèlement
- o Le Grand Anancy assure le balisage et le déboursoilage

Sur la commune de Sevrier :

- Statères sélectives installées au bord du lac Promenade des Saïnes : entretien par le SILA

Il est rappelé que :

- o la commune de Sevrier assure l'entretien de ce passage existant ouvert au public
- o les propriétaires riverains assurent l'entretien des murs et clôtures séparant le cheminement piétonnier de leur propriété, implantés sur leur propriété ou sur les terrains dont ils ont la jouissance.

Ces dispositions concernent uniquement les aménagements réalisés dans le cadre du sentier du tour du lac, tous réaménagement réalisés par le Conservatoire du Parc Naturel des Saïnes.

Article 5 – Modalités financières

Les frais de contrôle annuel de l'itinéraire et de la signalétique ainsi que les frais d'entretien à la charge du SILA en application de la présente convention, seront financés selon les modalités financières définies par le Comité du SILA, par une participation financière des deux EPCI adhérents au SILA pour la compétence «équipement et protection du plan d'eau et du bassin du lac d'Anancy», selon les modalités financières retenues pour les opérations «lac» (participation de l'EPCI - 50% et des touristes de l'EPCI - 50%).

Fait en 2 exemplaires, le

le 06 juin 2018.

Pierre BRUYERE

Jean-Luc RIGAUT

Président du SILA

Président du Grand Anancy



(voir carte sentier du tour du lac)

710

**Point sur la politique
 randonnée du Département et
 la gestion des itinéraires
 PDIPR du plateau des Glières**
 00 septembre 2016

**Compte rendu des points validés
 et relevé de décisions**

Objet de la réunion :

- 1 Clarification des gestionnaires des itinéraires

Préso(s) :

Michel DURELLOU (Directeur de la DDT00 du Département de Haute-Savoie (DDTA)
 30000, à la direction du SM (M. GARNIER), André SIBRENETZ (Bureau Glères, DDT00), Lionel
 RUFFORT (Ea, OCPI), Jean-Marc LOMBARD (Responsable Evénement, OCPI), Claude SERRAVAL
 (Chargé de mission GDFG), Dominique PERCEZ-RANDON (Service équestre, CCVT), Régine
 DUBLET (Trésorière-secrétaire, CCVT)

Réacteurs : Régine DUBLET (technicienne randonnée, CCVT)

1. Clarification des gestionnaires des itinéraires

Pour rappel le rattachement des entités concernées

- SMG : Syndicat mixte des Glières
- CCVT : CC des Vallées de l'Ain
- CDFG : CC Faucigny-Glières
- CCPIF : CC du Pays de Fribourg
- CCPTM : CC du Pays Hochain

Le présent rapport a pour objet de récapituler la gestion de l'ensemble des itinéraires et la gestion de la
 signalétique de balisage. Trois experts ont été sollicités sur
 la répartition de la gestion balisage qui concernent le plan de charge technique et financière
 du plan de balisage, la pose et la maintenance.
 Le département de la gestion des itinéraires est organisé en prise en charge technique et
 financière de la gestion itinéraires (balisage, maintenance de l'état du sentier,) et de
 la réalisation de travaux.
 Le rattachement des itinéraires.

Par ailleurs, le tableau ci-dessous synthétise la répartition de la gestion ainsi que la coordination entre
 les gestionnaires à prendre en compte notamment lors de la répartition du budget sur un
 itinéraire.

Ces cartes et les tableaux ci-dessous sont destinés à la mesure de la validation des
 systèmes directeurs de la randonnée, l'ensemble des gestionnaires du réseau seront informés des
 évolutions.

N°	Nom de l'itinéraire	État du balisage Gestionnaire du Balisage	État du rattachement Gestionnaire de l'itinéraire	Coordination à prendre en compte lors de la mise en réalisation d'un réseau intégré
1	Asin par la Basse	CCVT	CCVT	SMG
2	Balade de la Climontaise	SMG	SMG	
3	Balade de la Rivière de la Rivière	CCVT	CCVT	SMG
4	Col de la Rivière	CCVT	CCVT	SMG
5	Col de la Rivière	CCVT	CCVT	SMG
6	Col de la Rivière	CCVT	CCVT	SMG
7	Col de la Rivière	CCVT	CCVT	SMG
8	Col de la Rivière	CCVT	CCVT	SMG
9	Col de la Rivière	CCVT	CCVT	SMG
10	Col de la Rivière	CCVT	CCVT	SMG
11	Col de la Rivière	CCVT	CCVT	SMG
12	Col de la Rivière	CCVT	CCVT	SMG
13	Col de la Rivière	CCVT	CCVT	SMG
14	Col de la Rivière	CCVT	CCVT	SMG
15	Col de la Rivière	CCVT	CCVT	SMG
16	Col de la Rivière	CCVT	CCVT	SMG
17	Col de la Rivière	CCVT	CCVT	SMG
18	Col de la Rivière	CCVT	CCVT	SMG
19	Col de la Rivière	CCVT	CCVT	SMG
20	Col de la Rivière	CCVT	CCVT	SMG
21	Col de la Rivière	CCVT	CCVT	SMG
22	Col de la Rivière	CCVT	CCVT	SMG
23	Col de la Rivière	CCVT	CCVT	SMG
24	Col de la Rivière	CCVT	CCVT	SMG
25	Col de la Rivière	CCVT	CCVT	SMG
26	Col de la Rivière	CCVT	CCVT	SMG
27	Col de la Rivière	CCVT	CCVT	SMG
28	Col de la Rivière	CCVT	CCVT	SMG
29	Col de la Rivière	CCVT	CCVT	SMG
30	Col de la Rivière	CCVT	CCVT	SMG
31	Col de la Rivière	CCVT	CCVT	SMG
32	Col de la Rivière	CCVT	CCVT	SMG
33	Col de la Rivière	CCVT	CCVT	SMG



FIN de la séance : 20 h 39.